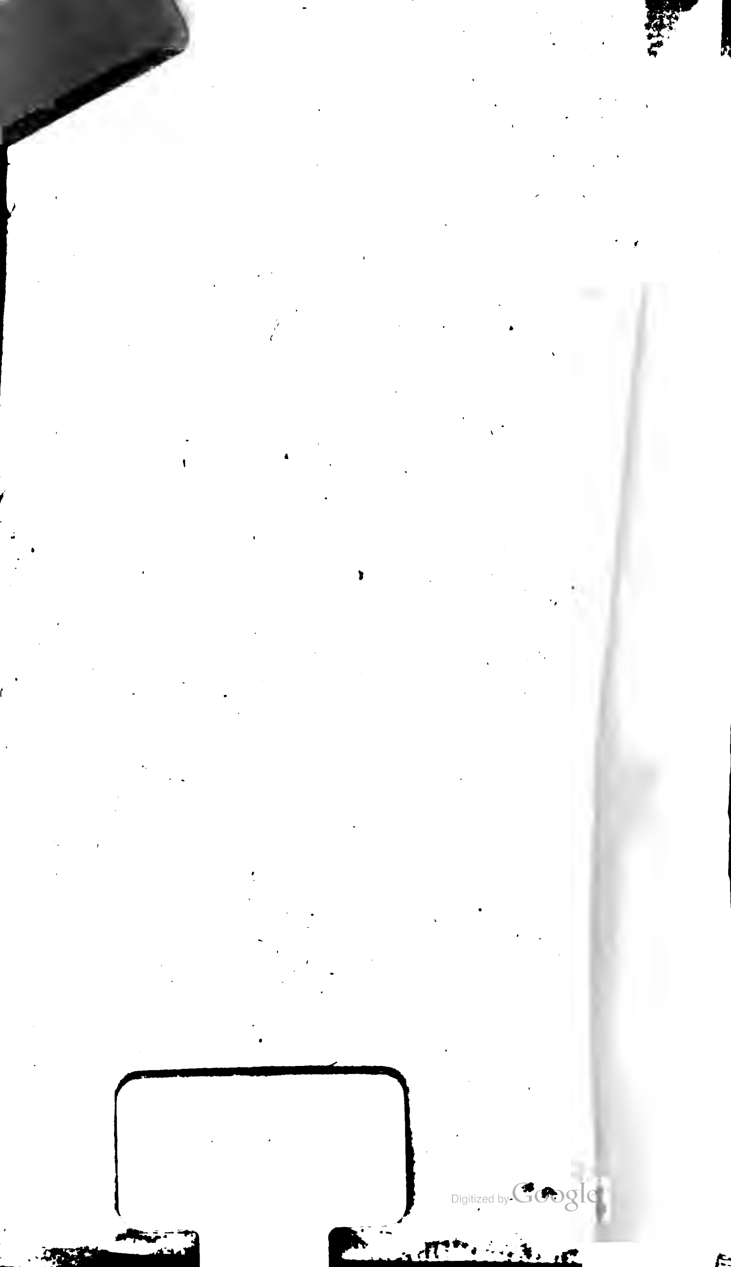
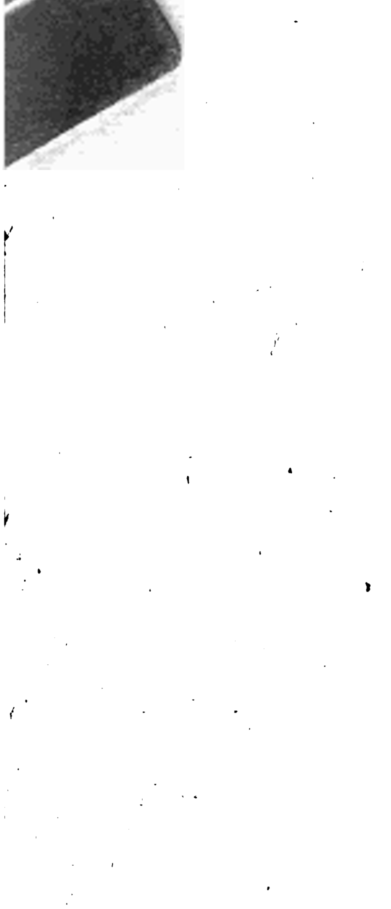






HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE,
SOUS LE GOUVERNEMENT
DES MÉDICIS,
TRADUITE DE L'ITALIEN
DE M. RIGUCCIO GALLUZZI.

TOME SECOND.



A PARIS,
RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXII.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.





HISTOIRE DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Plan des opérations de Charles V, & du Roi de France pour la guerre d'Italie. Le duc Côme use d'adresse avec l'un & l'autre. Trêve entre les François & le Pape, pour la guerre de Parme. Malheurs de l'Empereur, révolte de Sienne, & traité fait entre cette République, le Roi de France & le duc Côme. Le Duc triomphe des intrigues des ministres Impériaux; reçoit en dépôt l'état de Piombino: & mécontent des François, use de dissimulation avec eux.

JUSQU'ICI l'ambition & l'esprit de conquêtes avoient ouvertement con- 1551.

1551. duit la politique des Princes de l'Europe. Charles V, qui possédoit plus d'Etats que tout autre, & qui par cette raison devoit donner des soupçons & de la jalousie à chacun d'eux, sentit bien la nécessité de paroître renoncer à ses conquêtes, & d'introduire la maxime de conserver plutôt que d'acquérir. Dans ces vues il rendit à Gènes son entière liberté, à Clément VII tous ses Etats, affermit les Médicis à Florence, mit Côme en possession des forteresses, laissa Sienne se conduire à son gré, protégea les petites Républiques & les feudataires de l'Italie contre tout oppresseur. Cette modération spécieuse, qui lui devenoit aussi utile qu'à tous ceux qui vivoient libres à l'ombre de sa puissance, fut ce qui le défendit contre les vains efforts de François I, & lui assura la paisible possession de ses vastes domaines; mais à peine eut-il obtenu l'avantage qu'il attendoit de cette maxime, qu'il en abandonna encore la pratique : car, sur la fin de sa vie, préoccupé de cette passion qui porte tous les hommes à laisser leur postérité dans le plus brillant état, il crut pouvoir encore penser

à s'approprier de nouvelles provinces en faveur de Philippe son fils, & à opprimer cette liberté qu'il avoit soutenue & protégée auparavant. La tentative qu'il avoit faite en Allemagne pour y établir le despotisme, avoit soulevé contre lui ses amis & ses ennemis ; il s'étoit assujetti Sienne, en y élevant une citadelle, avoit pris Piombino, sous prétexte de le défendre : les Farnèse avoient été dépouillés de Plaisance & maltraités dans Parme ; Gènes avoit craint pour sa liberté : le duc de Florence enfin, étoit mécontent de sa mauvaise foi dans l'affaire de Piombino, de la hauteur de ses Ministres, & d'être toujours rançonné par les Espagnols à la moindre occurrence. Henri II, roi de France, aussi ambitieux, plus fin, mais aussi malheureux que François I son père ; songea à tirer le plus d'avantage qu'il pourroit du mécontentement des peuples ; ayant donc pris les Farnèse sous sa protection, mis le pied avec succès en Italie, les armes à la main, commencé le premier la guerre avec l'Empereur, il employoit tous les moyens de fortifier son parti, & de soulever

1551.

1551. contre Charles les provinces indispo-
sées, afin de lui disputer le duché de Milan & le royaume de Naples. Le plan de politique que s'étoit fait ce Monarque, étoit d'engager les puissances de l'Italie à une parfaite neutralité, en leur faisant en même-tems former une ligue entr'elles pour la défense commune, au cas qu'elles fussent attaquées : il vouloit aussi détacher le Pape de son alliance avec l'Empereur; quant au duc de Florence, comme il se trouvoit seul du parti de Charles, la France croyoit qu'il étoit facile de l'amener à la neutralité en lui donnant quelques craintes, ou en l'attirant au parti général par des promesses. Il croyoit voir que le Pape ne tenoit à l'Empereur qu'avec certains scrupules, & que sa timidité, jointe à l'envie de vuider son trésor plutôt en faveur de ses neveux, que pour satisfaire l'ambition de Charles, l'ameneroit enfin aux vues de la paix; conséquemment on commença à traiter défavorablement les intérêts de Côme & ceux des Florentins, à la cour de Paris. Les Florentins & ceux de Lucques avoient une cause pen-

dante depuis l'an 1540, dans les tribunaux de France : elle fut jugée, & les premiers furent condamnés à payer trente mille ducats ; on signifia même aussitôt aux Florentins établis à Lyon de compter cette somme. L'ambassadeur Capponi prenant congé de la Cour, fut brusquement reçu du Roi ; Henri se plaignit beaucoup de la conduite du Duc, qui avoit refusé des recrues à Farnèse, & joint ses galères à celles de Doria. Peu de tems après, les galères de France pillèrent sous le mont Argentaro, un vaisseau Florentin qui venoit d'Egypte, chargé de marchandises pour le Duc & pour différens particuliers ; ce vaisseau fut conduit à Marseille ; on dépouilla de tout les gens de l'équipage, & on les mit à la chaîne comme des esclaves. Toutes les représentations que Côme fit à la Reine, furent inutiles ; en vain rappela-t-il aussi que du tems de François I, les vaisseaux François étoient aussi en sûreté dans le port de Livourne, que ceux des Florentins à Marseille, lorsque Livourne étoit au pouvoir de Charles V. Côme voyoit bien quel étoit le but de ces hostilités, & 1551.

1551. ſentoit d'ailleurs que l'état préſent de l'Italie ne permettoit ni à l'un ni à l'autre parti de ſe déclarer ouvertement ennemi : d'un autre côté, il ſentoit bien qu'un petit Prince placé au centre du feu de la guerre, ne pouvoit prendre de plus mauvais parti que celui de la neutralité ; ce qui le feroit infailliblement ſuccomber ſous les coups de l'un ou de l'autre adverſaire. Il conſidéra cependant que quoique l'Empereur lui eût pluſieurs fois manqué de parole, le beſoin le forceroit à remplir ſes promeſſes ; il ſe détermina donc pour le parti auquel l'appeloient l'honneur & ſa plus grande utilité ; il réſolut auſſi de tenir ſa détermination ſecrète, tant pour avoir le tems de prendre ſes précautions, que pour uſer de fineſſe avec les deux partis, dans les vues d'obtenir de l'un & de l'autre, les termes les plus avantageux.

Pendant ce tems-là Charles, abuſé par ſa propre fortune & par l'eſpoir que lui préſentoient ſes deſſeins, regardoit la déclaration de la France, comme le vrai moyen de les faire réuſſir : il ſuivit donc le parti qu'il

avoit pris d'étendre son absolu pouvoir en Allemagne, & d'obliger les Protestans de se soumettre à la décision du concile. Il s'imaginoit pouvoir expulser facilement les François de l'Italie. Afin d'être à portée de s'occuper plus commodément de toutes ces entreprises, il résolut au mois d'octobre de cette même année d'établir sa résidence à Inspruck, ville avantageusement située selon lui, pour veiller également aux affaires de l'Italie, à celles de l'Allemagne & aux opérations du concile de Trente. La force qui toujours opprime, mais jamais ne persuade, plongeoit encore plus avant les Princes de l'Allemagne dans les opinions des nouveaux réformateurs. L'obstination de Charles, & la crainte qu'ils avoient de lui voir saper les fondemens de la constitution de l'Empire, excitoient en eux le plus ardent desir d'abattre la puissance supérieure qui dominoit sur eux. La France les poussoit à la rébellion par des promesses & avec de l'argent; & le Roi se préparoit à paroître sur les frontières à la tête d'une armée, pour y rappeler les troupes de l'Empereur.

1551.

1551. Toute l'Italie ſoupiroit après un changement ; les extorſions de don Ferrante en Lombardie, le tribunal cruel & ſanguinaire de Pierre de Tolède à Naples, fomentoient dans tous les ſujets l'eſprit de tumulte & de révolte. Les traités clandeſtins, les trahiſons, les ſecrètes correſpondances que l'on découvroit de jour en jour, ne faiſoient qu'aigrir de plus en plus Charles V, contre les ſujets opprimés & coupables ; & ces ſujets imaginoient tous les moyens de ſortir enfin de cette malheureuſe ſituation. Le duc Octave étoit en général regardé comme le reſtaurateur de la liberté de l'Italie. Le Pape ſe voyoit imprudemment engagé dans cette guerre. Condamné & mépriſé de tout le monde à Rome, il étoit fâché de s'être livré à la volonté de l'ambaſſadeur de Charles V. Epuiſé d'argent, il avoit voulu emprunter cent cinquante mille ducats au Duc, en lui offrant pour gage Citta dit Caſtello. Environné des partiſans des Farnèſe, il étoit ſouvent agité par le repentir & par la crainte de ſa propre ruine. Dans ces circonſtances ; Côme ne négligea pas de tenir le Pape

uni à l'Empereur, soit par ses secours, soit par ses conseils ; de son côté il lui montra qu'il s'y attachoit de plus en plus, en prenoit les intérêts avec chaleur, & déclara les mécontentemens qu'il avoit de la cour de France, en conséquence des hostilités qu'elle exerçoit contre lui. Quant au duc Octave, il lui marqua toute son aversion, en arrêtant les payemens qui selon les conventions, devoient être faits à Marguerite d'Autriche, sur les biens des Médicis ; imitant à cet égard l'exemple de Charles V, qui avoit arrêté les revenus des Farnèse dans ses Etats, & avoit ordonné à don Ferrante, pendant le siége de Parme, de ne laisser entrer dans cette ville que les vivres absolument nécessaires à la vie de sa fille. Mais ce qui exigeoit de lui la plus grande vigilance, étoit le passage prochain de la flotte Turque, à la faveur de laquelle la France devoit effectuer ses desseins ; joint à cela la froideur avec laquelle l'Empereur envisageoit la nécessité de défendre l'Italie ; sa lenteur à se déterminer à l'exécution de ce que le Souverain Pontife & les autres inté- 1551.

ressés à son parti avoient tant à cœur.
1551. Il savoit aussi que l'Empereur étoit dans une extrême disette d'argent, & qu'il avoit fait la demande d'un emprunt considérable à la république de Gènes, en lui offrant Piombino pour gage; & il ne doutoit pas que bientôt Charles ne lui fît à lui-même la demande de quelque somme. Il procéda donc à se procurer de l'argent, en exigeant un prêt dans ses Etats; engageant les fonds de son commerce, & traitant à diverses conditions avec les marchands. Il augmenta les fortifications des frontières & des côtes maritimes, éleva une nouvelle forteresse sur le mont Saint-Miniato, qui commande la ville de Florence.

1552. Quoique les François fussent parvenus à jeter du secours dans Parme, & à mettre les assiégés plus à l'aise, malgré le marquis de Marignan, qui serroit la place de près, la Mirande n'en étoit pas moins assiégée par les troupes du Pape, sous le commandement de Jean-Baptiste di Monte, neveu de Sa Sainteté. Don Ferrante étoit occupé dans le Piémont où les François faisoient continuellement filer de nou-

velles troupes ; ce qui faisoit présumer à Henri II, qu'il auroit peu à craindre en Italie des forces de l'Empereur, si le Pape pouvoit être porté à la paix ou à une trève. Il réfléchissoit encore, que si le Souverain Pontife prenoit enfin ce parti, il ne feroit pas difficile d'y amener aussi le duc Côme, qui seroit comme forcé de l'accepter, étant négligé de la part des Impériaux, ou pour éloigner la guerre de ses Etats. Pour cet effet, il chargea le cardinal Tournon, évêque de Sabine, de traiter avec le Pape, & de l'engager à une longue suspension d'armes avant l'arrivée de la flotte Turque, afin de pouvoir exécuter avec plus de facilité les autres vues qu'il avoit en Italie. Le Cardinal se rendit donc à Rome, mit tout en usage pour persuader le Pape, & l'amener à ce parti si desiré de toute la ville & principalement des peuples. Dès que la commission du Cardinal eut été divulguée dans l'Italie, elle rappela l'attention de tous ceux qui desiroient la paix. Jules III voulut paroître agir sincèrement avec le Duc, & lui demanda conseil dans cette occasion. 1552.

Il lui repréſenta ſur-tout, que les affaires
1552. de l'Empereur, étant réduites à un auſſi miſérable état, devoient néceſſairement diminuer auſſi les forces qu'il avoit en Italie; que la flotte Turque combinée avec celle de France, ne trouveroit pas d'obſtacle à ravager les côtes de l'Etat de l'Egliſe, & faire ſentir juſqu'à Rome même la fureur de ces barbares; enfin, que quand la crainte de plus grands malheurs ne l'engageroit pas à s'arranger, le défaut d'argent l'y contraindroit, puiſqu'il lui étoit impoſſible de fournir à la dépenſe de vingt-quatre mille ducats qui lui étoient néceſſaires chaque mois pour payer les troupes.

Côme blâma ces ſentimens puſillanimes dans le Pape, lui rappelant l'engagement qu'il avoit contracté avec l'Empereur, & le priant de conſidérer que le courage & ſa fortune l'avoient juſque-là tiré des plus grands dangers; que la flotte Turque n'excédant pas le nombre de cent vingt galères, l'Empereur en ayant cent de ſon côté, mieux fournies à tous égards & montées par des troupes choiſies, il ne concevoit pas la crainte qui s'étoit emparée

de lui; enfin que jamais l'argent n'avoit manqué à des Papes résolus & courageux, comme l'avoient éprouvé Léon, Clément & Paul ses prédécesseurs. Le Pape crut avoir suffisamment satisfait, par cette démarche, à l'amitié & à la bonne intelligence qu'il entretenoit avec le Duc; &, sans lui communiquer plus avant ses dispositions, termina & signa le traité de suspension d'armes à Rome le 29 avril. Tournon le signa au nom du Roi son maître. Le Pape s'engageoit par ce traité, tant en son nom qu'en celui de l'Empereur, de faire retirer les troupes qui assiégeoient Parme & la Mirande, & de ne commettre aucune hostilité contre ces deux villes pendant deux ans. Le Cardinal, de son côté, promettoit au nom du Roi de faire en sorte que ni le Pape ni l'Empereur ne fussent point molestés de la part de ces villes. En outre, il fut arrêté que les Farnèse rentreroient en grace avec Sa Sainteté, & que leurs biens leur seroient rendus; que, ce terme expiré, le duc Octave auroit entièrement la liberté de s'arranger avec qui bon lui sembleroit; que chaque parti restant dans 1552.

1552. son état actuel, le Pape ne pourroit fournir aucun secours à l'Empereur contre la France; que l'Empereur déclareroit par un diplôme, dans le terme de seize jours, s'il agréoit ou non cette suspension; & qu'en cas de refus, tout ce qui avoit été statué en faveur de ses Etats, demeureroit absolument nul. Une autre circonstance qui se joignoit à l'état présent des choses, étoit que le Pape, aux instances de la France, avoit suspendu le concile par un décret du 23 avril; alléguant, pour raison de ce parti, la guerre d'Allemagne & les mouvemens que les Protestans faisoient contre l'Empereur.

Côme fut déconcerté par cette condescendance du Pape envers la France; condescendance qui l'isoloit entièrement & blessoit l'Empereur au moment même de sa plus grande détresse. Les Princes d'Allemagne, ligués entr'eux & unis à la France, avoient tramé de chasser l'Empereur de cette contrée & de rétablir la liberté dans l'Empire. Malgré les grands bienfaits que Maurice, duc de Saxe, avoit particulièrement reçus de Charles V, c'étoit lui qui étoit à la tête de ce complot mé-

nagé avec tout l'artifice possible, & suivi avec vigueur. Il parcourut la haute Allemagne, & menaçoit déjà l'Empereur de fondre dans le Tirol. Cet outrage fait à la majesté de Charles, le peu de fond qu'il y avoit à faire sur tout ce que le roi des Romains avoit statué à Lintz le 30 avril avec les rebelles, le peu de forces & le défaut d'argent réduisoient le plus puissant Monarque de l'Europe à la plus grande extrémité. Ce fut justement dans cette situation critique qu'on apprit à la cour de Charles cet arrangement concerté entre le Pape & la France. Quoique cette étrange démarche excitât dans l'Empereur & dans ses Ministres des sentimens de fureur & de vengeance contre la foiblesse & l'imbécillité du Pontife, les circonstances ne les obligeoient que trop à dissimuler cet outrage. Le duc Côme crut devoir s'expliquer ouvertement à Charles dans ce moment critique, par l'entremise de l'évêque d'Arras. Il lui représenta que les deux fautes que le Pape avoit faites en suspendant le concile & en traitant avec la France, ne venoient que de la lenteur de Sa Ma-

1552

1552. jeſté qui avoit trop négligé le Pontife ſans ſonger à l'amuſer ; mais que, la faute étant faite, il ne lui conſeilloit pas de déſapprouver la démarche du Pape, pour ne pas le mettre au déſeſpoir & ne pas le forcer à ſe jetèr ſans réſerve dans le parti de la France. Cet avis, fondé ſur la vérité & appuyé par la néceſſité, fut celui qu'embraſſa l'Empereur; en conſéquence, don Diègue eut ordre de ratifier tout ce que le Pape avoit arrêté au nom de l'Empereur avec la couronne de France. Il sembla que l'Italie eût recouvré ſa tranquillité; mais le Duc, voyant bien que la France ne vouloit que gagner du tems, pour exécuter enſuite avec plus de vigueur les deſſeins qu'elle avoit contre la Toſcane & le royaume de Naples, ſût profiter du même ſtratagême pour éluder ſes meſures & ſe mettre en état de défenſe. Il réitéra pendant ce tems-là ſes inſtances auprès du Pape pour ſavoir de lui ſes véritables ſentimens au ſujet de la neutralité, en cas qu'il éclatât une nouvelle guerre en Italie ; &, ſous l'apparence de ne ſonger qu'à ſa propre ſûreté, Côme propoſa au Pape un traité d'al-

liance pour la commune conſervation de leurs Etats. Le Pape crut que la crainte que le Duc avoit de la France, & les diſgraces de Charles V avoient porté Côme à ce parti. Il prétendit donc ſe prévaloir de la ſupériorité qu'il penſoit avoir acquiſe en faiſant la loi à l'Empereur; &, ſans mépriſer entièrement les propoſitions du Duc, il demanda que cette confédération fût cimentée par le mariage de Fabiano di Monte avec Lucrece, fille de Côme. Jules III avoit, comme ſes prédéceſſeurs, une ambition démeſurée d'élever ſa famille; & le peu d'attention que l'Empereur avoit eue pour les neveux du Pontife, étoit la principale cauſe qui l'avoit engagé à s'arranger avec la France. Quoique Côme dédaignât ſouverainement de marier ſa fille avec le fils naturel d'un campagnard, il ne rejeta pas ouvertement la propoſition. Il donna donc les mains à ce traité, attentif à ſe prévaloir de cette inclination du Pape pour le tenir attaché à ſes intérêts particuliers, découvrir par ſon moyen les vues de la France, & prévenir toutes les meſures qu'elle pourroit prendre contre l'Empereur.

1552.

1552. La France ne s'occupoit plus que d'exécuter le plan de politique qui venoit d'être arrêté : mais elle cherchoit aussi les moyens de tenir les troupes du Duc en échec, pour effectuer avec toute liberté les vues qu'elle avoit sur l'état de Sienne & sur le royaume de Naples. Avant même de concerter à Rome l'arrangement du Pape & de la France, le cardinal Tournon avoit offert à l'agent du Duc à Venise, d'employer tout son crédit en France pour faire donner à Côme la plus ample satisfaction, relativement au vaisseau Florentin qui avoit été pris, & pour rétablir la bonne intelligence entre sa Cour & la Toscane. Quoique le Duc eût usé de représailles à Livourne en arrêtant un brigantin François, le Roi ordonna qu'on lui rendît la plus exacte justice, & lui marqua dans les termes les plus affectueux combien il étoit jaloux de son amitié. Tournon joignit à cela ses insinuations. Côme étoit encore invité par les ouvertures que le Pape lui avoit faites afin de le déterminer à stipuler un traité qui le mît à l'abri de toute démarche hostile de la part des François, tant par mer que

par terre, dans un tems ſur-tout où les diſgraces de l'Empereur avoient donné lieu à l'Italie de ſe ſoulever contre lui. Le Pape qui vouloit appuyer le parti qu'il avoit pris, en tenant tous les Princes d'Italie dans une neutralité conſtante, inſiſtoit auprès du Duc pour lui faire conclure ce traité. Mais Côme, de ſon côté, déterminé à ne pas ſe détacher du parti de l'Empereur, & à tenir les François en ſuſpens, ſe refuſa à toute médiation, propoſition, correſpondance ſecrète ou ouverte avec le Cardinal; lui proteſtant cependant que, dès qu'il étoit ſûr d'être traité de la part du Roi comme parent & ami, il reſteroit dans la plus exacte neutralité, uniquement attentif à ſes propres affaires; & qu'il ne fourniroit aucun ſecours à l'Empereur ni en hommes ni en argent, excepté cependant la remiſe qu'il devoit faire, lorſqu'il ſeroit mis en poſſeſſion de Piombino; que, ſur ce pied, il y auroit un traité duement concerté avec Sa Majeſté, ſi toutefois il pouvoit compter ſur ſes intentions; mais que ce traité devoit être tenu ſecret, de peur qu'il ne parût s'être en- 1552.

gagé contre les intérêts de l'Empereur.
1552. Ces conditions ayant été propoſées à Tournon, le Duc les obſerva le plus exactement dans le plus preſſant beſoin même de l'Empereur.

Charles V, ſe voyant pouſſé de plus en plus par les forces des Princes qui ſe ſoulevoient, & forcé de lever de nouvelles troupes pour ſa propre défenſe, expédia un gentilhomme au Duc pour lui demander un emprunt de deux cens mille ducats dans ces circonſtances critiques. Côme lui montra non-ſeulement l'impoſſibilité de fournir cette ſomme, mais même celle de la trouver ailleurs, parce que les intérêts étoient montés à trente-cinq pour cent à Gènes où étoit concentré tout l'argent de Italie; que d'ailleurs ſes propres citoyens étoient ſurchargés par les taxes & les ſubſides qu'il en avoit exigés, & en outre indignés du manque de parole de Sa Majeſté dans l'affaire de Piombino; que, dès qu'ils verroient le Duc en poſſeſſion de cette ville, ils feroient tous leurs efforts pour lui fournir quelque ſomme conſidérable. Cette manière de ſe tirer d'affaire fut accompagnée d'un petit envoi d'ar-

gent & de toutes les protestations de la meilleure volonté. Mais Côme lui conseilloit en même tems de ne point renoncer à la guerre d'Allemagne dans les circonstances actuelles, parce que la présence de l'Empereur étoit trop nécessaire dans cette contrée pour réprimer l'audace des sujets révoltés. Ces avis pouvoient être avantageux à l'Empereur, en ce que, Maurice ayant forcé la prison de Fessen & dissipé sa garde, Charles fut obligé, le 19 de mai, de se retirer précipitamment à Inspruk, & de chercher une retraite à Villach, ville située sur les confins du Frioul, & capitale de la Carinthie. De-là il pouvoit commodément prendre la route de l'Allemagne du côté de Vienne, ou celle de l'Italie par les Etats de Venise. L'avis de Côme, appuyé par l'évêque d'Arras, parut le plus avantageux, & l'Empereur prit la résolution de marcher à la défense de la Flandre aussi-tôt qu'il se seroit arrangé avec Maurice, & que le duc d'Albe seroit arrivé avec de nouveaux renforts & de l'argent. La présence de ce Général devenoit d'autant plus nécessaire que Charles V, affoibli tant du côté de l'esprit que du

1552.

côté du corps, n'étoit plus propre aux
1552. expéditions ni aux affaires. Côme auroit volontiers fait passer de ses Etats quatre mille fantassins & trois cens cavaliers à Villach où ils auroient joint l'Empereur : mais le danger d'allumer le feu de la guerre en Lombardie pendant la trève, le détourna de ce parti. Il offrit cependant de lui envoyer cette troupe dans le cas de plus grande nécessité.

Ces nombreuses disgraces de l'Empereur engagèrent les ennemis qu'il avoit en Italie, à presser l'exécution de leurs desseins sur le royaume de Naples. Ils jugèrent que, pour mieux réussir, il falloit chasser les Espagnols de Sienne, & ramener cet Etat aux intérêts de la France. L'oppression dans laquelle don Diègue avoit tenu cette ville, la construction de la nouvelle citadelle, avoient réduit ces habitans à un tel désespoir, que nombre d'entr'eux s'étoient expatriés, & parcouroient toute l'Italie pour toucher la pitié des ennemis de l'Empereur, & les engager à les délivrer de cet excès de misère. Le peu de forces qu'avoit cet oppresseur, ses caprices, son incapacité fa-

cilitoient aux François cette entreprise. Après la mort de Granvelle, l'évêque d'Arras, son fils, avoit succédé à tous ses emplois, & étoit devenu par-là premier ministre de Charles V. Quoiqu'il ne fût pas inférieur à son père du côté des talens, il n'eut cependant pas la même prévoyance ni le même bonheur. Emporté par un sot esprit de vanité, il s'écarta de ses traces, chercha à se faire de nouveaux amis, de nouveaux appuis à la Cour, & se détacha de la faveur & du parti de Pierre de Tolède. Etroitement uni avec don Ferrante & don Diègue de Mendoza, il n'omit aucune occasion de les élever & d'abaisser le parti contraire. De-là vint la défiance que Charles V eut du Duc, le peu de cas qu'il fit de ses avis, & l'ingratitude avec laquelle il répondit à sa conduite : cela fut aussi cause qu'on toléroit à la Cour la grande autorité qu'avoit prise don Ferrante, ses oppressions, ses extorsions & ses fourberies en Lombardie, & qu'on y fermoit les yeux sur les fautes, les caprices & les violences de don Diègue à Sienne & à Rome. L'un & l'autre avoient donné lieu à la guerre de Parme, 1552.

que don Ferrante entretenoit avec la
1552. plus grande vigilance, pour repaître
son avarice ; & don Diègue, chargé
de faire élever la forteresse de Sienne,
avoit la libre administration des levées
& des impôts destinés à cet ouvrage.
Devenu l'instrument du discrédit de
Côme, parce qu'il n'avoit pu l'engager dans la guerre de Parme, il méprisoit tous ses avis, toutes ses remontrances relativement à la position dangereuse de Sienne, dans le dessein de lui attirer la guerre en Toscane, & de le charger auprès de l'Empereur de tous les fâcheux événemens qui pourroient arriver. Le vice-roi de Naples n'étoit plus écouté en Cour, & l'Empereur se défioit manifestement de Côme: défiance dans laquelle l'entretenoit l'évêque d'Arras, qui se félicitoit de voir humilié l'ancien parti prédominant; d'un autre côté les Siennois étoient foulés par des exactions exorbitantes, par des passages de troupes qu'ils devoient loger: on les forçoit de fournir les vivres au prix qu'on leur fixoit. Peu sûrs de leur vie & de leurs biens, outragés par les sanglans affronts d'une milice licencieuse, qu'une haine nationale

nationale rendoit chaque jour plus intolérable, ils durent encore se soumettre à une loi qui déclaroit, « que » quiconque seroit trouvé mort ou » blessé, passé deux heures de nuit, dans » la ville, ce seroit *tant pis pour lui* ». 1552.
A cette oppression se joignit encore l'insulte faite au corps de l'Etat. La Louve, armes de la République, ayant été trouvée enchaînée, on en prit une raison de les menacer de leur ôter jusqu'aux restes malheureux de la liberté. Réduits au désespoir, ils songèrent à venger la cause commune & à sauver la patrie, en introduisant secrètement des armes dans la ville; ils rappelèrent tacitement nombre de citoyens absens, en envoyèrent d'autres à Ferrare pour concerter avec le cardinal d'Este, chef du parti François, les moyens de se délivrer du joug des Espagnols. Jules Veri, médecin de profession, fut celui qui se donna le plus de mouvement pour le salut de la patrie. Se trouvant dans Chioggia à l'assemblée des Ministres & des partisans de la France, il parvint à les déterminer à commencer leurs opérations par rendre à Sienne sa liberté, leur représentant que c'étoit

1552. le seul moyen d'effectuer leurs vues sur le royaume de Naples, puisque les Vénitiens ne vouloient pas se prêter à cette entreprise. Ayant donc obtenu des secours d'argent, il se forma aussitôt un complot par le moyen d'Enée Piccolomini. Le but étoit d'introduire des gens armés dans les dépendances & de les faire approcher de la ville; ceux du dedans devoient se joindre à eux, & tous ensemble, agir de concert pour chasser les Espagnols. Le comte Nicolas des Ursins de Pitigliano, gagné par le parti François, devoit diriger & soutenir l'entreprise. La forteresse n'étoit gardée que par cinquante soldats, & seulement pour la forme; ces gens étoient mal payés, dépourvus de vivres & de munitions. La garnison de la ville, composée de trois cens Espagnols, gardoit le poste de Saint-Dominique, & ne pouvoit espérer aucun soutien de la citadelle, dans le cas d'un tumulte général. Don Diègue restoit à Rome, & c'étoit don François d'Alaba, commandant de la garnison, qui étoit chargé de veiller à la sûreté de la forteresse. Le duc Côme averti de ce qui étoit près d'écla-

ter, offrit au commandant Espagnol, de faire entrer quatre mille hommes de ses milices dans Sienne, pour prévenir tout tumulte : mais la hauteur de don Diègue, & sa haine pour le Duc, firent qu'il aima mieux sacrifier le service de Charles V, que de devoir à Côme la conservation de cette ville. 1552.

Les bruits qui s'étoient généralement répandus en Italie depuis la séparation de l'assemblée de Chioggia, faisoient croire que les desseins de la France ne tendoient qu'à l'invasion du royaume de Naples. Don Diègue s'en étoit aussi laissé imposer par ces rumeurs, malgré les avertissemens de Côme : conséquemment il crut que le service de l'Empereur exigeoit qu'il résidât plutôt à Rome qu'à Sienne. Les mouvemens de la flotte Turque le confirmoient dans cette opinion ; en effet, cette flotte étoit passée devant Naples sans faire la moindre insulte aux côtes de ce Royaume, & s'étoit arrêtée à l'isle Procida pour y attendre la flotte Françoise, & se combiner avec elle. Le Duc voulant, au moins, essayer d'intimider de loin les Siennois, fit rassembler à Staggia, sur les frontiè-

1552. res de ſes dépendances, les bandes qui étoient les plus proches, y expédia le Commiſſaire & différens capitaines pour faire accroire qu'il vouloit réunir là le gros de ſa milice. Pendant ce tems là le comte de Pitigliano & Piccolomini s'étoient avancés ſur le territoire de Sienne avec la troupe réunie dans l'état de Caſtro & ſur les frontières de celui de l'Egliſe; enſuite ils s'étoient approchés de la ville: alors il leur fut facile de groſſir le nombre de leurs troupes & d'inviter les campagnards à concourir avec eux à délivrer la patrie de l'eſclavage. Le commandant Eſpagnol recourut au Duc, lui demandant ſeulement quatre cens hommes de pied qui lui furent envoyés avec promptitude, ſous les ordres d'Otton de Montauto; mais Côme craignant que le feu de la révolte ne ſe communiquât à ſes Etats, raſſembla à Staggia toutes les troupes de pied & la cavalerie qu'il avoit déjà réparties pour la garde des côtes maritimes, & ordonna aux capitaines des bandes de la Valdichiane de s'emparer des châteaux & des terres des Siennois de ce côté-là. Les gens du comte Pitigliano

ayant forcé, de nuit, la porte Romaine, entrèrent dans Sienne : la troupe de Montauto se présenta pour leur disputer la ville, en se postant sur la partie la plus éminente ; mais cette troupe & les Espagnols furent contraints de se réfugier dans la forteresse. Tous les gens armés du Comté & de la ville s'y portèrent en foule & avec impétuosité, les y tinrent assiégés sans provisions suffisantes pour faire résistance, & n'ayant que le peu de vivres qu'ils avoient pu emporter aux Moines de Saint-Dominique en quittant ce poste avec célérité. La seule crainte des Siennois étoit de voir les troupes du Duc devenir plus considérables sur les frontières ; la République l'envoya donc prier de ne pas s'opposer à l'avantage d'aussi bons voisins, vu qu'ils n'avoient d'autre but, en se délivrant de l'oppression sous laquelle les tenoit don Diègue, que de vivre toujours dévoués aux intérêts de l'Empereur. Côme réfléchit en ce moment-là sur le peu de forces que les Espagnols avoient en Italie, & sur l'impossibilité d'avoir de prompts secours de la Lombardie & de Naples ; qu'il

1552.

1552. y avoit d'ailleurs déjà près de six mille hommes de troupes réglées dans Sienne; que tout le Comté & le peuple étoit en armes; qu'ainsi il étoit évident que s'il insistoit ultérieurement sur la défense de la forteresse, il alloit attirer sur lui toute la guerre, sans espoir d'en recueillir aucun avantage, ni pour ses intérêts, ni pour ceux de l'Empereur : il se détermina donc à prêter l'oreille à l'accommodement. Hippolite de Corregio se rendit aussitôt à Sienne de la part du Duc, pour arrêter avec la République, les articles du traité; il avoit eu soin de s'assurer qu'il n'y avoit plus de vivres que pour six jours dans la forteresse; car il craignoit que ses troupes ne fussent obligées de se rendre à discrétion, & de perdre vingt mille ducats qui y étoient gardés.

Le Pape de son côté insistoit auprès du Duc pour l'engager à éteindre cet incendie; le cardinal Tournon déclaroit que le roi de France ne vouloit que la liberté des Siennois; la République demandoit, par une nouvelle députation, de vivre en paix & en bonne intelligence avec Côme;

enfin, Lansac, ambassadeur de France à Rome, s'étoit rendu à Sienne pour encourager les habitans à l'indépendance. Tous ces motifs portèrent donc le Duc à faire le 3 d'août, avec la République, un accommodement dont voici les principaux articles : = Les troupes du Duc, assiégées dans la forteresse, pourront en sortir avec leurs armes, équipages, bagages, & seront conduites de la manière que Montauto jugera la plus convenable, jusque sur les frontières de l'état de Florence. La république de Sienne, après la démolition de la citadelle, congédiera de la ville & des dépendances tous les soldats étrangers & leurs capitaines, de quelque grade qu'ils soient. La République continuera de vivre sous la protection & l'autorité de l'Empereur; le Duc interposera sa médiation auprès de l'Empereur, pour faire en sorte que la République ne soit aucunement inquiétée, ni tenue de rétablir le dommage causé à la forteresse. Elle, de son côté, promet de ne faire aucune offense aux amis de Sa Majesté, renouvelant, à cet effet, l'alliance faite avec le Duc

1552.

1552. le premier juin 1547. Dès que ces articles seront ratifiés, on rendra de part & d'autre les prisonniers, les châteaux & les effets qu'on se sera pris depuis le 25 juillet, jusqu'au moment de ce traité; enfin, don François d'Alaba & les Espagnols y seront compris s'ils le jugent à propos; & s'ils ne l'approuvent pas, il n'en aura pas moins son effet entre le Duc & la République. = Les Espagnols acceptèrent ces conventions avec le consentement de don Diègue qui se trouvoit justement à Florence; & la citadelle fut évacuée le 5 d'août.

La joie des Siennois fut extrême après un bonheur aussi inattendu; elle leur fit bientôt oublier la promesse qu'ils avoient faite au Duc, de persévérer dans leur attachement à l'Empereur, & ils ne tardèrent pas à se jeter, comme des furieux, dans le parti auquel ils reconnoissoient devoir tous leurs succès. En effet, à peine les Espagnols eurent-ils évacué la citadelle, que le peuple y accourut en tumulte, & y introduisit les François. Lansac, ambassadeur de France, en prit publiquement possession. Précédé de

drapeaux parsemés de lis d'or, & accompagné du Clergé, des Magistrats de la ville, & d'un concours de peuple qui se livroit à toute sa joie, il se présenta à l'entrée de cette forteresse, & parla ainsi : « Sa Majesté Très- 1552.
» Chrétienne a été instruite des torts
» & des outrages que l'Empereur vous
» a faits depuis plusieurs années. Cette
» forteresse n'avoit été élevée que
» pour vous tenir continuellement sous
» le joug ; le roi de France, au con-
» traire, prince juste & loyal comme
» il l'est, s'est senti les entrailles émues
» en votre faveur, & c'est par ce motif
» de sensibilité qu'il m'a envoyé à la
» tête de cette armée, dans le dessein
» de vous arracher à cette horrible
» tyrannie ; ainsi, je vous rends cette
» forteresse au nom de Sa Majesté
» afin que vous la fassiez raser, &
» je vous fais offre de toute sa puis-
» sance pour le maintien de votre li-
» berté. Je ne demande de vous, pour
» ces vues, que d'être tous dans
» la plus parfaite union, & de ne pas
» oublier ce bienfait ». La République lui témoigna qu'elle seroit éternellement reconnoissante de cette ex-

trême générosité du Roi, & qu'elle
1552. auroit pour Sa Majesté le même zèle,
la même fidélité que l'Empereur en
avoit éprouvé jusque là.

Côme ne manqua pas de suivre son plan de politique. Jugeant donc que la dissimulation lui devenoit extrêmement nécessaire dans de semblables occurrences pour éviter de donner le moindre soupçon aux François, non-seulement il remplit scrupuleusement les conventions faites avec la République, il songea aussi à conclure le traité secret entamé & concerté, il y avoit quelques mois, avec le roi de France par le moyen du cardinal Tournon; ce traité fut signé à Florence le 4 août : il y étoit arrêté = que le Duc ne troubleroit en aucune manière les entreprises du Roi, n'aideroit l'Empereur, ni en argent, ni en hommes, & n'entreprendroit rien contre les amis & partisans de Sa Majesté Très-Chrétienne, amis qu'on lui feroit connoître dans l'espace d'un mois; que réciproquement les Etats & les vassaux du Duc ne seroient jamais molestés par les armes de Sa Majesté, le Duc étant tenu pour bon

ami du Roi ; que cependant le Duc obtenant de l'Empereur l'état de Piombino, pourroit, sans contrevenir à cette convention, lui débourser la somme dont il étoit convenu, & qu'il n'entendoit pas, par ce traité, s'aliéner de l'amitié de l'Empereur, ou rien faire contre lui, voulant être son serviteur & son ami, en même-tems qu'il rempliroit les promesses qu'il faisoit au roi de France; que si l'Empereur se tenoit pour offensé de ce traité, & donnoit au Duc sujet de renoncer à son amitié, le Roi le prendroit alors sous sa protection, comme ami & comme confédéré contre l'Empereur, & qu'aussitôt il seroit fait entre le Roi & lui Duc, un traité spécial pour cette confédération. Le Roi engageoit aussi sa parole, de tenir ce traité secret, tant qu'il ne seroit pas jugé convenable par les deux parties de le rendre public. 1552.

Après ces événemens, les Siennois jouirent de la liberté qu'ils avoient recouvrée : car les Espagnols ne conservoient plus qu'Orbitello; ils avoient été chassés de toutes les autres terres & places fortes de ce domaine. Asca-

gne de la Cornia qui infestoit leurs
1552. frontières, pour plaire à don Diègue, fut obligé de se désister de cette entreprise par ordre du Pape. Il étoit venu de Parme & de la Mirande de nouvelles troupes auxquelles le Duc avoit accordé un libre passage sur ses terres, & Thermes s'étoit chargé de garder la République au nom du Roi; usant de la plus grande modération avec les citoyens, & leur laissant diriger librement leurs affaires pour les affectionner davantage à la couronne de France. On établit trois mille hommes de garnison dans la ville, & on en fit marcher deux mille cinq cens autres pour le siège d'Orbitello.

Pendant que les François triomphoient des pertes énormes que faisoit l'Empereur, le duc d'Albe arriva à Villach avec des renforts d'hommes & d'argent, qu'il amenoit d'Espagne. Ce Ministre jouissoit également de l'estime de Charles & du prince Philippe, tant par son courage que par sa grandeur. Pendant qu'il étoit à Gènes, le Duc l'avoit fait prévenir de tous les dérangemens qu'il y avoit

en Italie, dans le service de l'Empereur, & des intrigues de ses ministres; 1552.
il tira donc Charles V de la létargie où l'avoit tenu l'évêque d'Arras; lui fit entendre qu'il falloit plus d'activité dans les délibérations, & plus de confiance dans des amis que les circonstances présentes exigeoient qu'on se conciliât de nouveau par tous les moyens: il lui fit sentir que le duc Côme en étoit un; qu'il étoit de la prudence de lui donner quelque satisfaction pendant les troubles de Sienne, & spécialement dans l'affaire de Piombino; que c'étoit le moyen de pouvoir défendre ce poste avec plus de sûreté, contre l'invasion de la France & des Turcs, & l'occasion de s'attacher plus étroitement un Prince d'un si grand crédit en Italie: que d'ailleurs il avoit déjà rendu à Sa Majesté des services assez considérables. Comme don Diègue ne pouvoit pas défendre Piombino & ses dépendances contre la flotte Turque, ni contre celle du prince de Salerne qui les menaçoit, il eut ordre d'en mettre aussitôt le Duc en possession, à condition, néanmoins, que le Duc recon-

noîtroit ne le tenir que comme un
1552. dépôt, au nom de Sa Majeſté, & dans la vue ſeule de le protéger & de le défendre; tenant, d'ailleurs, une note exacte des dépenſes qui ſeroient faites pour cela, & toujours prêt à le rendre lorſqu'il en ſeroit requis. Quelque dures que ces conditions paruſſent à Côme, il fit réflexion que l'échange de cet Etat pouvoit s'effectuer facilement après en avoir obtenu le conſentement du prince Appiano; conſéquemment il accepta le parti. Le 12 d'août, Otton de Montauto s'y rendit avec ſes troupes, & en obtint ſans peine la poſſeſſion de Verdugo, gouverneur Eſpagnol qui y réſidoit au nom de Charles V. San-Marino fut ſur le champ chargé des fortifications de cette place, & Ferraio eut ordre de défendre l'iſle d'Elba, déjà menacée par le pirate Sala-Rais qui infeſtoit ces côtes avec trente-quatre vaiſſeaux. Le Duc ne manqua cependant pas de repréſenter à la Cour, que le tenir ainſi en ſuſpens dans une affaire où il étoit ſi fort intéreſſé, ce n'étoit pas enviſager le bien de la choſe qu'on s'étoit propoſée: que les fortifications

exigeant de grosses dépenses, c'étoit l'exposer à entrer malgré lui en contestation à ce sujet, lorsqu'une fois les dépenses seroient faites. Mais ces représentations furent inutiles, parce que l'Empereur s'étant arrangé avec Maurice de Saxe, & ayant pacifié l'Empire par le traité de Passau, ne songeoit plus qu'à faire les préparatifs les plus efficaces pour repousser les François des frontières, vu qu'ils s'étoient déjà emparés de Metz, & menaçoient la Flandre. A ces motifs de refus de la part de Charles V, se joignoient encore les imputations de don Diègue contre le Duc. Celui-là voulant se disculper, par quelques raisons spécieuses, de la négligence & du peu de soin qu'il avoit montré dans la garde de Sienne, chargeoit Côme de toutes les causes de cette révolution, l'accusant d'intelligence avec les François, & du honteux accommodement qui avoit été fait avec cette République. La noirceur de ces inculpations eût aisément pu faire quelque impression sur l'esprit soupçonneux de l'Empereur ; mais l'ascendant que le duc d'Albe prenoit déjà à la Cour, joint aux preuves jus-

1552.

tificatives que Côme y envoya, firent
1552. retomber l'accuſation ſur le délateur
même; & Charles perſuadé qu'il avoit
été mal ſervi de don Diègue, le rappela pour lui faire rendre compte de ſes opérations. La chûte de don Diègue fit auſſi naître en Cour de la défiance contre Gonzague; en conséquence les intérêts de l'Empereur furent abandonnés en Italie aux ſoins de Côme & du vice-roi de Naples; l'un & l'autre ne négligèrent rien pour l'engager à recouvrer ſa gloire, & à regagner les amis qu'il avoit perdus; dans le deſſein de ſe venger plus facilement de l'injure des Siennois, & d'expulſer les François de cet Etat.

Lorſque la liberté & la tranquillité eurent été rétablies dans Sienne, & que cette ville n'eut plus rien à craindre des Eſpagnols, l'objet principal qu'il falloit enviſager, étoit de fixer une forme de gouvernement, qui, balançant avec équité les intérêts, & ſatisfaiſant l'ambition des citoyens de tous les ordres, fît oublier les troubles paſſés, & les portât tous à concourir unanimement avec vigueur à ſoutenir la liberté & la ſplendeur de la pa-

trie. Thermes les appela à ces vues au nom du Roi, & le Pape y envoya 1552.
dans le même dessein le cardinal Mignanello en qualité de légat du Saint-Siège. Aussi-tôt le conseil choisit seize citoyens, dont quatre de chaque mont, pour projeter un plan de constitution, particulièrement adapté à la situation présente de la République. Ces seize opinèrent qu'en abolissant les droits & les prérogatives qui distinguoient un ordre de l'autre, & en rendant toutes les classes de la ville égales, c'étoit le moyen d'ôter tout motif de rivalité, & conséquemment de discorde. Ils proposèrent donc de créer un conseil de neuf cens personnes, en prenant 225 citoyens par mont, & c'étoit de ce conseil qu'on devoit choisir le capitaine du peuple, dont la dignité & la puissance ne dureroient que six mois. Mais ce plan tendant à exclure nombre de personnes de la magistrature, sur-tout dans le mont du peuple qui étoit le plus nombreux, & qui avoit alors la prépondérance dans la République, puisque c'étoit le peuple qui avoit contribué, plus que tout autre ordre, à l'expul-

1552. ſion des Eſpagnols, non-ſeulement on ne put s'accorder ſur ce ſyſtême de légiſlation, mais l'époque de la délivrance auroit été marquée par un ſoulèvement, & un carnage des citoyens, ſi le Cardinal-Légat & Thermes n'euſſent interpoſé leur autorité pour l'empêcher. Dès qu'on eut vu la difficulté d'effectuer aucun plan, le Légat retourna à Rome, & Thermes ſe rendit au ſiège d'Orbitello, après avoir pris les précautions requiſes pour prévenir toute nouveauté. Il en ſeroit effectivement arrivé, ſi ces citoyens tumultueux n'euſſent été réunis par la crainte qu'ils avoient de la vengeance de Charles V, & par celles des troupes que Côme avoit raſſemblées pendant ce tems là à Staggia, ſur ſes frontières. Le ſujet de cette précaution de Côme, étoit de voir que cette République, n'ayant aucun égard pour les conventions qu'elle avoit arrêtées avec lui, non-ſeulement n'avoit pas congédié les troupes étrangères, mais qu'il en arrivoit tous les jours davantage. Il n'ignoroit pas, non plus, que les François vouloient profiter du tumulte de Sienne pour s'en rendre les maîtres

absolus, & il étoit également instruit que la reine de France avoit formé le dessein de s'emparer de l'état de Florence; qu'elle s'entretenoit souvent sur ce sujet avec Louis Alamanni & avec les Strozzi, & sollicitoit continuellement le Roi à tenter cette entreprise. Côme voyoit aussi que la flotte Turque, stationnée à Procida, pouvoit, en se combinant avec celle du prince de Salerne, favoriser les François qui étoient à Sienne, s'ils eussent voulu attaquer ses Etats. Nonobstant le traité qu'il avoit fait avec le Roi, il songea donc à amasser de l'argent, à recruter de nouvelles troupes, à fortifier Saint-Casciano, place située à peu de distance de Florence du côté de Sienne. Pendant ce tems-là il entretenoit avec les François la meilleure correspondance, leur donnoit un libre passage sur ses terres, leur faisoit différentes fournitures dans ses domaines, parce que les voyant alors établis dans le cœur de l'Italie, & maîtres jusqu'aux portes de Rome même par la réunion des états de Pitigliano & de Castro, il craignoit de leur donner le moindre soupçon de desseins hostiles, &

1552.

1552. de partialité pour l'Empereur. Le Pape naturellement foible & timide, pouvoit aussi les rendre plus puissans en se jetant sans réserve dans leurs intérêts; mais l'armée Turque ayant pris la route du Levant, sans rien entreprendre, & Doria ayant jeté des troupes dans Orbitello, le Duc retira aussitôt les siennes de Staggia, congédia les unes, sans cependant se mettre au dépourvu en cas d'attaque, & retint les autres pour la sûreté des postes de ses côtes maritimes.

La modération dont avoient usé les François dans les affaires de Sienne, & leur zèle affecté pour la liberté de cette République, ne tarda pas à se démasquer : on vit donc que leur ambition étoit de se rendre maîtres absolus de la ville. On eut aussi des preuves non équivoques du dessein qu'ils avoient d'inquiéter les états de Côme. La conduite de Thermes, homme extrêmement réfléchi, franc, modéré, exact à s'acquitter de ses fonctions, n'avoit pas plu à sa Cour. Il n'avoit pas voulu exposer légèrement la gloire de sa nation en attaquant le royaume de Naples, parce qu'il regardoit comme vain

nes & trompeuſes les vues & les eſpérances du prince de Salerne. Pour mieux réuſſir dans ſes deſſeins, il détermina le Roi à faire réſider à Sienne, en qualité de ſon lieutenant, le cardinal d'Eſte, frère du duc de Ferrare; homme ambitieux, & qui, né de Lucrèce Borgia, fille d'Alexandre VI, ſembloit avoir eu par ſa naiſſance le caractère de ſon aïeul & celui du duc Céſar ſon oncle. Ennemi par ſyſtême de la Maiſon de Médicis, il avoit pluſieurs fois aidé à Ferrare les ſujets rebelles de Côme, leur faiſant même eſpérer la liberté de leur patrie. Quoique Côme fût très-perſuadé qu'il n'avoit en lui qu'un dangereux voiſin, il uſa de ſa diſſimulation ordinaire, l'invita à Florence pour lui marquer ſes égards & pour concerter avec lui les moyens les plus aſſurés de conſerver la bonne intelligence entre le Roi & lui, & la liberté de Sienne. Côme ne voyoit pas de bon œil, qu'après avoir congédié des troupes & montré tant de confiance dans l'amitié du Roi, les forces des François augmentaſſent chaque jour dans Sienne, & que la liberté de cette République, loin d'être

1552

1552. confirmée par une nouvelle légiſlation, reſtât abandonnée aux diſcordes des citoyens; diſcordes que fomentoient avec art ceux qui cherchoient à l'opprimer. Mais ce qui ſur-tout perſuadoit le Duc des intentions obliques de la France à ſon égard, étoit de voir que, dans la note que le Roi lui avoit envoyée, ſignée de ſa main, pour lui déclarer quels étoient les amis & les partiſans de la France, & les lui faire reconnoître comme tels, les Strozzi ſe trouvoient de ce nombre. Or, les Strozzi étoient des ſujets rebelles du Duc, connus ouvertement à ce titre, qui juſque-là avoient cherché tous les moyens d'attenter à ſa vie & à ſon Etat. Cette déclaration, lui impoſant donc une loi qui aviliſſoit ſa dignité & bleſſoit les droits de ſa ſouveraineté, fut tenue de ſa part pour une inſulte manifeſte qui l'obligeoit d'autant plus à expulſer les François de Sienne : ainſi il s'occupa davantage à lever des troupes & à ſe procurer de l'argent. Le cardinal de Ferrare lui demanda, pourquoi cette nouvelle démarche ? Côme lui dit ouvertement que, ſes voiſins prenant les armes, il ne

devoit pas rester oisif & se fier à des paroles. Mais, voulant se montrer le Prince le plus porté à la tranquillité de l'Italie, il sollicita le Pape, les Vénitiens & le duc de Ferrare de faire en sorte que les François se déterminassent à laisser Sienne en liberté, & retirassent leurs troupes de cet Etat. 1552.



1552.

CHAPITRE II.

Charles V se résout à attaquer les Siennois : le duc Côme lui donne des secours, renonce au traité qu'il avoit fait avec les François, & reçoit l'armée Impériale dans ses Etats. Le vice-roi de Naples arrive à Florence, où il meurt, & don Garcia son fils continue la guerre. L'armée Impériale se retire de Sienne, & le Pape traite inutilement de paix. La flotte Turque ravage l'isle d'Elba, surprend la Corse. Le Duc est ouvertement ennemi des François, & se dispose à les expulser de Sienne. Négociations entre lui & la France, pour se tromper mutuellement.

LA nation Espagnole, accoutumée jusque-là aux conquêtes, & familiarisée avec la gloire, souffroit avec peine de se voir si honteusement chassée de Sienne, d'être impunément insultée par les François qui s'y étoient établis, & menaçoient même de-là les autres Etats de Charles V. Persuadée que le duc

duc Côme auroit pu secourir la citadelle avec toutes les forces qu'il avoit, & chasser même les François de cet Etat, elle ne pouvoit lui pardonner cette faute envers un Monarque & une nation qui lui avoient donné & assuré la souveraineté de Florence. Les cardinaux de Tolède & Mendoza demandoient plus que personne, que le Duc & la Cour se missent en état d'agir, condamnant le passé, mais insistant à ce qu'on effaçât un aussi grand opprobre. Cependant le Duc ne voyoit pas que le moment fût encore favorable pour s'engager ouvertement contre la France; & l'Empereur étoit distrait de toute entreprise par le siège de Metz où les troupes & la fortune même lui manquoient. Les sorties des assiégés & les maladies qui s'étoient répandues dans son armée, réduisoient ses troupes à un état si déplorable qu'il fut forcé de se désister de l'entreprise & d'abandonner absolument le siège. Malgré cela, la présence du duc d'Albe fit qu'on ne perdit pas absolument de vue les affaires de l'Italie. Comme il avoit convaincu l'Empereur du mauvais service de don Diègue, auteur de tous les revers qu'on 1552.

1552. avoit éprouvés en Italie, il crut aussi devoir employer les moyens nécessaires pour le déterminer à exiger quelque réparation. Interrompant donc toute communication avec don Ferrante, comme suspect, il pensa qu'il étoit à propos de tenter de recouvrer Sienne & de charger de cette entreprise le duc Côme & le vice-roi P. de Tolède; ne doutant pas que des gens aussi unis entr'eux ne concourussent de concert & de tous leurs efforts au bien du service de Sa Majesté. Côme pensoit qu'on pouvoit effectuer l'entreprise avec quinze mille hommes d'infanterie & six cens cavaliers, & qu'en entrant de deux côtés, on se rendroit maître de toutes les dépendances en trois mois; que, quant à la ville, on la forceroit en moins de tems à se rendre. Ce plan d'opérations exigeoit de la diligence, parce que la ville n'étant pas munie de vivres, il falloit ne pas lui donner le tems de s'en pourvoir. Côme étoit aussi d'avis qu'on dissimulât, & qu'on se gardât de donner le moindre ombrage, si les circonstances & les forces ne permettoient pas encore d'agir avec la célérité requise; parce que les

François ne songeroient probablement pas à se fortifier davantage dans la ville; 1552.
& que les Siennois, toujours divisés entr'eux, ne manqueroient pas de donner à Sa Majesté, par leurs tumultes, l'occasion d'expulser ces ennemis avec facilité. Ces avis de Côme, appuyés par le duc d'Albe, furent très-goûtés de Charles V. L'Empereur, se flattant donc de voir cette entreprise terminée en six mois, envoya en Italie don François de Tolède pour concerter secrètement avec Côme & le vice-roi de Naples les moyens les plus propres à son exécution. Mais, soit par la lenteur ordinaire de Charles, soit par la conduite accoutumée de ses Ministres dans le maniement des affaires, toutes les délibérations traînèrent extrêmement en longueur; & don François ne se rendit à Florence qu'en décembre, tems où les François, conduits par le cardinal de Ferrare, pensoient à s'établir plus sûrement à Sienne. Quoique l'entreprise parût alors plus difficile, Côme ne désapprouva pas la résolution de la Cour, se prêta volontiers à son exécution, mais avec le plus grand secret; car il ne vouloit même pas pa-

roître manquer en rien aux conven-
1552. tions faites avec la République, quoiqu'elle les eût manifeſtement violées. Il promit donc à don François de fournir le paſſage, les logemens, les vivres à l'armée Impériale, & les munitions néceſſaires tant que dureroit la guerre, ſans même excepter l'artillerie, de manière cependant que cela ne parût pas; voulant à tout événement être dans le cas de traiter de paix comme médiateur. Mais ſon deſſein étant que Sienne reſtât en pleine liberté après que les François en ſeroient expulſés, il ne voulut pas groſſir de ſes troupes les forces de l'armée Impériale. Ce plan de politique étoit fondé ſur ce que Sienne reſtant aſſujettie ou aux François ou aux Impériaux, ce ſeroit toujours pour les uns ou pour les autres un poſte trop avantageux pour inquiéter ſes Etats; & que conſéquemment il falloit maintenir libre cette République en balançant les forces des deux adverſaires par les ſecours qu'il donneroit à l'Empereur, les François ayant déjà la prépondérance. Le voyage de don François à Florence & à Naples, avoit pour but ſelon le Duc, de ra-

masser de l'argent à l'Empereur ; mais malgré ce prétexte spécieux dont il le coloroit, ce voyage fit naître aux François & aux Siennois le plus violent soupçon, qu'on méditoit la guerre contr'eux. Aussitôt ils augmentèrent leurs provisions, fortifièrent les châteaux des dépendances, & rappelèrent de Parme infanterie & cavalerie, pour être en état de défense. On choisit à Sienne huit citoyens pour arrêter, avec le Cardinal & l'Archevêque, un plan de gouvernement, qui fût à la satisfaction de tous les ordres ; le Cardinal & l'Archevêque vinrent à bout de persuader ces commissaires de réduire les deux conseils en un, & d'annuler la distinction des monts. La crainte qui réunit les hommes, plutôt que tout autre motif, fit accepter ces deux articles qui facilitèrent ensuite le reste de la réforme : le Duc ne manqua pas non plus de fortifier cette crainte, & de les exhorter à la paix, leur représentant que l'Empereur pourvu de grosses sommes d'argent qui lui étoient récemment venues d'Amérique, & fortifié par les subsides que la diète de Worms lui

1552.

avoit accordés, pourroit fondre sur
1552. eux avec une armée considérable ; outre cela il leur donnoit avis qu'il étoit débarqué de l'infanterie Espagnole à Naples ; qu'il descendoit des Allemands en Lombardie : il ajoutoit, pour sujet de réflexion, le désastre que la guerre porteroit dans leur territoire, naturellement dépourvu d'agriculteurs, & qu'après en avoir fait un désert, l'Empereur dévasteroit pareillement leur capitale, où il n'y avoit ni art, ni commerce, & qui ne subsistoit que de ses propres productions. D'un autre côté il rappeloit au Pape l'obligation où il étoit d'observer la plus stricte neutralité, l'intérêt qu'il devoit avoir de procurer la paix, non-seulement pour éteindre le feu de la guerre & faire épargner le sang, mais encore parce qu'à tous égards, il étoit obligé de prendre les armes pour garder ses propres Etats. Quant au roi de France, il lui déclara qu'il entendoit révoquer le traité qu'il avoit fait avec lui le 4 août, parce que le Vice-roi étant entré dans ses Etats à la tête de l'armée Impériale, il ne pouvoit plus tenir les conditions de ce

traité sans s'attirer la guerre sur les bras; que cependant, en accordant à son beau-père & à son armée l'aide & les commodités qu'il ne pouvoit leur refuser, son dessein n'étoit pas de se déclarer ennemi de Sa Majesté; que d'ailleurs, il se proposoit toujours de maintenir la liberté de Sienne. La cour de France se trouva fort offensée de la révocation d'un traité aussi solemnel, & le Roi ne manqua pas d'accuser le Duc de mauvaise foi; mais Côme fit aussi connoître que c'étoit le Roi même qui avoit manqué le premier aux conditions de ce traité d'amitié réciproque, & même à sa dignité royale, en exigeant de lui qu'il regardât comme ami le plus opiniâtre de ses sujets rebelles. L'impétuosité des François fut arrêtée par la crainte d'avoir Côme ouvertement pour ennemi; le cardinal de Ferrare eut soin d'adoucir le Duc en l'assurant qu'il avoit persuadé le Roi de la sincérité de son procédé, & en lui montrant qu'il desiroit la paix & la liberté de la république de Sienne. Mais comme il y avoit déjà dans le royaume de Naples une armée composée de six mille Espagnols & de 1552.

1552. six mille Allemands, la guerre fut publiquement déclarée, une partie de ces troupes devoit s'avancer par terre, sous le commandement de don Garcia de Tolède, & l'autre s'embarquer sur les galères de Doria, avec la personne même du Vice-roi. Le Pape donna libre passage à cette armée Napolitaine, qui avoit dessein de s'unir aux quatre mille hommes de pied d'Ascagne de la Cornia, pour commencer la guerre dans la Valdichiane; cet appareil intimida si fort les François, qu'ils eurent recours à Côme, lui demandant d'interposer son crédit auprès du Vice-roi pour prévenir, par un accommodement, les ravages de la guerre; ils firent la même démarche auprès du Pape. Mais le Duc voyant bien que les François ne cherchoient qu'à gagner du tems, & que c'étoit ce qui les avoit portés à cette démarche, insinua au Vice-roi, que les Siennois n'aspiroient qu'après la tranquillité, dans la crainte de voir leurs terres ravagées; que cependant, étant actuellement assujettis aux François, ils ne pouvoient plus disposer d'eux-mêmes; que conséquemment il falloit

que l'armée s'approchât d'abord de Sienne pour amener la ville à des propositions convenables. Les mauvais succès que Charles V venoit d'éprouver devant Metz, encouragèrent enfin les François à la guerre, & furent un obstacle à tout moyen d'accommodement; ils élevèrent un fort dans la ville, du côté de la porte de Camullia, & résolurent de défendre Chiusi, Montalcino & Grosseto dans les dépendances. Leur armée montoit à dix mille hommes de pied. Les bourgeois & la populace de la ville avoient pris les armes pour défendre la patrie; trois Gonfaloniers, élus par la République, devoient diriger les opérations des premiers, & trois Centurions furent chargés de tenir le peuple dans la subordination. 1552.

Don Garcia partit de Naples avec l'armée le premier janvier: il fut honorablement reçu à Rome par le Pape, & se rendit, vers la fin du mois, à l'Orsaia, dans le territoire de Cortone, pour se joindre aux troupes d'Ascagne de la Cornia. Le Vice-roi arriva aussi à Livourne le 13 du même mois avec trente galères, deux mille cinq 1553.

1553. cens Efpagnols, & un bon train d'artillerie. Le Duc avoit envoyé le prince don François, fon fils aîné, pour le recevoir & lui faire fa cour, conjointement avec fon époufe & une nombreufe fuite : mais le Vice-roi déjà vieux, infirme & foupçonneux, fe montra peu fenfible aux attentions de fon gendre : voyant même que Côme fe défioit des Efpagnols, & avoit introduit dans Pife un nombre extraordinaire de gens armés pour la garde de la ville, il protefta avec fierté, & en des termes qui marquoient fon mécontentement, que fi Côme fe méfioit de lui, il retourneroit fans tarder à Naples. Le grand accueil qu'on lui fit le calma, & il fe rendit à Florence, où il concerta avec le Duc le plan des opérations de la guerre. Il demanda don Garcia fon fils, Alexandre Vitelli & Afcagne de la Cornia, leur prefcrivit la marche qu'ils devoient fuivre pour faire avancer l'armée contre les Siennois. La fatigue du voyage, fon grand âge, la rigueur de la faifon lui firent contracter une fièvre double tierce, compliquée avec un rhume, dont il mourut le 22 février. Sa fille

& son gendre furent présens à son décès. Il laissa don Garcia pour son lieutenant à l'armée. On lui fit de très-simples funérailles; son corps fut porté de nuit à l'église métropolitaine avec peu de suite & même en silence : le peuple informé de ce qui s'étoit passé à Pise, présuma que c'étoit le Duc qui avoit accéléré sa mort. Malgré la sévérité de son administration, ce Ministre étoit fort considéré de l'Empereur. Jamais Charles ne voulut prêter l'oreille aux instances que ses sujets lui firent pour l'éloignement de son Vice-roi; & Pierre de Tolède gouverna le royaume de Naples pendant vingt ans, avec beaucoup d'intégrité & de désintéressement. Il ne laissa à son fils qu'un très-foible héritage & même grévé de plusieurs charges. L'armée grossie par de nouveaux renforts, se mit en marche lorsque ses commandans furent de retour de Florence, & se porta contre Sienne par la Valdichiane. Elle occupa tous les postes qu'avoient abandonnés les François; entr'autres celui de Lucignano, qui fut consigné aux milices du Duc, par rapport aux prétentions que la com- 1553.

mune de Florence avoit fur cette terre.
1553. A mefure qu'elle s'avançoit les François abandonnoient les poftes : on s'empara donc aifément de Pienza, d'Afinalunga & de Montefollonico ; mais on éprouva beaucoup de réfiftance à Monte-Occhiello, lieu fortifié par la nature & par l'art. Il étoit confié à la garde d'Adrien Baglioni, qui y étoit avec fix cens hommes d'élite. Malgré la plus vigoureufe défenfe, il ne put tenir contre l'artillerie qui battit le fort de trois côtés en même-tems. Il fe rendit donc à difcrétion à don Garcia ; le foldat y perdit tous fes bagages, il fut mis en liberté à condition de ne pas fervir d'un an dans l'armée Françoife : mais le commandant & les officiers furent retenus prifonniers de guerre. Jufque-là les opérations avoient été conduites avec fuccès par don Garcia, qui ne s'étoit pas écarté du plan du Vice-roi & des avis du Duc. Côme avoit déjà demandé un autre commandant à l'Empereur. Jacques de Médicis, Milanois, marquis de Marignan, fut propofé de préférence à tout autre. La valeur dont il avoit fait preuve, fous les ordres du marquis de Vafto,

dans les guerres de Hongrie & d'Allemagne, le rendoit digne de ce choix: 1553.
mais une maladie assez grave, occasionnée par la fatigue du voyage, l'obligea de retourner chez lui pour se rétablir. L'Empereur auroit desiré que Côme se chargeât de cette entreprise: il ne voulut pas s'écarter de son systême de neutralité apparente, promit d'aider de ses avis Garcia & l'armée, & de fournir même l'argent & les vivres nécessaires. Il pensoit pouvoir se rendre plus utile à l'Empereur, en se réservant tout droit de médiation lorsqu'il s'agiroit de paix, & ne vouloit pas irriter davantage les Siennois, à qui la dure servitude dans laquelle les tenoient les François, avoit déjà fait oublier les vexations de don Diègue.

Le cardinal de Ferrare s'étoit aussi apperçu que les principaux citoyens étoient mécontens des nouveautés introduites dans la constitution, voyoient de mauvais œil cette guerre qui leur étoit très-préjudiciable, & qui, loin de tendre au maintien de la liberté, ne faisoit qu'appésantir le joug sous lequel les tenoient les François: il avoit ima-

1553. giné le moyen de les lier plus étroitement avec la France par un traité solemnel. En vertu de ce traité, les Siennois étoient reconnus les amis du Roi & de ses adhérens, & ennemis de tous ceux qui se déclareroient contre Sa Majesté. Le Roi s'engageoit à payer les frais faits & à faire dans cette guerre, à défendre les Siennois à ses propres dépens, & devoit, après la guerre, leur rendre toutes leurs forteresses, une entière liberté, & ne jamais se mêler des affaires de leur gouvernement; enfin entretenir chez eux & pour leur sûreté une garnison de deux cens hommes d'infanterie, si toutefois la République y consentoit. Réciproquement la République s'engageoit à laisser au Roi la liberté de la ville & de ses ports pour y rassembler des troupes, ou pour toute autre chose qu'exigeroit le service; de ne se mettre que sous la protection de Sa Majesté; & elle ne devoit se lier avec aucune autre puissance, à quelque titre que ce fût, sans son consentement. Ce traité que le Cardinal regardoit comme un coup admirable de politique, produisit un effet tout contraire à ses vues : ce qui

arrive toujours lorſqu'on ne ſe détermine à un parti que par la crainte ou par la force. Les citoyens étoient diviſés entr'eux par leurs intérêts particuliers. Le mont du peuple qui avoit opéré la révolution, ſouffroit avec peine que les autres lui fuſſent égaux ; celui des *Neuf* qui en tenoit ſa ſupériorité, vouloit ſortir de la ville pour ne point s'expoſer à en être chaſſé dans quelque nouveau tumulte. Les deux autres s'intéreſſoient plus ou moins dans les différens des deux précédens ; mais tous enſemble craignoient de reſter entièrement aſſujettis à la France. Le Duc avoit gagné les premières familles de la République en leur accordant ſon appui. Le zèle qu'il montroit en tout pour leur liberté, l'avoit rendu médiateur entre le mont des *Neuf* & celui du peuple. Son deſſein avoit été de les réunir & de les faire vivre enſemble en sûreté. Cette correſpondance le mit à même de les convaincre que les François en vouloient à la liberté de la Répulique, liberté que l'Empereur leur conſerveroit avec plus de franchiſe : il leur répondit des diſpoſitions favorables de Charles V, leur repréſenta auſſi qu'en

1553.

expulſant les François, non-ſeulement
1553. ils ſe concilieroient l'Empereur, mais qu'ils garantiroient auſſi la patrie de tout carnage, de toute dévaſtation. Après avoir perſuadé les premiers de tous les ordres, il arrêta avec eux de chercher l'occaſion, & d'exciter dans Sienne un tumulte à la faveur duquel il s'empareroit d'une porte, & introduiroit ſes troupes pour en chaſſer les François. Il répondit que, lorſqu'ils ſeroient expulſés, l'armée Impériale, loin de s'approcher de la ville, s'éloigneroit auſſitôt de la province. On devoit donc, dix jours auparavant, l'avertir de quel côté arriveroit le tumulte, & de quelle porte on ſe ſaiſiroit, afin qu'il y portât ſes troupes. Pour cet effet, il fit tenir huit mille hommes de pied & cinq cens de cavalerie légère, prêts à marcher au premier avis. Les partiſans de ce complot étoient ſi déterminés qu'ils offrirent même au Duc leurs enfans en ôtage; lui, de ſon côté, amuſoit le cardinal de Ferrare pour faciliter la réuſſite de l'entrepriſe. Comme les complots où il entre beaucoup de monde, réuſſiſſent rarement, le Cardinal en fut averti. Le Duc rappela auſſitôt de Sien-

ne ſon envoyé, prétextant que les François ne voulant adhérer à aucune proposition de paix, ſa réſidence dans cette ville devenoit inutile. Avant de ſe retirer, l'envoyé gagna par de grandes promeſſes & des avances, certain nombre de perſonnes affidées, pour mettre le Duc à même de ſavoir juſqu'au moindre événement qui arriveroit à Sienne. A peine cet envoyé fut-il parti que Taddée de Monterchi fut arrêté ; c'étoit ſon confident. On le jeta donc en priſon ; & le bruit courut qu'il avoit été ſurpris levant le plan du nouveau fort de Camullia. Mais le Cardinal n'uſa d'aucune diſſimulation. Il déclara ouvertement aux magiſtrats de la République, que le duc de Florence étoit un traître, & qu'il le feroit repentir de ſa perfidie en faiſant révolter un Etat qu'il tenoit avec tant d'injuſtice. Ceci donna lieu aux ſoupçons & à la méfiance entre les François & la ville ; méfiance qui ſe fortifia davantage, lorſqu'on vit le Cardinal obſtiné à vouloir découvrir tous les complices, & faire arrêter les premiers citoyens. 1553.

Pendant que la République étoit intérieurement en proie à ces déſordres,

l'armée Impériale s'emparoit de toutes
1553. ses dépendances. Comme elle montoit à dix-huit mille hommes d'infanterie & quinze cens de cavalerie, Garcia crut, après la prise de Monte-Ochiello, pouvoir en envoyer un détachement vers Orbitello pour se joindre à la garnison, fourager la Maremme, & en ramener des bestiaux & des vivres. Mais ce corps donna dans une embuscade, & fut défait par l'ennemi : le reste se replia sur l'armée. Malgré cela, les Impériaux étant maîtres de la Valdichiane & de Valdorcia, d'où Sienne par conséquent ne pouvoit recevoir aucun secours, don Garcia résolut d'entreprendre le siège de Montalcino, l'endroit le plus fort du Siennois, tant par sa position que par l'art. Jourdain des Ursins le défendoit pour les François avec quinze cens hommes d'élite. Garcia supposoit que le peu de munitions, & la mésintelligence des défenseurs, feroient rendre la place en peu de tems. Il dressa donc ses batteries, fit percer des mines; mais, n'ayant pas assez de succès, il convertit le siège en blocus, se postant de manière à couper toute communication entre la Maremme & la place,

& à la priver ainsi de tous les secours. 1553.
Comme les ennemis employoient entr'eux la ruse & les complots aussi-bien que les armes, les assiégés feignirent un traité concerté d'un commun accord pour se rendre à l'Empereur, & tentèrent de surprendre Garcia par ce moyen. En effet, il seroit aisément tombé dans leurs mains, si une sentinelle ne l'avoit averti du piège. Néanmoins il envoya en avant le capitaine Bevero, Espagnol, avec un domestique. Etant tombés au pouvoir de l'ennemi, ils révélèrent la conjuration que le Duc avoit tramée à Sienne : ce qui fit arrêter quarante citoyens, parmi lesquels se trouva Jules Salvi, capitaine du peuple. A peine le roi de France avoit-il appris les mouvemens de l'armée Impériale, qu'il avoit envoyé le prince de Salernes à la Porte Ottomane pour en obtenir le secours de la flotte Turque. Aussitôt il fit courir de faux bruits de traités & d'intelligence entre lui & la Porte, menaçant de tout ravager dans le royaume de Naples : l'Empereur s'en laissa imposer par la crainte, & donna ordre qu'on pressât avec la plus grande célérité l'expédition du

Siennois, pour être en état de faire paſ-
1553. ſer les troupes à Naples vers la fin du mois de mai. Ce parti peu réfléchi déconcerta le Duc qui voyoit l'entrepriſe abandonnée au milieu des plus grands ſuccès, après les pertes qu'il avoit eſſuyées pour en faciliter l'entière réuſſite. Il craignoit auſſi que les François ne l'attaquaſſent, lorſque les Impériaux ſe ſeroient retirés, & qu'il n'eût ainſi lui ſeul ſur les bras tout le fardeau de cette guerre. La flotte Turque n'étant pas encore ſortie des Dardanelles, laiſſoit le tems de pourvoir à la défenſe du royaume de Naples, & de continuer le blocus de Sienne & de Montalcino. Le Duc propoſa donc de lever quatre mille hommes d'infanterie pour dévaſter tout le Siennois, penſant que les ennemis n'ayant plus de récolte à eſpérer, ſeroient forcés de ſe retirer d'un pays où ils ne pourroient plus ſubſiſter, & que la ville en viendroit ainſi plus aiſément à une capitulation quelconque. Il ſavoit combien les François craignoient les ſuites de cette guerre : car ils faiſoient propoſer à l'Empereur, mais ſur-tout à lui, des articles pré-

liminaires de paix, par le moyen du duc de Ferrare & du Pape. Ils sentoient qu'après avoir été expulsés de Sienne, ils pouvoient aisément perdre la Mirande & Parme, qu'ils avoient intérêt de garder par un traité. Le Pape fatigué d'une guerre aussi voisine de ses Etats, entama une négociation avec beaucoup de chaleur; il envoya un Légat au Duc, & un autre au cardinal de Ferrare; leur demanda définitivement les articles les plus précis, & les invita à concourir à former un congrès à Viterbe, où Sa Sainteté se rendroit. Il leur fit encore sentir qu'il falloit se hâter, & trancher sur les points controversés entre les deux parties belligérantes: que c'étoit le vrai moyen de parvenir à la conclusion d'un traité. Il statuoit qu'au préalable de tout, l'un & l'autre parti retireroit ses troupes du Siennois, & conviendroit d'une trêve d'un mois, tems pendant lequel il se flattoit de conclure le traité. Mais l'Empereur, sans attendre les représentations & les avis de Côme, ayant donné ordre que ses troupes se retirassent aussitôt du Siennois, pour venir à la défense du 1553.

royaume de Naples, don François de
1553. Tolède & don Juan Manriquez de Lara, nouvel ambaſſadeur de Charles V à Rome, acceptèrent au nom de l'Empereur la déclaration du Pape, & commandèrent à don Garcia d'exécuter les ordres de ſon maître. Le cardinal de Ferrare prévenu ſecrètement des ordres expédiés par l'Empereur, refuſa d'accepter la déclaration du Pontife, diſant qu'il traiteroit de cette affaire perſonnellement avec Sa Sainteté. Ce parti peu réfléchi de Charles, laiſſa donc abſolument Sienne au pouvoir des François, compromit le Pape avec cette ville, & Côme ſe trouva iſolé, expoſé aux reſſentimens de la France : outre le chagrin qu'il eut de voir échouer ſes deſſeins, tandis qu'il ne falloit plus que deux mois pour achever cette entrepriſe à la gloire de l'Empereur, en réduiſant Sienne & toutes ſes dépendances.

Charles V, depuis ſa retraite de Metz, s'étoit arrêté à Bruxelle, accablé de diſgrace & d'infirmités ; il y vivoit dans l'inaction, ne voyant plus ſes Miniſtres, ne s'occupant d'aucune affaire, & n'admettant que les perſon-

nes qu'il avoit expreſſément appelées.
Le chagrin lui faiſoit deſirer ardemment 1553.
de retourner en Eſpagne; il demandoit au ciel, par des prières continuelles, de lui en faciliter les moyens afin de le ſouſtraire déſormais à tant d'embarras. Le duc d'Albe s'étoit déjà rendu en Eſpagne pour diſpoſer le prince Philippe à ſe rendre en Flandres, & à tenir prêts, tant en hommes qu'en argent, les ſecours néceſſaires pour continuer la guerre avec la France. La reine Marie, le conſeiller de Prades, l'évêque d'Arras étoient les arbitres de toutes les affaires; mais l'Evêque connoiſſoit ſeul de celles de l'Italie, & c'étoit avec lui qu'il falloit en traiter. Quoiqu'il eût ſuccédé à tous les emplois de Granvelle ſon père, il n'avoit cependant acquis auprès de l'Empereur ni la même confiance, ni le même crédit; ſes opérations ne répondoient pas non plus à l'opinion qu'on en avoit conçue à la Cour. Ami des plaiſirs & des repas, il déroboit aux affaires une grande partie du jour, négligeoit les intérêts de ſon Prince & des ſujets pour s'occuper plutôt avec le beau ſexe, qu'a-

vec les Ministres. Le prince Philippe, quoique fort adroit à dissimuler, ne pouvoit s'empêcher de marquer publiquement le mépris qu'il avoit pour ce Ministre. Délateur de Côme, ami zélé de don Diègue, cet Evêque voyoit de mauvais œil que son ami eût été avili, & disgracié de l'Empereur, par le moyen du Duc même. Profitant donc de l'éloignement du duc d'Albe, & sans craindre de sacrifier la gloire & les intérêts de Charles, il résolut de se venger de Côme, d'abord en le portant à agir directement contre les François, & ensuite en faisant subitement retirer les troupes Impériales pour l'exposer à tout leur ressentiment. Il insinuoit à l'Empereur que la flotte Turque alloit bientôt fondre sur les côtes de Naples, & que ni loix, ni égards ne demandoient qu'on sacrifiât ses propres intérêts pour ceux d'autrui. Ces conseils étoient appuyés des fortes instances du cardinal de Jaen à qui le royaume de Naples venoit d'être récemment confié; il étoit mal disposé en faveur de Côme, parce que le Duc avoit désapprouvé ce choix, représentant à l'Empereur qu'un Etat

1553.

sujet

ſujet à des troubles internes, & expoſé aux invaſions, étoit mal entre les 1553.
mains d'un Prêtre. Le Duc avoit ſouvent rappelé à l'Empereur la confuſion & le trouble des Etats qu'il avoit en Italie, & que s'il n'y remédioit promptement, il riſquoit de les voir la proie de ſes ennemis. La préſence du prince Philippe, le commandement des armées de cette contrée, confié à la valeur du duc d'Albe faiſoient préſumer à Côme que les vaſſaux de l'Empereur ſeroient déſormais en ſûreté, lés amis confirmés dans leur affection, & la gloire de ſes armes au-deſſus de toute atteinte. C'étoit dans ces vues qu'il inſtruiſoit ſoigneuſement le Prince de tous les événemens de cette guerre, de toutes les fautes que faiſoient l'évêque d'Arras & les autres Miniſtres au préjudice de l'Empereur; mais la ſituation de Côme n'en devenoit pas moins critique, parce que le cardinal de Ferrare avoit déjà déclaré au Pape, que la retraite de l'armée Impériale ayant changé la face des choſes, il ne pouvoit entrer en aucun accommodement ſans nouvelles inſtructions, d'autant plus que les Eſpagnols

tenant toujours Orbitello, & le Duc
1553. le poste de Lucignano, l'on manquoit par là aux préliminaires arrêtés par Sa Sainteté. Or, il résultoit de ce procédé que les François étoient à même de profiter de leur supériorité pour attaquer le Duc, & étendre plus loin & avec plus de sécurité, les forces du Roi dans ces contrées. Ce soupçon étoit d'autant mieux fondé, que le Duc savoit que Pierre Strozzi s'étoit rendu secrètement chez le duc de Ferrare pour en tirer quelque somme, & l'engager dans ses projets. Ce qui pouvoit encore plus le persuader, étoit la joie que le Cardinal montroit au moindre succès des François, & la partialité qu'il avoit pour leurs intérêts; car, outre les secours qu'il fournissoit en argent, il ne se faisoit rien à Sienne sans son consentement. De plus, on venoit de découvrir un complot fait avec les François pour surprendre Livourne au passage de la flotte. Quelques soldats de la garnison s'étoient laissés gagner. Les Strozzi avoient aussi concerté avec Paul du Rosso & Antoine de Barberino d'empoisonner le Duc & Doria. Tous ces événemens prouvèrent à Côme en

quel danger étoit son Etat, & la nécessité absolue où il étoit d'expulser ses ennemis de Sienne, pour ne pas devenir leur victime. Il envoya donc François de Tolède à l'Empereur pour lui représenter le malheureux état des affaires de l'Italie, le desir qu'il avoit de faire une nouvelle tentative sur Sienne, & de prendre tout sur lui, à condition qu'il agiroit à sa volonté, & indépendamment des Ministres de Charles. Il demandoit que l'Empereur l'instruisît auparavant des secours qu'il pouvoit lui envoyer; qu'en attendant il verroit à entrer dans un arrangement, par la médiation du Pape, si les termes en étoient honorables; mais que dans le cas contraire il amuseroit adroitement les François pour avoir le tems de se préparer à la guerre, & attendre l'occasion d'agir ouvertement. 1553.

Dès qu'il eut arrêté ce plan d'opérations, il prit les plus sages mesures pour l'exécuter. Il ramassa beaucoup d'argent de différentes manières, soit en traitant avec les négocians, soit par des taxes, & fit recruter cinq mille hommes en Allemagne. Le Pape

qui ignoroit les desseins cachés de
1553. Côme, continuoit avec le cardinal de Ferrare à concerter un traité de paix ; il alléguoit que c'étoit lui qui avoit fait retirer l'armée sans aucun dégât, sans incendie, sans aucun des ravages que commettent ordinairement les troupes dans ces occasions, & qu'ainsi il avoit droit d'exiger quelque condescendance réciproque de la part des François. Mais le Roi ne voulant pas cesser de protéger Sienne, ni l'Empereur renoncer aux droits qu'y avoit acquis l'Empire, le Cardinal vit bien qu'il n'y avoit pas d'arrangement à espérer ; conséquemment il manœuvra de manière à tenir les parties en suspens, jusqu'à l'arrivée de la flotte Turque. Il ne manquoit pas de noircir la conduite de Côme en rappelant qu'il avoit violé le traité du 4 août 1552 ; qu'il avoit outragé le Roi à la face du monde entier, par ce manque de bonne foi ; qu'il avoit fourni de l'argent, des munitions, des hommes à l'Empereur, & qu'il retenoit encore Lucignano ; conduite qui avoit si fort indigné le Roi, que Thermes se seroit sur le champ

mis en marche pour recouvrer ce territoire & autres des dépendances de 1553.
la Toscane, s'il ne l'avoit arrêté en le flattant de lui procurer toute satisfaction par les conditions les plus honorables d'un traité. Le Pape prit sur lui de faire rendre ce poste, comme un des articles préliminaires déjà agréés de l'Empereur, & pressa le Duc de s'y prêter pour faciliter les moyens de parvenir à la paix ; il n'oublia pas non plus de lui montrer combien il lui étoit nécessaire de prendre déterminément un parti, vu que cet état incertain l'exposoit à mille inquiétudes, mille dangers, & à des pertes inévitables ; qu'il devoit envisager que la France avoit un Roi jeune & décidé, tandis que Charles V étoit mal servi de ses Ministres, & sans cesse accablé d'infirmités qui le mettoient au bord du tombeau. Côme consentit à rendre Lucignano ; mais en déclarant que ce n'étoit ni les menaces, ni la crainte qu'il eût du Roi, qui le déterminoient ; qu'il n'envisageoit en cela que le repos de l'Italie & les considérations qu'il devoit à Sa Sainteté ; que si on essayoit de l'attaquer, on trouveroit à

qui parler; ses Etats n'étant pas une
1553. proie si facile à saisir pour ceux qui
en auroient le dessein.

Pendant ces inutiles négociations, la flotte Turque sortit de Constantinople le 3 juin, sous le commandement du corsaire Dragut; celle de France s'y joignit sous les ordres du capitaine Poulin. Ces deux flottes combinées formoient environ cent voiles. Leur dessein étoit de fondre sur les côtes maritimes de Sienne, d'assiéger Orbitello, de surprendre Piombino & l'isle d'Elba pour se frayer la route à la conquête de la Corse. Ils pensoient à s'établir dans cette isle, dans les vues de s'ouvrir une communication avec la Mirande & Parme par le territoire de Gènes, & de renfermer le duc de Florence dans le centre de l'Italie, pour rendre toutes ses forces inutiles; ils s'assuroient aussi par là du territoire de Sienne, s'opposoient à tout secours qui pût venir de Lombardie; & devenus maîtres de l'Elba, ils le devenoient aussi sans difficulté de toute la côte de l'Italie. L'heureuse exécution de ce projet devoit faire tomber dans les mains de la France

les places les plus importantes de cette contrée, & lui faciliter en même-tems les moyens de disputer à l'Empereur la possession du royaume de Naples & du Milanois. Côme n'ignora pas ce grand projet; mais il savoit qu'il ne pouvoit avoir son effet qu'autant qu'il seroit exécuté dans toutes ses parties, & qu'il n'y avoit que lui seul qui pût s'opposer à sa réussite. Il envoya donc deux cens hommes de pied à Piombino, sous les ordres de Chiappino Vitelli pour garder cette place, & en posta quatre mille autres, avec quelque cavalerie légère, dans un endroit d'où ils seroient à portée de paroître au premier avis, & de s'opposer à un débarquement. Outre cela il tint toutes ses milices en ordre de manière à pouvoir les réunir en six jours, au nombre de quinze mille hommes, & empêcher les François de venir fondre par terre dans le Siennois. Il envoya tout le reste de sa cavalerie à *Colle* & à Saint-Gimignano, sous le commandement de Rodolfe Baglioni. Le marquis de Marignan, parfaitement rétabli, étoit de retour à Florence. Côme le fit passer avec trois cens fantassins

1553.

étrangers, à Saint-Donat, lieu situé
1553. sur les frontières du Florentin & à treize milles de Sienne. Marignan devoit observer là les mouvemens des troupes que les François y avoient réunies; les suivre ou les prévenir en cas qu'elles se portassent sur Piombino. Côme jeta aussi huit cens hommes de pied dans Portoferraio, avec des provisions pour six mois, tenant ses quatre galères dans le port sous les ordres du seigneur de Piombino, & pourvues de tout pour deux mois. Ces préparatifs le mirent en sûreté contre les attaques des deux flottes. Mais il espéroit que la rapacité des Turcs ne s'accommodant ni de la pauvreté, ni de l'ambition des François, les deux commandans ne seroient pas d'accord dans leurs opérations, & se sépareroient facilement.

Après avoir pillé les côtes de la Sicile & de la Sardaigne, ces troupes combinées tombèrent sur l'isle d'Elba vers la fin de juillet. Dragut s'étant posté à Lungone, détacha une partie de ses vaisseaux pour piller le plat pays; en peu de tems il en enleva tous les habitans. Ce détachement côtoya aussi

les pays maritimes du Duc, tandis que Dragut ravageant, brûlant, pillant tout dans cette isle, pensoit à se porter sur Ferraio. Comme la prise de ce poste devoit faciliter les opérations subséquentes, les François ne manquèrent pas d'inciter Dragut par les plus grandes promesses, à tenter de l'enlever d'assaut; mais la garnison, conjointement avec les galères, fit une sortie très-vive sur les Turcs, qui s'amusoient à escarmoucher autour de la place, & leur apprit que ce poste étoit à tous égards dans le meilleur état de défense. L'avertissement que Jourdain des Ursins, commandant des galères du Duc, donna à Dragut, fut pour lui un second motif de s'éloigner d'un fort contre lequel il lui parut imprudent de s'arrêter. Thermes fit embarquer deux mille cinq cens hommes d'infanterie dans les ports de Sienne, & la flotte combinée prit la route de la Corse, abandonnant l'isle d'Elba, où elle s'étoit arrêtée dix jours. Dragut n'avoit pas jugé à propos d'attaquer Piombino, craignant les forces que le Duc y avoit rassemblées; elle éprouva peu de résistance dans cette

1553.

isle. Ornano & ceux de son parti ayant
1553. favorisé les ennemis combinés, ils s'emparèrent en peu de tems de tous les havres, excepté Calvi qui tint pour les Génois. Malgré ces succès, les Ministres de France prirent le parti d'amuser le Duc par de nouvelles propositions de paix, sachant que Dragut alloit retourner dans le Levant, & que Côme, étant maître de Piombino & de l'Elba, pouvoit facilement secourir les Génois & disputer à Dragut sa conquête. Ils firent donc représenter à Côme par le Pape, que comme il étoit nécessaire de lever, avant la conclusion d'un traité, le grand nombre de difficultés qui pouvoient s'élever concernant la liberté de Sienne & la défense de cette République, il seroit à propos de convenir d'une suspension d'armes pour six mois; parce que ce tems étoit absolument nécessaire, vu l'éloignement des Cours intéressées, pour fixer définitivement les conditions du traité: que d'ailleurs cette suspension donnant la liberté de congédier les troupes qu'on tenoit sous les armes à cause de la défiance mutuelle, il croyoit le parti également avantageux

à tous les contractans. Le Pape appuyoit sur l'utilité de ces propositions, & sur l'intention qu'avoient les François d'entrer en accommodement. Il exhortoit le Duc à la seconder, & à porter les Impériaux à quitter Orbitello. Côme rejeta ouvertement ces propositions, disant qu'il n'y avoit pas à demander une suspension d'armes à celui qui n'avoit fait aucune démarche hostile; & que les François avoient mauvaise grace de lui faire une pareille demande pour s'assurer de ses vues, puisqu'actuellement il ne faisoit aucun mouvement: que d'ailleurs, loin de consentir à la suspension d'armes proposée par Sa Sainteté à Viterbe, ils s'étoient, depuis, emparés de la Corse, & prouvoient évidemment par-là, que cette demande n'étoit que pour se préparer à agir offensivement avec plus de vigueur: que pour lui il ne savoit envisager aucune raison d'épargne & d'économie dans une suspension d'armes; ayant sur-tout à se défier d'un ennemi qui tramoit continuellement contre lui, & avoit récemment amené les Turcs dans l'isle d'Elba: enfin qu'il n'étoit pas assez vif à ses propres yeux 1553.

1553. pour prendre & quitter les armes au gré des François : que néanmoins il ne se refusoit pas à la paix, & seroit même flatté de l'amitié du Roi lorsqu'il seroit sûr de pouvoir s'attacher sans crainte à ses intérêts. Le Pape & les Ministres de France sur-tout restèrent étonnés d'une réponse aussi mâle, & faite avec tant de fierté. Néanmoins ces Ministres se prirent à rire, voyant qu'un duc de Florence osât se mettre au pair avec un roi de France. Mais Côme étoit bien instruit du moment & des circonstances. Charles V étoit un peu rétabli de ses infirmités, & avoit donné le commandement de son armée au prince de Piémont. La forte place de Teroane s'étoit rendue, Edin étoit repris, & Charles remportoit des avantages marqués sur les François. Après différens contrastes, Marie sa cousine avoit été reconnue reine d'Angleterre, ce qui donnoit lieu de craindre à la France que les forces de ce Royaume ne se joignissent à celles de l'Empereur. Le roi de France avoit épuisé ses trésors, & se trouvoit presque dans l'impuissance de faire la guerre en tant de contrées. Côme ne ba-

lança donc pas à presser les Génois de recouvrer la Corse, insinuant à l'Empereur la nécessité de les secourir. Il envoya ses quatre galères à leur secours, avec deux cens cavaliers; leur permit de lever deux mille hommes d'infanterie dans ses Etats, pour marcher sous les ordres de Chiappino Vitelli; & leur fournit des vivres & toutes les munitions nécessaires. 1553.

De pareils événemens ne pouvoient qu'encourager le Duc à tenter lui seul d'expulser les François de Sienne. Don François de Tolède en avoit déjà conféré avec l'Empereur sans en faire part à aucun Ministre. Charles V promit de soutenir l'entreprise avec quatre mille hommes d'infanterie & trois cens de cavalerie à sa solde. Il loua beaucoup le courage & la résolution du Duc, l'engagea à bien saisir le moment, & à garder le plus grand secret, parce que l'un & l'autre devenoient indispensables pour le succès. On ne fit part du projet qu'à don Juan Manriquez & au cardinal de Jaen. C'étoit celui-ci qui devoit envoyer du royaume de Naples les troupes auxiliaires. Il falloit concerter les opérations avec l'un &

l'autre : & le point essentiel étoit d'user
1553. de dissimulation pour ne point donner
le moindre ombrage aux François, & avoir le tems de se préparer. Depuis que la suspension avoit été rejetée, les Ministres du Roi qui tendoient à la même fin par une raison contraire, n'avoient pas voulu interrompre entièrement la suite des négociations. Ils demandèrent donc que le Pape déclarât quelle sûreté le Duc exigeoit du Roi pour rester tranquille & sans inquiétude sur sa bonne amitié, sauf la disparité qu'il y avoit entre un duc de Florence & Henri II. Pour cet effet, il fallut envoyer à Rome une personne qui, sans être instruite des secrètes intentions de Côme, se comportât selon les circonstances & sans voir plus loin. Manriquez fut seul averti du départ de cet émissaire, afin d'être prêt à lever en tout de nouvelles difficultés, de paroître avoir des soupçons sur cette démarche du Duc, & de marquer du mécontentement de la trop grande facilité avec laquelle Côme sembloit vouloir s'arranger avec le Roi. Pendant ce tems-là, le Duc fit dire au Pape que, quelqu'inférieur qu'il fût, il se croyoit

aussi libre que le Roi ; & qu'ainsi c'étoit mal-à-propos qu'on lui parloit de clémence, de pardon pour avoir secouru qui bon lui sembloit : qu'en s'engageant à être ami du Roi, il ne vouloit pas l'être de ses amis, parce que son intention n'étoit pas de se joindre à des Turcs, des Luthériens, des rebelles ; que, le principal objet de la méfiance des parties intéressées, étant la liberté de Sienne, il falloit que le Roi en retirât ses troupes, & que cette ville restât, comme en dépôt, entre les mains du Pape, jusqu'à ce qu'on fût d'accord sur tous les moyens d'assurer le repos & la liberté de la République. Mais les demandes du Duc étoient trop différentes de celles des François. Ceux-ci vouloient protéger Sienne à quelque titre que ce fût, donnoient à entendre au Pape qu'ils alloient lui faire la guerre, parce qu'il prouvoit assez par sa manière de penser, qu'il ne cherchoit pas à vivre en paix avec eux. Ils étoient confirmés dans ce parti par les mouvemens qui s'étoient faits à Naples pour s'assurer des secours qu'on en pouvoit espérer ; ce qu'ils n'ignoroient pas : & ils représentèrent au Pape que le Duc

1553.

1553. l'amusoit par de vaines négociations ; pour avoir le tems de se tenir prêt. Le Pontife fut très-sensible à la duplicité de Côme ; mais le Duc le tranquillisa en lui alléguant que, les François ne voulant pas abandonner Sienne, il étoit aisé de sentir que l'Empereur tenteroit tous les moyens de les en expulser ; que non-seulement il presseroit Charles V, mais même l'aideroit de tout son pouvoir, puisqu'il voyoit en eux si peu de dispositions à se prêter à des conditions raisonnables. Tant de difficultés déconcertèrent le Pape. Craignant donc d'aigrir davantage les parties respectives, il déclara à l'ambassadeur Lansac, & au ministre du Duc, qu'il les laissoit tous en pleine liberté de prendre le parti qu'ils jugeroient à propos ; parce que les raisons que chacun alléguoit, montroient évidemment qu'il n'y avoit pas moyen de les réunir au point de fixer aucune condition pour parvenir à la paix. Cette résolution déplut à toutes les parties, mais sur-tout aux François qui se trouvoient en assez mauvais état, & à qui la défiance qu'ils avoient des Siennois, faisoit craindre quelque surprise. Les Siennois avoient

demandé ſecrètement au Pape d'interpoſer ſa médiation auprès du Roi, pour obtenir de lui un parti plus avantageux; qu'ils préféroient le ſalut de la République à tout intérêt particulier du Roi; & qu'ils étoient trop allarmés de la crainte d'une ſeconde guerre, tandis qu'ils ſe reſſentoient encore des déſaſtres de la première; qu'ils n'avoient eu qu'une très-petite récolte, & ſe voyoient hors d'état d'enſemencer les terres, parce que les Eſpagnols avoient enlevé toutes les bêtes de la campagne; que la Maremme d'où la ville tiroit ſa ſubſiſtance ordinaire, étoit continuellement infeſtée par les Eſpagnols d'Orbitello; que le peuple, favoriſé par le Cardinal, vivoit dans une eſpèce d'anarchie qui détournoit les principaux citoyens des intérêts de la patrie & du Roi; que le Cardinal lui-même, homme foible, ambitieux, vain, avoit introduit la lie du peuple dans le conſeil, pour y dominer plus facilement à ſon gré; enfin que, ſi le Roi ne l'éloignoit pas de la ville ſans tarder, il arriveroit quelque trouble préjudiciable au Roi & à la République. Le Cardinal n'ignoroit pas non plus ces dangers; 1553.

c'eſt pourquoi il demanda au Roi un
1553. renfort de troupes & un homme de guerre capable de ſuppléer à l'abſence de Thermes qui étoit en Corſe.

La cour de France voyoit bien le déſordre des établiſſemens qu'elle avoit en Italie. Malgré le mauvais état de ſes finances, elle voulut faire un effort pour ſe les aſſurer, en leur rendant une nouvelle vigueur. Mais, dans ces vues, il falloit ruſer de nouveau avec le Duc, multiplier les ſtratagêmes pour le contenir au moment même où il devenoit le plus à craindre par l'augmentation ſenſible de ſes forces. La Cour reprit donc le fil de ſes négociations par le moyen du Pape, & fit dire au Duc que le Roi ne pouvoit lui donner plus d'aſſurance de ſon amitié, qu'en lui offrant une de ſes filles pour don François, ſon fils aîné; mais que cette offre exigeoit de lui quelque choſe de plus qu'une ſimple neutralité. On parla auſſi de marier la fille aînée de Côme avec le prince de Ferrare; que, ces deux Maiſons étant alors auſſi étroitement unies, il leur ſeroit facile de faire la loi à l'Italie avec l'appui de la couronne de France. Le duc de Ferrare étoit

certainement le prince le plus affectionné à cette Couronne. Plusieurs fois 1553.
même il avoit prêté au Roi jusqu'à cent cinquante mille ducats pour ses opérations en Italie : l'entreprise de la Corse venoit de s'exécuter avec l'argent qu'il avoit avancé. Les François, par ces motifs, s'imaginoient confirmer davantage le Duc dans des dispositions favorables au Roi. De son côté, le Pape avoit obtenu le consentement du Duc pour le mariage de Fabiano avec sa troisième fille, quoiqu'elle n'eût encore que dix ans : & il se promettoit de grandes choses de l'élévation de son neveu. Animé par ces vues ambitieuses, il applaudit donc au projet de ces alliances. Dès que le Duc en eut été instruit, le cardinal de Ferrare lui demanda une entrevue, ou de lui envoyer une personne de confiance avec qui l'on pût traiter & rendre à l'Italie sa tranquillité dans les termes les plus honorables, puisque le Pape avoit déclaré qu'il ne vouloit plus employer sa médiation pour un parti aussi avantageux. Le Duc envoya Serristori au Cardinal. Celui-ci lui dit que l'épouse destinée à don François étoit la fille

1553. naturelle du Roi, veuve d'Horace Farnèse; que Sa Majesté se flattoit que le Duc ne la refuseroit pas pour son fils, puisqu'il avoit desiré pour lui-même la fille naturelle de Charles V; que, si cette proposition lui plaisoit, il s'expliquât avec franchise, parce qu'il étoit jaloux que ces dispositions avantageuses du Roi eussent leur effet pour le repos de l'Italie. Serristori répondit que le Duc étoit très-flatté de l'amitié du Roi, & sur-tout de lui être uni par les liens du sang; qu'il n'avoit pas intention de lui faire la guerre, sachant bien la disproportion qu'il y avoit entre un roi de France & lui; mais que la nécessité obligeoit quelquefois de prendre les armes malgré soi, & qu'il pouvoit y être forcé un jour ou l'autre, soit par le Roi, soit par l'Empereur; que, quant à ce mariage, il ne le croyoit pas sortable, à cause de l'inégalité d'âge; & qu'il n'oseroit jamais demander au Roi sa fille légitime; enfin qu'il ne pouvoit s'écarter des avis du Pape, ni stipuler aucun traité en quelque tems que Strozzi se rendît en Italie, parce que l'honneur & la dignité de sa personne ne lui permettoient pas de traiter avec

un ſujet rebelle. Le Cardinal proteſta que Strozzi avoit défenſe de lui faire aucun tort & de ſe mêler des affaires de Florence : malgré cela, le Duc ſe prévalut de ce prétexte pour ſe refuſer à tout arrangement. 1553.

CHAPITRE III.

Le Roi de France envoie Strozzi en Italie. Le Duc concerte avec l'Empereur, les moyens de faire la guerre à la France. L'armée du Duc s'empare du fort de Camullia. Evénement de Chiuſi. Blocus de Sienne. Irruption de Strozzi dans l'Etat de Florence. Secours envoyé au Duc par l'Empereur, & à Strozzi par le Roi. Sédition des Florentins à Rome.

L'EXPÉDITION de Thermes en Corſe, & la légèreté du cardinal de Ferrare, étoient devenues très-préjudiciables dans Sienne aux forces de la France. La défiance mutuelle faiſoit craindre qu'il n'arrivât quelque nouveau changement dans la République. La cour de France s'occupa donc de

se fortifier à Sienne pour pouvoir pro-
1553. fiter des occasions de s'agrandir & défendre cet Etat contre Côme, dont les forces s'accroissoient de jour en jour, & donnoient lieu d'appréhender quelque surprise. Henri II, jeune & ambitieux, se livroit volontiers, avec plus de hardiesse que de réflexion, à des entreprises qui étoient au-dessus de son pouvoir. Flatté de quelques succès, il s'imaginoit déjà renverser la puissance de Charles V, & s'agrandir par les pertes de ce rival. Il n'appercevoit pas que la division de ses forces, réparties en tant d'endroits éloignés, étoit ce qui assuroit la supériorité de son ennemi. Outre l'armée qu'il tenoit en Flandres, il avoit encore des troupes en Ecosse, dans le Piémont, en Corse, à Parme, à la Mirande & à Sienne. Après la perte de Teroane, ses trésors se trouvoient si épuisés, qu'il fut contraint d'enlever l'argenterie des églises, & d'exiger des particuliers ce qu'ils pouvoient en avoir. Son conseil étoit partagé en deux factions qui s'en disputoient l'autorité. L'une étoit formée par les principaux des Guise, soutenue par la Reine qui

y avoit intéressé les Florentins rebelles, & réfugiés sous la protection de cette Reine. L'autre avoit pour chef le connétable Anne de Montmorenci. C'étoit le duc de Ferrare qui proposoit & fomentoit le plus les expéditions d'Italie. Il étoit parent & lié avec les Guise. Les Florentins appuyoient sur ces expéditions, & la Reine les autorisoit de tout son crédit, par l'aversion qu'elle avoit naturellement contre Côme, dont elle vouloit s'approprier l'Etat. D'un autre côté le Connétable les désapprouvoit, ne voyant pas qu'elles tendissent à autre chose qu'à prodiguer inutilement des sommes immenses. Il pensoit que le véritable intérêt du Roi consistoit à pousser la guerre en Flandres avec toute l'activité & toute la vigueur possible. De là il arrivoit que les entreprises que le Connétable n'avoit pas proposées, en étoient foiblement soutenues, & languissoient le plus souvent sans succès. La Reine demanda que Strozzi fût envoyé à Sienne pour ranimer le courage de cette ville, & donner des craintes à Côme. Le Connétable se prêta à cette démarche dans la vue seule de cho-

1553.

quer le cardinal de Ferrare qui étoit
1553. ſon principal ennemi. Strozzi fut donc nommé lieutenant du Roi & généraliſſime de toutes ſes forces en Italie. Il étoit auſſi chargé de mener des ſecours en Corſe, d'en viſiter les pays conquis, de ſe rendre à Rome pour renouveler avec le Pape la trève biennale de Parme, qui étoit près d'expirer; enſuite de paſſer à Sienne pour prendre le commandement des troupes, laiſſant le gouvernement de la ville au cardinal de Ferrare. Là il lui fut ordonné de ſe tenir ſur la ſimple défenſive, avec des appointemens limités, pour ne pas conſtituer le Roi dans des frais onéreux. Après avoir viſité la Corſe, il ſe rendit le 2 décembre avec deux galères à Civitavecchia; & le jour ſuivant il entra à Rome avec l'évêque de Beſiers ſon frère, & une ſuite de Florentins rebelles. Le Pape le reçut aſſez froidement, ne le jugeant pas trop utile alors à la pacification de l'Italie. Néanmoins Sa Sainteté ſigna la trève pour les deux années ſuivantes, déclarant qu'elle ne vouloit pas la guerre avec le roi de France. Strozzi s'y prit de toute manière pour perſuader

perſuader le Pontife & ſa Cour, qu'il ne venoit pas dans l'intention de ſuſciter une guerre en Italie ; mais de pourvoir uniquement aux déſordres de Sienne, & de garantir cette République de toute révolution. Dès qu'il eut notifié le caractère dont il étoit revêtu, & le but de ſa miſſion, le Cardinal crut que le Roi & le Connétable ſe jouoient de lui, en chargeant Strozzi du gouvernement d'une ville qui avoit le droit de ſe gouverner elle-même. Il auroit même quitté Sienne, ſi de nouveaux ordres de la Cour ne l'avoient pas obligé d'y reſter & de remettre, ſans réſerve, à Strozzi le commandement des troupes. Il diſſimula donc, & s'occupa avec lui des fortifications de Montereggioni & de Caſole, places ſituées près des frontières du Florentin. Il continua auſſi avec le Duc ſur le même ton de bonne intelligence & d'amitié. 1553.

Le projet d'expulſer les François préſentoit au Duc différentes difficultés. L'Empereur lui avoit fait des promeſſes : mais le point eſſentiel étoit d'en voir l'effet ; car il n'en avoit d'aſſurance que par don François de Tolède. Il envoya donc en octobre, à l'Em-

pereur, un ſecrétaire affidé pour ſavoir
1553. quel parti il prenoit définitivement. Charles lui fit réponſe le 25 novembre, loua beaucoup ſon courage & ſon attachement aux intérêts de l'Empire; l'aſſura qu'il prenoit à ſon compte pour cinq mois, la ſolde des quatre mille hommes de pied & des trois cens cavaliers qu'il lui avoit promis, & qu'il faiſoit paſſer au cardinal de Jaen & à don Ferrante les ordres relatifs à l'envoi de ces troupes & de leur ſolde. Mais les dépenſes ultérieures que le Duc ſeroit probablement obligé de faire pour le ſervice de l'Empereur, exigeant certaine rétribution, Charles V promit qu'après la guerre il ſeroit aſſigné au Duc quelques cantons du pays conquis pour en jouir juſqu'à ce qu'il fût entièrement rempli. Cependant la guerre pouvoit avoir une iſſue malheureuſe; les Etats de Côme pouvoient même être attaqués par un effort extraordinaire du Roi; l'Empereur ordonna donc, proviſoirement, à ſes Miniſtres en Italie, de faire tous leurs efforts pour voler au ſecours du Duc; déclarant que cette entrepriſe ſe faiſoit pour

ſon ſervice, & comme en ſon propre
nom. Ces avis venoient d'arriver en 1553.
Italie au moment où l'on y attendoit
Strozzi. Malgré les pertes que le Duc
ſe voyoit dans le cas d'eſſuyer, ſi la
guerre n'étoit pas auſſi heureuſe qu'il
l'eſpéroit, il accepta les propoſitions
de l'Empereur, & réſolut de ſe mettre
en état d'agir avant que Strozzi
eût le tems d'augmenter ſes forces. Il
conſidéroit encore que les renforts
que l'Eſpagne avoit envoyés en Corſe
y occuperoient aſſez les François, &
que le mariage de Philippe avec la
reine d'Angleterre, étoit une raiſon
pour eux d'être attentifs à leur propre
Royaume, pour n'être pas expoſés
aux ſuites de cette alliance. L'hiver
ſembloit s'oppoſer à ſes vues hoſtiles
: d'un autre côté s'il différoit juſqu'au
printems, Strozzi devenoit plus
redoutable; la flotte Turque obligeroit
peut-être de détacher une partie
des troupes vers les côtes. Le Duc
augmenta donc les fortifications de
Livourne, munit ſes citadelles de vivres
& d'artillerie, ſongea à s'aſſurer
du Pape, & à le contraindre ou de
s'unir à lui, ou de lui accorder dans

1553. l'Etat de l'Eglise, tout ce dont il auroit besoin pour suivre la guerre, en cas que Sa Sainteté voulût rester neutre. Côme avoit donné sa fille cadette en mariage à Paul Jourdain des Ursins, le mois de mai précédent, dans le dessein de tirer, par cette alliance, tous les avantages possibles du duché de Bracciano, & des autres domaines que cette famille possédoit près de la Toscane. Il augmentoit par là les moyens de se défendre dans toute occasion. Son dessein étoit aussi de détacher des intérêts de la France cette famille qui y tenoit depuis plusieurs siècles, & de l'empêcher de lui rendre de grands services dans l'Etat de l'Eglise. Dans ces vues il avoit enfin donné sa parole au Pape pour le mariage de sa troisième fille avec Fabiano. Voulant en tirer sur le champ l'avantage qu'il en attendoit, il lui communiqua ses desseins, lui permit d'être neutre pour ne point manquer à la trève qu'il venoit de renouveler, & l'engagea à faire en sorte que les François ne pussent rien tirer de ses Etats pour la guerre, tandis qu'il auroit la liberté d'y lever des troupes par des voies in-

directes, & s'en procureroit les vivres nécessaires pour ses provisions. Après avoir ainsi préparé l'exécution, il consulta le marquis de Marignan & don François de Tolède sur le plan des opérations. Ils arrêtèrent de concert, que la guerre seroit entreprise aux noms de Charles V & de Côme son allié ; que le Marquis prendroit le commandement au nom du Duc ; qu'il falloit profiter de la sécurité des Siennois pour les surprendre avant l'arrivée des recrues d'Allemagne, de Lombardie, sans même attendre les Espagnols que Charles avoit promis, de peur que tant de troupes, réunies en Toscane, ne donnassent des soupçons. Conséquemment les troupes qu'on avoit déjà, devoient défiler par pelotons, & s'approcher des frontières du Siennois pour tenter d'emporter la ville d'assaut, ou au moins pour se poster avantageusement autour. Il étoit d'ailleurs arrêté qu'on se jeteroit de deux côtés dans le pays, en s'emparant des lieux qui seroient le plus susceptibles de défense. Quant aux opérations ultérieures, c'étoit des circonstances qu'on devoit prendre 1553.

1553. conseil. L'absence de Strozzi devenoit favorable à cette entreprise : il s'étoit éloigné de Sienne, pour éviter tout différent avec le Cardinal, & visiter pendant ce tems-là les fortifications de la province. Le Duc se décida à rester à Florence, afin d'être à portée de pourvoir à tous les besoins de l'armée, à la défense de son Etat, & d'empêcher par sa présence le moindre mouvement dans la capitale ; car à peine eut-on su en Italie l'arrivée prochaine de Strozzi, que sur le champ les Florentins conçurent un nouvel espoir de liberté. Plusieurs réfugiés lui donnerent même à Rome des marques non équivoques d'attachement ; entr'autres Bindo Altovitti, pere de l'archevêque de Florence. Les placards injurieux qu'on appercevoit tous les jours à Florence dans les endroits publics, prouvoient assez combien les citoyens étoient indisposés contre le Duc. *Vive la France, périsse l'Empire*, lui disoit-on.

1554. Après ces préparatifs, le Duc se mit aussitôt à l'exécution. D'abord il partagea ses forces en trois divisions, ordonnant à ses milices de se rendre à

celle qui leur avoit été désignée auparavant. Le comte Frédéric de Montauto, commandant des troupes de Pise, fut chargé de conduire la première. 1554.
Elle étoit composée de huit cens hommes d'élite, destinés à être embarqués sur les galères, & des bandes du territoire, qui devoient, avec les forces de l'isle d'Elba, se réunir à Campiglia. Il devoit être détaché de ce corps six cens hommes de pied pour fondre au jour marqué sur Grosseto où cinq cens Espagnols d'Orbitello devoient les joindre. On se flattoit d'éprouver là peu de résistance, la place n'ayant que cent vingt hommes de garnison. On devoit encore faire un détachement de deux cens hommes pour surprendre Castillon de la Pescaïa, & un autre de sept cens pour attaquer Massa. On avoit les ordres les plus exprès d'agir de concert & dans le même moment, sans négliger d'enlever les bestiaux, les vivres qu'on trouveroit, & ensuite de se réunir dans l'endroit le plus fort dont on se seroit emparé. Rodolfe Baglioni conduisoit la seconde division. Elle étoit composée de six cens fantassins qu'on avoit envoyés d'avance à Mon-

1554. tepulciano, & de deux mille quatre cens hommes des bandes voiſines. Elle devoit au jour marqué fourrager la Valdichiane, tenter de ſurprendre Chiuſi, Pienza, Montalcino; &, après avoir laiſſé garniſon ſuffiſante dans les endroits qu'elle auroit pris, ſe joindre à la troiſième diviſion qu'elle trouveroit campée ſous les murs de Sienne. Cette troiſième étoit compoſée de quatre mille cinq cens hommes de pied, les plus courageux de l'armée, de quatre cens chevaux, vingt pièces d'artillerie, douze cens coureurs envoyés ſecrètement par petits pelotons à Poggibonſi. Ils étoient ſous le commandement particulier du marquis de Marignan, & devoient ſervir pour donner l'aſſaut ou ſe poſter devant Sienne même. Les bandes voiſines de la Valdelſa devoient ſuivre ce corps, & le capitaine de Volterra devoit en même tems s'avancer avec ſes bandes légères pour faire la petite guerre & ravager les terres de Sienne, voiſines de ce territoire. C'étoit le 26 janvier qu'on étoit convenu de commencer les hoſtilités, les diviſions devant toutes être prêtes. Ce deſſein exigeoit le plus grand ſecret; & le Duc

prit les plus ſages meſures pour le dérober à l'ennemi. Le 24, il fit donc fermer les portes de la ville ſous prétexte qu'on avoit aſſaſſiné une perſonne qui avoit ſa confiance, & qu'il importoit beaucoup à l'Etat d'en découvrir le meurtrier. Il les tint encore fermées les deux jours ſuivans, ne laiſſant ſortir qui que ce fût, ſans une permiſſion ſignée de ſa main. Il fit auſſi fermer les portes de toutes les places murées ſur les frontières du Siennois, & tirer un double cordon de troupes depuis les confins de Volterra juſqu'à Montepulciano, pour empêcher de paſſer du territoire de Florence dans celui de Sienne. Pendant ce tems-là, le marquis de Marignan réunit à la brune tous ſes gens à Poggibonſi, leur indiqua la marche qu'on alloit tenir, ſe porta à Staggia, & là les inſtruiſit de ſes deſſeins en les encourageant à l'exécution. Il ſe mit à la tête d'un détachement bien choiſi, & arriva deux heures avant le jour ſous les murs de Sienne, ne rencontrant que quelques ſoldats à cheval, envoyés à la découverte par le Cardinal, ſur les bruits vagues de ces mouvemens dont on parloit à Sienne.

1554.

1554. Il y avoit près de la porte de Camullia un fort que Thermes avoit fait élever dans la dernière guerre des Impériaux. Il étoit fortifié du côté de la campagne, mais ouvert du côté de la ville, gardé par quelques soldats dont la plupart passoient la nuit à Sienne. La magnificence du Cardinal, les jours de carnaval appeloient toute la ville aux spectacles & aux plaisirs. Le Marquis attaqua donc ce fort gardé avec tant de négligence, & songea à s'y fortifier promtement, dès qu'il en fut maître. Il ne tenta pas l'assaut de la ville, à cause de la fatigue de ses gens abattus par une marche forcée, par les difficultés des chemins, par la pluie, & conséquemment incapables de faire cette tentative. Un événement aussi imprévu jeta la ville dans le plus grand étonnement : le Cardinal sur-tout en fut si surpris qu'il ne douta pas que le Duc se fût ménagé quelqu'intelligence secrète dans la ville. Dépourvu de forces suffisantes & de conseil, il laissa les citoyens disputer à l'ennemi le fort dont il venoit de s'emparer; mais ils furent vigoureusement repoussés. Pour se mettre plus en sûreté contre toute

révolution interne qu'il craignoit en effet autant que l'attaque de l'ennemi, 1554.
il fit faire une estacade à la place, mit une pièce d'artillerie à l'entrée de chaque rue. Il-y avoit plus de deux mille hommes dans la ville, treize cens dans les dépendances, & trois cens cavaliers répartis par pelotons dans les différens châteaux. On fortifia promtement la porte de Camullia : les femmes même y travaillèrent. Pendant que le marquis de Marignan s'assuroit dans le fort & réparoit les dommages qu'il avoit soufferts de la ville, les deux autres divisions exécutèrent leurs vues avec moins de succès. Rodolfe Baglioni avoit fourragé la Valdichiane, fait une tentative inutile sur Pienza, & ne se rendit au camp que le 31 janvier, chargé de butin, il est vrai, mais sans s'être emparé d'aucun poste. Montauto n'avoit pas été plus heureux, par la difficulté de traverser les rivières que les pluies venoient de grossir. Strozzi avoit, contre toute attente, mis les places de la Maremme en état de défense. Laissant donc garnison suffisante dans les châteaux du territoire de Piombino, Montauto côtoya les campagnes de Vol-

1554. terra, & se rendit au camp devant Sienne, sans avoir rien pu exécuter de ses desseins.

Au premier mouvement du marquis de Marignan, le Duc avoit fait passer un manifeste à tous les juges de ses domaines, pour faire connoître sa déclaration de guerre. Il ordonnoit que tout François ou Siennois fût traité comme ennemi dans toutes les jurisdictions, & conformément au droit de la guerre. Il écrivit à Sienne que c'étoit pour la liberté de la République qu'il prenoit les armes ; l'exhortant à s'unir à lui pour expulser les François : mais on prononça hautement qu'il étoit homme de mauvaise foi, ne cherchant qu'à opprimer ses voisins. Toute l'Italie fut étonnée de cette hardiesse du Duc : on ne comprenoit pas comment il pourroit tenir seul contre les forces de la France, ni d'où il avoit l'argent suffisant pour une si grande entreprise. Charles V lui-même en marqua sa surprise : & l'évêque d'Arras voyoit avec plaisir que le Duc se fût lui-même préparé sa ruine. Côme fit passer à tous les Princes d'Italie des mémoires

justificatifs de sa conduite. « En toute occasion, disoit le Duc, j'ai tâché d'appaiser l'Empereur en faveur des Siennois, lorsqu'il en avoit eu quelque mécontentement : j'ai veillé avec soin au maintien de leur liberté. Je n'ai pu mieux prouver que j'étois bon voisin, qu'en faisant condamner en Cour la hauteur de don Diègue, & la construction de la citadelle : mais les Siennois ont manqué aux conventions qui avoient été arrêtées avec eux, à la dernière révolution. Pour ne point troubler la paix de l'Italie, j'ai usé de toute condescendance envers les François, & l'on n'a regardé les facilités que je leur accordois, que comme l'effet d'un cœur bas & timide. J'ai fait dans la guerre des Impériaux, ce que demandoient de moi le devoir & la reconnoissance. J'ai accédé sans tarder aux conditions de paix ; & les François se sont jetés dans l'isle d'Elba pendant que je me reposois sur leur franchise. Leurs vues ne sont que d'assujettir entièrement Sienne, pour s'emparer plus facilement de mes Etats : ainsi je suis forcé de prendre les armes, pour prévenir l'exécution de leurs desseins ».

1554.

1554 Dès que le Duc eut appris que le Marquis s'étoit emparé du fort, & l'avoit mis en état de défense, il s'occupa de l'augmentation de ses troupes. Il fit presser les recrues Allemandes, demanda le secours de l'Empereur, & prit à son service, en qualité de général de l'infanterie Italienne, Ascagne de la Cornia, neveu du Pape, avec six mille hommes de pied & trois cens chevaux. Ascagne eut ordre de se jeter dans la Valdichiane pour s'y poster avantageusement, tenter de s'emparer des places les plus importantes de cette contrée avec les renforts qu'on devoit lui envoyer, tandis que le colonel Cuppano seconderoit ses opérations avec les forces du Piombino & de l'Elba. Ces opérations embarrassèrent beaucoup Strozzi lorsqu'il se vit prévenu par le Duc avec d'aussi grandes forces. Il ordonna donc de nouvelles levées dans les Etats de Pitigliano & de Castro, se rendit à Sienne, s'occupa sérieusement de la défense de cette place, visitant lui-même les travaux, & animant les soldats à l'ouvrage. Le Duc qui ne le considéroit plus que comme un sujet

rebelle, fit passer une lettre circulaire à ses gens les plus affidés, leur demandant d'employer tous les moyens pour le faire périr, avec promesse de dix mille ducats de récompense & d'autres avantages. Mais Strozzi usoit de précaution, se faisoit escorter par une garde à cheval, ne mangeoit qu'avec Robert, son frere, faisoit agir un prédicateur pour porter les Siennois à la vengeance: ce qui fit commencer la guerre par des incendies, des carnages, enfin par des désastres, dignes de barbares. Le Duc avertit les Siennois que s'ils ne renonçoient à ces procédés, il leur en coûteroit plus qu'à lui. L'animosité fut portée si loin, que les soldats du Duc voulurent exiger une rançon pour une dame Siennoise qui étoit tombée dans leurs mains. Ceux de Strozzi représentèrent que les François n'en usoient point ainsi, & le Marquis consentit à la rendre gratuitement. Quant aux incendies, Strozzi prétendoit qu'en les défendant, ce seroit le pays de Florence qui en auroit le plus grand avantage, en ce qu'il étoit plus riche & plus peuplé que le Siennois. Néanmoins il proposa un accord de bonne

1554.

guerre relatif au traitement des pri-
1554. sonniers, & à la manière d'agir hostilement dans le pays. Le Duc répondit qu'il observeroit sans arrangement préalable, toutes les loix de la guerre entre soldats, mais non avec ses sujets rebelles; & qu'autant il en tomberoit en son pouvoir, il les soumettroit à la décision de la justice ordinaire. Conséquemment Strozzi résolut de n'observer les loix de la guerre qu'envers ceux qui dépendroient directement du marquis de Marignan, se flattant d'éprouver les mêmes égards de sa part. Cette contestation fut cause que la guerre se fit réciproquement avec cruauté, & avec une animosité extraordinaire. Ce qui contribuoit encore à ces excès, étoit qu'on n'en venoit pas à une bataille rangée: au contraire, ce n'étoit de côté & d'autre que de simples escarmouches, des pillages, des incendies, des ravages; parce que l'armée du Duc, uniquement attentive à rassembler ses forces, à maintenir une libre correspondance avec la capitale, & à se fortifier assez pour attaquer Sienne, ne pouvoit faire que la petite guerre & causer ces seuls dommages à l'ennemi.

Le marquis de Marignan resta deux mois dans cette position, s'occupant de rendre le fort imprenable, & assez grand pour recevoir une garnison de cinq mille hommes. Pendant ce tems-là son artillerie fut presque toujours occupée contre la ville, en attendant les secours que le Duc lui avoit fait espérer pour des opérations plus considérables. Le Duc & lui s'attendoient à la plus heureuse réussite, parce qu'ils voyoient Strozzi contraint de se tenir sur la simple défensive. Ils savoient combien il lui seroit difficile d'obtenir des secours du Roi. La place de Saint-Florent en Corse venoit de se rendre aux Espagnols, & la garnison Françoise étoit sortie sans les honneurs de la guerre. Mais les François étoient plus heureux en Piémont : cependant le Duc n'avoit pas à craindre de diversion de ce côté-là. L'événement de Chiusi interrompit la suite de ces grands succès. Un habitant de Pistoia, sujet rebelle du Duc, gardoit la roche de cet endroit pour les François. Voulant paroître chercher à rentrer en grace avec son souverain, en lui procurant la prise de ce poste, il avertit

1554.

secrètement Ascagne de la Cornia de
1554. s'approcher de nuit avec ses gens; qu'il lui donneroit les moyens de s'en emparer, en prenant avec lui les mesures nécessaires. Le parti fut accepté du consentement du Marquis & de Côme; Ascagne se joignit avec Rodolfe, & l'un & l'autre s'avancèrent vers Chiusi à la tête de six cens hommes, la nuit du 23 mars, comme on étoit convenu. Le reste de la cavalerie marcha à leur suite. Après avoir quitté un plat pays pour se rassembler dans une vallée étroite, au pied de la colline où étoit située cette roche, Ascagne en fit approcher quelques-uns de ses soldats pour reconnoître l'endroit. A peine y étoient-ils, qu'ils furent assaillis par l'ennemi. Ceux qui étoient au haut de la tour, firent signe aux François qui étoient en embuscade, & la troupe d'Ascagne n'eut d'autre parti à prendre, que de s'ouvrir un chemin vers la colline, le fer à la main: mais enveloppés par le nombre, & trouvant tous les passages occupés, ils furent aisément vaincus. Baglioni y périt en combattant; Ascagne fut fait prisonnier. La perte ne

fut cependant pas considérable, parce que les soldats dispersés, trouvèrent le moyen de se sauver dans l'Etat de l'Eglise. Les François regardèrent cet événement comme les préliminaires de leur triomphe; vantèrent cette victoire, qui leur avoit mis dans les mains un neveu du Pape. Lansac osoit prédire à Rome, que le duc Côme seroit au mois d'octobre mené prisonnier à Paris. 1554.

Cet événement, & les obstacles qu'on avoit rencontrés pour se rendre maître de la Maremme & de la Valdichiane, prouvèrent à Côme qu'il étoit essentiel pour son entreprise de ne point tenir ses forces éparses, dans le dessein de s'emparer des postes du territoire, & d'y mettre garnison; que c'étoit la ville qu'il falloit serrer de près pour la forcer à capituler; après quoi les postes de la province seroient enlevés plus facilement. Dès qu'il fut arrivé de nouvelles troupes, le Marquis fit occuper tous les lieux circonvoisins qui commandoient la ville, y établit des logemens pour resserrer le blocus, & empêcher qu'il n'entrât des vivres dans la place. Pendant ce tems là, il

1554. y avoit de fréquentes escarmouches par les sorties réitérées que les Siennois faisoient pour inquiéter les travaux. Ces opérations furent achevées avec tant de célérité que la ville étoit comme entièrement investie, au milieu d'avril. Des huit portes, il y en avoit six par lesquelles il n'étoit plus possible de rien introduire. Quant aux deux autres, dont l'une répondoit à la route de Rome, & l'autre à celle de la Valdichiane, le Marquis faisoit continuellement battre ces routes par sa cavalerie; de sorte que les Siennois étoient forcés de faire de gros détachemens pour escorter les convois, & conséquemment exposés à être aisément mis en déroute. Malgré cela Côme voulut qu'on logeât aussi un corps de troupes à la porte Romaine : mais auparavant il en fit fourrager & ravager toutes les campagnes voisines pour ôter aux Siennois toute espérance de récolte. Le Duc avoit alors vingt mille hommes d'infanterie & mille de cavalerie. Les troupes de Strozzi montoient en tout à huit mille d'infanterie, & cinq cens cavaliers. Côme espéroit que Strozzi proposeroit une

capitulation en voyant tous ces ravages. Strozzi au contraire se flattoit que Côme n'ayant pas assez d'argent pour se soutenir, se désisteroit de l'entreprise : mais voyant que la ville étoit serrée de plus près de jour en jour, il expédia un exprès en France pour représenter au Roi le danger où se trouvoit la ville ; qu'il n'y avoit plus moyen d'en éloigner l'ennemi que par une puissante diversion, en attaquant le Duc du côté de Pise ou de la Valdinievole ; que les forces de Parme & de la Mirande, soutenues par des recrues Suisses suffisantes, produiroient l'effet qu'il s'en promettoit, empêcheroient le Duc d'assiéger la ville, & assureroient même aux Siennois la récolte prochaine. Aux ravages de la guerre il étoit survenu une horrible cherté, dont toute l'Italie se ressentoit ; & quoique le Duc se fût avantageusement pourvu, tant pour ses troupes que pour ses sujets, il étoit évident que celui qui seroit maître de la récolte cette année-là dans les états de Sienne & de Florence, devoit nécessairement être vainqueur. Strozzi crut donc que le plan de toutes ses opérations devoit

1554.

1554. tendre à se rendre maître de la campagne ; d'autant plus qu'il pouvoit faire soulever contre Côme les villes des dépendances en leur promettant la liberté au nom du roi de France. Il pensa encore à opérer une autre diversion, en attaquant dans le même tems l'état de Piombino, avec la troupe qui se rassembloit sous les ordres de son frère le prieur de Capoue, lequel étoit retourné au service de France. Ce Général, aussi habile sur mer que son frère l'étoit sur terre, avoit rendu des services à cette Couronne, sous François premier, & dernièrement sous Henri II. Les mécontentemens qu'il avoit eus du Connétable en 1550, lui avoient fait quitter inconsidérément la France. Il s'étoit retiré à Malte où il avoit déclaré ne vouloir servir que contre le Turc, & s'en tenir uniquement au but de son ordre. Mais la vie isolée qu'il menoit dans cette isle, lui fit bientôt regretter la légéreté de sa démarche. Il ménagea donc quelque intelligence avec don de Vega, vice-roi de Sicile, pour avoir occasion de passer au service de l'Empereur. Charles V, réflé-

chiffant fur le grand âge de Doria, eût volontiers agréé les offres de Strozzi. 1554.
Mais Côme rappela combien cet homme avoit tramé de fois fa perte par le fer, le poifon, des conjurations, employant les mêmes moyens pour perdre Doria. Les Miniftres de l'Empereur en conçurent de la méfiance : cependant ils ne vouloient pas non plus le laiffer reprendre du fervice en France. On lui rendit donc les revenus de fa commanderie de Capoue, qu'on avoit arrêtés depuis long-tems; on l'amufa par l'efpérance de réconcilier le Duc avec lui, & de lui donner un rang diftingué dans le fervice de l'Empereur. Mais Strozzi s'apperçut des intentions de ces Miniftres, & fe ménagea fon retour en France par le moyen de fes frères Pierre & Robert. Le Roi le reçut favorablement, lui offrit le titre de lieutenant-général des armées navales, & le commandement de fes flottes fur la Méditerranée. Strozzi accepta volontiers ce parti, & juftifia fa conduite par cette miffive qu'il expédia au vice-roi de Sicile : == Comme j'ai vu que votre Excellence & les autres Miniftres de

Sa Majesté Impériale ne se décidoient
1554. à rien après les démarches que j'ai faites, j'ai été forcé de prendre un parti pour me soutenir. Je me suis donc déterminé à m'engager au service de gens d'honneur, c'est-à-dire, de ma patrie. On sait que depuis plusieurs années elle gémit sous l'oppression. Dans ces circonstances, elle réclame ses enfans pour l'aider à secouer ce joug : j'ai cru ne pas être un des moins utiles, ni des moins intéressés dans sa cause, me trouvant offensé dans mes plus proches parens, mes biens & mes amis. = Strozzi arriva avec ses galères à Portercole où il attendit la jonction de l'armée qui devoit venir de France. Alors il se proposoit d'attaquer l'état de Piombino, tandis que son frère Pierre porteroit la guerre dans celui de Florence avec les secours qu'il attendoit de la Lombardie. Le Duc n'étoit pas bien sûr de ces desseins ; néanmoins les indices obscurs qu'il en avoit eus de ses espions, lui donnèrent lieu d'entrevoir que les préparatifs de ses ennemis tendoient à quelque diversion. Aussitôt il demanda de nouveaux secours

cours à l'Empereur, prenant les troupes à sa solde : on lui accorda deux mille hommes d'infanterie. Côme ordonna aussi qu'on fît des recrues en Allemagne, & dans l'Etat même du Pape pour soutenir les corps qu'il avoit postés autour de Sienne, renforcer les garnisons de Piombino & de la Valdichiane, & avoir un corps de réserve pour la défense du Florentin. Il insinua aussi à l'Empereur qu'il étoit possible de s'opposer aux secours que Sienne espéroit, en employant les troupes du Milanois ; & que si l'on y réussissoit, la guerre finissoit à l'instant : que les Turcs étant occupés contre la Perse, ne pourroient envoyer aucune flotte, l'été suivant, contre le royaume de Naples ; que, par conséquent, on avoit la facilité d'en tirer des forces suffisantes pour se jeter dans les états de Castro & de Pitigliano. 1554.

Marignan serroit de plus en plus la ville, s'emparant des postes les plus importans, & répandoit le découragement & la crainte parmi les assiégés en se logeant dans les forts qu'ils avoient élevés. Les Siennois avoient outre cela une extrême défiance de Strozzi, &

1554. ne vouloient pas lui permettre d'introduire de nouvelles troupes dans la place. Le Duc y augmentoit encore le trouble ; ce qui auroit certainement opéré l'effet qu'il attendoit, si Strozzi ne les eût empêchés de capituler, en leur répondant qu'ils auroient bientôt du secours. En effet, les Ministres de France armoient une levée de trois mille Grisons, parce que les Suisses, anciens alliés des Médicis, avoient refusé de servir contre Côme. Le comte de la Mirande y joignoit six cens cavaliers & cinq cens fantassins. Toutes ces troupes devoient se réunir à la Mirande, y prendre dix-huit pièces d'artillerie, & se rendre en Toscane sous les ordres de Forquevaulx. L'armée navale de France alloit partir de Marseille, & descendre sur les côtes de la même province, y débarquer lés vivres & les munitions nécessaires pour soutenir les opérations de l'armée.

Le Florentin est séparé de la Lombardie par une chaîne qui se détache de l'Apennin au territoire de Bologne & se porte jusqu'à la côte maritime de Petrasanta, faisant une barrière for-

mée par des roches impraticables, surtout à une armée. Les gorges les plus étroites, la rareté des vivres dans un pays ennemi, la difficulté de se combiner avec la flotte, ne permettoient pas à Forquevaulx de tenter le passage par le territoire de Pistoia : passage qui l'auroit mis à même de surprendre cette ville ou Prato, & de suivre ainsi ses vues avec plus de facilité ; il ne lui restoit donc que celui de Pontremoli ou de Garfagnana, dans le territoire de Barga. En prenant le premier, il eût pu déboucher à Petrasanta, marcher le long de la côte maritime, en attendant la flotte, fondre sur Pise, & envahir son territoire : mais le Duc possédoit dans la Lunigiane, Fivizzano, & d'autres places bien pourvues. Les Malaspini & les Génois, limitrophes, auroient pu inquiéter leur marche, couper les vivres ; il choisit donc celui de Garfagnana, dans le dessein de se poster dans le territoire de Lucques, & d'y attendre de Viareggio le renfort de la flotte, ayant derrière lui les Etats du Duc de Ferrare dont il étoit sûr d'avoir les commodités nécessaires. 1554.

Dès qu'on fut assuré de ces mou-

1554. vemens, don de Luna, commandant du château de Milan, ſe mit en marche avec trois mille fantaſſins, deux cens chevaux & deux cens gens-d'armes, ſe portant vers le territoire de Crémone ſelon la route que Côme lui avoit marquée. A ſon arrivée, il ſe réunit à deux mille cinq cens Allemands que Côme avoit levés, & ſe diſpoſa à couper le chemin à l'ennemi ou à le ſuivre en Toſcane pour empêcher ſes opérations. Le cardinal de Jaën envoya douze cens fantaſſins au Duc, & deux cens cavaliers qui ſe trouvoient prêts, donnant ordre qu'on levât trois mille hommes d'infanterie dans l'Abbruze, & quatre mille dans l'Etat de l'Egliſe. Il fut arrêté que ce ſecours paſſeroit de l'Abbruze par le territoire de Perouze pour ſe rendre ſur les frontières de celui de Cortone. Les François, voulant donner le change ſur leur marche, demandèrent un libre paſſage au Pape, faiſant ſemblant de vouloir traverſer le territoire de Bologne ou la Romagne, afin de diviſer davantage les forces de l'ennemi. On étoit à la fin du mois de mai. Le Marquis avoit logé un corps de troupes

devant la porte Romaine. Alors il détacha de ſon armée ſept mille hommes d'infanterie & quatre cens chevaux, pour ſoutenir une troupe de faucheurs qui devoient dévaſter toute la campagne. Quoiqu'il sût que les François prenoient leur marche par la Lombardie, il ignoroit cependant quelles étoient leurs vues; & l'on n'avoit pris d'autre précaution que de répartir deux mille hommes entre Petraſanta & Barga. Pendant que le Duc & Marignan obſervoient avec attention les mouvemens de l'ennemi & ſerroient Sienne de plus en plus, Pierre Strozzi ſortit la nuit du 11 juin avec quatre mille fantaſſins & quatre cens chevaux. Il traverſa la garde du camp, marcha vers Caſole. De là il ſe jeta dans le territoire de Florence, ſe porta, en pillant, par Gambaſſi Montaione; deux jours après, il ſe rendit par la colline à Pontedera, place ſituée ſur l'Arno, & où il pouvoit paſſer ce fleuve. Marignan fut ſingulièrement étonné d'une réſolution auſſi hardie. : le Duc le fut encore davantage, ſur-tout lorſqu'il apprit que Strozzi s'étoit approché à vingt milles de Florence. Quoiqu'il y eût 1554.

1554. une garniſon de deux mille hommes d'infanterie, il craignoit qu'il ne s'emparât de S. Caſcien ou de quelqu'autre place voiſine, ne s'y logeât & n'excitât les citoyens à la révolte, étant auſſi près, ou ne ſuſcitât au moins quelque trouble dans la ville. Le Duc ordonna à Marignan de le ſuivre, de tâcher de croiſer ſa marche; mais le tems de rappeler le détachement de la Valdichiane, de laiſſer dans les forts garniſon ſuffiſante, l'embarras de cette poſition l'arrêtèrent aſſez pour donner à Strozzi le tems de paſſer l'Arno au gué, de traverſer les chemins pour aller ſe poſter à Pont-à-Moriano dans le territoire de Lucques où il avoit deſſein de ſe retrancher. Dans ces circonſtances, Marignan le ſuivit ſelon les ordres du Duc, avec ſept mille hommes de pied & quatre cens chevaux, força la marche pour l'atteindre & l'empêcher de ſe joindre au ſecours qui lui venoit de Lombardie; il vouloit auſſi ſe réunir à l'armée de don de Luna. Celui-ci, n'ayant pu joindre les François en Lombardie par le pas de Pontremoli, s'avançoit dans la Lunigiane. Marignan fut quelque tems à paſſer

l'Arno grossi par les pluies; de sorte qu'en arrivant le 18 juin à Pescia, il 1554.
trouva que Forquevaulx avoit fait une tentative inutile sur Barga, quoiqu'il lui eût promis la liberté; & qu'après une légère escarmouche avec les troupes que le Duc y avoit envoyées pour la défense de cette place, il s'étoit réuni à Strozzi à Pont-à-Moriano d'où ils faisoient des détachemens qui fourrageoient la Valdinievole, & tentoient de s'en rendre maîtres. Une légère attaque formée à Pescia & soutenue avec quelque désavantage, fit comprendre au Marquis qu'il ne falloit pas s'exposer plus avant. Ainsi résolu de ne pas hasarder un autre échec, il se rendit à Seravalle, six milles plus loin, dans le voisinage: son dessein étoit d'observer l'ennemi & de garder ce passage pour l'empêcher de s'avancer plus près de Pistoia.

Marignan étoit un officier aussi prudent & rusé que Strozzi étoit entreprenant & courageux. C'est pourquoi, sans s'inquiéter qu'il se fût emparé de Monte-Carlo & Monte-Catini, il attendit qu'il se présentât une occasion de l'attaquer & d'effacer par une action

1554. glorieuse la honte de l'échec qu'il avoit reçu à sa retraite de Pescia. Le Marquis, supposant que don de Luna s'avanceroit à Petrasanta, & que les pluies continueroient de grossir les eaux de l'Arno, espéroit enfermer l'ennemi dans la vallée, lui couper les vivres, &, par ce moyen, le battre ou le disperser plus aisément. Don de Luna, conformément aux ordres qu'il avoit eus de Côme en arrivant à Pise, s'étoit porté près de Cascina pour y passer l'Arno avec ses troupes auxiliaires, & se joindre au Marquis; mais, trouvant ce passage disputé par l'ennemi, il étoit revenu à Pise. Strozzi sentit bien que la jonction de ces deux corps opéreroit infailliblement sa défaite. Il laissa donc six cens fantassins à Monte-Catini, trois cens à Monte-Carlo; &, distribuant à ces deux places l'artillerie qui lui étoit venue de la Mirande, il passa l'Arno au gué le 24, marcha avec son armée à Pontedera d'où il se rendit dans le Siennois par les collines.

Si don de Luna ne fût pas retourné si légèrement à Pise, il eût pu lui couper le chemin & donner au Marquis le tems de le joindre à propos. Mal-

gré cette faute, il le suivit à marche forcée, l'atteignit au Bois-Rond où Strozzi logea son armée pour la reposer. En effet, épuisée par la chaleur, la fatigue, la faim, & encore couverte de la boue du fleuve qu'elle avoit passé à pied, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine, elle avoit extrêmement besoin de reprendre haleine. Il y avoit là une vallée profonde, toute couverte d'arbres, & fermée par une éminence sur laquelle étoit le couvent de S. Vivalde. Les François s'étoient emparés du haut de cette colline : Marignan crut qu'il y auroit trop de danger à les attaquer dans une position si avantageuse. Il se contenta donc de les suivre de près, prit beaucoup de bagages & fit deux cens prisonniers. Strozzi qui craignit d'être aussi atteint par le corps de don de Luna, poussa la marche vers Casole, & y donna quatre jours de repos à son armée. Telle fut la fin des courses que Pierre Strozzi fit sur les terres de Florence ; courses qui donnèrent beaucoup d'inquiétude à Côme & de confusion à Marignan, ranimèrent l'espoir ou réveillèrent les craintes des peuples selon la différence de

1554.

1554. leurs intérêts. Strozzi se comporta avec hauteur & cruauté par-tout où il trouva des obstacles, & injuria sans ménagement les officiers & la personne du Duc. A Pontedera & dans d'autres endroits il brûla les registres publics, sur-tout ceux des droits & impôts. Ceux qui lui marquoient de l'affection, obtenoient de sa part des lettres de franchises, d'exemptions, comme s'il eût déjà été maître du domaine. Par-tout il inspiroit la révolte, promettant bientôt la liberté. « Je ne viens pas, disoit-il, pour être seigneur & prince, » mais parce que j'ai été appelé pour » mettre fin à cette tyrannie du Duc » & délivrer ceux que ce méchant » homme tient sous le joug ». Quoique très-sévère envers ceux qui désobéissoient, il étoit singulièrement aimé du soldat. Ceux de Lucques lui fournirent & des hommes & des vivres; aussi eut-il pour leurs biens autant d'égards que pour les siens propres. A Pescia, il ordonna à son mestre-de-camp d'empêcher qu'on ne fît ni tort ni insulte à qui que ce fût; se flattant qu'en ménageant ainsi cet endroit, les autres places de la Valdinievole se ren-

droient plus volontiers. Si la flotte de
Marſeille ne lui eût pas manqué, ou 1554.
ſi les ſecours des Impériaux n'euſſent
pas été à ſa pourſuite, il eſt certain
que la Toſcane devenoit le théâtre de
la guerre, & que les calamités de
Sienne alloient être celles du domaine
de Florence. Mais tout ſembla ſe réunir
pour rendre inutiles les tentatives de
Strozzi. Etant arrivé à Caſole, il y
apprit que Marignan & don de Luna
avoient déjà rejoint les corps qui for-
moient le blocus de Sienne, & il ne
ſentit que trop l'impoſſibilité d'atta-
quer l'ennemi dans ſes retranchemens,
vu ſa grande ſupériorité. D'un autre
côté, introduire plus de troupes dans
la ville, c'étoit en accélérer la perte
par rapport au peu de vivres qu'on
pouvoit y entrer. Il envoya donc For-
quevaulx à Maſſa dans la Maremme,
pour y attendre l'arrivée de la flotte, &
dans la crainte que la mort du prieur de
Capoue n'occaſionnât quelque trouble
de ce côté-là. Le Prieur avoit fait
une tentative ſur l'état de Piombino,
aidé de quelques galères Françoiſes,
& d'un corps de troupes qu'il avoit
raſſemblées dans les Etats de l'Egliſe

1551. & de Castro. Il attaqua Scarlatino & fut tué d'un coup d'arquebuse à ce siége. Pierre son frere, fut très-sensible à cet accident: mais il n'étoit pas moins chagrin de l'état actuel de la guerre. Il voyoit les ennemis postés & retranchés devant la porte Romaine, empêchant les vivres d'entrer de quelque manière que ce fût. N'ayant pas de troupes assez pour les forcer, il s'occupoit au moins d'adoucir en partie les peines & les fatigues de son armée, & de subvenir à ses besoins; car elle avoit à peine des vivres, & étoit dans un état de langueur, causée par l'insalubrité du climat de la Maremme: tous les jours il en désertoit même quelques pelotons. Mais le plus grand chagrin de Strozzi étoit de n'avoir pas trouvé les provinciaux disposés à la révolte, en leur offrant la liberté, comme il l'avoit donné à entendre au roi de France.

A peine la cour de France avoit-elle arrêté d'envoyer du secours pour faire lever le blocus, & amener la guerre en Toscane, Strozzi conseilla au Roi d'animer tous les anciens républicains de Florence, établis dans dif-

férentes places de l'Europe, à concourir avec les richesses de leur commerce à la réussite de l'entreprise; à encourager même par leur exemple, ceux qui restoient tranquilles sous le joug que portoit la patrie. Les marchands de Lyon offrirent au Roi de lui prêter une somme considérable. On demanda aux Florentins établis à Rome, de lever, à leurs dépens, un corps de deux mille hommes de pied; & le Roi s'engageoit à rétablir à Florence l'ancien gouvernement républicain lorsque les Siennois seroient délivrés, & que les troupes du Duc auroient été dissipées. Les Florentins, fixés à Venise & à Ancone, devoient contribuer aux dépenses; le secrétaire d'ambassade à Rome les excitoit, au nom de Sa Majesté, à concerter l'exécution de ce projet. Déjà l'on préparoit les drapeaux aux armes de la République ayant pour devise *la liberté*, lorsque le Pape, aux sollicitations du Duc, voulut que la nation s'assemblât, & lui défendit de former des conventicules contre leur Prince. Le secrétaire d'ambassade étant entré dans l'assemblée, rappela les obligations

1554.

1554. que Florence avoit aux François, les secours qu'il leur avoit fournis pour la défense de leur liberté. Le consul l'interrompit, mais non sans quelque tumulte, & fut obligé de se retirer de l'assemblée. Bindo Altoviti & l'Archevêque son fils, excitant les esprits à la révolte, le Pape & Côme ne firent que d'inutiles efforts pour prévenir de plus graves conséquences. L'animosité & l'esprit séditieux de la nation éclata, sur-tout, le jour de la S. Jean-Baptiste; jour auquel le consul invitoit ordinairement l'envoyé du Duc & les premiers Florentins. On étoit à la fin du repas lorsqu'un camérier du Pape entra. Il arrivoit de France, & étoit chargé de cette lettre de la part du Roi. Il la présenta au consul: « Vous savez, sans doute, » que nous avons beaucoup augmenté » nos forces du côté de Sienne, & que » nous en envoyons d'autres par mer & » par terre pour agir sous les ordres de » notre cousin Pierre Strozzi, notre » lieutenant-général en Italie. Nous » en attendons de bons succès; entr'autres le rétablissement de l'an» cienne seigneurie & république de

» Florence dans ſon ancienne liberté.
» Elle a toujours été vouée d'affection 1554.
» aux intérêts de notre Couronne. Comme cette entrepriſe doit être du plus grand intérêt à ceux de votre nation, il faut donc qu'ils faſſent en cette occaſion-ci, tous les efforts poſſibles pour ſe délivrer, eux & les leurs, de l'onéreuſe ſervitude où ils ſont actuellement réduits. Nous avons chargé le porteur de la préſente de vous propoſer quelque choſe à ce ſujet », &c. L'envoyé Serriſtori arracha cette lettre des mains du camérier, & d'un ton injurieux lui reprocha la hardieſſe avec laquelle il ſoulevoit une nation contre ſon Souverain. Sur le champ il s'éleva un tumulte, & l'envoyé fut contraint de rendre la lettre. Dès qu'il ſe fut retiré, on la lut paiſiblement. Le cardinal du Bellay demanda juſtice au Pape de l'outrage fait au Roi ſon maître : & le Pontife ſe plaignit hautement au Duc de l'injure qui lui étoit faite dans la perſonne de ſon camérier. Côme vit avec peine que le Pape ſouffroit ſous ſes yeux, avec tant de tolérance, une révolte auſſi ſcandaleuſe, malgré les pro-

1554. messes qu'il lui avoit faites, & nonobstant la parenté. Il étoit, sur-tout, piqué de l'éclat avec lequel on instruisoit contre son envoyé, à la sollicitation des François; & il l'auroit rappelé sur le champ, vu les instances qui lui en avoient été faites, s'il n'avoit cru devoir dissimuler dans ces circonstances : connoissant d'ailleurs le génie versatile du Pape, qui changeoit à tout événement. Baudoin du Mont, frère de Sa Sainteté, arrangea ce différent : le Duc s'y prêta d'autant plus volontiers, qu'il étoit distrait par d'autres affaires plus sérieuses. Malgré cela la hardiesse des Florentins ne fut pas arrêtée. Quoiqu'ils ne se fussent pas accordés pour armer le nombre de soldats qu'on leur avoit demandés, les principaux d'entr'eux concoururent à former différentes compagnies qui se recrutoient ouvertement dans Rome. Bindo Altoviti exposa publiquement sa devise : c'étoit un taureau qui, de ses cornes, levoit de terre un joug, & le lançoit en l'air. Les insultes faites au Duc, allèrent encore plus loin. Le jour de la Fête-Dieu la nation Florentine fit orner son église de tapis-

ſeries qui repréſentoient les Juifs emmenés captifs à Babylone, & l'on voyoit ſous les armes du Duc l'hiſtoire de Caſſius & de Brutus. Le bruit de la défaite de Marignan s'étant répandu à Veniſe le même jour de S. Jean, pendant que les Florentins étoient à l'égliſe, ils ne purent y retenir leurs acclamations & toutes les démonſtrations de la plus grande joie. L'ambaſſadeur de France étant à table, leur envoya même un domeſtique pour les exhorter à dîner avec plaiſir, « l'intention de Sa Majeſté étant de rendre à Florence ſa liberté comme il l'avoit rendue à Sienne ». Cette nouvelle donna lieu auſſi à de continuelles invectives contre Côme : & Pierre Arétin, quoique penſionné du Duc & de Charles V, dit que cette guerre de Sienne étoit *l'entrepriſe d'un élève de bonne veuve*. Le ſuccès démentit leur eſpoir, & de rigoureuſes confiſcations réprimèrent leur audace.

1554.



1554.

CHAPITRE IV.

Caractère du marquis de Marignan, & de Pierre Strozzi. Circonstances qui déterminèrent ces deux Généraux à une bataille. Victoire de l'armée du Duc à Scanagallo. Propositions de paix rejettées par l'Empereur & le Duc. Sienne serrée de plus en plus. Délibérations de la cour de France, pour la secourir ou non. Capitulation & reddition de la place.

SIENNE gémissoit sous le poids de tant de malheurs, & regretoit amèrement sa liberté; car victorieuse ou vaincue, elle alloit être le prix de celui qui auroit l'avantage de cette campagne. Marignan ne manquoit pas de lui faire appercevoir, par une secrète correspondance, le danger éminent auquel l'exposoient les Strozzi. Malgré toute leur valeur, & avec le plus puissant effort de la France, ils n'avoient pu en éloigner l'ennemi qui la menaçoit. Strozzi, au contraire, rappeloit aux Siennois que le roi de France s'étant

obligé à leur rendre la liberté, il étoit certain qu'un aussi grand Monarque ne manqueroit pas de leur envoyer de plus puissans secours. La classe du peuple que les François maintenoient dans la participation du gouvernement, guidée par les intérêts & l'enthousiasme, persistoit opiniâtrément à vouloir exposer la liberté de la patrie au sort des armes ; & la position des deux armées sembloit les forcer d'en venir bientôt à une bataille décisive. Le Marquis s'étoit réuni à don de Luna & aux troupes qu'avoit amenées Manriquez, ambassadeur à Rome, & serroit de plus en plus le blocus, de sorte que l'ennemi n'avoit presque aucun espoir de délivrer la ville. La seule ressource que pouvoient espérer les Siennois, étoit que Charles V & le Duc ne seroient plus long-tems en état de soutenir les frais de cette guerre. Les Impériaux, plusieurs fois mutinés, faute de paie, se seroient certainement débandés si le Duc n'avoit usé de tous les moyens imaginables pour trouver quelque argent dans ces occurrences : joint à cela le peu d'intelligence qu'il y avoit entre Côme & le Marquis, & 1554.

1554. la difficulté de s'accorder ſur la marche de leurs opérations. Marignan quoique courageux, étoit trop indécis, & ne voulant jamais agir qu'avec ſûreté, agiſſoit auſſi avec trop de lenteur. Pendant qu'il réfléchiſſoit, Strozzi étoit par-tout en action; peu attentif à l'avenir, il ne s'occupoit que du moment, comme il le montra dans l'excurſion que fit l'ennemi ſur les terres de Florence. Exceſſivement jaloux de commander, Marignan vouloit que tout fût ſoumis à ſa déciſion; & rebutant par là les ſubalternes, il perdoit plus de tems aux détails des affaires de l'armée, qu'il n'en employoit à la direction générale des opérations. Singulièrement avide du moindre profit, il vouloit intervenir dans toutes les entrepriſes pour avoir part au butin. Colère, obſtiné ſur ſon avis, il ſe refuſoit à tout autre. Côme lui ſachant ces défauts, faiſoit en ſorte d'y apporter quelque remède par les ordres qu'il donnoit dans le camp, & par la manière dont il y diſpoſoit les choſes. Mais il en réſultoit toujours de la mauvaiſe humeur & de la contradiction entr'eux. Le Duc croyoit même

que l'avidité du gain lui faiſoit traîner la guerre en longueur, & lui reprocha 1554.
plus d'une fois d'avoir laiſſé échapper Strozzi dans des occaſions où il auroit pu le battre & terminer la guerre avec gloire. Autant le Marquis étoit lent & irréſolu, autant Côme étoit vif & impatient. D'un autre côté, Strozzi plein de courage & de hardieſſe, abſolu dans le commandement, exécutoit ſes deſſeins indépendamment de tout conſeil, & ſans que l'ennemi pût les prévoir. La fureur qui l'animoit contre le Duc, lui avoit ſans doute fait trop eſpérer des Florentins, qui déjà accoutumés au gouvernement d'un Prince, n'avoient plus aucune idée de la liberté. Le plan qu'il s'étoit fait pour cette guerre, prouve manifeſtement que ſa capacité & ſa valeur méritoient de meilleurs ſuccès. Les intrigues de la cour de France, l'envie qu'y excitoient les étrangers, ſur-tout les Florentins qui y avoient tout crédit, lui fermèrent le chemin à la gloire, & affermirent la grandeur de ſon ennemi. En commençant la guerre, il avoit prévu que la faim devoit plus combattre que la force; & que la victoire étoit

décidée pour celui qui feroit la récolte
1554. cette campagne-là. Ainsi présumant avec raison qu'il étoit inutile de faire de plus grands frais, il résolut de se tenir sur la défensive tout le mois de mai, bien décidé à mettre tout en usage pour camper en juin & juillet, tems ordinaire de la moisson. C'étoit pour ce tems-là qu'il avoit concerté l'arrivée des secours de Lombardie, celle de la flotte, dans le dessein de porter la guerre dans le pays ennemi, & de faire lever le blocus de Sienne. Par-là il auroit procuré aux Siennois l'avantage de la récolte, & en auroit en même-tems privé le Duc, par la consommation qu'en auroient faite les armées, & par les ravages de la campagne. Si les Siennois avoient pu faire la récolte, ils n'avoient plus d'autre siége à craindre; le Duc au contraire perdant la sienne, alloit se trouver assiégé dans ses propres domaines, autant par ses troupes que par celles de l'ennemi. C'étoit vers le 10 juin que les secours de terre devoient arriver sur les confins de Lucques, & ceux de la flotte à la cale de Viareggio. Son dessein étoit de se poster dans la partie la plus

fertile & la plus commode de la Toſ-
cane. S'emparant alors de Piſtoia & 1554.
de Prato, il eût été maître depuis les
bords de la mer juſque ſous les murs
de la capitale. Ceux de Lucques &
l'Etat du duc de Ferrare devoient lui
fournir les proviſions néceſſaires pour
reſter ſur la défenſive, lui ouvrir un
libre paſſage pour l'arrivée des ſecours,
& le mettre ainſi en état d'agir of-
fenſivement au beſoin. Mais la flotte
n'ayant pas paru, tous ſes projets fu-
rent déconcertés, parce que le ſeul
renfort de la Mirande ne rendit pas
ſon armée égale à celle de l'ennemi.
Il avoit donc à craindre dans ſa poſi-
tion d'être pris entre deux armées, &
de ſuccomber ſous les forces du Duc.
Le ſeul parti qu'il eût à prendre dans
une alternative auſſi critique, fut de
rebrouſſer chemin & de ſe rendre en
toute diligence à Sienne, pour tenter
de faire un coup de main, & d'atta-
quer l'ennemi dans ſes retranchemens.
Mais la fatigue, les peines que ſes trou-
pes avoient eſſuyées en paſſant l'Arno,
& par des marches forcées, le défaut
de vivres, une armée qui le ſuivoit,
lui ôtèrent encore le moyen de ſecourir

1554. la ville. Ne pouvant donc plus se soutenir, réduit au désespoir, il fut forcé de hasarder le sort d'une bataille.

Telles étoient les circonstances dans lesquelles se trouvoient les deux Généraux, & la position des deux armées depuis que Strozzi étoit de retour dans le Siennois. Le Duc avoit pour lui tout l'avantage ; l'incertitude où il étoit des mouvemens de l'ennemi, tenoit cependant toutes ses opérations en suspens. On étoit de deux avis dans son armée. Le Duc qui vouloit terminer promptement la campagne, & avoit la supériorité des forces, pensoit qu'il falloit suivre Strozzi pour l'affamer & le contraindre à combattre : Marignan au contraire prétendoit que Piombino étant bien gardé, l'on devoit laisser librement courir l'ennemi, & presser de plus en plus la reddition de la ville. Mais la démarche de Strozzi leva les difficultés résultantes de ces deux avis opposés. Il venoit de réunir à Montalcino toutes les forces qui étoient éparses dans le Siennois : rassemblant ensuite tous les vivres, il donnoit à entendre qu'il avoit dessein de tenter de les introduire dans la ville.

Marignan

Marignan pensoit encore que dans cette supposition même il ne falloit pas l'attaquer, parce qu'il étoit très-assuré que Strozzi n'en introduiroit pas assez pour soutenir & la ville & les troupes : que d'ailleurs cet ennemi n'avoit rien à perdre par le sort d'une bataille, puisque tout étoit désespéré, & même perdu pour lui : enfin que le plus sûr parti étoit de l'épuiser par des lenteurs. La flotte de France arriva cependant à Portercole le 11 juillet, un mois plus tard qu'on étoit convenu avec le Roi. Il sembloit que la triste position de Strozzi dût devenir plus avantageuse à la présence de cette flotte combinée avec celle d'Alger : elles faisoient ensemble quarante-cinq voiles. Elle débarqua six mille hommes de vieilles troupes, beaucoup de munitions & de vivres. Robert Strozzi eut le commandement de ce renfort ; & l'on devoit l'employer à l'attaque de Piombino. Mais l'entreprise ayant paru difficile, Robert rejoignit le corps de son frere. Pierre réfléchissant qu'un renfort si peu considérable ne devenoit pas d'un grand avantage pour lui, que d'ailleurs il avoit consommé l'argent

1554.

1554. que le Roi lui avoit donné pour la campagne, qui ne devoit durer que deux mois; enfin que plus il s'arrêteroit, plus il perdroit de monde, il en conclut judicieusement que le seul espoir de sauver Sienne, dépendoit uniquement du gain d'une bataille; qu'ainsi il falloit attaquer l'ennemi en désespéré dans ses retranchemens, ou transporter la guerre & toutes ses fureurs dans le territoire du Duc, où l'on trouveroit plus de moyen de se soutenir, & d'inquiéter l'ennemi. Son dessein étoit donc de se porter par la Valdichiane en fourageant tout, de faire une tentative sur Arezzo, & d'effrayer de nouveau le Duc dans sa capitale, en débouchant par le Valdarno. Pour cet effet on introduisit dans Lucignano autant de munitions & de vivres qu'il fut possible.

Marignan s'apperçut de ces desseins. Jugeant alors que les troupes retranchées devant la porte Romaine couroient le plus grand risque d'être prises entre le feu de la ville & l'ennemi qui étoit au dehors, il résolut de décamper, & de réunir ses forces pour se poster de manière à entretenir toute

communication avec l'état de Florence, & à pouvoir obſerver avantageuſement les mouvemens de l'ennemi. Cette retraite de Marignan donna lieu à Strozzi de s'avancer de Sienne. Il s'empara de quelques petits forts qu'avoit élevés le Marquis, & s'ouvrit une communication entre cette ville & Montalcino. Il y eut de part & d'autre quelques petites eſcarmouches qui ſe décidoient toujours au déſavantage de Strozzi, mais qui lui donnèrent cependant l'occaſion de jeter quelques vivres dans la place. Il ſe ſoutint un peu de tems dans cette poſition, entra même à Sienne pour ranimer la bourgeoiſie par l'eſpérance d'une victoire prochaine, & d'un puiſſant ſecours de la part du Roi. Il chargea Monluc des affaires intérieures, & prit le parti de gagner la Valdichiane ; déterminé à cela par la néceſſité, & par l'eſpoir de ſe rendre maître d'Arezzo, où Montauto qui étoit dans ſon armée avoit beaucoup de parens & d'amis. Ordonnant donc de marcher vers Lucignano, il fit défiler ſon armée par le pont de la Chiana, dont il s'empara malgré quelque réſiſtance, & s'avança à cinq cens pas d'A- 1554.

1554. rezzo, brûlant, ravageant tout. Il n'y avoit qu'une petite garnison dans cette place, & les habitans eussent volontiers remué à l'appât de la liberté que leur offroient Strozzi & Montauto : mais la vigilance du commandant, la valeur des soldats retinrent la ville dans le devoir. Cette petite garnison fit même une sortie sur l'ennemi, ce qui fit croire à Strozzi qu'elle étoit plus considérable. Il jugea donc à propos de se retirer abandonnant son dessein; il fit quelques tentatives sur les châteaux voisins, brûla les villages, pilla, ravagea, & vint se poster au pont de la Chiana. Il y fut atteint par Marignan, que le Duc avoit obligé de le suivre pour le combattre. Strozzi loin de refuser le combat, vouloit y attirer le Marquis en attaquant les châteaux circonvoisins, & faisant de fréquentes irruptions sur le camp de son ennemi. Mais Marignan se refusoit toujours à ses appels, usant de finesse pour le combattre avec un avantage décisif. Pendant ce tems là l'armée Françoise avoit mis à contribution le mont San-Savino, patrie du Pape; elle attaqua Foiano, place située

entre Lucignano & Marciano, & qui interrompoit la communication néceſſaire avec les troupes que les François avoient dans ces deux endroits. Il ne fut pas difficile de s'emparer de Foiano, place où il n'y avoit ni fortifications, ni artillerie, ni vivres, & Marignan n'étant pas venu à tems pour la ſecourir, ſe porta à ſon tour ſur Marciano pour l'aſſiéger. Il le battoit déjà lorſque Strozzi tourna ſubitement de ce côté là pour ſecourir la place, & attirer le Marquis au combat. 1554.

Les deux armées étant en vue de Marciano, & cherchant chacune à camper le plus avantageuſement, on commença à eſcarmoucher, d'autant plus que Strozzi ne perdoit aucune occaſion d'attirer l'ennemi. Marignan avoit douze mille hommes de pied, douze cens de cavalerie, outre deux cens cuiraſſiers. Strozzi avoit autant d'infanterie, mais beaucoup moins de cavalerie. Les Impériaux avoient l'avantage de la poſition pour la facilité de tous les beſoins; l'armée Françoiſe manquoit d'eau & de beaucoup d'autres choſes indiſpenſables. Marignan ne vouloit pas riſquer une journée déciſive,

1554. mais le Duc le vouloit absolument, ne pouvant souffrir que Strozzi fît impunément de semblables incursions sur ses terres, tandis qu'il seroit libre d'introduire dans Sienne les vivres dont elle avoit besoin. Dans cette position des deux armées, Marignan sentit bien que le premier qui seroit forcé à décamper étoit perdu, & que Strozzi seroit contraint à le faire avant lui. Les deux armées étoient séparées par une petite vallée que coupoit un torrent; mais qui étoit à sec dans cette saison là. Les escarmouches y continuèrent pendant quatre jours, affoiblissant toujours les François. Cette vallée étoit couverte de deux chaînes de montagnes qui se portoient jusqu'à Foiano. Nombre de soldats, contraints par le besoin, quittoient l'armée de Strozzi & se réfugioient dans cette place, de sorte qu'il n'avoit plus de parti à prendre que de risquer une action générale, ou de se retirer adroitement pour se mettre sur la défensive dans les forteresses du Siennois. Il envoya donc le premier d'août les bagages à Foiano, dans le dessein de décamper le lendemain. Il auroit pu partir pendant la nuit avec

plus de facilité ; mais soit qu'il voulût attirer l'ennemi au combat ; soit qu'il voulût sauver l'honneur de la retraite, il la fit de jour au bruit de tous les tambours & des trompettes. Marignan, sachant qu'il alloit se retirer, s'étoit apprêté, pendant la nuit, à le suivre de près, & fit marcher ses troupes en ordre de bataille. Les deux armées marchèrent sur la croupe des collines, jetant quelques partis dans le bas de la vallée où ils s'attaquoient réciproquement. Enfin, étant arrivés au plus étroit de la vallée, les deux ennemis descendirent, & se trouvèrent en face l'un de l'autre, n'étant séparés que par le lit du torrent. Dans cette position les escarmouches commencèrent de différens côtés. Marignan fit aussitôt placer son artillerie, & passer sa cavalerie de l'autre côté pour prendre l'ennemi par derrière. Là le combat s'engagea. Les François n'avoient pas d'artillerie ; & leur cavalerie, très-peu nombreuse, étoit outre cela en très-mauvais ordre, mal conduite, affoiblie par les petites attaques qu'elle avoit réitérées ; de sorte qu'elle fut bientôt mise en déroute. L'infanterie,

1554.

1554. ainsi découverte sur ses aîles & vigoureusement poussée en front, fut entamée, se débanda enfin; de sorte qu'il ne resta pas un corps de deux cens hommes ensemble pour faire face à l'ennemi. Malgré cela cette action dura depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. La perte des François se monta à quatre mille hommes; le Duc n'en perdit que cinq cens. Forquevaulx, son frère, Paul des Ursins, furent faits prisonniers, sans parler d'autres moins intéressans. Il se trouva aussi plusieurs sujets rebelles du Duc parmi les prisonniers. Marignan les remit au prévôt pour être menés à Florence & livrés à la justice. Pierre Strozzi dangereusement blessé, se sauva néanmoins à Lucignano, & de là gagna rapidement Montalcino. L'endroit où se livra cette bataille, est appelé *Scannagallo* par les habitans. Le Marquis suivit sa victoire, attaqua Lucignano qui se rendit sans faire beaucoup de résistance. Il y trouva les bagages, les provisions de l'ennemi. Donnant alors les ordres nécessaires pour reprendre les châteaux que tenoient les François, il revint camper devant la porte Ro-

maine de Sienne pour couper entièrement les vivres à la ville. 1554.

On peut aisément présumer quelle fut la joie du Duc, après cette victoire, puisqu'elle lui assuroit sa souveraineté. Il avoit même la vanité de croire qu'il n'en étoit redevable qu'à lui seul, ayant forcé le Marquis à suivre Strozzi, le seul rival de sa principauté. Le peuple de Florence apprit avec un vrai plaisir le bonheur de son Prince; mais nombre de bourgeois voyoient avec peine disparoître tout espoir de liberté. On exposa publiquement plus de cent drapeaux pris à l'ennemi: le Duc rendit de solemnelles actions de grace au ciel, distribua des aumônes & donna des réjouissances publiques pendant trois jours. Il relâcha huit cens Allemands prisonniers, quatre cens François, leur donnant l'étape jusqu'aux limites de son Etat. Il renvoya aussi cinq cens Grisons chez eux, les faisant accompagner jusque dans leur patrie, en les défrayant, & se plaignit aux Suisses, leurs confédérés, qu'on eût ainsi violé le traité qui avoit été fait entr'eux & la maison de Médicis, sous le pape Léon. Il

marqua beaucoup de générosité à tous
1554. les prisonniers soit en les relâchant, soit en les prenant de bonne volonté à son service; voulant montrer en cela une conduite toute contraire à celle des François, qui avoient pris forcément sur leurs galères nombre d'Espagnols & de Florentins, & les faisoient inhumainement mourir de faim dans les prisons de Sienne. Il retint cependant les personnes de marque pour les échanges : mais il fut inexorable envers les sujets rebelles qui avoient été pris.

La fortune lui fut encore favorable dans le Valdiniévole. Il y reprit la place de Monte-Catini que les François avoient fortifiée, & qu'ils gardoient avec huit cens hommes. Ces troupes sortirent sans les honneurs de la guerre, & sous condition qu'elles ne serviroient d'un an. Le Duc fit démanteler la place pour n'être pas obligé d'employer des troupes à la garder. La garnison de Monte-Carlo se retira à la faveur de ceux de Lucques qui avoient secouru Strozzi de tous leurs efforts pendant cette guerre. Le Duc réunissant alors toutes ses for-

ces devant Sienne, & la serrant de manière à lui couper absolument tous les 1554.
vivres, ordonna le siége de Casole, de Montereggioni, afin d'éloigner l'ennemi davantage, & de lui ôter tout espoir de la ravitailler. Le Marquis plus guidé par l'avarice, que par le desir de terminer glorieusement la campagne, se plaignit hautement que le Duc ne le récompensoit pas du gain de cette bataille, & se rendit à Florence pour s'y démettre du commandement. Côme, déjà prévenu de cette résolution, s'étoit déterminé à le laisser partir pour prendre lui-même le commandement de l'armée : mais Manriquez & François de Tolède le désapprouvèrent, lui conseillant de dissimuler & d'obliger Marignan à terminer l'entreprise. Le Duc le reçut donc très-gracieusement, & lui donna, de la manière la plus engageante, vingt-deux fermes confisquées sur Altoviti, une magnifique maison de campagne & un superbe hôtel à Florence. Le Marquis ne voulut pas retourner à l'armée, qu'il n'eût en main le titre formel de cette donation. Son extrême avarice, sa lenteur, sa fierté

1554. choquoient si fort le Duc, que celui-ci eût voulu pouvoir le congédier honnêtement, se flattant que la guerre seroit plutôt terminée s'il en donnoit le commandement à un autre. Cet espoir lui sembloit d'autant mieux fondé, que la ville étoit réduite au point de n'avoir bientôt plus de vivres. Monluc avoit même pensé à faire sortir toutes les bouches inutiles à la défense. On en avoit déjà rassemblé trois mille dans la grande église : mais le peuple ameuté & furieux en brisa les portes, menaça les François d'un soulèvement général ; & chacun fut renvoyé chez lui. A la nouvelle de la défaite de Strozzi, Lansac, ambassadeur à Rome, en étoit parti pour le joindre à Montalcino, & ranimer son courage ; de là il avoit pris la route de Sienne dans le dessein d'empêcher que cette ville ne se détachât des intérêts du Roi ; mais il tomba entre les mains des soldats de Côme, & fut fait prisonnier.

Montereggioni, défendu par un grand nombre de Florentins rebelles, qui craignoient la potence, se rendit à condition qu'on leur accorderoit un

pardon. Marignan eût auſſi fait une tentative ſur Caſole, ſi Strozzi, guéri de ſa bleſſure, & occupé à recueillir les reſtes de l'armée défaite, n'eût montré qu'il vouloit faire le dernier effort pour introduire le plus de vivres qu'il pourroit dans Sienne. Tous les habitans furieux & déterminés à la défenſe la plus opiniâtre, ſe diviſoient en différens corps, & ſortoient au ſon de la cloche pour fondre ſur les retranchemens ennemis : ils étoient toujours repouſſés avec perte. Le Marquis avoit poſté ſes troupes de manière à s'oppoſer avec ſûreté à toute communication entre Montalcino & la ville. Strozzi ſentit bien la difficulté de lui faire quitter cette poſition. Il prit donc le parti de l'attirer néceſſairement ailleurs. Dans ces vues il diviſa ſes troupes en deux corps, dont l'un fut envoyé dans la Valdichiane pour fourager en vrais brigands le territoire du Duc : l'autre paſſa dans la Maremme pour en agir de même ſur le territoire de Piombino. Côme regarda ces deux excurſions comme de peu de conſéquence, jugeant qu'il étoit plus avantageux de hâter le ſiége de la ville

1554.

& d'empêcher Strozzi d'y introduire
1554. des vivres. Celui-ci avoit déjà rassemblé deux mille hommes de pied, & deux cens cavaliers avec lesquels il s'étoit rendu maître d'un poste très-fort près de la ville, dans le dessein de la ravitailler. Il avoit avec lui cent mulets chargés de farine; & chaque soldat portoit selon ses forces un sac de biscuit. Il devoit faire ce coup pendant la nuit: mais Marignan fut averti, le convoi attaqué; il resta quatre cens François sur la place, & on en fit quatre cens autres prisonniers. L'obscurité & les montagnes donnèrent lieu aux autres d'échapper, & de se rendre à Sienne. Strozzi y entra aussi avec Selves, ambassadeur de France à Venise. Celui-ci étoit venu pour suppléer à Lansac détenu prisonnier. Le Duc perdit aussi du monde à cette affaire; & il entra environ cinquante mulets chargés dans la ville. Les François ne manquèrent pas de s'attribuer ce succès. Peu après un autre corps de cinq cens hommes, détaché de Montalcino, fit une semblable tentative sous les ordres de don Charles Caraffe; mais il tomba dans

une embuſcade où on l'attendoit, & fut entièrement défait. La préſence de Strozzi confirma les Siennois dans leur opiniâtreté à ſe défendre, mais elle ne fit pas ceſſer leur misère. Excepté le pain qui pouvoit encore y être pour ſix mois, il y avoit à peine d'autres comeſtibles. On ſervoit même de la chair d'âne ſur la table de Strozzi, & ſans vin. Ces raiſons firent encore prendre le parti de mettre dehors toutes les bouches inutiles, les vieillards, les femmes, les enfans & tous ceux qui ne pouvoient porter les armes. On vouloit par-là être plus en état d'attendre l'arrivée du ſecours qu'on avoit fait tant de fois eſpérer. Mais Côme ordonna de forcer ces gens à rentrer dans la ville, & de défendre ſous peine de mort d'en approcher avec des vivres. En vertu de cet ordre publié le 3 octobre, on devoit tuer tous les hommes qui ſortiroient, dépouiller les femmes & les renvoyer, recevoir les ſoldats transfuges, &c. Telle étoit la malheureuſe ſituation de Sienne lorſqu'on ſongea à un traité de paix pour ſauver la liberté. 1554.

La victoire de Scannagallo avoit

1554. intimidé tout le parti François, & causé beaucoup de chagrin à la Cour. Elle voyoit avec peine s'éclipser la gloire qui lui avoit tant coûté, & ne pouvoit se résoudre à perdre un établissement aussi avantageux à la Couronne : néanmoins le Roi dissimula ce chagrin, expédia un secrétaire à Strozzi pour lui remettre un brevet de maréchal de France qu'il lui avoit promis auparavant ; l'engagea à défendre au moins les places fortes, & même Sienne s'il étoit possible, jusqu'à ce qu'il pût lui envoyer de nouveaux secours. Les Ministres de France en Italie étoient de deux avis différens. Thermes, l'évêque de Lodève, le cardinal du Bellay, d'Armagnac & presque tous les François nationaux, prétendoient qu'il étoit d'un intérêt essentiel pour le Roi d'abandonner la défense de Sienne. Le duc de Ferrare, le Cardinal son frère & les Farnèse parloient tout autrement, jugeant qu'il étoit de la gloire du Roi de protéger cette République chancelante à tout risque. L'évêque de Lodève prouvoit qu'il valoit mieux sacrifier une partie, que d'exposer tout à un danger évident ; &

que très-souvent le parti le plus utile étoit regardé comme le plus honorable. Mais tous étoient animés contre Strozzi, & ne manquoient pas l'occasion de le desservir en Cour. Le Connétable voulut profiter du moment pour convaincre le Roi de la solidité de ses premiers avis, & tâcher de le détourner peu-à-peu de ses entreprises d'Italie, en lui mettant sous les yeux le tableau de tant de revers. Il sçavoit combien la puissance de Charles V reprenoit de vigueur, & le peu de ressources qui restoient à la France pour s'y opposer, après s'être ainsi épuisée en hommes & en argent. Philippe, prince d'Espagne, devenu roi d'Angleterre, de Naples & duc de Milan, se proposoit d'envoyer le duc d'Albe en Italie avec une puissante armée, pour expulser les François de cette contrée. Le roi de France avoit été forcé de se retirer en Flandre ne pouvant plus tenir la campagne. Les Génois songeoient à recouvrer leurs places en Corse, & Dragut, stationné à Prevesa, avoit été rappelé à Constantinople. Le Piémont étoit la seule contrée où les armes de la France eussent quel-

1554.

1554. ques avantages, par la valeur du maréchal de Brissac, & par les désordres du gouvernement de Milan ; désordres résultans du rappel de don Ferrante à la Cour. Dans ces circonstances, la France engagea le Pape & le duc de Ferrare à parler de paix, pour sauver la gloire du Roi & la république de Sienne. Jules III se prêta volontiers à une démarche aussi avantageuse. Trouvant donc le Duc disposé à des termes raisonnables, il s'adressa directement à Charles V. L'Empereur démêla dans ces sollicitations quelles étoient les vues des François : ils vouloient accorder comme une grace ce qu'ils seroient bientôt forcés de céder. Charles voulut traîner cette affaire en longueur, sous prétexte de devoir consulter son fils sur cet objet. Malgré cela le duc de Ferrare insista auprès du Pontife pour concerter les articles qu'on devoit proposer, & tenir le Duc en suspens sous l'apparence de ces bonnes dispositions, de peur qu'il ne forçât Sienne à capituler. Le duc de Ferrare envisageoit autant ses intérêts que ceux du Pape dans ces instances, & plus l'avantage de l'Italie en général

que ceux des puiſſances belligérantes. 1554.
On demandoit pour préliminaires que chacun retirât ſes troupes de Sienne, & laiſsât la République jouir de ſon ancienne liberté. On la mettoit ſous la protection de toutes les ſouverainetés de l'Italie, particulièrement ſous celle du Pape ou de la république de Veniſe. On vouloit y établir une garniſon, introduite par l'une ou par l'autre, & dont le commandant ſeroit pris au choix des Siennois. Le Pape, l'Empereur, le Roi, le duc Côme devoient en fournir les frais en commun; & celui qui auroit été déclaré protecteur de Sienne, devoit députer une perſonne revêtue d'une dignité eccléſiaſtique, pour établir dans la République la forme de gouvernement la plus propre à y maintenir la tranquillité. Le Pape ſe préſentoit même comme protecteur, & promettoit d'obliger le ſacré Collège & ſes ſucceſſeurs à garder les conditions qui auroient été arrêtées pour le bien de cette ville: il offroit même de ſe rendre en perſonne à Sienne pour cet effet. Le duc de Ferrare pouvoit tout agréer en vertu des pouvoirs qu'il avoit

1554. du Roi; mais l'incertitude de la décision de Charles V le tenoit en suspens. Côme au contraire regardoit ces négociations comme des exercices académiques, assez ordinaires aux cabinets; & poussoit Marignan à serrer Sienne de plus en plus, tandis qu'il protestoit préférer la paix à la guerre, & conféroit avec l'Empereur sur les moyens de terminer celle-ci le plus promtement. Il n'y a que la force ou un arrangement, disoit-il, qui puisse terminer cette affaire. Or la force étoit assez grande de son côté pour pouvoir espérer que Sienne seroit bientôt réduite, si les François, par de nouveaux secours, ou le Marquis par ses lenteurs, n'occasionnoient pas de retard. Quant à un arrangement il le croyoit impraticable, parce que les François ne consentiroient jamais à laisser l'Empereur arbitre du sort de cette ville; d'ailleurs l'avantage que le Duc avoit eu jusque-là, ne lui laissoit pas entrevoir quelle compensation honnête auroient l'une & l'autre partie. Il n'étoit pas non-plus d'avis d'admettre le Pape pour protecteur, parce qu'il avoit vu par expérience que l'ambition des prê-

tres étoit encore plus dangereuse pour sa propre sûreté que celle des François. En outre c'étoit donner par la suite aux Papes le dessein de faire tomber cet Etat dans les mains de leurs neveux. Or ceux-ci n'auroient pas manqué de l'appuyer de la protection de la France, comme avoient fait les Farnèse. Dans ce cas le Duc ou ses successeurs auroient donc eu pour voisins, & les prêtres & les François. C'étoient ceux-ci qui avoient imaginé ce plan, dans l'espérance de reprendre possession de Sienne à la faveur de quelque stratagême. Le Pape de son côté auroit desiré se mettre entre les deux adversaires, & terminer leurs différens en s'emparant de l'objet en contestation. Mais Côme réfléchissant qu'en moins d'un siècle cet Etat avoit plus d'une fois allumé la guerre en Toscane, & mis ses voisins sur le bord du précipice en s'y jetant lui-même, se proposoit de démanteler toute la ville en lui laissant & ses dépendances & la liberté de se conduire à son gré : néanmoins il vouloit que Montalcino, Orbitello & Portercole fussent tenus par une garnison Impériale. De

1554.

1554. cette manière il croyoit être en sûreté, & présumoit que toute la province pouvoit être tranquille. Il se flattoit encore que si l'Empereur songeoit à donner cet Etat à quelqu'un, avec les sûretés convenables, il auroit certainement la préférence: mais il aimoit mieux la rentrée de ses frais en argent, qu'un Etat entièrement ravagé pour compensation.

Les médiateurs furent singulièrement trompés dans leur espoir. Charles V, sans s'expliquer davantage sur leurs propositions, céda la ville & l'état de Sienne au roi Philippe son fils, à titre de *vicariat* perpétuel de l'Empire, & la liberté d'y substituer un autre *vicaire* à son gré. L'Empereur déclaroit par son diplôme, en date du 30 mai, que les Siennois étant, par leur révolte, déchus de toutes les graces & privilèges qu'ils tenoient du bon plaisir de Charles IV, il reprenoit tous les droits de cet Etat pour en donner l'investiture à son fils Philippe. Cette délibération imprévue de Charles V, auroit déconcerté le Duc même, s'il n'avoit auparavant été statué qu'il garderoit la conquête pour gage

jusqu'à son remboursement : mais il n'en ignoroit pas les difficultés. Sa seule crainte étoit que la république de Venise, qui jusque-là étoit restée neutre, ne se joignît aux François par leurs pressentes sollicitations, après avoir refusé même sa médiation pour la paix. Il savoit combien l'oppression de Sienne déplaisoit à ces Républicains, & qu'ils voyoient de mauvais œil une nouvelle puissance s'élever & menacer de s'agrandir en Italie; mais il n'ignoroit pas non-plus que le Turc qu'ils craignoient tant, les sollicitoit fortement à cette réunion. Côme observoit donc toutes leurs démarches, & cherchoit à se les concilier par toutes les déférences imaginables. Le Duc de Ferrare, au contraire, voyoit avec courroux & dépit qu'il ne pouvoit pas les engager à se départir du systême de neutralité qu'ils avoient embrassé : car avec leur appui il se fût ouvertement déclaré contre l'Empereur. Les Ministres de Charles V, offensés de sa partialité, vouloient même le traiter en ennemi : mais Côme jugea qu'il étoit plus à propos de dissimuler, de peur qu'il ne prît ouvertement le parti

1554.

1554. des François. Ceux-ci le pressoient même de toute manière dans le dessein de tenter la délivrance de Sienne avec ses secours, puisque l'Empereur n'avoit écouté aucune proposition. Néanmoins il s'y refusa, craignant la supériorité des forces de l'Empereur & de Côme ; l'épreuve devenoit trop dangereuse pour lui. Les François ne voyant donc aucun moyen de délivrer cette ville, soit par les armes, soit par un accommodement, demandèrent au Pontife qu'il renonçât à toute prétention sur l'état de Sienne, si l'Empereur en ôtoit l'investiture à Philippe en faveur de Fabiano, neveu de Sa Sainteté. La proposition lui plut, & ne voulant pas laisser échapper l'occasion d'agrandir sa famille, il en fit part à Côme. Le Duc aussitôt fit sentir à l'Empereur que c'étoit le moyen de terminer l'affaire de Sienne, d'expulser les François de cet Etat-là ; & outre cela de tirer du Pape les deniers nécessaires au remboursement de ses dépens, de réunir les plus grandes forces pour chasser aussi les François de Parme & de la Mirande ; que d'ailleurs cette affaire devenoit celle d'un

d'un homme destiné à être son gendre, & aux intérêts duquel il devoit veiller : enfin, qu'il auroit par là toute la sûreté possible pour la tranquillité de son Etat. Mais l'Empereur avoit déjà fixé le sort de Sienne, & ne prêta l'oreille à aucune proposition ; il demanda seulement que tout fût abandonné à son libre arbitre pour en décider ce qui lui plairoit. Charles, occupé du seul procès de don Ferrante, ne se mêloit d'aucune autre affaire, abandonnant tout ce qui le regardoit en Italie à la décision du roi d'Angleterre son fils ; du reste, laissant le soin de ses autres intérêts à la reine Marie & à l'évêque d'Arras. Outre que cette indolence retardoit les secours & les provisions que Côme demandoit, les Ministres Impériaux n'exécutoient non plus les ordres qu'à leur volonté. Doria sur-tout se comporta de cette manière, tenant sous différens prétextes ses galères éloignées des côtes de la Toscane, & donnant lieu aux François de débarquer des troupes & des provisions à Portercole. Peut-être que les Génois, méconnoissant les services que le Duc leur avoit rendus dans la

1554.

guerre de Corse, & jaloux de son
1554. agrandissement, engagèrent ce vieux Général à retarder l'exécution des ordres de Charles V. Mais Côme sachant que Sienne étoit suffisamment investie par ses troupes, jugea qu'il falloit fermer le chemin à tous les secours qu'on pouvoit lui envoyer : c'étoit de s'emparer de Portercole. Dans ce dessein il fit lever des troupes en Allemagne, demanda un autre corps d'Espagnols à Naples ; il se disposoit même à commencer cette entreprise, lorsque Doria débarqua les troupes de Naples à Piombino, & prit la route de Gênes avec ses galères. Le Duc apprit avec le plus sensible déplaisir, que Strozzi avoit trouvé le moyen de sortir de Sienne. Inutile dans la ville, Strozzi sentit bien qu'il étoit de la plus grande importance au dehors, soit pour tâcher d'introduire des vivres, soit pour inquiéter les opérations de l'ennemi. Il avoit donc tout risqué : malgré la diligence de Marignan qui faisoit garder tous les passages, il s'évada sous l'habit de paysan, accompagné de cent cinquante arquebusiers & de quinze cavaliers,

dans le moment le plus obscur de la nuit : il franchit tous les retranchemens & se rendit à Montalcino. Ce trait de hardiesse étonna toute l'Italie, & indisposa davantage le Duc contre Marignan. Il lui reprocha qu'il avoit perdu par sa négligence, la plus belle occasion de finir la campagne avec gloire. Monluc & Corneille Bentivoglio étoient restés dans la ville. Devenus les arbitres du gouvernement, de la défense, enfin de la République, ils berçoient le peuple du vain espoir d'un promt secours, en fomentoient le fanatisme & l'opiniâtreté ; se repaissant de faux bruits de victoires, de succès imaginaires des François en Flandre & dans le Piémont. La garnison de Sienne ne consistoit plus qu'en mille Italiens, environ huit cens Allemands & cinq cens Gascons. Tout le grain y avoit été emmagasiné ; la ration du soldat étoit de quatorze onces de pain par jour ; les autres n'en avoient que neuf par tête. Chacun se sentoit comme chassé au dehors par la faim. Le soldat sur-tout s'évadoit lorsqu'il pouvoit, sachant que l'ennemi lui laissoit un libre passage. C'étoit un spectacle

1554.

horrible que de voir les femmes, les en-
1554. fans expulſés de la ville, pour être bien-
tôt dépouillés, inſultés par les ſoldats du Duc; enfin, traînés avec violence pour retourner à la ville, & aller y périr de faim. Les ouvriers, le bas peuple étoient mis à la torture pour déclarer ce qu'ils ſavoient & ne ſavoient pas, & forcés de rentrer après avoir été ſuſpendus à des mouffles, & pour ainſi dire, diſloqués. Les payſans des environs, contraints par les François ou amorcés par l'appât du gain, tentoient d'introduire des vivres pour aller être infailliblement pendus, à moins que ce ne fuſſent des ſujets jeunes & vigoureux : alors on accordoit la vie à quelques-uns pour les forcer de ſervir ſur les galères du Duc. Le Marquis ſe porta dans cette occaſion aux plus grands excès de barbarie ; Côme ne ceſſoit non-plus de l'exciter à répandre par-tout l'effroi & la terreur. « Cruelle paſſion de dominer ! N'eſt-ce donc » que dans le ſang de ſon ſemblable » que l'homme peut aſſouvir la rage » de la tyrannie » ? Dès le commencement de la guerre, on avoit établi dans le camp, un *Auditeur*, devant

lequel on amenoit les campagnards & les gens du bas peuple qu'on avoit pris. 1554.
Contraints de faire serment de fidélité au Duc, ils étoient relâchés lorsqu'on avoit pris leurs noms & qualités sur un registre; & si par la suite ils étoient repris dans quelque parti, on les confrontoit pour les pendre impitoyablement. De là il résulta que cette guerre, sans être sanglante par des batailles rangées, fut extrêmement meurtrière par un si grand nombre de victimes livrées au supplice. Mais la terreur qu'on vouloit répandre ne faisoit qu'aigrir les Siennois, & donner plus de fougue à leur opiniâtreté; ils ne s'inquiétoient plus ni des progrès de l'ennemi, ni de la ruine prochaine de leur ville. Le Marquis venoit de prendre Casole, Massa; & s'étoit rendu maître de tout le pays qui est entre Volterra & le territoire de Piombino. La reddition de Crevoli lui assuroit aussi une libre communication entre Sienne & Montalcino.

Strozzi veilloit à fortifier Grosseto & Portercole, confirmoit de plus en plus les Siennois dans l'espoir du secours qu'on leur avoit promis pen-

1554. dant tout le mois de décembre. Il envoyoit ſans ceſſe des convois à la ville, mais qui étoient bientôt la proie des troupes de Marignan. Il uſa d'un ſtratagême pour maintenir les Siennois dans leur perſévérance : ce fut de ſe tenir caché pendant quelques ſemaines, faiſant courir le bruit qu'il étoit allé à Rome conférer avec les cardinaux François, & que de là il devoit ſe rendre à Parme pour ſolliciter des ſecours. Après cela il reparut dans la Maremme, raſſembla tous les campagnards qu'il put, annonça qu'il étoit arrivé en Piémont neuf mille hommes de pié & quatre cens cavaliers deſtinés à ſecourir Sienne. En effet, le Duc inſtruit que les François avoient reçu des renforts de ce côté là, en fut ſingulièrement intimidé, craignant d'échouer, étant pour ainſi dire au comble de ſes eſpérances. Les malheureux ſuccès de Strozzi, & les mauvais ſervices que lui rendoient ſes adverſaires, avoient cependant fait tomber en partie le grand crédit qu'il avoit à la Cour. Le Connétable avoit même preſque déterminé le Roi à un nouveau plan d'opérations pour la guerre d'Ita-

lie. On devoit augmenter l'armée de Piémont, parce qu'on espéroit plus d'avantage des conquêtes qu'on feroit de ce côté-là, & que d'ailleurs elles seroient plus faciles à conserver; Sienne devoit être abandonnée à son sort, vu les grosses dépenses dans lesquelles elle avoit engagé le Roi pour le soutien de sa liberté. On convenoit cependant de garder & de fortifier davantage les places fortes qu'on avoit dans ses dépendances, sur-tout celles qui établissant une communication avec la mer, devenoient par-là très-utiles à Sa Majesté. En les détachant des intérêts de la capitale, on présumoit pouvoir les retenir plus aisément. D'ailleurs en perdant Sienne, le Roi ne perdoit rien, & restoit toujours maître de ces places. Malgré toutes ces réflexions, l'on conclut que la gloire de Sa Majesté étoit trop intéressée à la défense de cette République; & l'on donna ordre à Strozzi de tenter tous les moyens de jeter quelques vivres dans la ville, lui promettant du secours par le Piémont. Ainsi l'armée Françoise occupée de ce côté-là, tenoit en même-tems comme en bride l'ennemi sous

1554

les murs de Sienne. On encourageoit
1554. Strozzi à tenter quelque coup hardi, à maintenir Sienne fidèle au Roi, dans l'espérance que la fortune feroit peut-être quelque chose en sa faveur.

1555. La crainte que Côme avoit que les secours de France n'arrivassent, l'avoit déterminé à prévenir son arrivée, en obligeant la ville à capituler par un siége dans les formes. Il ordonna donc qu'on menât de l'artillerie à différens côtés du camp pour battre en brêche, & s'ouvrir ainsi une entrée dans la place, ou du moins pour y répandre l'effroi. Marignan ne fut pas de cet avis; représentant que si l'ennemi étoit en marche avant que Sienne fût rendue, l'on feroit peut-être obligé de lever le siége; événement où l'artillerie deviendroit plus embarrassante qu'utile. Mais Marignan pris d'une maladie très-grave, laissa le commandement à Manriquez. Alors le Duc résolut avec celui-ci de battre la ville avec son artillerie. On remit l'exécution de ce projet à la nuit du 10 janvier. Avant d'agir, le Marquis voulut prévenir le Magistrat par une léttre dans laquelle il rappeloit toutes les démarches que

le Duc avoit faites pour conserver la liberté de la République : mais que n'ayant éprouvé aucun retour des Siennois, il avoit été forcé de leur faire une guerre qui alloit tendre à leur dernière ruine : que cependant il avoit encore assez d'amitié dans ce moment pour leur donner le tems de la réflexion, & de s'appercevoir dans quelle erreur les jetoient les François ; étant près de leur marquer les mêmes égards que l'Empereur, s'ils vouloient rentrer en grace avec lui, mais de bonne foi, & sans tarder long-tems. Le Magistrat ne dit rien au peuple de cette lettre, & le conseil de guerre persista dans la résolution opiniâtre de se défendre. Les assiégeans élevèrent donc leurs batteries au nombre de trente pièces de canon sur la colline de Ravacciano, & battirent la ville toute la journée. Le désavantage de ce poste, & la vigilance des Siennois empêchèrent ce feu de produire beaucoup d'effet : l'armée se retira promtement dans ses retranchemens ; ce qui fut regardé par les assiégés comme une victoire qu'ils venoient de remporter. Monluc leur fit accroire que cette

1555.

1555. attaque de l'ennemi étoit son dernier effort, & qu'il alloit nécessairement se retirer, n'ayant plus ni argent ni vivres. Le peuple persuadé par ces bravades, se livra le lendemain à une joie générale & à tous les jeux accoutumés. Les assiégés furent bientôt désabusés lorsqu'ils virent le Duc serrer de plus près la ville ; & que les secours qu'ils attendoient de Piémont n'arrivoient pas. Strozzi étoit venu à Montalcino avec ses recrues : mais c'étoit si peu de chose que l'ennemi n'y fit même aucune attention. Le Marquis étoit convalescent dans le camp, &, sans agir, dirigeoit cependant les opérations avec d'autant plus d'ardeur, que les reproches du Duc lui faisoient desirer de finir la campagne le plutôt qu'il pourroit. La cour de France tenoit en suspens & les amis & les ennemis, par l'incertitude où l'on étoit de l'envoi des secours qui ne devenoient que trop nécessaires ; & toute l'Italie attendoit quel alloit être le sort de Sienne. Comme on ne savoit ce qui restoit de vivres dans la ville, & que d'un autre côté l'on n'ignoroit pas l'extré-

me économie avec laquelle on les dif- 1555.
tribuoit, on auguroit différemment de l'issue du siége. Les Siennois voulant faire accélérer le secours de France, dirent qu'ils n'en avoient plus que jusqu'au mois de février : les François au contraire soutenoient qu'ils pouvoient conduire à la fin d'avril. Strozzi sur cette assertion fit dire au Roi de pousser & d'assurer ses conquêtes en Piémont, pour être en état de faire passer le maréchal de Brissac en Toscane au mois de mai suivant. Sa résidence à Montalcino & les recrues qu'il rassembloit de jour en jour, avoient pour but d'empêcher les Impériaux qui étoient devant Sienne, de se détacher & de grossir les garnisons du Milanois. C'étoit aussi pour cette raison qu'il engageoit les assiégés à faire de fréquentes sorties. Voulant décharger la ville, il rappela à Montalcino le corps Allemand qui formoit une partie de la garnison; mais ce corps tenta en vain de franchir les tranchées, fut défait, & perdit en outre tous ses bagages. Le trouble devint alors si grand dans Sienne, que le conseil des *huit* ne sachant plus quel

1555. parti prendre, donna une autorité absolue à Monluc sur tout ce qui concernoit la guerre & la défense. Nombre de citoyens consternés des calamités de la patrie, firent demander à l'ennemi des sauf-conduits pour s'éloigner, promettant de jurer toute fidélité au duc de Florence ; & ils en étoient reçus favorablement.

Les Siennois avoient donc atteint le mois de février, La famine commençant à vaincre l'opiniâtreté, le peuple ne put retenir ses murmures contre les François. La nouvelle de la prise de Casale dont Brissac venoit de s'emparer, fit naître une lueur d'espérance ; mais Côme vint à bout par ses lettres & ses agens de leur persuader que Strozzi les précipitoit sans ressource : enfin ils se déterminèrent à écouter des propositions d'accommodement. Ils demandoient que le traité se fît de concert avec les François, & surtout avec le cardinal de Ferrare qui avoit tout pouvoir de la part du roi de France. Le Duc leur permit donc un libre passage pour les députés, & pour recevoir les avis nécessaires dans la ville, prétendant qu'il ne vouloit

que leur liberté, sauf l'honneur dû à l'Empereur, & la sûreté de ses propres Etats. Les sentimens étoient partagés dans la ville. Strozzi & Monluc avoient tellement obsédé les chefs de la faction populaire, que, flattés de transférer ailleurs leur République, il leur étoit indifférent de vivre libres à Sienne ou à Montalcino, sans s'inquiéter si la patrie alloit rester sous l'oppression, pourvu qu'ils pussent en sortir. Le parti des *neuf* qui n'avoit consenti que malgré lui à la dernière révolution, ne demandoit qu'à vivre selon l'ancien gouvernement républicain; sous la protection de l'Empereur. Le bas peuple ne soupiroit qu'après du soulagement, & desiroit qu'il fût promt. Côme s'ouvroit entièrement à la paix: mais les Siennois n'étant maîtres ni de leur ville ni de leur territoire, il ne savoit pas quels articles arrêter avec eux. Le cardinal de Ferrare, comme plénipotentiaire du Roi, proposoit de remettre les places de la République entre les mains du Pape ou des Vénitiens, jusqu'à ce qu'on eût arrêté les articles de la capitulation. Strozzi avoit ordre du Roi de les garder & 1555.

1555. de les fortifier. Les députés de Sienne alloient & venoient inutilement de Rome à Montalcino, & de là à Florence, exposant l'extrêmité où étoit réduite leur patrie, & implorant en vain la clémence du Roi & la pitié de Strozzi. Les Ministres du Roi ne manquoient pas de les repaître d'espérances & de promesses, disant qu'on avoit expédié de Montalcino deux Siennois au Roi pour le presser de secourir la patrie, pendant qu'on amusoit le Duc par des propositions vagues & indéterminées. La ville étoit si serrée, si épuisée de vivres, qu'un député Siennois revenant rendre compte de ses opérations à la République, avoit demandé par grace au Marquis de pouvoir y passer un flacon de vin. Au bruit qui s'étoit répandu de l'arrivée prochaine de Brissac; Côme avoit augmenté son armée: de sorte que, sans les garnisons & les bandes du domaine, il avoit en infanterie huit mille hommes de troupes ultramontaines, quatre mille Italiens & environ mille cavaliers; ce qui ôtoit à Strozzi toute envie de tenter quelque coup de hardiesse. Trente galères gardoient

le canal de Piombino, & l'on attendoit de Naples un corps d'Eſpagnols pour faire le ſiége de Portercole. 1555.
Strozzi n'avoit que deux mille hommes de vieilles troupes, trois mille recrues de la campagne & deux cens cavaliers. Le Marquis ne manquoit pas d'épouvanter les députés à leur paſſage, les menaçant d'abandonner la ville au pillage. Cette extrémité où Sienne étoit réduite, décida enfin le roi de France à expédier en Italie le ſecrétaire Breton, pour notifier à ſes Miniſtres d'ôter aux Siennois toute eſpérance de ſecours, mais de faire en ſorte qu'ils obtinſſent des termes honorables avant d'en venir aux derniers excès : que ſur-tout on conſervât & fortifiât les places ſans rien épargner, parce que c'étoit l'unique moyen de conſerver la liberté aux Siennois, & de les rétablir par la ſuite dans la patrie. Les choſes étoient donc dans cet état lorſque la République, de concert avec Monluc, nomma quatre députés pour traiter avec le Duc des conditions de paix. Comme leur premier objet étoit de gagner du tems, les propoſitions qu'ils firent d'abord

1555. furent plutôt des termes proposés par un vainqueur que par des vaincus. Côme, sans les déconcerter, attendit que la République leur donnât d'autres instructions pour traiter avec plus de succès. Il exigeoit pour base de toute convention, que l'on fît une réparation de l'offense commise envers la majesté de l'Empereur; & la sûreté de ses propres Etats. Il se passa un mois entier avant qu'on eût pu concilier les vues des François avec le besoin pressant de la ville. Enfin, la famine & la perte de toute espérance firent arrêter cette capitulation avec le Duc, le 17 avril. « L'Empereur reprend Sienne sous sa protection, lui laissant ou voulant bien lui rendre sa liberté; il accorde un pardon général à tous les Siennois, leur conserve leurs biens, exceptant les sujets rebelles de ses Etats & de ceux du Duc. Tout Siennois aura libre pouvoir de quitter la ville & d'y revenir quand il lui plaira. La ville recevra la garnison nécessaire dans les circonstances actuelles, laquelle sera au compte de l'Empereur, vu l'impuissance où est la Ré-

» publique de la payer. Sa Majesté n'y
» sera pas élever de nouvelle forte- 1555.
» resse, & les forts particuliers qu'on
» y avoit élevés seront détruits. L'Em-
» pereur se réserve d'établir à Sienne
» la forme de gouvernement qui lui
» plaira, conservant cependant la ma-
» gistrature des seigneurs, & le capi-
» taine du peuple; en outre de statuer
» selon son bon plaisir, ce qui lui pa-
» roîtra le plus convenable touchant
» les priviléges & les revenus de la
» République; les soldats François &
» de toute autre nation, excepté les
» rebelles mentionnés, pourront sortir
» de la ville avec les honneurs mili-
» taires & tous leurs bagages. La Ré-
» publique se conformera aux an-
» ciens traités faits entr'elle & le Duc.
» Enfin les François auront évacué la
» ville le 22 avril, & la garnison
» Impériale la remplacera aussitôt; ce
» qui n'étant point exécuté au jour
» dit, la présente capitulation sera
» nulle sans autre exception ni pré-
» tention ». Le conseil général de la
République accepta ces conditions,
demandant seulement que l'exécution
en fût modérée à l'égard des rebelles.

Les députés sollicitèrent le Marquis
1555. de passer sur cet article. Marignan voyant le Duc disposé à y consentir tacitement, promit de faire en sorte qu'ils pussent s'évader librement. Aussitôt on mit les troupes en état d'occuper la ville ; on tint une grande abondance de vivres prêts pour ces habitans affamés. Côme donna les ordres nécessaires relativement à la discipline militaire & aux bons traitemens qu'on devoit faire aux Siennois.



1555.

CHAPITRE V.

La garnison du Duc entre dans Sienne. Il se forme une République à Montalcino. Marignan prend Portercole. Les Turcs débarquent à Piombino; sont repoussés avec perte. On suit la guerre dans le Siennois contre les François. Le caractère turbulent de Paul IV fait craindre une nouvelle guerre en Italie. Charles V abdique ses Etats en faveur de son fils. Trève de Cambrai pour cinq ans entre les Impériaux & les François.

CETTE capitulation, que le grand conseil de la ville avoit approuvée plus par crainte que volontairement, causa beaucoup d'agitation parmi le plus grand nombre des citoyens. Ils ne se voyoient qu'avec peine rentrés sous le joug des Espagnols; leur liberté perdue après tant de disgraces & de calamités, supportées courageusement pendant un siège de quinze mois, enfin, après tant de sang inutilement répandu, étoit pour eux le sujet de la

1555. plus vive douleur. Ils craignoient la rigueur de Charles V, & l'ambition de Côme : mais il fallut nécessairement que Monluc remplît les conditions du traité. Il sortit donc de la ville le 21 avril avec ses troupes, suivi d'environ quatre cens Siennois qui abandonnèrent volontairement la patrie pour chercher ailleurs la liberté. Ces habitans emmenèrent avec eux leurs familles & tous leurs effets. Aussitôt le Duc fit entrer deux mille hommes tant Espagnols qu'Allemands, sous les ordres du comte Sforce de Sainte-Flore. On les logea chez les bourgeois & dans les monastères, comme en tems de paix, les tenant sous la plus rigoureuse discipline, & leur enjoignant toute modération envers les habitans. Côme y envoya aussi Ange Niccolini pour y résider à titre d'envoyé auprès de la République. Il étoit chargé d'y établir un plan de gouvernement adapté aux circonstances, & propre à maintenir la tranquillité & un attachement général aux intérêts de l'Empereur, en attendant que Sa Majesté eût changé les dispositions qu'on auroit faites, si elle

le jugeoit à propos. On créa donc un corps législatif composé de vingt citoyens dévoués au parti des Impériaux, & l'on commença à en exercer le pouvoir, par ôter toute arme quelconque aux habitans, sans omettre même les perquisitions les plus exactes dans la ville. Cette première preuve d'asservissement fit tant d'impression sur les esprits, que sans avoir égard à la douceur avec laquelle le vainqueur avoit agi, le général ne songea plus qu'à quitter la patrie. On fut même obligé d'employer la force pour arrêter les émigrations, malgré la clause de la capitulation qui les permettoit. Le Duc conçut de plus grands soupçons, lorsqu'il sut qu'il se formoit une nouvelle République à Montalcino ; elle avoit été concertée entre Strozzi & les principaux de son parti, avant la reddition de Sienne. A peine les troupes du Duc étoient-elles dans cette ville, que le projet avoit été mis à exécution. Strozzi invitoit tous les fugitifs à s'y réunir pour recouvrer la liberté. On crut qu'il étoit à propos de rappeller ces sujets à la capitale, en leur assignant un terme après lequel ils seroient définitivement

1555.

1555. déclarés rebelles, faute d'avoir obéi. Mais cette précaution ne fit qu'accroître les soupçons, la mauvaise foi; de là il résulta des confiscations, des bannissemens, des révoltes; & la guerre devenue civile n'en fut aussi par la suite que plus opiniâtre & plus cruelle. Il étoit peu de familles dévouées aux Impériaux, & elles ne l'avoient été que parce que les François les avoient opprimées. Le nouveau gouvernement composé de ces familles & de celles qui étoient les moins suspectes, tergiversoit, favorisant en partie le Duc, en partie la nouvelle république de Montalcino. Les placards affichés qu'on trouvoit dans différens endroits de la ville en ces termes, *vive la France*, *périsse* (1) *Marzocco*, prouvoient assez au Duc qu'il falloit de la sévérité & non de la modération. Néanmoins Côme eut soin que les vivres fussent abondans & à un prix commode, que la justice se rendît exactement; & tint son armée campée devant la ville pour

(1) Terme de mépris qui se dit d'un objet grotesque; il signifie marmouzet, bamboche, &c.

prévenir les tentatives qu'on auroit pu faire de Montalcino. Il voulut que la République députât deux citoyens pour supplier l'Empereur de conserver à la ville sa liberté, & un autre au roi de France pour demander la restitution des forteresses, comme l'avoit promise le cardinal de Ferrare au nom de Sa Majesté. Mais la ville chargea secrètement les deux premiers d'employer tout auprès de l'Empereur pour empêcher que le Duc n'obtînt aucune autorité ni sur Sienne, ni sur ses dépendances, parce qu'on craignoit trop son gouvernement. Côme voulut que Casole, Massa, Lucignano & leurs dépendances fussent tenues en son nom sans dépendre aucunement de la République, comme le gage de la sûreté de son propre Etat & des dépenses qu'il avoit faites dans cette guerre. Il employa tout ce que lui dictèrent la prudence & la douceur pour rappeler les citoyens réfugiés à Montalcino; mais sans réussite. Alors il les déclara tous coupables de rebellion. Les François ayant aussi fait savoir qu'ils ne rendroient pas les forteresses sans être sûrs que l'Empereur rétabliroit Sienne

1555.

1555. dans son état de liberté, Côme jugea qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que de poursuivre la campagne.

Il prit cette résolution dans la crainte qu'il n'arrivât des secours de France, & que les Turcs, qu'on attendoit vers l'été sur les côtes maritimes de Sienne, ne se joignissent à eux pour ravager son Etat. A fin de prévenir ces événemens, il décida qu'il falloit attaquer Portercole, & presser l'entreprise avant que l'air de cet endroit, devenu insalubre par les chaleurs, fût préjudiciable à son armée. Cette place fortifiée ci-devant par le prieur de Capoue, étoit, jusqu'à ce moment, le port qui entretenoit la communication avec la France. C'étoit par là qu'arrivoient les troupes, les vivres: en un mot, les François le regardoient comme la porte par laquelle ils faisoient entrer leurs forces en Italie. Cette forteresse étoit située sur une colline, commandée cependant par d'autres côteaux plus élevés, & sur lesquels il y avoit des forts bien garnis de troupes & d'artillerie. Après la reddition de Sienne, Strozzi avoit laissé à Corneille Bentivoglio le

soin

soin de tout arranger dans la nouvelle république de Montalcino, & de pourvoir à la défense de la place; ensuite il s'étoit transporté à Portercole avec la plus forte partie de ses troupes. Il connoissoit l'importance de ce poste, & espéroit assez dans sa propre valeur, pour croire qu'il pouvoit le défendre contre le Marquis, moyennant les forts circonvoisins, jusqu'à l'arrivée de la flotte Turque. La position du lieu présentoit encore un autre avantage à Strozzi, en ce qu'il ne pouvoit pas y être enfermé par les troupes du Duc: les rebelles de Florence qui étoient avec lui, avoient aussi la liberté de se sauver si le fort étoit obligé de se rendre. Décrié par-tout après tant de revers, & par là devenu plus prudent, il ne pouvoit plus se dispenser d'aller justifier sa conduite à la cour de France; car la perte de Sienne l'avoit exposé à la haine & aux mépris des François & des Italiens. Il rappela donc de Parme le général de Soubise pour le remplacer à Montalcino pendant son absence. Dès que Côme fut assuré de sa retraite de Portercole, il pressa Doria de faire entrer

1555.

quarante galères dans le canal pour
1555. ſoutenir les opérations du ſiége, & tranſporter des vivres à Orbitello. Marignan fit auſſi marcher ſon armée de ce côté là, s'empara de pluſieurs petites places que tenoient les François, & arriva à la fin de mai devant la place. Les troupes ſe retranchèrent ſur les collines qui formoient la ſuite du mont Argentaro, & élevèrent des batteries pour attaquer les forts; Doria y avoit amené l'artillerie. Strozzi fut interdit de cette activité du Marquis & de Doria, parce que les fortifications n'étoient pas encore dans l'état où il les auroit deſirées. Les renforts de troupes pour les garniſons n'étoient même pas arrivés. Il fit néanmoins l'impoſſible pour ſe préparer à la défenſe, & raſſembler tout ce qu'il trouva d'hommes pour tenir contre Marignan. Celui-ci commença auſſitôt les différentes attaques. Nombre de rebelles, moins courageux que Strozzi, ſe retirent à Civitavecchia. Ils avoient parmi eux Julien de Médicis, frère de Laurent le meurtrier. Les François découragés par tant de revers, plièrent devant le Marquis, & toute la défenſe

de la place se borna à la résistance que faisoit le fort appelé le Stronco, dans 1555. lequel étoient les meilleures troupes & la meilleure artillerie. Marignan décida qu'il falloit à quelque prix que ce fût, en tenter l'assaut la nuit du 9 juin. Le Duc y perdit trente hommes, & en eut quatre cens autres de blessés par les pierres qu'on jeta du haut du fort; mais ce poste fut emporté. Strozzi voyant le fort même attaqué, s'étoit aussitôt retiré à Civitavecchia sur une galère, laissant la Chapelle pour diriger la défense. Si les galères de Doria eussent investi le port, ou tenu la mer, Strozzi & Julien de Médicis tomboient infailliblement dans les mains du Duc. La prise du Stronco & la fuite de Strozzi découragèrent les assiégés, & la citadelle se rendit aussi, à condition cependant que les François se retireroient librement; mais la Chapelle fut déclaré prisonnier de guerre. Côme lui permit sur sa parole d'aller à Rome se justifier de la perte de cette place, auprès des Ministres de France. Tous les rebelles qu'on y prit furent consignés à l'armée, & transférés à Livour-

ne pour y être punis selon leur délit.
1555. Les principaux étoient Ottobono de Fiesco, auteur du soulèvement de Gênes, & Alexandre Salviati sujet du Duc. La prise de Portercole fut la dernière opération de Marignan. Abattu par sa maladie, il fut obligé de laisser le commandement à Chiappino Vitelli; il se flattoit de recouvrer bientôt la santé, & de trouver par la suite de quoi satisfaire plus amplement son ambition; mais il mourut en novembre. C'étoit à sa valeur qu'on attribuoit la prise de Sienne; Côme ne l'attribuoit qu'à sa propre activité, & à ses avis, regardant le Marquis comme un homme lent, & qui n'avoit suivi ses vues qu'avec trop de timidité.

La prise de Portercole fut pour le Duc un nouveau sujet de joie, & le tira de l'extrême inquiétude que lui donnoient les soupçons de Charles V & les intrigues de ses Ministres. A peine la capitulation de Sienne avoit-elle été présentée à l'Empereur, que les ennemis de Côme insinuèrent qu'elle étoit déshonorante pour Sa Majesté, en ce qu'elle n'étoit qu'un traité d'accommodement fait avec des sujets

rebelles. On prétendoit que le Duc lui avoit ôté la liberté d'user de clémence ou de rigueur; qu'en rétablissant Sienne dans son ancienne liberté, ce n'étoit pas répondre aux vues que Sa Majesté avoit de laisser au roi d'Angleterre une autorité absolue sur cet Etat; que conséquemment c'étoit en vain qu'on avoit fait tant de dépenses pour cette guerre. On rappelloit aussi les avis secrets qu'on avoit du Marquis. Selon lui Sienne se seroit rendue à discrétion, si l'on eût attendu quelques jours de plus. On examina les pouvoirs que l'Empereur avoit donnés au Duc pour conduire cette campagne en qualité de lieutenant de Sa Majesté, & l'on prétendit qu'ils ne s'étendoient pas jusqu'où il les avoit portés pour conclure cette capitulation. On la regarda comme un trait de politique de sa part, son intention étant de n'avoit plus de troupes Espagnoles dans son voisinage; & que c'étoit-là la raison qui avoit occasionné la clause de ne plus élever de nouvelles forteresses; enfin, qu'en protégeant la liberté de Sienne, il avoit pour but de se rendre maître de cet Etat. Il n'en fallut pas davan- 1555.

tage pour faire impreſſion ſur l'eſprit
1555. de Charles V, naturellement ſoupçonneux & méfiant. Il ſe refuſa donc à la ratification, en expoſant les motifs qui le déterminoient à ce parti. Le Duc avoit promis cette ratification à la République dans l'eſpace de deux mois. Ne connoiſſant pas la cauſe d'un procédé auſſi étrange, il ne ſavoit trop quel parti prendre. Son honneur bleſſé, tant de ſervices mal récompenſés, il alloit devenir le jouet de toute l'Italie. Avant de ſe décider, il voulut ſe juſtifier, reprochant à l'Empereur ſon ingratitude, ou au moins la foibleſſe avec laquelle il ſe laiſſoit ſurprendre par les artifices de ſon conſeil. Il lui fixa donc un tems pour agréer cette capitulation ou s'y refuſer expreſſément. « Si Votre Majeſté, lui diſoit-» il, veut uſer de clémence envers les » Siennois, elle en a tout pouvoir, » il dépend entièrement d'elle de leur » rendre leur ancienne liberté. Si elle » veut qu'ils ſoient abſolument aſſu-» jettis, elle peut réformer le gou-» verment à ſon gré, & ne leur laiſſer » que la liberté qui a été accordée à » Florence par une ſemblable capitu-

» lation. Veut-elle uſer de rigueur, 1555.
» elle peut diſpoſer à ſon gré des revenus
» publics. Si c'eſt du ſang qu'elle de-
» mande, n'y en a-t-il pas eu aſſez de
» répandu dans cette guerre? plus de
» dix mille habitans péris par le fer
» ou par la faim, les campagnes rava-
» gées & hors d'état de rien produire
» de pluſieurs années », &c. Côme lui
fit auſſi ſentir qu'il connoiſſoit toutes
les intrigues de ſes Miniſtres; & que
cette capitulation, en ſauvant l'hon-
neur de la République, n'ôtoit pas
à Sa Majeſté la liberté de diſpoſer de
tout à ſa volonté. Il répondoit même de
décider les Siennois à demander que
le roi d'Angleterre fût mis en poſ-
ſeſſion de la citadelle & de toute la
ſouveraineté de leur Etat. S'il avoit
cru qu'il étoit inutile de rebâtir la for-
tereſſe, c'étoit parce qu'elle ne deve-
noit qu'un inutile appui pour la ville;
que d'ailleurs dans la poſition où elle
étoit, celui qui étoit maître de la ville
n'avoit rien à craindre de cette for-
tereſſe. Il montra combien il étoit
important de ne pas différer cette ra-
tification dans le moment où l'on nom-
moit à Rome un Pape Siennois; enfin,

1555. que Sa Majesté ne gagneroit assurément pas à perdre en lui un fidèle allié qu'elle déshonoreroit, si elle s'arrêtoit aux instigations & aux caprices de ses Ministres. Ces réflexions décidèrent l'Empereur à ratifier la capitulation; mais Charles voulut paroître ne l'avoir fait qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre. Il recommanda au Duc d'user de toute sa prudence afin de faire oublier à ces Républicains leur ancienne liberté, & de les accoutumer à vivre tranquillement sous l'autorité d'un seul maître. Il consentit aussi que Côme gardât pour gage, & gouvernât même à titre de souverain, les places conquises dans cet Etat. Don François de Tolède fut nommé au gouvernement de Sienne, & chargé en outre de la garde d'Orbitello & de Portercole, jusqu'à ce qu'il eût plu au roi d'Angleterre de prendre un autre parti concernant cet Etat. Cette déférence de Charles n'étoit pas tout entière un effet de pure condescendance. Les affaires de l'Italie vouloient que le Duc fût satisfait, ou l'on risquoit d'avoir en lui un nouvel ennemi, tandis que les Fran-

çois prenoient tout avantage à la cour de Rome, & que le Pape ne paroissoit que trop porté à les favoriser. 1555.

Jules III étoit mort à Rome à la fin de mars, &, selon le bruit commun, sans avoir été utile à personne. Côme n'apprit pas cette nouvelle avec indifférence : car outre les commodités qu'il tiroit de l'Etat de l'Eglise pour ses opérations militaires, il restoit engagé au mariage de sa fille avec Fabiano. Soit par négligence, soit à dessein, le Pape avoit laissé ce neveu dans une basse fortune, dans le tems même où Côme traitoit avec le roi d'Angleterre pour lui assurer un établissement dans le royaume de Naples. La vacance du S. Siége réveilla l'ambition des Cardinaux : mais celui qui se distingua le plus par ses brigues, fut le cardinal de Ferrare. Pierre Strozzi proposa aux Cardinaux François de le faire élire à l'appui de six mille hommes d'infanterie qu'il conduiroit du côté de Rome, par le duché de Castro. Le duc de Ferrare demanda à Côme une de ses filles pour son fils aîné, à condition que le Cardinal son frere fût élu. Le cardinal Farnèse vouloit

un Pape à son gré, pour procurer au
1555. duc Octave le Parmesan, & tenter
en outre de recouvrer Plaisance. Mais
toutes ces démarches furent prévenues
par les Cardinaux. Le 9 avril ils élurent par la voie *d'adoration*, & non par *scrutin*, Marcelle Cervini, de Montepulciano, mais domicilié à Sienne. Les François pensèrent qu'il seroit contre le parti de l'Empereur, par rapport aux contrastes qu'il en avoit éprouvés au concile de Trente: les Impériaux de leur côté se promettoient tout de la droiture de ses intentions: mais étant mort vingt-trois jours après son élection, il ne put rien effectuer. Son désintéressement, son air sombre & sévère, l'aversion qu'il avoit montrée pour le *népotisme* au commencement de son pontificat, le firent universellement regretter. Cette nouvelle vacance fit renaître les brigues parmi les Cardinaux. Le duc de Ferrare sollicita Côme & les Farnèse à réunir leurs vœux à ceux de la France en faveur du Cardinal son frère. La méfiance qui subsistoit entre les Maisons de Ferrare & des Farnèse depuis Paul III, fut un obstacle à la

réunion de leurs intérêts. Le Duc se contenta donc de presser Côme, pour amener par son moyen les Impériaux à ses vues. Outre l'alliance qu'il lui avoit déjà proposée, il lui promit la restitution de toutes les places que les François tenoient dans le Siennois. C'étoit ainsi que le parti de la France & celui de l'Empire se disputoient l'élection d'un Pape, lorsque Farnèse, joint au cardinal de Tolède, réunit tous les vœux pour la nomination du cardinal Jean-Pierre Caraffe, Napolitain. Il prit le nom de Paul IV; c'étoit le fondateur des Théatins. Sa sainteté, sa doctrine, son zèle, firent présumer qu'il alloit rétablir dans toute sa gloire la dignité du Pontificat. Mais le changement d'état lui changea aussi le caractère, ou plutôt, ne fit que le démasquer. A peine fut-il sur le S. Siége, qu'il prit un faste égal à celui d'un Roi, & montra la passion qu'il avoit d'élever des neveux pour lesquels il avoit le plus grand foible. Son orgueil, son arrogance & son ambition n'eurent plus de bornes. Quoique très-âgé, il s'inquiéta peu de dissimuler les défauts de son caractère, se portant à 1555.

des excès extraordinaires de colère,
1555. qui déshonoroient & son rang & la dignité de sa place. Quelques semaines après son élection, il ne se fit pas de scrupule de donner des coups de poing au lieutenant de Rome, & de prendre par la barbe l'envoyé de Raguse. Il s'inquiétoit peu de faire des outrages aux personnes de la première qualité : l'envoyé de Côme se sentit aussi de ses extravagances. Côme ayant déclaré l'évêque de Florence coupable de rebellion, avoit arrêté les revenus assignés à ce Prélat sur le Mont-de-piété. Paul prétendit que ces revenus fussent restitués, & menaça le Duc par un bref, en cas de désobéissance. Le Duc répondit que les revenus ecclésiastiques ne devoient pas être remis à des rebelles pour faire la guerre à leur Prince ; que c'étoit donc avec raison qu'on les avoit saisis ; que d'ailleurs il étoit prêt à les céder à Sa Sainteté, mais au profit des pauvres. Le Pape voulut qu'on examinât à Rome la cause de cette rebellion, & fit sortir l'envoyé en des termes très-grossiers, ne voulant pas être contredit. Des pro-

cédés aussi étranges, la partialité qu'il montroit pour la France, firent sentir au Duc combien cette élection pouvoit être préjudiciable au repos de l'Italie, au moment où les affaires de l'Empereur & les siennes étoient dans un état assez critique. 1555.

Après les ravages que Charles V & Henri II avoient causés en tant de contrées, par une guerre de quatre ans, la reine d'Angleterre voulut se rendre utile à l'humanité, en proposant un congrès pour traiter de paix. Les Ministres de cette Reine médiatrice se rendirent à Calais; ceux de Charles V à Gravelines, & ceux de France à Ardres. On fit beaucoup d'appareil, mais peu de démarches effectives. Les parties ne s'étant pas accordées, le congrès fut dissous dès que la France fut assurée que la flotte Turque étoit partie. On fut donc obligé de fortifier les places de l'Italie, sur-tout par rapport aux progrès sensibles que les François faisoient dans le Piémont. Le duc d'Albe passa dans cette contrée, ayant le commandement général des troupes tant du Milanois que du royaume de Naples. Il

1555. avoit de la part de Philippe les inſtructions néceſſaires concernant les opérations de la guerre, & l'ordre exprès de ne rien entreprendre ſans la participation de Côme. Celui-ci penſoit qu'après avoir mis en ſûreté les places du Piémont & du Milanois, pour arrêter Briſſac, & avoir répandu différens corps de cavalerie dans le royaume de Naples pour faire face au Turc, le gros de l'armée devoit être réuni dans le Siennois. Cet arrangement ſelon lui mettoit toutes les forces en état d'agir & de ſe porter avec rapidité dans le Milanois ou dans le royaume de Naples. En outre on forçoit par-là les François à quitter les poſtes qu'ils occupoient, & l'on tenoit en bride le Pape, dont on commençoit déjà à craindre la mauvaiſe humeur.

Le duc d'Albe étoit arrivé en Italie au mois de juin; mais jaloux de ſe diſtinguer contre les François, il négligea les avis de Côme, & commença à leur faire la guerre en Piémont. Ceci occaſionna le rappel des troupes Allemandes & Eſpagnoles dans le Milanois; la guerre n'eut plus ni force

ni activité dans le Siennois; & les hostilités, vu la foiblesse des deux partis, fut réduite à des ravages, des incendies, des pillages sur les frontières. Néanmoins cette inaction ne dura pas long-tems, parce que la flotte Turque commandée par Dragut, ayant passé le détroit de Messine, menaçoit de venir reprendre Portercole. Cette escadre étoit composée de soixante-huit galères & de vingt-cinq galiotes. Le Duc fut donc obligé de porter toutes ses troupes sur les côtes, de prendre de nouveaux renforts, & de veiller à la défense de Piombino & de l'Elbe. La joie fut extrême parmi les Siennois de Montalcino, lorsqu'on y eut appris les approches de cette flotte. Soupirant toujours après la liberté de la patrie, ils regardèrent ce moment comme celui où leurs vœux alloient être remplis. Pour se faire plus d'illusion sur les malheurs de Sienne, ils avoient donné à leur nouvelle République de Montalcino, la même forme de gouvernement. Le corps législatif y étoit de quatre personnes, y joint un capitaine du peuple. Le titre de ce corps représentatif étoit *le Ca-*

1555.

1555. *pitaine du peuple & les députés à la défense de la liberté de Sienne.*

Le général Soubise commandoit les troupes Françoises à Parme : Strozzi lui avoit donné un brevet de lieutenant général avant de fuir de Portercole : en conséquence il devoit tenir sa place dans le domaine de Sienne. Voulant profiter de la présence de la flotte, ils résolurent de faire tous leurs efforts pour rassembler un corps de troupes & tenter de prendre quelque poste important dans la Valdichiane, ou au moins une place de résistance du côté de Sienne, pour y occasionner quelque révolution, pendant que le Duc occupoit ses forces sur les côtes. Ils levèrent donc beaucoup de monde dans les états de Castro & de Pitigliano, se mirent en campagne, prirent Crevoli, & firent une tentative sur Bonconvento. La garnison de Chiusi tenta aussi de surprendre les châteaux circonvoisins dans la Valdichiane; mais elle fut repoussée avec perte. Ces mouvemens empêchèrent le Duc de détacher une partie de la garnison de Sienne, pour en fortifier son armée sur les côtes; & l'obligèrent à augmenter ses

troupes, afin de pouſſer la guerre de plusieurs côtés & avec plus de vigùeur. 1555.

L'armée qu'il avoit raſſemblée à la Maremme, conſiſtoit en neuf cens Eſpagnols, deux mille cinq cens Allemands, deux mille Italiens, & cinq cens cavaliers ſous les ordres de Chiappino Vitelli. Cette armée devoit veiller à la défenſe de Piombino, place peu fortifiée & mal pourvue; c'eſt pourquoi les troupes campoient dans ſon voiſinage pour en empêcher la ſurpriſe. La flotte Turque paſſa le détroit le 12 juillet, & vint ſans s'arrêter, prendre ſa ſtation à l'embouchure ſupérieure du canal de Piombino. Sa première tentative fut d'attaquer Populonia avec un détachement de vingt galères. Les habitans effrayés ſe réfugièrent dans la citadelle, où ils ſe défendirent vaillamment: la cavalerie de Vitelli vint alors à leur ſecours. Trois mille cinq cens Turcs qui ſe rendoient par terre à Piombino furent attaqués par les Allemands qui les repouſsèrent & les défirent preſque entièrement. Il reſta quatre cens Turcs ſur la place; entr'autres un chef de janiſſaires. Nombre des fuyards ſe noyè-

1555. rent ; on fit peu de prisonniers, parce que l'ennemi ne leur fit aucun quartier. Les Allemands eurent quatre hommes de tués & beaucoup de blessés. Un autre corps Turc de deux mille hommes, qui étoient déjà débarqués, voyant la défaite des autres, retourna précipitamment à la flotte au lieu de les secourir. Après le mauvais succès de cette première tentative, Dragut quitta les côtes de Piombino, & alla prendre sa station sur la côte de l'Elbe, du côté de Longone, où elle s'arrêta pour attendre la flotte Françoise, forte de vingt-cinq galères. Son dessein étoit d'aller assiéger Portoferraio, pour revenir ensuite sur Piombino avec plus d'avantage. Profitant donc des cales & des criques de cette isle, pour se garantir des vents qui inquiétoient sa flotte, Dragut saccagea, brûla les villages abandonnés par les insulaires : ils s'étoient réfugiés à Ferraio avec leurs effets & des vivres. La flotte resta quinze jours dans cette position sur les côtes de l'isle. Après s'être combinée avec les François, elle cingla vers la Corse, dans le dessein de la soumettre entièrement : mais Dragut

trouva les Gênois préparés à une vigoureuse défense; & retourna en septembre à Constantinople, sans avoir été d'une grande utilité à la France. 1555.

La retraite de la flotte combinée donna au Duc le tems de se précautionner au cas qu'elle reparût. Il fortifia Piombino, Portercole, y mit des troupes, des munitions & des vivres. La république de Montalcino inquiétoit toujours la Valdichiane avec un corps de trois mille cinq cens recrues; elle tenta même d'enlever Lucignano. Tout l'été se passa dans ce malheureux pays en escarmouches, à saccager, brûler, piller. Si l'on n'eût pas rappellé les troupes Impériales après la prise de Portercole, il est sûr que le Duc eût pu chasser les François de tous ces forts. C'étoit donc avec peine qu'il les voyoit faire ces excursions avec tant de liberté & d'insolence, en dépit des armes de l'Empereur & des siennes, & par la vanité du duc d'Albe. Il demanda de nouveaux renforts: mais pour les solliciter avec plus de succès, il fit rendre à Charles V la satisfaction qu'il n'avoit pas eue des Siennois par les articles de la

1555. capitulation. Il s'y prit avec tant d'adresse & de prudence, que don François de Tolède fut bien reçu dans Sienne ; & après avoir enlevé toutes les armes aux citoyens avec tant de sévérité, il les amena par la crainte ou par les flatteries, au point de renoncer entièrement à leur liberté. On rendit donc un décret par lequel la ville déclaroit, « que tous les maux » de la République n'étant venus que » de la perversité des citoyens qui » avoient manqué à leur devoir envers » l'Empereur, il avoit paru nécessaire » au salut de la patrie d'y pourvoir » pour l'avenir. En conséquence, que » la République de Sienne donnoit, » conféroit toute autorité suprême sur » le gouvernement de la ville, de son » domaine, de sa jurisdiction, &c. à Sa » Majesté très-puissante l'Empereur, & » au roi d'Angleterre son fils, se reposant d'abord sur le souverain Monarque du Ciel, sur la Reine & Vierge » immaculée, avocate & patrone particulière de Sienne, ensuite sur Leur » Majesté l'Empereur & ledit Roi, pour » la protection, la défense, l'autorité » du gouvernement de la République,

» ſans limitation & nonobſtant toute
» choſe contraire, n'exceptant même 1555.
» pas les articles de la capitulation ».
La Cour Impériale applaudit à cet acte, comme à un coup de politique de Côme. Le Duc penſoit cependant qu'on auroit obtenu cette réſignation, ſans donner à ces citoyens le cruel remords d'avoir eux-mêmes été les auteurs de leur aſſerviſſement.

Tandis que le Duc trouvoit tant de déférence dans les Siennois, les rebelles Florentins qui étoient à Rome, ranimés par la faveur du parti des Caraffe, après tant de défaites, lui donnèrent de nouvelles marques de leur opiniâtreté & de leur fureur. Della Caſa déclaré ſujet rebelle, & qui avoit noirci la réputation du Duc par différens écrits, devenu ſecrétaire du Pape, la faveur accordée à l'évêque de Florence, l'étroite amitié du cardinal Caraffe & de Strozzi, l'averſion que le Pontife montroit pour les Eſpagnols; enfin, la protection que Sa Sainteté promettoit ouvertement à tous les ſujets rebelles de l'Empereur & du Duc, firent renaître dans tous ces exilés un nouvel eſpoir de rentrer dans la patrie, à l'aide des

1555. armes de la cour de Rome. Leur morgue se manifesta le jour de S. Jean-Baptiste en arrachant de l'église nationale les armes du Duc pour y substituer un marmouzet, avec cette inscription, SENATUS POPULUS QUE FLORENTINUS; *le Sénat & le peuple de Florence*. Quoique le gouvernement eût prêté main-forte pour replacer l'écusson, l'on vit cependant une partialité tacite en faveur des délinquans. Quelque tems après Jean-François Giugni qui avoit renversé ces armes, ayant été tué, les exilés publièrent que cet assassinat étoit l'ouvrage de la vengeance de Côme & de son envoyé; d'autant plus que les meurtriers avoient trouvé un asyle chez l'ambassadeur de l'Empereur. L'envoyé ne se croyant plus assez en sûreté fut rappellé, & remplacé par un autre.

Mais ce qui inquiétoit plus l'Empereur & Côme, étoit de vaincre cette haine décidée du Pape, & de le contenir dans ses limites en ce moment si critique où il étoit si facile de perdre le fruit de toutes les victoires. Côme voyoit les François tout-puissans à Rome, & pressentoit qu'il s'y formoit une ligue pour recouvrer Sienne, &

lui enlever son Etat. Il connoissoit aussi l'ambition des Caraffe qui dépouilloient les Colonne de leurs Etats, usurpoient les fiefs de la Maison Baglioni, ceux du comte de Bagno, & cherchoient de vains prétextes pour traiter de la même manière les autres barons Romains. Déjà l'on voyoit reparoître à Rome le pontificat d'Alexandre VI; & César Borgia sembloit renaître de sa cendre. Le Pontife, fier & hautain, vouloit que tous les Princes s'humiliassent devant lui; Côme crut donc qu'il falloit prendre le parti de la douceur, même celui d'une soumission apparente, sans manquer à ce qu'il se devoit à lui-même. L'affaire des revenus de l'évêque de Florence étant encore pendante, Côme fit dire à Sa Sainteté qu'elle pouvoit en disposer, persuadé que ces revenus ne seroient pas remis à des sujets rebelles. Il insinua secrètement aux Caraffe, qu'il pensoit à s'allier avec eux par un mariage, & sans se trop avancer, il les amusa de ce vain espoir. Pour se prêter à la vanité du Pontife, il lui envoya présenter ses hommages par une ambassade des plus pompeuses, députant à

1555.

1555. cet effet quatre des premiers citoyens de Florence. Il voulut montrer par cette magnificence, la grandeur du Prince dont les ambassadeurs se présentoient, & la dignité de celui à qui l'ambassade étoit envoyée. L'ambassadeur de Charles V & celui du roi d'Angleterre furent du cortège à l'entrée de ces ambassadeurs, & Niccolò Guichardin, l'un des quatre, se fit admirer de toute la ville de Rome par son éloquence. Cette vaine magnificence flata l'ambition du Pontife, mais ne la satisfit pas, parce qu'il vouloit des Etats avec les honneurs, & ne pas le céder à Clément VII & Paul III qui avoient si bien connu l'art d'élever & d'agrandir leurs familles. Malheureusement pour lui les postes étoient déjà pris, & il n'y avoit rien à espérer que dans le Siennois; il falloit donc ôter cet Etat à l'Empereur & au Duc. Il craignoit les forces du premier & la trop grande finesse du second. Malgré cela il prétexta d'être obligé de tenir en bride les rebelles de l'Etat de l'Eglise, & ordonna une levée considérable de troupes. Le peuple Romain à qui il accorda nombre de graces & de privilèges,

vilèges, voulut aussi se distinguer en lui fournissant un corps de huit mille hommes. Le vieux Pape fit pontificalement la revue de ces troupes sur sa haquenée, accompagné du plus brillant cortège. Mais pendant ce tems là le duc d'Albe avoit rapproché les troupes de Naples, des terres limitrophes de celles de l'Eglise. Côme muni de nouveaux renforts, garnit ses frontières, & continua la petite guerre avec les François dans la Valdichiane & la Maremme. Le Pontife menaça l'ambassadeur d'Espagne, & fut assez sot pour dire au cardinal de Tolède, de conseiller à la duchesse de Toscane sa nièce, de prendre le deuil, parce que Sa Sainteté vouloit punir le Duc de ses fautes, comme étant déjà *enfant du diable*. 1555.

Si l'ambition & la fureur étoient l'ame de toutes les opérations qui se concertoient à Rome, la foiblesse, l'imbécillité, l'intrigue préparoient d'un autre côté à la cour de l'Empereur une révolution des plus étonnantes. Charles V ayant déclaré son fils Philippe, roi de Naples & duc de Milan à l'occasion de son mariage avec Ma-

1555. rie, reine d'Angleterre, aussitôt Marie, reine de Hongrie, l'évêque d'Arras & les autres membres du conseil de l'Empereur, prirent toutes les mesures imaginables pour empêcher le nouveau Roi de se mettre à la tête des affaires de ces Etats. On les lui communiquoit seulement pour avoir son opinion, & le conseil les décidoit au nom de César. De là résultèrent des troubles dans le ministère, une longueur excessive dans les délibérations & dans les décisions. Les peuples se plaignirent; enfin le juste ressentiment de Philippe l'emporta sur l'indolence de l'Empereur, & sur l'ambition de son conseil. La santé de Charles V s'étoit si fort affoiblie depuis 1548, qu'il n'étoit plus susceptible de connoître par lui-même d'aucune affaire, ni même d'une application suivie. Le foible extrême qu'il avoit pour son fils, le persuada que pour lui assurer tant d'Etats & si divisés, il falloit lui en donner la possession pendant qu'il vivoit encore. Il se décida aussi à renoncer en sa faveur aux Etats héréditaires de la Maison de Bourgogne, se réservant l'Espagne, où il espéroit trouver du repos, & le

rétabliſſement de ſa ſanté. Il ſe détermina à ce parti, préſumant qu'intéreſſant davantage les Anglois à la conſervation de la Flandre, il les engageroit ainſi plus aiſément à tourner leurs armes contre la France : néanmoins il ne prétexta que ſa ſanté pour motif de ſa réſolution dans la lettre circulaire qu'il expédia aux Princes & aux Etats de Flandre, pour leur enjoindre de ſe trouver à l'acte d'abdication le 14 octobre. Elle fut faite le 25 dans la grande ſalle de Bruxelles. L'Empereur y parut mis ſimplement en noir, parla aux Etats avec aſſez d'énergie juſqu'au moment où il ſe ſentit ému, laiſſant même couler des larmes de tendreſſe à la veille de quitter ſon pays natal & des vaſſaux auſſi fidèles. L'effort qu'il fit pour tenir ce diſcours, aggrava ſes infirmités, lui affoiblit même l'eſprit, au point de devenir de jour en jour plus incapable de veiller aux affaires de l'Empire & de l'Eſpagne. 1555.

Côme trouva dans Philippe une correſpondance plus facile, tant par rapport à l'eſtime particulière que ce Roi avoit faite juſqu'alors de ſes ta-

lens, qu'en vertu de l'amitié & de la
1555. considérationqu'il avoit méritée auprès de Ruy Gomez de Silva, intime confident de Philippe. Il obtint même du Roi un subside de cent mille ducats pour les dépenses de la guerre de Sienne, & des vivres de la Sicile & de Naples, parce qu'ils étoient excessivement chers en Toscane. La récolte avoit manqué par toute l'Italie; & depuis trois ans on n'avoit ni semé, ni récolté dans le Siennois; il n'y avoit même pas d'apparence qu'on y ensemençât les terres cette année-là. Ces subsides le mirent en état de rassembler de nouvelles troupes pour continuer la guerre contre les François, & de tenter le siége de quelqu'une de leurs places les plus voisines de l'Etat de l'Eglise, pour leur ôter toute espérance de secours de ce côté-là. Chiappino Vitelli fut chargé de cette expédition; on s'y borna aux attaques de quelques petits châteaux, de places indifférentes, & à la petite guerre. Don François de Tolède étant mort à Sienne, Philippe le fit remplacer par le cardinal de Mendoza, autrement de Burgos. Mendoza suivant en tout les conseils

de Côme, employa autant la douceur que l'autorité pour y faire régner le repos & la justice. La chétive république de Montalcino auroit d'elle-même renoncé à la guerre, sans la fureur du Pape que les François ranimoient tous les jours pour alimenter le feu qu'avoient allumé ces rebelles. 1555.

La complaisance & le ton respectueux dont usa Côme envers le Pontife, la déclaration qu'il lui fit de ne pas vouloir se mêler de l'affaire du comte de Bagno, quoique sa créature, adoucirent un peu sa violence. Le même systême adopté par l'ambassadeur de Philippe, qui déclara aussi ne pas vouloir s'ériger en juge entre Sa Sainteté & les Colonne, modérèrent les premiers mouvemens de son pétulant caractère, & opérèrent la retraite des troupes du Pontife. Néanmoins cela ne rétablit pas la tranquillité : le chef de l'Eglise & ses neveux en eurent toujours autant d'ambition. Continuellement sollicités par les rebelles, ils ne se proposoient rien moins que de déposséder Philippe du royaume de Naples. Les François offroient leur jonction, non qu'ils regardassent cette con-

1555. quête comme facile, mais parce qu'ils espéroient qu'en se liguant avec le Pape ils pourroient employer ses troupes à recouvrer la ville de Sienne. Pour réussir dans ce projet ils ne parloient que de conquêtes destinées à cimenter la grandeur des Caraffe. De son côté le duc de Ferrare employoit à la cour de France le parti des Guise & le crédit de la Reine; de sorte que le Roi, naturellement avide de gloire, & jaloux de disputer à Philippe la supériorité en Italie, s'intéressa avec chaleur à cette entreprise. Les cardinaux de Lorraine & de Tournon furent munis de pouvoirs pour établir, par un traité, le plan de l'exécution & les conditions des avantages respectifs. Ce traité fut signé le 15 décembre. Le Roi s'engageoit à protéger le Pape & les Caraffe avec un secours de douze mille hommes de pied, & cinq cens chevaux qu'il devoit envoyer en Italie. Le Pape devoit fournir dix mille hommes d'infanterie & mille chevaux pour commencer la guerre soit en Toscane, soit dans le royaume de Naples, selon l'occasion qui se présenteroit le plus avantageusement. L'investiture du

royaume de Naples étoit promise au second fils du Roi, sauf les portions qu'on en devoit détacher, l'une pour en accroître l'Etat de l'Eglise, l'autre pour être donnée aux Caraffe à titre de souveraineté. On avoit fixé le cens qui seroit payé à la Chambre Apostolique; on avoit aussi pourvu à la minorité du Roi pupille. En général on n'avoit rien oublié des intérêts de l'Eglise; & le Pape se réservoit le haut domaine du royaume de Naples. On tint ce traité secret, de peur que les Espagnols & le Duc ne songeassent à se fortifier, & afin d'avoir le tems de faire venir le Turc contre le royaume même pour seconder les opérations. Ce fut ainsi que le fondateur des Théatins, le plus zélé promoteur de l'inquisition, s'allia avec le Turc par les seules vues ambitieuses de son népotisme. Le duc de Ferrare se ligua aussi avec les François. On sonda inutilement les Vénitiens. Dès ce moment-là les Caraffe firent recruter par-tout, fortifièrent Palliano, qu'on avoit ôté aux Colonne, & Strozzi vint à Rome pour concerter le plan de l'exécution; il devoit en avoir la conduite. Le Pape le reçut avec le plus

1555. 1556.

grand accueil, l'embrassa même en présence de sa Cour, & le logea dans le quartier des Caraffe. De nuit il avoit des entretiens avec le Pontife qui ne pouvoit assez louer sa valeur, & *la religion* qui l'avoit guidé en *faisant observer le carême* aux soldats pendant la guerre de Sienne. Strozzi toujours courtisé, flatté par les fugitifs, n'en étoit pas moins en garde contre les embûches que lui tendoit le Duc. Chargé de visiter les fortifications de l'Etat de l'Eglise, il eut une entrevue avec Soubise sur les frontières; il encouragea les Siennois de Montalcino, leur faisant bientôt espérer le moment heureux de recouvrer la patrie. Le Duc inquiet de toutes ces démarches, songea à la sûreté de ses frontières & à suivre la guerre, particulièrement dans la Valdichiane. Il y prit Sarteano, lieu assez fort, défendu par quatre cens François, & le château de Cetona où ils avoient aussi une garnison de deux cens hommes. Malgré tous ces avantages il n'étoit pas plus en sûreté, vu sa foiblesse, contre tant d'aggresseurs qui pouvoient se déclarer au premier moment. Le désordre des affaires du roi Philippe

1556.

en Italie ne lui permettoit pas non plus d'en attendre de grands ſecours. 1556.

Philippe avoit à peine commencé à gouverner la Flandre & ſes autres Etats, qu'il ſentit l'impoſſibilité de ſoutenir le poids de la guerre ſans les forces & les ſubſides de l'Eſpagne. Il craignit donc de ſuccomber bientôt, ou d'être forcé d'accepter de la part de l'ennemi les conditions les plus humiliantes. Le peu d'accord qui régnoit dans le miniſtère des deux Cours ne tarda pas à faire naître pluſieurs obſtacles ; de ſorte que la méſintelligence ſe mit auſſi entre le père & le fils. La Flandre étoit épuiſée par les nombreuſes contributions & les octrois que l'Empereur en avoit exigés pour ſoutenir la guerre ſur les frontières ; le duché de Milan avoit été ravagé ou épuiſé par les guerres depuis 1494. On n'avoit ſongé qu'à tirer toute la ſubſtance du peuple dans le royaume de Naples, & les revenus du Roi y étoient aliénés en grande partie. Tous ces motifs enhardirent Philippe ; il oſa ſe préſenter à ſon père, le priant de lui céder l'Eſpagne ou de reprendre tout ce qu'il lui avoit donné, parce

1556. qu'il ne croyoit pas pouvoir conserver ses Etats sans l'Espagne, & ne vouloit pas s'exposer à la honte de perdre l'une ou l'autre contrée. Cette hardiesse de Philippe affecta Charles V au point de le rendre encore plus infirme : cependant la tendresse qu'il avoit pour ce fils le décida à s'enfermer dans un cloître après avoir renoncé, le 16 janvier, aux royaumes d'Espagne & de Sicile, qu'il avoit eu intention de conserver. Il n'abdiqua pas sa couronne Impériale, voulant engager son frere & ses neveux à mettre Philippe en état de l'obtenir un jour. Cette heureuse démarche fit desirer au nouveau Roi quelque tranquillité au commencement de son règne. Comme il se tenoit un congrès à Vaucelles près de Cambrai, pour le cartel des prisonniers, il profita de l'occasion, & se prêta volontiers à la trève que les François proposoient. Les affaires de la France n'étoient pas en meilleur état que celles de Philippe : tant de pertes lui faisoient aussi desirer quelque repos. Le Connétable fatigué par l'intrigue & la passion du ministère, ne demandoit non plus que la paix.

Ce Ministre qui s'étoit toujours opposé aux expéditions qu'on faisoit en Italie, étoit révolté de ce que les Guise & le cardinal de Lorraine eussent fait ce traité avec le Pape, parce que ses adversaires pouvoient à son préjudice s'insinuer ainsi plus avant dans les bonnes graces de Sa Majesté, & que d'ailleurs il sentoit combien cette confédération alloit causer de désastres à la monarchie dans des circonstances aussi déplorables. Profitant donc de l'absence du cardinal de Lorraine & de l'occasion qu'il avoit de rendre inutiles ses négociations avec le Pape, il pressa davantage les arrangemens avec les Ministres Impériaux, & le 5 février il fut signé une trève de cinq ans entre les deux Monarques. En vertu de cette trève, chacun devoit garder tout ce qu'il avoit pris jusqu'à ce jour, afin de parvenir plus facilement à la conclusion d'un traité de paix. Tous les alliés des deux puissances y étoient compris, & aux mêmes termes que les deux Monarques. On fixa le délai de six semaines pour la ratification. L'intention de Philippe avoit été que cette trève ne fût que 1556.

1556. de trois ans : c'eſt pourquoi il ſe crut offenſé en l'acceptant à des conditions ſi déſavantageuſes. Tous ceux qui étoient intéreſſés à la guerre le confirmoient dans cette opinion ; mais entr'autres le duc Côme. Il lui repréſenta que la république de Montalcino auroit, pendant cinq ans, tout le tems de rendre ſes places imprenables, & d'en faire autant d'aſyles aſſurés pour les rebelles & tous les ſcélérats de l'Italie : que c'étoit donc donner occaſion d'inquiéter ſes ſujets, & même de tramer ſans crainte la perte de l'état de Florence. Mais les François promirent de ne faire aucun mouvement ni aucune innovation pendant ce tems-là, & le Roi ſe prêtant aux circonſtances, ratifia la trève, qui fut publiée à Bruxelles le 12 mars.



1556.

CHAPITRE VI.

La trève de Cambrai après plusieurs retards, est acceptée dans l'Etat de Sienne. Le Pape se dispose à envahir le royaume de Naples; il est prévenu par le duc d'Albe. Côme reste neutre; les François tâchent de l'attirer dans leur parti par le moyen du Pape. Il obtient de Philippe l'Etat de Sienne à titre de fief. Traité fait à Florence pour cette concession. Examen des conditions de ce Traité.

LA nouvelle de cette trève, parvenue en Italie pendant les délais de la ratification, fit renaître la joie dans tous ceux qui desiroient du repos après les travaux & les calamités de la guerre: mais elle fit une impression bien différente sur ceux qui, guidés uniquement par l'ambition, n'aspiroient qu'à cimenter leur grandeur par les armes. Côme ne l'apprit pas avec plaisir, non qu'il fût contraire aux vues de la tranquillité; mais parce que cette trève

1556. lui étoit préjudiciable, & peut-être même plus que la guerre, dans les circonstances où il se trouvoit. En effet, les troubles survenus dans l'Etat de l'Eglise, où Strozzi conduisoit à son gré le Pape & les Caraffe, ne permettoient pas à un homme aussi surveillant que Côme de quitter les armes; & les places que les François tenoient dans le Siennois pouvant devenir l'asyle de ses ennemis, il se voyoit exposé à des embûches & à des trames, sans pouvoir en prévenir ouvertement les effets par la force. Il savoit avec quelle contrainte Sienne supportoit le joug des Espagnols, combien étoit foible la garnison de cette ville & de ses places maritimes. Il s'étoit aussi apperçu de la légéreté du cardinal de Burgos qui commençoit à le rendre suspect au Roi & au tribunal suprême, & qui relevoit une citadelle sur les ruines de celle que don Diègue avoit construite. Pendant ce tems-là les François de Montalcino, inquiets des conditions de la trève, firent tous leurs efforts pour s'emparer des villages & des châteaux circonvoisins, & s'en trouver possesseurs lorsqu'on la publieroit. Côme en

fit autant, & même avec plus d'avantage, parce qu'il fit agir ses troupes 1556.
du côté de la Valdichiane & de la Maremme, pour occuper tous les endroits qu'il pourroit, & y établir garnison dans le dessein de les conserver. Mais il fut fort étonné, lorsqu'on lui communiqua les conditions de part & d'autre, que le général Soubise montrât de la répugnance à exécuter les ordres, & alléguât différens prétextes pour se refuser aux conventions arrêtées par les Cours respectives. Soubise régloit sa conduite sur celle du maréchal de Brissac qui étoit en Piémont. Il s'étoit élevé quelques contestations entre Brissac & le marquis de Pescara sur les conquêtes que l'on devoit retenir, ce qui retardoit la suspension d'armes au grand étonnement de tous les intéressés. Les Ministres que la France avoit en Italie, attachés la plupart au parti de la Reine & des Guise, désapprouvoient hautement ce que le Connétable & l'Amiral avoient fait pour rendre inutile le traité conclu avec le Pape & les Caraffe. Le Pontife apprenant la trêve, déclara ouvertement qu'il étoit trahi par le car-

1556. dinal de Lorraine, lui en fit les plus vifs reproches, & le mit dans la nécessité de s'éloigner de sa présence. Le Cardinal voulant l'adoucir se servit des lettres de créance qu'il avoit pour tous les Princes d'Italie, & fit en sorte qu'ils suspendissent l'exécution du traité en imaginant divers prétextes, & faisant naître plusieurs difficultés: mais cette mauvaise foi offensant trop la gloire & la majesté de Henri II, il fut ordonné qu'il seroit exécuté avec la plus scrupuleuse exactitude. Il survint néanmoins différentes contestations en Toscane. Soubise vouloit que la république de Montalcino joignît aussi sa sanction à l'acte pour lui donner sa validité; & le comte *de Santa-Fiora* qui traitoit au nom de Philippe, dit expressément qu'il ne pouvoit reconnoître aucune souveraineté dans un corps de factieux, qui refusoient de se soumettre aux loix & au gouvernement de leur patrie. On regardoit comme une innovation qu'on eût entrepris à Sienne la construction de la citadelle depuis la trève, & l'on trouvoit encore des difficultés dans le caractère & les pouvoirs des personnes

qui devoient traiter ensemble. Enfin les obstacles furent levés le 14 mai, & en vertu de l'arrêté fait entre le cardinal de Burgos, comme lieutenant de l'Empereur & du roi d'Espagne, & le général Soubise, comme lieutenant du roi de France, & l'évêque d'Angoulême pour lui, l'on statua que les parties s'en tiendroient aux conditions suivantes. =Tout restera dans l'état où étoient les choses quatre jours auparavant, jusqu'à nouvelle déclaration, laquelle sera rendue dans les deux mois suivans. Les Siennois, ceux de Montalcino, & ceux de tout le domaine de Sienne pourront aller & venir librement, posséder & commercer en payant les droits ordinaires. Aucune partie ne s'opposera aux passages, ne mettra de nouveaux impôts, n'inquiétera personne en manière quelconque; mais il y aura par-tout pleine & entière liberté selon la teneur de la convention=. On statua aussi comment il faudroit se comporter dans la restitution réciproque des lieux qu'on avoit pris, & des biens que les parties avoient confisqués sur les particuliers. 1556.

Pendant que le Connétable & l'Ami-

ral employoient en France & les avis
1556. & l'autorité pour parvenir à une paix, le Pape remuoit tout à Rome pour l'empêcher. Dans ces circonstances le duc d'Albe passa de Milan dans le royaume de Naples. Il eut une entrevue à Pise avec le Duc, & goûta les réflexions & les avis de ce Prince, qui connoissoit mieux que personne le génie des Italiens, sur-tout celui de la cour de Rome. S'étant réciproquement communiqué leurs lumières, ils conclurent que le Pape avoit certainement pris des arrangemens avec la France; que leur plan étant d'attaquer inopinément le royaume de Naples, il falloit absolument les prévenir. Côme lui montra que le coup le plus sensible qu'on pût porter au Pape étoit de lui prendre *Ostie*, & de le fortifier pour couper à Rome toute communication de ce côté-là. Le duc d'Albe arriva donc à Naples, y prit le caractère de vice-roi, & n'omit aucun des préparatifs nécessaires pour exécuter son projet; d'autant plus qu'il voyoit de jour en jour de nouveaux motifs de craindre quelque surprise. La plus grande difficulté fut de décider

le roi Philippe à faire la guerre au Pape. Pénétré dans sa jeunesse de sentimens de vénération pour le chef de l'Eglise, & peu porté à suivre l'exemple de son père, ce n'étoit qu'avec répugnance qu'il commençoit son règne en déclarant la guerre au Pontife. Mais les Théologiens le tirèrent de cette perplexité. Côme & le duc d'Albe, lui représentant aussi que le droit de la défense légitime l'emportant sur tout autre motif, le convainquirent & le déterminèrent enfin à approuver le plan des opérations de cette guerre. Néanmoins il voulut qu'on prît auparavant toutes les voies de douceur & de condescendance, afin d'appaiser la colère du Pape. Le duc d'Albe s'y prit donc avec toute la déférence imaginable; & Côme mit en usage les termes les plus insinuans afin de lui inspirer des sentimens de paix. Ce qui le calma plus que toute autre raison, fut la nouvelle de la trève de Cambrai: cependant il ne perdit pas de vue son projet. Au contraire, affectant de vouloir être médiateur entre les deux Princes belligérans, il députa le cardinal de Motula, arche-

1556.

vêque de Pise, pour se rendre à la cour
1556. de Flandre, & le cardinal Caraffe son neveu fut député à celle de Paris. L'un & l'autre devoient, au moins en apparence, travailler à accélerer la paix; mais Caraffe avoit des instructions secrètes pour solliciter l'expédition des François, & le pouvoir d'absoudre le Roi de manquer au serment qu'il avoit fait pour cette trève: en outre il lui étoit ordonné d'employer tous les moyens de faire disgracier le Connétable en Cour. Le départ de Motula fut traîné en longueur sous différens prétextes, tandis que celui de Caraffe se fit avec grand appareil & tout le faste possible. Le maréchal Strozzi après avoir visité les fortifications de l'Etat de l'Eglise & celles de la république de Montalcino, voulut partir avec le Légat, afin de donner en Cour du poids & du crédit à sa commission, par les intrigues qu'il y ménageroit. Strozzi fut accompagné des principaux rebelles de Florence & de Naples, d'un certain nombre des premiers Barons de l'Etat de l'Eglise, parmi lesquels se trouvoit Paul-Jourdain des Ursins, gendre du Duc. Le

Pape l'avoit rappelé à Rome, le menaçant de confiſquer ſes fiefs. Pendant l'intervalle de cette députation le Pontiſe tint des procédés encore plus hoſtiles envers les Eſpagnols, fit arrêter toutes les poſtes que les différens Princes y avoient pour leur ſervice. Les Caraffe ayant viſité toutes les dépêches, on répandit le bruit qu'on avoit découvert un complot qui tendoit à empoiſonner le Pape & ſes neveux. Sous ce prétexte on arrêta un Miniſtre Eſpagnol; le château Saint-Ange & les priſons ſe remplirent de priſonniers de toute qualité: on inſulta même le marquis de Sarria, ambaſſadeur de l'Empire. L'Avocat fiſcal avança en plein conſiſtoire qu'il falloit déclarer le roi Philippe déchu de ſa couronne, ôter à ſon ambaſſadeur le caractère public. Nonobſtant ces troubles, on fit la préſentation de la haquenée; & l'on expédia réciproquement des Miniſtres de Rome à Naples pour traiter d'accommodement, ou peut-être pour ſe tromper mutuellement. 1556.

Au milieu de ces troubles Côme ne voyoit pas trop quel parti il devoit prendre pour la ſûreté de ſes propres

Etats. Il entendoit dire de toute part
1556. que la trève étoit rompue, & que la Toscane alloit devenir le théâtre de la guerre. Les avis secrets, les lettres interceptées, les trames qu'on découvroit, la hardiesse & l'impudence de ses sujets rebelles, enfin les bruits publics, tout contribuoit à le confirmer dans ses craintes. Epuisé d'hommes & d'argent, il ne savoit quelle digue opposer à ce torrent; car le roi d'Espagne qui se trouvoit dans la même position, ne pouvoit pas lui donner de secours. Quelques demandes qu'il eût faites d'être remboursé des frais qu'avoit exigés la guerre de Sienne, on ne lui avoit répondu qu'en lui offrant quelques deniers d'intérêt dans le produit des mines de l'Amérique, ou des possessions dans ces vastes domaines. « Vous ne savez donc pas » quelle est notre misère ? répondit Ruy Gomez au député de Côme; » si l'on vous donnoit à traiter un malade & que vous n'eussiez pas les » remèdes convenables pour le guérir, » quel parti prendriez-vous ? Et bien, » tel est l'état des domaines que l'Empereur a abdiqués en faveur de son fils ».

Les troupes de Sienne, celles qui étoient dans la partie de son territoire, occupée par les Espagnols, se mutinoient faute de paye: les habitans privés de leur subsistance cherchoient un asyle ailleurs. La plus horrible famine ravageoit l'Italie, & les épidémies qui en sont la conséquence, mettoient le comble aux désastres. La peste qui désoloit Venise & les autres villes voisines du golfe, menaçoit tout d'une ruine totale: & dans un siècle où l'astrologie étoit accréditée, l'apparition d'une comète devoit aussi contribuer à augmenter la terreur. Le meilleur expédient que Côme pût imaginer dans ces circonstances critiques, fut de rester neutre en apparence, sans cependant négliger sa propre sûreté, ni les moyens de gagner la confiance du Pape & des Caraffe. Il fortifia donc ses places frontières, sur-tout du côté de la Romagne, augmentant à Castrocara les ouvrages qu'il y avoit faits depuis 1549. Il fit recruter cinq mille hommes en Allemagne, & mit dans ses domaines ses troupes à portée de se présenter où le besoin le requerroit. Gianfigliazzi son envoyé à Rome, fin

1556.

politique & insinuant, sut adroitement
1556. seconder ses desseins. Comme dans plusieurs de ses lettres, qu'on avoit interceptées, on n'avoit pas apperçu que le Duc eût quelque projet contraire aux caprices & aux intérêts du Pape, on prit cela pour une preuve d'attachement & de sincère amitié. Outre cela les Caraffe se flattoient de se lier par un mariage avec Côme, & d'avoir en lui un appui après la mort du Pontife. D'un autre côté ils réfléchissoient que s'il attaquoit l'Etat de l'Eglise, ses forces seroient suffisantes pour empêcher la conquête du royaume de Naples; & quel que fût l'événement de la guerre, il devenoit pour eux la voie la plus sûre pour se réconcilier avec le roi Philippe. De part & d'autre on parut donc être dans la meilleure intelligence; & le Pape protesta à Côme que s'il restoit neutre, il n'avoit rien à craindre ni des troupes de l'Etat de l'Eglise ni de celles du roi de France. Le duc de Palliano ajoutoit à ces protestations, qu'il recommanderoit les intérêts de Côme à la cour de France, & lui révéla même des menées sourdes, pratiquées contre son Etat. Quoique

que ces bonnes dispositions apparentes fissent plaisir à Côme, il ne s'en croyoit pas plus en sûreté, car il ne doutoit pas des mauvais desseins que les François avoient contre lui, & il en voyoit la preuve incontestable dans les opérations de la trève. En effet, depuis le 25 mai qu'on avoit expédié des commissaires pour faire le rapport & la confrontation des preuves relatives aux endroits que chaque parti possédoit, & parvenir à statuer les limites des pays qui appartenoient à l'Empire & à la France, en vertu du traité, les François & le magistrat de Montalcino alléguèrent différens prétextes qui suspendirent & ôtèrent même tout moyen d'accommodement. Outre l'incertitude des limites, chaque parti se plaignoit réciproquement d'innovations. Le cardinal de Burgos prétendoit que le magistrat de Montalcino ne pouvoit pas exercer les droits de souveraineté en prenant le titre de république de Sienne, ni battre monnoie. C'est pourquoi le 23 juillet le tribunal suprême de Sienne rendit un décret par lequel il déclaroit coupables de rebellion & de félonie, tous 1556.

1556. ceux qui au mépris de la majesté du corps législatif exerçoient des droits, prérogatives, & une autorité quelconque sous le nom de république de Sienne. Il n'y avoit que la foiblesse des deux parties qui maintînt la tranquillité.

Quoiqu'on eût en Italie tant de motifs évidens de croire que la trève alloit être rompue, personne ne pouvoit se persuader que le roi de France, aussi épuisé d'hommes & d'argent que le roi Philippe, & un Pape âgé de quatre-vingts ans, voulussent si légèrement faire la guerre. Mais Côme ne la prévoyoit que trop: affectant donc de paroître neutre, il avoit une secrète correspondance avec Philippe & le duc d'Albe, ouvrant librement ses avis à l'un & à l'autre. Dès la fin de mai Philippe ordonna de s'opposer aux fortifications de Palliano, & de surprendre à l'imprévu quelques places dans l'Etat de l'Eglise. Mais le peu de troupes qu'avoit le duc d'Albe ne lui permit pas d'agir. D'ailleurs le Connétable & Ruy Gomez ayant fait quelques ouvertures favorables à la paix; on prit le parti de continuer à dissi-

muler ; & le Roi remit au libre arbitre de Côme & du duc d'Albe de prendre les armes lorsqu'ils le jugeroient à propos. Pendant qu'on suivoit avec vigueur les préparatifs dans le royaume de Naples, Côme parloit toujours de paix au Pontife, & trouvoit en lui plus ou moins de dispositions à un arrangement, selon les espérances que lui donnoit le cardinal Caraffe sur le penchant que le roi de France avoit à rompre la trève. Mais ce Prince ayant pris son parti, le Pontife n'eut plus de ménagement. Enfin le marquis de Sarria obtint de se retirer à Sienne. Le mépris que le Pape avoit pour ce Ministre étoit si grand, que le Pontife parlant de lui à l'ambassadeur de Venise, dit, « je garde » ce fainéant à Rome malgré lui, afin » qu'il soit témoin de l'excommuni» cation, malédiction & privation de » souveraineté, que je prononcerai » bientôt à Rome contre ces félons » d'Empereur & de roi d'Espagne son » fils (a) ». 1556.

(a) Ces traits violens trouvent facilement des excuses lorsqu'on a égard aux tems.

1556. Il étoit déjà arrivé un corps de Gascons à Civitavecchia, & l'on attendoit un autre renfort de France avec le retour du légat & de Strozzi. Dans ces circonstances le duc d'Albe ayant concerté avec Côme le plan des opérations, crut qu'il falloit prévenir l'ennemi, & partit de Naples le premier septembre pour attaquer l'Etat de l'Eglise à la tête de douze mille hommes de pied, trois cens cuirassiers & quinze cens cavaliers. Toute déclaration, protestation, proposition de paix devint inutile, parce que le Pontife ne voulut pas fléchir : on suivit donc les conquêtes jusqu'à Tivoli, & l'épouvante troubla toute la ville de Rome. L'armée s'empara d'Ostie, y laissa une garnison : elle se seroit facilement emparée de Civitavecchia, si le cardinal de Trente, gouverneur de Milan, & Doria eussent expédié à tems les secours qu'ils devoient faire passer à Portercole. Côme avoit enrôlé dans son Etat trois mille fantassins ; mais ils devinrent inutiles par le manque des secours de Lombardie. Cela n'empêcha pas les progrès du Vice-roi. Il eut la précaution de faire tenir au

nom du futur Pontife les endroits dont il se rendoit maître, & exigeoit le serment de fidélité à ce titre. Paul IV fut on ne peut plus courroucé de ce procédé, & du Bellay, doyen des cardinaux, protesta que le sacré Collège n'adhéreroit jamais au procédé injurieux ni au tort qu'on lui faisoit pendant la vie d'un Pontife aussi saint & aussi généralement aimé. Le duc d'Albe justifioit sa conduite, en représentant que Philippe ne vouloit pas usurper les biens de l'Eglise; mais que forcé de prendre les armes par le pur caprice du Pape, il vouloit que le Pontife futur recouvrât ses domaines sans aucune innovation ni altération. Cependant, la terreur que les grands succès des Espagnols avoient répandue dans Rome, fléchit l'esprit fougueux de Paul; & Sa Sainteté se décida à députer le cardinal Caraffe au Vice-roi, pour entrer en accommodement. Il obtint donc une trève de dix jours le 19 novembre, & le 27 du même mois il en fut arrêté une autre pour quarante jours. Le duc d'Albe y avoit consenti sans difficulté, afin d'avoir le tems de faire de nouveaux préparatifs,

1556.

& le Pape, dans l'espérance d'avoir
1556. bientôt des secours de la France. Henri II avoit donné ordre que Guise se mît en marche à la tête de douze mille hommes de pied, quatre cens cuirassiers & sept cens cavaliers. Cette armée devoit se rendre en Italie par le Piémont, & se joindre aux troupes du duc de Ferrare à Regio, pour y convenir avec lui du plan des opérations. Il étoit enjoint à Guise de se conformer à la volonté du Pape sans y opposer la moindre difficulté.

Philippe approuva la conduite du duc d'Albe; elle étoit autorisée par les circonstances & par les avis de Côme, qui étoit de tous les Princes Italiens le plus intéressé au parti Espagnol, & avoit en outre ramené les Farnèse à la dévotion de cette Couronne. Le grand crédit que le duc de Ferrare avoit obtenu à la cour de France à l'appui des Guise, les anciennes inimitiés, la rivalité des Maisons Farnèse & d'Este, le peu de gratitude de Paul IV envers les Farnèse, avoient enfin déterminé le duc Octave à se rendre aux sollicitations de Côme, & à se rejeter dans les intérêts de la

Maiſon d'Autriche. Il fut fait un traité à Gand le 15 ſeptembre, en vertu duquel Philippe rendoit à Farnèſe la ville de Plaiſance, & la partie du territoire de Parme qu'il tenoit déjà, ſe réſervant cependant pour ſûreté la fortereſſe avec garniſon. Il en faiſoit autant de Novarre & des fiefs du royaume de Naples, à condition qu'il ne ſeroit pas parlé des fruits perçus antérieurement. Octave de ſon côté ſe mettoit lui-même, & toute ſa Maiſon, ſous la protection du Roi, faiſant avec lui une ligue offenſive & défenſive, & promit de pardonner aux citoyens de Plaiſance & à ceux qui avoient conjuré contre ſon père. Ce même jour on fit un autre traité ſecret, en vertu duquel le Roi cédoit Plaiſance à Octave & la partie du Parmeſan qui étoit en ſon pouvoir, à condition qu'il reconnoîtroit les tenir en fief ſelon les loix féodales. Farnèſe s'engageoit à pardonner aux conjurés, & en cas qu'ils vouluſſent quitter la patrie, il leur permettoit d'emporter leur mobilier & le prix de leurs immeubles. En outre on convint que ſi le duc Octave mouroit ſans héritier légitime, tout ce que le Roi lui cé-

1556.

doit retourneroit à Sa Majesté : qu'il
1556. y auroit entr'eux une ligue offensive & défensive, & Octave promettoit d'envoyer sous six mois le prince Alexandre son fils, au service de don Carlos, prince héréditaire d'Espagne. Les desseins des François & du Pape dérangèrent beaucoup ses vues. Farnèse ne pouvant pas agir directement contre le Pontife, à cause du vasselage de Castro, fit secrètement des préparatifs contre le duc de Ferrare son ennemi particulier.

Les circonstances avoient obligé Philippe II à commencer son règne par ces traits de générosité; d'ailleurs il n'avoit pas à craindre d'obstacles de la part des vieux Ministres de Charles V. Cet Empereur avoit abdiqué l'Empire le 27 août, & s'étoit embarqué en Zélande le 17 septembre, pour se retirer dans l'Estrémadure. Ne pouvant laisser sa couronne Impériale à son fils, vu l'opposition de son frère, le roi des Romains, & de ses neveux, il lui avoit laissé Milan, Plaisance, Sienne & Piombino, à titre de vicariat de l'Empire, & lui en avoit confirmé la possession par ses

droits de l'Empire même. Charles V aimoit & estimoit le duc Côme, tant pour la bonne foi & l'amitié qu'il lui avoit montrée, que pour sa prudence & son juste discernement. En 1548, Charles pensant que ses infirmités le conduiroient au tombeau, dicta le 18 janvier une suite d'instructions pour diriger son fils dans le maniement des affaires ordinaires & dans le gouvernement des Etats dont il héritoit; il s'exprimoit ainsi dans le XXI article: « Depuis que j'ai établi le duc de » Florence dans cet Etat, il a toujours » paru affectionné à ma personne & à » mes intérêts, & j'espère qu'il con- » tinuera avec vous cette sincère ami- » tié, vu les faveurs qu'il a reçues » de moi : ce sera d'ailleurs son avan- » tage, attendu les prétentions que » les François ont sur son Etat. Con- » sidérez aussi qu'il est uni à la Maison » de Tolède; ainsi veillez à le main- » tenir dans ses bonnes dispositions, & » soyez favorable à ses intérêts. Outre » cela c'est un homme de bon sens & de » jugement, tenant son Etat dans l'or- » dre & bien muni de tout ce qu'il y a » de plus important pour sa situation ». 1556.

1556. En partant de Flandre, Charles laissoit son fils à même de veiller plus librement aux affaires de la guerre, & de remédier en quelque sorte aux grands désordres dans lesquels se trouvoient par-tout ses affaires & celles de ses alliés. Côme en étoit le plus inquiet, par rapport aux préparatifs que faisoient les François & dont on parloit de tous côtés.

Lorsque le cardinal Caraffe & Strozzi furent revenus en Italie avec les rebelles, on reprit aussitôt les menées sourdes, les complots ordinaires contre le Duc & ses Etats. Ses ennemis firent retentir par-tout l'expédition prochaine des François en Italie, & l'on assuroit constamment qu'elle avoit pour but d'attaquer la Toscane. Henri II avoit écrit à la république de Montalcino, qu'il croyoit pouvoir en remplir entièrement les desirs, moyennant la faveur du Pape. On découvrit bientôt un complot formé pour surprendre Montepulciano & Cortone; une conjuration tramée à Rome par Pierre Strozzi, tendante à empoisonner Côme & tous ses enfans, par l'entremise d'un de ses serviteurs,

On assuroit qu'il y avoit en dépôt douze mille ducats pour exécuter ce coup, avec promesse d'un évêché au fils de l'empoisonneur. Plusieurs particuliers, guidés uniquement par avidité, vouloient profiter des soupçons & des circonstances en révélant des conjurations imaginaires, & on les croyoit au point qu'on arrêtoit nombre d'innocens, comme complices de celles dont on avoit déjà les preuves : la difficulté d'être éclairci faisoit même qu'on se méfioit de tout le monde. Ce fut ce qui rendit si difficiles les passages d'un Etat à l'autre sur les frontières, & occasionna plusieurs fois des procès. Ces troubles avoient sur-tout lieu dans l'Etat de Sienne, où il s'étoit formé trois jurisdictions, & qui se méfioient l'une de l'autre. Les Siennois savoient bien que la situation de leur Etat ne permettoit plus au roi Philippe de disposer de la ville à son gré, sans le consentement de Côme dont l'ambition étoit de les avoir sous ses loix. Voulant éviter son joug, ils jugèrent à propos de semer quelques sujets de méfiance entre le Duc & le cardinal de Burgos ; de manière que le Roi conçut

1556.

1556. aussi quelque crainte des vues ambitieuses de Côme. Le Cardinal se prêtoit volontiers aux insinuations du tribunal suprême qui flattoit sa vanité, en lui suggérant que le moyen d'être long-temps gouverneur de la ville, étoit d'empêcher que le Duc n'en eût la possession. De là vint qu'on représenta plusieurs fois au Roi, que Côme tenant les meilleures terres de la République, la capitale restoit comme bloquée continuellement, & que c'étoit le Duc & non Sa Majesté qui étoit le vrai souverain de cet Etat; qu'en demandant la construction d'une citadelle, les Siennois s'étoient proposé de se garantir de sa puissance; enfin que Sa Majesté verroit bientôt la capitale réduite en un monceau de ruines si on ne lui rendoit toutes ces terres. Telles étoient les raisons qui faisoient naître des contestations continuelles avec les Ministres du Duc sur le droit de jurisdiction, des débats entre les habitans des frontières, ce qui donnoit aussi lieu à des vols & des assassinats. Le Duc reprochoit au Cardinal la légéreté de sa conduite, & menaça d'agir hostilement contre les Siennois, s'ils

ne cessoient leurs procédés; mais ils ne lui en donnoient pas moins de preuves de leurs mauvaises dispositions. Tout cela devenoit cependant un grand obstacle aux desseins qu'avoit le Duc de s'emparer des places que tenoient les François, lorsque la trève seroit déclarée rompue. Dans ces vues il avoit formé deux complots, l'un à Grosseto, l'autre à Montalcino. Les complices étoient tous des gens mécontens du gouvernement François. Côme vouloit avoir de cette manière un corps de personnes hardies dans ces places, & prêtes à y introduite ses milices à la rupture de la trève, vu la foiblesse des garnisons. Le Cardinal en fut instruit, & en prévint le tribunal suprême. On arrêta quelques complices dont on fit un exemple pour les républicains de Montalcino. Sur ces entrefaites, l'imprudence du Cardinal pensa faire rompre la trève par les deux parties. Un François, domestique du cardinal Caraffe, se rendant à Florence pour révéler au Duc une conjuration que Strozzi avoit tramée contre sa vie, fut arrêté à la porte de Sienne, muni de pouvoir de la part

1556.

1556. de Côme : le cardinal de Burgos pensant qu'il découvriroit quelque traité, fait entre le Duc & les François au préjudice de Philippe II, fit retenir cet homme pour en tirer le secret par les tortures. Côme prit ce procédé comme un outrage que lui faisoit le Cardinal ; & les François de Montalcino déclarèrent aussi que l'on violoit par-là les conditions de la trève. Strozzi étant de retour de la cour de France, le Roi avoit rappelé Soubise & lui avoit substitué au gouvernement de cette place Monluc, Gascon, homme inquiet & turbulent, ennemi déclaré du Duc, par rapport à tout ce qui s'étoit passé au siége & à la reddition de Sienne. Monluc ayant donc appris que son compatriote étoit détenu, se jeta dans le territoire de Sienne, tuant, pillant sans aucun ménagement, & disant insolemment qu'il alloit faire pendre tous les Espagnols qui lui tomberoient dans les mains ; le François fut donc relâché. On demanda au tribunal de la Balia des commissaires pour calmer Monluc ; on produisit des manifestes pour justifier cette conduite : mais tout cela étant inutile,

il fallut que Côme interposât l'autorité des Caraffe pour arrêter ce commencement de nouvelle guerre. 1556.

Côme, loin de se laisser abattre par tant de travaux, agissoit encore avec plus d'activité & de vigilance. Il visita lui-même toutes les fortifications de son Etat, sur-tout celles des frontières, distribua ses troupes pour être prêt à repousser les François, persuadé qu'ils alloient l'attaquer. Guise descendoit en Piémont avec son armée; il avoit même déjà rompu la trève en se jetant sur Valence, & s'avançoit à Reggio, pour se joindre aux troupes du duc de Ferrare, & concerter avec Caraffe les opérations de la guerre. Les François avoient pareillement rompu la trève en Flandre, par la tentative qu'ils firent sur Douai, quoiqu'inutilement. Le terme de la suspension des hostilités, arrêté entre le Pape & le duc d'Albe en Italie, étoit aussi expiré; & le maréchal Strozzi assiégeoit le port d'Ostie, dont il parvint à se rendre maître. Le Turc équipoit une flotte formidable à Constantinople, & l'on faisoit dans le port d'Ancone les préparatifs nécessaires au débarquement des troupes. Soit par 1557.

1557. ruse, soit par force, on levoit de l'argent à Rome sur les particuliers : les principaux marchands, craignant la violence, se sauvoient de la ville avec leurs capitaux. Tandis que le Pape se vantoit d'avoir sous ses pieds tous les Rois de la terre, il faisoit au Duc les protestations de la plus grande amitié & de la plus sincère affection : il avoit même prévenu le roi de France qu'il ne vouloit pas qu'on attaquât la Toscane, parce qu'il aimoit le Duc comme son fils. Les François & particulièrement Strozzi, ayant une armée aussi considérable, ne pouvoient se résoudre à manquer cette belle occasion de rendre la liberté à Sienne & à Florence. Le cardinal Caraffe réitéra les instances du Pontife à l'entrevue de Reggio, & le duc de Guise fut obligé de se conformer à sa volonté. Comme le plan politique que Paul IV s'étoit fait pour les opérations de cette guerre, tendoit à dépouiller Philippe du royaume de Naples, & d'en tirer parti à l'avantage du Saint-Siége & de ses neveux, en vertu du traité fait avec la France, il crut devoir ne montrer aucune prétention sur les Etats aux-

quels il n'avoit aucun droit. D'ailleurs il considéroit que Côme pouvoit facilement mettre obstacle à la conquête du royaume de Naples, en se déclarant pour les Espagnols, & en attaquant les terres de l'Eglise dans la Romagne; qu'ainsi, il valoit mieux que le Duc restât neutre, que d'avoir en lui un ennemi. Paul n'omit donc aucune démonstration d'amitié pour le maintenir dans ces dispositions, & pour l'obliger davantage à ce parti; il fit même en sorte que les François se comportassent de même à l'égard du Duc. Malgré ces protestations d'amitié, Côme savoit bien ce que pouvoit l'ascendant que Strozzi avoit sur l'esprit du Pontife, & que dans les propositions de paix qui se faisoient tous les jours, il s'agissoit de donner l'Etat de Sienne aux Caraffe, pour indemnité des fiefs de la Maison Colonne & du comte de Bagno. Mais Côme fut singulièrement étonné de la lettre que Philippe lui expédia le 21 janvier. Le Roi lui apprenoit donc que le duc d'Albe & le cardinal Caraffe, ayant eu une entrevue pour arranger cette affaire, le Cardinal avoit proposé de

1557.

donner l'investiture de l'Etat de Sienne
1557. au duc de Palliano, mais que le Duc l'avoit nettement rejetée: le Cardinal avoit même expédié un exprès à Rome pour avertir le Pape de réitérer cette proposition qui pouvoit seule acheminer à la paix. Or, ceci intéressant la sûreté de son Etat autant que la tranquillité de l'Europe, Philippe desiroit que Côme s'en expliquât avec le duc d'Albe, & fît ensuite passer à Sa Majesté le résultat de leurs avis, afin qu'elle pût satisfaire par ce moyen aux vues particulières du Duc, & aux intérêts généraux.

Côme vit bien que les manœuvres du Pape & des Caraffe n'avoient pour but que de le détacher de son alliance avec Philippe, & de l'obliger à se joindre aux François, afin de faire plus facilement la conquête du Royaume de Naples, dans laquelle ils prévoyoient de grandes difficultés. Il songea donc à tourner à son propre avantage les artifices dont ils usoient pour l'embarrasser, & expédia don Louis de Tolède, son cousin, à Philippe II, avec des dépêches dont voici la teneur: = Il ne m'est pas possible d'at-

tendre plus long-tems le rembourſement des dépenſes que j'ai faites pour l'Etat de Piombino & pour la guerre de Sienne. Quant à ce fief, on ne m'a fait juſqu'ici que de grandes promeſſes, beaucoup d'expreſſion d'amitié, des démonſtrations ſpécieuſes, par leſquelles on m'a amuſé pendant dix ans, en me ſoutirant continuellement des deniers, & me forçant pour ainſi dire de fournir des troupes pour défendre cet Etat contre les ennemis de Sa Majeſté. Quant à Sienne, le donner aux Caraffe, autant vaut-il le donner aux François, & m'obliger de me jeter dans leur parti. D'ailleurs tenir cette place avec ſi peu de troupes, & livrée à l'incapacité & à la légèreté du cardinal de Burgos, c'eſt auſſi donner aux François les moyens de la reprendre par force, & retomber dans le même cas qui en a fait entreprendre le ſiége. Si Sa Majeſté ne prend pas définitivement le parti de me rembourſer promtement, & de me donner plus de ſûreté dans cet Etat, de toute néceſſité il faudra que je traite avec les François, qui m'invitent à un accommodement par la médiation

1557.

1557. du Pape. Je ne puis souffrir avec tranquillité que Sienne soit sous les loix d'un autre maître que Sa Majesté : en conséquence l'unique expédient que je vois dans ces circonstances, est de me donner le gouvernement absolu de cet Etat, me laissant à le défendre, à y changer les choses en mieux, & à le retenir jusqu'à que ce je sois rempli de mes créances. Enfin les opérations de l'Italie & la guerre qui m'environne de toutes parts, ne permettent pas à Sa Majesté de longs délais sur le parti qu'elle doit prendre, ou pour avoir en moi un allié ou un homme suspect, ou pour me déterminer moi-même à me décider à ce qui me paroîtra le plus convenable.

D'un autre côté Paul IV suivoit sans relâche le dessein qu'il avoit formé de lier Côme avec les François. Pour cet effet il avoit envoyé au Duc une personne de confiance, chargée d'un bref sur le ton de l'amitié & de la bienveillance. Cet émissaire devoit lui proposer de s'unir au roi de France par le mariage du prince François, fils du Duc, avec une fille d'Henri. Le Pontife assuroit qu'il avoit tout

pouvoir du Roi pour conclure cette affaire, & demandoit que Côme expédiât à Rome une personne convenable & de confiance avec les pouvoirs requis pour arrêter les conditions les plus honorables aux deux parties. Cette offre parut trop éblouissante au Duc; d'ailleurs l'âge de la future épouse exigeoit des délais pour la consommation du mariage; il regarda donc cette offre comme un stratagême dont usoient les François afin de le rendre suspect à Philippe II. Il se croyoit d'autant mieux fondé, que l'évêque de Vienne qui avoit été chargé de cette commission, n'avoit pas eu la discrétion nécessaire à cet égard. Néanmoins Côme voulut se comporter de manière à ne pas déplaire au roi d'Espagne, & à laisser les choses en souffrance pour se ménager un parti dans le cas que les réponses de la cour de Bruxelles ne fussent pas favorables à ses intérêts. Il chargea donc l'évêque de Cortone, son conseiller secret, de se rendre à Rome pour remercier le Pape de ce bon office, & lui dire que les circonstances actuelles ne lui permettoient pas de se

1557.

décider promtement dans une affaire
1557. aussi importante; qu'au reste il prioit Sa Sainteté d'accorder une autre audience secrète à son ambassadeur ordinaire, & de traiter avec lui des conditions que le Roi exigeoit pour ces vues. L'Evêque s'aquitta de sa commission; mais les événemens inattendus la rendirent plus difficile; & même elle ne fut pas sans danger. Le port d'Ancone avoit été confié à la garde de quelques officiers rebelles de Florence, que Strozzi avoit placés là pour y faire débarquer l'armée Turque sans crainte & sans difficultés. Plusieurs d'entr'eux desirant revenir dans la patrie, & guidés par l'avidité du gain, avoient offert à Côme de remettre cette place au duc d'Albe, & d'y introduire les troupes de Naples. Côme voulant en instruire le Viceroi lui expédia son secrétaire Concino, l'homme en qui il avoit le plus de confiance. Concino fit naufrage, se rendit à Rome où on l'arrêta pour le questionner. L'évêque de Cortone n'eut pas de peine à obtenir la liberté du secrétaire; mais les flots ayant jeté les débris du vaisseau sur la plage;

on y trouva les lettres dont Concino étoit chargé concernant le complot d'Ancone. On le ſaiſit de nouveau, & on le conduiſit au château S. Ange, où l'on n'épargna aucun tourment pour tirer de lui dans la queſtion la connoiſſance de cette affaire. Le Pape ne voulut cependant pas que cet événement dérangeât rien de ſes vues, il ſe contenta des moyens juſtificatifs qu'on lui allégua, & fit élargir le priſonnier à la demande du Duc & de l'Evêque. La préſence de l'évêque de Vienne n'étoit cependant pas déjà trop agréable à Rome, parce que Strozzi ſe méfioit extrêmement de lui, & que tous les rebelles Florentins le déteſtoient. Ils l'appelloient même l'Evêque *à l'ampoule* (fiole) parce qu'ayant été envoyé de la part de Côme à la cour de France pour complimenter la Reine, il avoit gagné un domeſtique de Pierre Strozzi, & lui avoit remis une fiole de poiſon qu'il devoit faire prendre à ſon maître. Les rebelles Florentins l'inſultoient publiquement, lui demandant s'il étoit bien pourvu d'ampoules ; ils rempliſſoient même toute la cour du Pape

1557.

1557. de cet événement, & excitoient Strozzi à ſe venger en uſant du crédit qu'il avoit auprès du Pape. Cela fut cauſe qu'il revint promtement. Alors l'ambaſſadeur ordinaire du Duc continua ſes conférences & ſes propoſitions avec le Pape, concernant le mariage propoſé, mais dans le deſſein de traîner l'affaire juſqu'à ce que le couſin du Duc fût de retour de la cour de Bruxelles.

Don Louis de Tolède étoit arrivé à Bruxelles au moment même où Philippe alloit partir pour Londres: Ruy Gomez étoit auſſi ſur le point de ſe rendre en Eſpagne, pour s'occuper des préparatifs de la guerre. Le conſeil trouva les propoſitions de Côme bien hardies; & l'on ne manqua pas de le ſoupçonner de mauvaiſe foi, vu les vives inſtances qu'il faiſoit, afin, diſoit-on, d'être à même de s'arranger avec les François. On conſidéra qu'en lui abandonnant le gouvernement de Sienne, c'étoit augmenter les dettes du Roi, loin de les éteindre, parce que le Duc y feroit des dépenſes dont on ne pourroit jamais le remplir; que d'ailleurs, en vertu

de

de la concession que Charles V avoit faite au Roi, l'on ne pouvoit dispo- 1557.
ser de cet Etat qu'à charge de fief. D'un autre côté l'on réfléchissoit qu'il n'étoit presque pas possible de lui refuser un Etat dont il pouvoit aisément s'emparer les armes à la main ; & que s'il se lioit avec le Pape & les François, il mettoit les Etats Espagnols de l'Italie dans le plus grand danger. C'est pourquoi l'on pensa qu'il valoit mieux lui céder ce qu'il pouvoit prendre lui-même ; le lier de manière à lui ôter les moyens de nuire au Roi, l'intéresser, l'obliger même à défendre & conserver avec vigilance les Etats de Sa Majesté. En conséquence Philippe étant à Calais le 17 mars, envoya des instructions à don Figueroa, châtelain de Milan, lui ordonnant de se rendre à Florence pour conclure avec le Duc la cession de Sienne. Figueroa fit donc à Côme les propositions suivantes : = 1°. Le Roi cédera au Duc, Sienne en fief noble, se réservant Orbitello, Télamon, Portercole & Montargentaro. 2°. Sienne sera libre & gouvernée en forme de république. 3°. Le Duc restituera Piom;

bino & l'Elba à Sa Majesté, avec
1557. toutes les fortifications, & donnera à Appiano une indemnité équivalente dans l'Etat de Sienne. 4°. Le Duc reconnoîtra avoir été entièrement rempli de toutes les sommes que le Roi lui devoit, & s'obligera de fournir des vivres, des pionniers, des munitions, aux dépens néanmoins de Sa Majesté. 5°. Il promettra de chasser les François de la Toscane, & concertera avec le châtelain les moyens de l'effectuer, s'obligeant en outre de laisser ses galères au service du Roi toutes les fois que Son Altesse en sera requise. 6°. Il y aura une alliance offensive & défensive perpétuelle entre le Duc & la couronne d'Espagne, & ledit Duc fournira sa part des dépenses nécessaires pendant tout le tems que durera la guerre ; en outre il enverra sept mille Italiens, trois mille Allemands au secours du royaume de Naples, joint à cela six cens chevaux, artillerie & munitions. 7°. Enfin, le Duc ne pourra marier ses fils sans le consentement de Sa Majesté. = A la fin de ces propositions Philippe ajoutoit qu'il vouloit, à quelque titre que

ce fût, être aussi de Côme, & se ménager sa confiance. Mais le Duc n'agréa que les expressions d'amitié, & rejeta ouvertement toutes ces conditions qui lésoient sa dignité & ses intérêts. Voici donc ce qu'il y répondit par ordre : = Le Duc étant indépendant, ne veut pas devenir vassal pour un Etat aussi peu important que le Siennois. Le Roi en se réservant les places mentionnées montre aussi qu'il se défie de moi. 2°. Je ne comprends pas comment Sa Majesté voulant me céder Sienne, prétend qu'elle soit libre : c'est dire clairement qu'il ne me la cède pas. 3°. Quant à l'Elba & à Piombino j'attendrai pour les rendre qu'on m'ait rempli de mes créances ; mais Portoferraio ne me sera ôté que par toutes les voies de force & de rigueur. Si je dois donner une indemnité au feudataire Appiano dans le territoire de Sienne, j'abandonne volontiers l'avantage de ce fief à Sa Majesté, puisque le Siennois ne produit pas quarante mille ducats de revenu. 4°. Reconnoître que je suis rempli de toutes mes créances, ce seroit pour moi le plus grand préjudice, vu 1557.

1557. le peu d'étendue des domaines d'une aussi petite principauté que la mienne: je serois assez libéral pour faire présent de ces créances au Roi plutôt que de l'en tenir quitte aux conditions proposées. 5°. Je ne comprens pas comment Sa Majesté peut exiger que mes galères soient à son service, tandis qu'elle veut m'ôter mes ports. 6°. Les loix réciproques entre deux Princes d'un rang aussi différent ne deviennent pour ainsi dire obligatoires que pour le plus foible. D'ailleurs les troupes que Sa Majesté demande comme auxiliaires, excèdent le nombre de celles que le roi de France a expédiées contre le royaume de Naples. Je suis tout fier de l'honneur que me fait Sa Majesté de me croire si puissant; il falloit donc qu'elle m'accordât le Pérou; alors je me serois rendu plus facilement à ses desirs. 7°. M'ôter la liberté de marier mes enfans à mon gré, c'est un affront manifeste, & me traiter en esclave. = Après avoir ainsi répondu à Figueroa, il écrivit au Roi que si les propositions que lui faisoit Sa Majesté avoient pour but de modérer la hardiesse de ses demandes, il

en restoit suffisamment mortifié; mais que démêlant les bonnes dispositions de Sa Majesté, parmi les mauvais offices de ses Ministres, il la prioit de lui en donner des preuves plus distinctes, & de lui proposer des termes plus raisonnables. 1557.

Néanmoins Figueroa ne se désista pas de ses démarches, voulant faire accepter à Côme le parti proposé, moyennant quelques tempéramens à faire aux conditions. Il rejeta donc le titre de lieutenant & de gouverneur qu'on avoit demandé, le croyant sujet à trop de contestations, préjudiciable aux intérêts du Roi, & susceptible d'exposer les descendans de Côme au danger d'en être privés par les successeurs de Philippe II. Il engagea ensuite le Duc à suivre les vues qu'avoit eues Charles V, lorsque les Siennois renoncèrent d'eux-mêmes en termes formels à leur liberté entre les mains de l'Empereur & du roi d'Espagne. Charles par un acte du 17 avril 1556, avoit confirmé avec ampliation, les droits cédés à son fils par l'acte du 30 mai 1554. Considérant donc alors que les circonstances

l'obligeroient de gratifier Côme de
1557. tout l'Etat de Sienne, ou au moins d'une partie, il s'étoit plus ouvertement expliqué sur la faculté de *sous-inféoder* cet Etat en tout ou en partie, sans qu'il fût besoin d'obtenir le consentement de l'Empereur. Il lui avoit encore permis de transmettre au *sous-feudataire* les mêmes prérogatives & droits, la souveraineté, sans que l'Empire pût y mettre opposition quelconque. Côme réfléchit donc qu'il valoit mieux saisir l'occasion d'acquérir le Siennois en pleine souveraineté, espérant que la possession & les circonstances le mettroient en état, lui ou ses successeurs, de se dégager d'une partie de ces liens. Ainsi, voyant qu'on avoit adouci les termes qu'on lui proposoit, il arrêta de concert avec Figueroa, 1°. qu'il restitueroit Piombino au feudataire Appiano, qui étoit déjà à Londres pour redemander son Etat; 2°. qu'il garderoit Portoferraio; & aussitôt il expédia don Louis de Tolède à Londres, où celui-ci fit ratifier le 2 juin par le Roi, tout ce qui avoit été statué entre le Duc & le Châtelain. En conséquence il fut stipulé à

Florence un traité en date du 3 juillet, par lequel Figueroa, en vertu des pouvoirs qu'il avoit du Roi, céda la ville & l'Etat de Sienne à titre de fief noble & honorifique, à charge de foi & hommage, sauf les ports d'Orbitello, Telamon, Portercole, Montargentaro, San-Stephano que le Roi se réservoit. Sa Majesté lui donnoit la libre & pleine propriété de la *tenure* de la *Marsiliane* & les biens qui en dépendoient. Le Duc rendoit à Sa Majesté Piombino & l'Elba, mais gardoit Portoferraio avec un territoire de deux milles d'étendue tout autour, & aussi à titre de fief. En vertu de ces cessions, Côme renonçoit à toute créance qu'il eût à répéter contre le Roi sous titre quelconque, & contre Appiano : il s'engageoit à fournir des vivres, des munitions, des ouvriers pour les travaux & la défense des ports mentionnés, mais aux dépens du Roi; en outre de lui donner du secours en cas qu'une de ses places fût assiégée, & de contribuer pour un tiers dans les frais de la défense. Le Roi de son côté promettoit de fournir au Duc quatre mille hommes de pied, quatre 1557.

cens cavaliers avec la paie de six mois,
1557. pour être employés à expulser les François de la Toscane. Il fut fait une ligue offensive & défensive à perpétuité entre les deux contractans & leurs successeurs; & au cas que l'Etat de Florence ou de Sienne fussent attaqués, le Roi s'obligeoit de fournir au Duc douze mille hommes d'infanterie, quatre cens cuirassiers & six cens hommes de cavalerie légère, entièrement à ses frais; réciproquement Côme devoit fournir quatre mille hommes de pied, quatre cens cavaliers & ses galères pour le service du Roi à la première requisition, si le Milanois ou le royaume de Naples étoient attaqués par quelque Prince Italien. Ils convinrent aussi que ni l'un ni l'autre d'entr'eux ne pourroit faire aucune ligue ni confédération contraire aux termes de ce traité, sauf cependant en tout l'indépendance de l'Etat de Florence. Le 4 juillet Côme s'obligea par un écrit sous seing-privé, en forme d'acte ampliatif annexé à ce traité, de marier ses enfans mâles à la satisfaction de Sa Majesté. L'Italie applaudit à cette adresse du Duc, qui avoit su obtenir

si facilement du Roi l'Etat de Sienne, & blâma au contraire la foiblesse que les Espagnols avoient eue d'agrandir un Prince si ambitieux. Mais si l'on considère les circonstances des deux parties, on conclura sans peine que le Roi gagna plus qu'il ne perdit par sa cession. Le Duc étoit créancier de sommes considérables qu'il n'étoit plus possible au Roi de payer, qu'en gênant extrêmement ses Etats dans ce moment-là. D'ailleurs Côme tenoit déjà dans le Siennois la Valdichiane, Cassole & Massa : le Roi étant à Gand, avoit déclaré que le Duc devoit aussi retenir Piombino & l'Elba ; & le duc d'Albe étoit chargé de donner au feudataire Appiano une indemnité dans le royaume de Naples. On ne pouvoit donc plus sans injustice dépouiller Côme de ces possessions ; & il n'étoit pas facile de le faire, à moins qu'on ne prît les armes contre lui. Mais on avoit trop de raisons de ne pas l'irriter, parce que s'il se joignoit aux François, non-seulement il étoit en état de se maintenir en possession, il pouvoit encore mettre dans le plus grand danger tout ce que la monar-

1557.

1557. chie Espagnole avoit en Italie : or, c'étoit ce que Philippe craignoit. Ce fut donc là le motif de la résolution qu'il prit de lui céder Sienne, malgré l'avis contraire de tout son conseil. Cependant les conditions de la cession contrebalançoient assurément le don qu'il lui faisoit. L'Etat de Sienne ne produisoit pas chaque année cinquante mille ducats de revenu. Trois ans d'une guerre des plus cruelles en avoient presque fait un désert. Pour y retenir le peu d'habitans qui y restoient, il falloit des troupes, des garnisons ; ce qui exigeoit de grosses dépenses. Cet Etat n'eût jamais produit, sous le gouvernement Espagnol, de quoi pourvoir à sa défense : le donner, n'étoit donc pas une perte pour la monarchie. Le traité de Florence au contraire, dégageoit le Roi de tout ce qu'il devoit au Duc, l'exemtoit de l'indemnité du fief de Piombino, le rendoit maître des ports de Sienne, & assuroit à la monarchie d'Espagne la possession paisible de ses Etats d'Italie, en obligeant Côme & ses successeurs à lui être fidèles. La Toscane devenoit même comme incorporée au

royaume d'Espagne, parce que les conditions stipulées pour les secours mutuels, mettoient le Roi à même de disposer dans le besoin des forces de Florence comme de celles du Siennois. Côme n'entendit donc rien au plan de politique de Philippe, & se laissa guider par la seule ambition d'acquérir un État si étendu, ou se fia peut-être trop sur les révolutions futures & sur l'adresse de ses successeurs. Mais il est certain que cette acquisition n'augmenta jamais la puissance des Souverains de la Toscane, & que ces Princes ont plusieurs fois acheté le Siennois, tant par les frais excessifs qu'ils ont été forcés de faire pour secourir les provinces Espagnoles de l'Italie, que par plusieurs tentatives très-dispendieuses pour le mettre en meilleur état, & le relever des anciennes calamités dont il se ressent encore aujourd'hui. La suite & la combinaison des événemens ont prouvé depuis deux siècles, que Côme paya trop cher la sûreté de la souveraineté de Florence; parce que les Espagnols ne permirent jamais que sa famille sortît des limites dans lesquelles ils l'avoient bor- 1557.

M vj

née par ce traité. Mais l'Italie n'en ac-
1557. cuſa pas moins Philippe de foibleſſe, & vanta beaucoup la fineſſe du Duc, qui avoit ſu profiter des circonſtances & ſurpaſſer la politique de ce Monarque.



1557.

CHAPITRE VII.

Le duc Côme prend possession de Sienne ; se tient en garde contre les François, & offre sa médiation pour la paix entre le Pape & le roi d'Espagne. Expédition de Guise contre le royaume de Naples. Conclusion du traité de Cavi. Continuation de la guerre entre les Espagnols & le duc de Ferrare. Le cardinal Caraffe projette d'assujettir Lucques à Florence. L'Arno inonde & ravage la Toscane. Conduite de Côme avec les François de Montalcino. Il conclut un traité de paix entre le roi d'Espagne & le duc de Ferrare. Mariage de Lucrèce de Médicis.

L'Expédition du duc de Guise avoit jeté la consternation dans toute l'Italie, & faisoit déjà craindre la dévastation entière de cette contrée. Tous les Etats, excepté la république de Venise, se trouvoient compliqués dans cette guerre. Le Pape & Strozzi,

1557. qui en étoient les auteurs, devenoient deux objets de haine & d'admiration pour tout le monde. Philippe avoit expédié Ruy Gomez en Espagne pour préparer toutes les forces de ce royaume, & lui-même s'étoit rendu en Angleterre dans les vues de réunir celles de cette isle contre la France, à l'aide de l'amitié de son épouse. Heureusement pour lui, l'Amérique répandit ses trésors à propos pour l'équipement d'une flotte & pour la levée des troupes; & la nation Angloise se prêta aux sollicitations, aux instances de la Reine. Henri II, épuisé d'hommes & d'argent, attendoit avec impatience l'avis de la conquête du royaume de Naples, & se reposoit de la sûreté de la France sur les forteresses des frontières. Pendant ce tems-là, les opérations de la campagne furent concertées à Reggio. Guise devoit passer par la Romagne & aller attaquer l'Abbruze; le duc de Ferrare devoit agir en Lombardie, pour se réunir ensuite à Brissac & fondre dans le Milanois, tandis que Strozzi à la tête des troupes du Pape, se porteroit contre Colonne dans la campagne de Rome. D'un autre côté le duc

d'Albe pressoit avec vigueur les préparatifs nécessaires à la défense, disposant tout de manière que les frais retombassent particulièrement sur les Ecclésiastiques. On commença à moins craindre dans la partie supérieure de l'Italie, lorsqu'on sut que Guise dirigeoit sa marche vers l'Abbruze; parce que les forces du duc de Ferrare occupées contre celles de Farnèse & de l'Etat de Milan, ne pouvoient faire de grands progrès. Le sort de Sienne n'étoit pas encore décidé en Toscane; & les débats qui s'élevoient entre le Duc & le cardinal de Burgos, exposoient cet Etat à quelque surprise. Depuis que la citadelle y avoit été élevée, le Roi en avoit confié la garde à don Alvaro de *Sande*; le chargeant en outre du commandement général des troupes de cette province. Les François de Montalcino avoient observé la trève avec les places qui étoient dans le domaine du Duc, plus par un acquiescement tacite & mutuel qu'en vertu des conditions, parce que l'une & l'autre parties y avoient sensiblement manqué; d'ailleurs on n'avoit pas encore déclaré la légitimité des

1557.

1557. possessions, ni déterminé les limites des jurisdictions respectives. Monluc affectoit toute complaisance envers le Duc, & donnoit la satisfaction la plus ample à chaque réclamation. Outre un régiment Allemand, le Duc avoit huit mille hommes d'infanterie Italienne pour la défense de son Etat; or, cela exigeoit toute circonspection de la part de Monluc. Les Espagnols n'avoient pas autant de forces dans Sienne & dans les ports; c'est pourquoi la république de Montalcino avoit rompu la trève avec les Espagnols à l'arrivée de Guise; se jetant dans les villes, les villages pour les piller, s'y fortifiant même en quelques endroits, & s'y soutenant avec une garnison. Cette conduite avoit obligé don Alvaro de se mettre en campagne avec ses forces, tant pour reprendre les lieux que l'ennemi avoit occupés, que pour défendre & soutenir ceux qui étoient soumis aux Espagnols. Cette province se vit en proie aux ravages causés par de fréquentes escarmouches, des surprises, des déprédations, des incendies; ravages qu'éprouvoit déjà cette malheureuse province, lorsqu'on

publia la cession de Sienne faite par le roi d'Espagne au Duc. Cette nouvelle remplit de crainte la république de Montalcino : le cardinal de Burgos & ses Espagnols en devinrent furieux ; & la ville de Sienne fut dans une tristesse & dans une consternation générale. Figueroa & don Louis de Tolède se rendirent en cette ville, l'un avec des lettres & un ordre exprès de remettre Sienne au Duc de la part du Roi ; l'autre muni de pouvoirs pour en prendre formellement possession dans le moment, au nom de Son Altesse. Les prétextes, les difficultés, les longueurs du Cardinal allèrent presque jusqu'à la désobéissance ; & les troupes Espagnoles se mutinèrent faute de paie : de sorte que le Duc fut forcé de débourser une grosse somme pour satisfaire leur avidité, de peur d'entrer en possession par des hostilités. Enfin les garnisons furent changées, & le Cardinal partit de Sienne, sifflé, moqué du peuple & détesté des Espagnols mêmes. Le 19 juillet la prise de possession se fit avec toutes les formalités requises : Niccolini, Auditeur & conseiller du Duc, prit le titre de son lieutenant, 1557.

1557. & de gouverneur général de la ville & Etat de Sienne. Frédéric de Montauto eut la garde de la forteresse & le commandement des troupes. Les communes & les feudataires eurent ordre de venir à Florence y prêter serment de fidélité au Duc, ou de se rendre à Sienne pour le prêter entre les mains de son lieutenant. Les Siennois voulurent dissimuler par leurs actions, cette tristesse qui ne se manifestoit déjà que trop par la pâleur de leurs visages, & envoyèrent une députation au Duc pour l'assurer de la joie que toute la ville avoit de lui être soumise. Côme calma un peu leur chagrin, en montrant à ces députés une ame grande & généreuse, & sut par-là tenir ces nouveaux sujets tranquilles dans le tems même qu'il leur eût été le plus facile de remuer.

La marche des François vers l'Abbruze fut comme le flambeau qui alluma la guerre en différentes parties de l'Italie. Brissac après avoir pris Valfenera en Piémont, entreprit le siége de Coni. Le duc de Ferrare s'avança pour assiéger Coreggio, & menaçoit déjà Guastalla. Guise ayant passé

le Tronto, après les plus cruels ravages, dévastant, incendiant tout, vint mettre le siége devant Civitella, place frontière du royaume de Naples, située avantageusement, & défendue avec valeur par les troupes du Viceroi. Il y fut convaincu des difficultés que présentoit la conquête de ce royaume. Le duc d'Albe ayant campé dans le voisinage de la place avec douze mille hommes, tant infanterie que cavalerie, empêcha l'ennemi de prendre la place & de s'avancer plus loin dans le royaume. Guise forcé de lever le siége, repassa le Tronto, & conduisit son armée dans la Marche. Le dépit d'être arrêté dans le chemin de la gloire dès le commencement de la campagne, le courrouça contre Caraffe, qui ne lui avoit pas fourni de la part du Pape les troupes & les autres choses nécessaires qu'on avoit promises au Roi avec tant d'assurances, pour l'engager dans cette expédition. De la mauvaise humeur on en vint à de sérieux débats; de sorte que Guise avoit résolu de se retirer totalement de l'Etat de l'Eglise, & d'aller se joindre à Brissac dans le Piémont. Le Pape 1557.

1557. en fut dans une extrême agitation : Strozzi mit tout en usage pour empêcher la retraite de cette armée, & pour la réunir avec les Caraffe. On arrêta que Strozzi se rendroit à la cour de France, y présenteroit le fils du duc de Palliano pour gage de la fidélité de la Maison Caraffe. Il devoit aussi y exposer les difficultés & le danger qu'il y auroit de suivre la guerre contre le royaume de Naples, demandant en même-tems qu'on changeât le plan des opérations, & qu'on fît marcher les troupes vers la Toscane aussitôt qu'on auroit repris les places que le duc d'Albe avoit enlevées à l'Etat de l'Eglise. Le Pape qui n'étoit pas prévenu de ce dessein, vouloit encore amuser le duc de Florence, par différentes propositions de paix jusqu'au retour de Strozzi : celui-ci devoit apporter une décision favorable, & les deniers nécessaires à l'exécution du projet ; & en cas qu'il revînt avec la négative, on eût aussitôt mis en avant quelques préliminaires pour parvenir à un traité de paix. Côme employa tous les moyens de faire réussir ses sollicitations & ses insinuations, dans

les vues de déterminer le roi Philippe à donner à Vargas, son ambassadeur à Venise, les pouvoirs requis pour agir selon les avis que le Duc lui donneroit. Mais il s'apperçut bientôt que le mécontentement que les François avoient du Pape, ne tendoit qu'à le forcer de céder les places d'Ancone & de Civitavecchia, & que Strozzi ne conseilleroit jamais la paix à Henri II, parce que la grandeur de Strozzi finissoit nécessairement avec la guerre. Le duc d'Albe prêta volontiers l'oreille aux propositions : mais pendant ce tems-là, il ne renforça pas moins l'armée de Marc-Antoine Colonne qui assiégeoit Palliano, après s'être emparé de la ville de Segni, & suivoit ses conquêtes du côté de Rome. Sur ces entrefaites, Côme informé que Strozzi revenoit de France avec de l'argent, & que les François faisoient de grosses recrues Suisses, réfléchit que c'est toujours un mauvais parti que de temporiser dans les vues d'une simple défense, lorsqu'on peut agir offensivement ; & crut que la nécessité le contraignoit de faire marcher ses troupes contre l'Etat de l'Eglise. Il augmenta

1557.

donc ses milices, & concerta avec le
1557. duc d'Albe les opérations qu'ils avoient à suivre ensemble. Côme vouloit appuyer son expédition avec les galères de Doria, s'emparer de Civitavecchia & de toute la plage Romaine jusqu'au Tibre, & faciliter ainsi la dispersion des François en les privant de tout secours du côté de la mer. Il envoya même le capitaine général de ses galères, avec ordre d'apporter tous ses soins pour arrêter Strozzi dans son retour de France, en se stationnant à *Monte-Cristo* ou à la Pianosa, & de faire voguer çà & là ses galères dans les environs, afin d'épier cet ennemi. Mais Strozzi savoit trop bien se garantir de toute embûche, & il arriva heureusement à Rome, chargé de remettre à Guise de la part du Roi des ordres de secourir le Pape; il avoit aussi des pouvoirs pour tenter la conquête de la Toscane, lorsqu'il auroit repris les places dont le duc d'Albe s'étoit rendu maître. Les Florentins qui étoient à Lyon fournissoient trois cens mille ducats pour ces opérations; & le plan étoit d'attaquer l'Etat de Florence du côté de Cortone.

Cette résolution de la cour de France fit renoncer Côme au dessein d'agir hostilement contre le Pape, & l'engagea au contraire à gagner davantage sa confiance dans les vues de le porter à la paix. Les événemens le favorisèrent. En effet le duc d'Albe voyant que Guise marchoit au secours de Palliano, se porta vers Rome avec son armée, & jeta l'épouvante dans cette ville, en campant sous Valmontone; il tenta même une nuit de monter à l'escalade. Mais les Caraffe furent encore plus déconcertés lorsqu'ils apprirent la défaite de l'armée Françoise à Saint-Quentin, arrivée le 10 août; que le Connétable, l'Amiral & plusieurs des premiers personnages de la Cour étoient prisonniers, & Saint-Quentin pris; que la France restoit alors sans défense, & que Philippe, après avoir passé les frontières avec tant de facilité, pouvoit venir sans obstacle mettre le siége devant Paris. Ces événemens furent confirmés par le rappel subit de Guise, qui eut ordre de voler à la défense de ce Royaume, & par la consternation générale de tous les partisans de la France. Les circons- 1557.

1557. tances ayant changé, Côme changea auſſi de langage; il reprocha au Pape & aux Caraffe la mauvaiſe foi avec laquelle ils avoient agi juſques-là en ſe refuſant à la paix après l'avoir engagé à faire venir de la part du Roi les pouvoirs requis pour traiter. Il ordonna donc à ſon Envoyé de prendre congé & de ſe retirer ſous prétexte de ſûreté, ou d'autre motif urgent. Paul IV ſe voyant abandonné des François & à la diſcrétion du duc d'Albe, déconcerté, humilié même, voulut juſtifier ſa conduite à l'envoyé de Côme, imputant à Caraffe & à Strozzi d'avoir retardé la paix, & chargea l'envoyé de préſenter à Son Alteſſe les conditions d'un traité. Il écrivit à Côme de s'employer de tout ſon pouvoir à une opération auſſi avantageuſe, parce qu'il vouloit faire la paix avec Philippe par ſa médiation. Côme s'en chargea volontiers, & repréſenta au duc d'Albe que ne voulant pas opprimer le Pape, il convenoit de lui accorder la paix pour le détacher de la France; que par là on auroit la liberté d'employer les forces de Naples pour recouvrer les places de la Toſcane

cane & le Piémont ; que le duc de Ferrare resteroit à la discrétion du roi d'Espagne , tandis qu'autrement on n'auroit point de forces à lui opposer en Italie ; que d'ailleurs si l'on ne s'accordoit pas avec le Pape, les Vénitiens qui s'intéressoient tant à cette paix ne manqueroient pas de se déclarer ; que peut-être même le Pape réduit au désespoir, céderoit aux François les places qu'ils demandoient avec tant de sollicitations pour leur sûreté ; places dont il seroit alors très-difficile de les expulser : ce qui seroit un obstacle considérable à tout accommodement. Le duc d'Albe goûta ces réflexions, & le fit renoncer à exiger du Pontife, que Sa Sainteté déclarât qu'elle avoit tenu d'injustes procédés contre le Roi. Il laissa aussi de côté le petit ressentiment qu'il avoit de ce que Côme eût sans sa participation obtenu du Roi tous les pouvoirs requis pour traiter avec le Pape, en offrant lui-même sa médiation. Le Pape se désista aussi de la résolution qu'il avoit prise de ne pas traiter directement avec le duc d'Albe. Sa Sainteté lui expédia même les cardinaux Sancta- 1557.

Fiora & Vitelli, & ensuite Caraffe
1557. lui-même. Ces trois députés conclurent enfin le traité de Cavi le 12 septembre. Le duc d'Albe s'obligea de venir faire à Rome sa soumission au Pontife, & celui-ci devoit le recevoir avec tous les honneurs. Paul s'engageoit à renoncer à son alliance avec les François, & à les faire sortir de l'Etat de l'Eglise, *en se tenant dans les bornes de son état de pasteur universel de l'Eglise.* On promit de restituer les places dont on s'étoit emparé, de remettre toute peine afflictive à ceux qui y auroient été sujets; mais on statua que Colonne, le comte de Bagno & Ascagne de la Cornia resteroient toujours chargés de la sentence portée contr'eux par contumace, à la volonté du S. Siège. Palliano fut remis en des mains sûres, de l'agrément des parties, pour être restitué lorsque le Pontife & le Roi en disposeroient d'un commun accord. Le duc d'Albe exécuta le traité, & se rendit à Rome comme en triomphe; toute la cour du Pape se présenta à sa rencontre, & il fut reçu pontificalement de Sa Sainteté devant vingt-

deux Cardinaux; on lui déféra même les honneurs qu'on y accorde ordinairement aux Souverains. Le Pape expédia au duc Côme, Paul Jourdain des Urſins ſon gendre pour recevoir Son Alteſſe & l'aſſurer des bonnes diſpoſitions où il étoit envers le roi d'Eſpagne & ſes alliés. L'armée Françoiſe ſe retira en deux diviſions, dont l'une s'embarqua à Civitavecchia avec le duc de Guiſe & Strozzi, pour regagner la France, l'autre marcha vers la Romagne pour paſſer à Ferrare, ſous les ordres du duc d'Aumale (*a*). On envoya auſſi à Montalcino dix compagnies d'infanterie & quelques cavaliers. La paix ayant été publiée dans le conſiſtoire, le Pape nomma pour légats, les cardinaux Caraffe & Trivulce. Le premier devoit ſe rendre auprès de Philippe, le ſecond auprès de Henri II; & l'un & l'autre étoient chargés de travailler de tous leurs efforts à la paix générale. 1557.

(*a*) Le texte Italien de la belle édition in-4°. dont je me ſers, porte *Humala*, ce qui eſt ſans doute une erreur typographique.

1557. L'expédition des François en Italie s'étant ainsi terminée sans rien opérer, il y restoit encore la guerre de Lombardie, que le duc de Ferrare avoit imprudemment allumée. Comme il n'avoit pas été compris dans le traité de Cavi, il demeuroit seul exposé aux forces du roi d'Espagne. Charles V & Philippe II avoient voulu s'attacher ce Prince par des bienfaits & par l'amitié. Mais Philippe fut si indigné, qu'il se fût ligué avec les François sans aucun motif plausible, que Sa Majesté avoit chargé Côme depuis le mois de juillet de le punir de son ingratitude, & de lui déclarer la guerre, ordonnant qu'on réunît pour cet effet, les troupes Espagnoles de la Toscane à celles que le duc de Florence s'étoit obligé de fournir par le traité du 3 juillet ; qu'en outre on levât deux mille hommes de pied aux dépens de Sa Majesté, & que le duc Octave eût le commandement de cette armée combinée. Philippe fournit aussi l'argent & les officiers nécessaires pour cette expédition, & notifia que son intention étoit qu'on attaquât d'abord la Garfagnana du côté de Barga

pour mettre Côme à portée de fournir l'armée de vivres & de munitions. 1557.
Le Roi avoit aussi chargé la république de Lucques de soutenir cette entreprise par des vivres & autres provisions nécessaires aux troupes. Figueroa eut ordre de détacher une partie des forces qu'il avoit dans le Milanois, & de les réunir à celles d'Octave. En vain le duc de Ferrare eut recours à la protection des Vénitiens; il ne savoit plus quel parti prendre dans ces circonstances critiques. Farnèse n'avoit pas voulu se charger de cette expédition pendant la guerre précédente entre le Pape & le roi d'Espagne, craignant que Paul ne lui confisquât son fief de Castro; mais après le traité de Cavi, il accepta ouvertement la commission, & se mit en état d'agir. Côme lui envoya deux cens fantassins Italiens, mille Allemands & trois cens soixante cavaliers. La saison étant avancée, on entrevit beaucoup de danger à se jeter dans la Garfagnana, & l'on commença les hostilités en s'emparant de Scandiano & d'autres places peu importantes. Il sembloit que les Princes belli-

gérans ne fissent la guerre qu'en ap-
1557. parence pendant cette campagne, vu la foiblesse que montroient les troupes de part & d'autre, le défaut de vivres & la désertion. La cour d'Espagne reprocha au duc Côme de n'avoir pas envoyé à Octave les troupes auxiliaires prescrites par le traité ; mais il se défendit par la raison que les forces des François s'étoient considérablement accrues à Montalcino. Persuadé que l'oppression de la Maison d'Este agrandiroit trop la puissance Espagnole en Italie, il vit bien d'un autre côté qu'en ménageant le duc d'Este, il ménageoit aussi à l'Italie le peu de liberté qui restoit aux différens Princes de cette contrée. Il se comporta donc de manière que les forces du Milanois & celles d'Octave ne pussent opprimer le duc de Ferrare ; se flattant de calmer le courroux de Philippe avec le tems, & de donner lieu à un traité dans lequel il combineroit ses propres intérêts avec la sûreté du duc de Ferrare, & ce qui étoit dû à la dignité du Roi. Les Vénitiens n'ayant pas voulu prêter l'oreille aux demandes du duc de Ferrare, celui-ci regarda

le duc de Florence comme l'unique moyen efficace de ſortir de ce danger avec honneur. Il eut donc ſecrètement recours à lui, demanda une de ſes filles pour le prince héréditaire de Ferrare, & offrit à Côme ſa médiation auprès du roi de France pour en obtenir en ſa faveur les places de la république de Montalcino, moyennant quelque indemnité. Côme accepta volontiers le parti, parce qu'outre l'intérêt général de l'Italie, il lui préſentoit auſſi le ſien particulier. C'eſt pourquoi il s'occupa auſſitôt de combiner les conditions auxquelles il pouvoit réconcilier les deux Princes belligérans, puiſque c'étoit de ce traité que dépendoit la concluſion du reſte. Néanmoins, avant de faire aucune démarche auprès du Roi, il voulut voir quelle ſeroit à la cour de Bruxelles l'iſſue du traité de Cavi; iſſue que toute l'Italie attendoit avec la plus grande impatience. 1557.

Le légat Caraffe s'étoit déjà rendu à Florence pour paſſer à la Cour; le cardinal Vitelli l'accompagnoit dans le deſſein d'avoir une entrevue avec Côme, & de l'engager à preſſer au-

près du Roi l'indemnité de l'Etat de
1557. Palliano, comme on en étoit convenu par un article secret du traité de paix. Il présenta au Duc de la part du Pontife les plus grandes assurances d'affection & d'amitié, & lui proposa le mariage de dona Lucrèce de Médicis avec le fils du duc de Palliano. Ce jeune Prince étoit en ôtage à la cour de France; Côme s'autorisa de cette circonstance pour suspendre toute explication ultérieure dans ce moment, sans cependant rejeter la proposition. Mais le Légat voulant l'engager plus fortement à protéger les Caraffe, lui offrit au nom de Sa Sainteté les droits & les forces nécessaires pour s'assujettir la ville de Lucques. Depuis quelques années il s'y étoit élevé de très-grands différens entre l'Evêque & les Magistrats, concernant des droits de jurisdiction; ce qui avoit abouti à une dissention manifeste: de là il s'étoit formé plusieurs partis. Les engagemens avoient produit de la haine, du mépris, des injures; & on en étoit venu aux extrémités. Le commerce avoit conduit ces citoyens marchands, dans les villes qui

ſont au-delà des monts ; & outre les richeſſes qu'ils en avoient tirées, ils en avoient auſſi rapporté dans la patrie les maximes des novateurs de ce tems là ; & ſous prétexte de défendre les droits & la juriſdiction de la magiſtrature, on avoit méconnu dans cette complication d'intérêts, l'offenſe qui étoit directement faite à la Religion. Les Moines, ſur-tout les Dominicains, ſoufflèrent encore plus le feu de ces diſcordes, en dénonçant à Rome les particuliers ſuſpects ; & les citations notifiées par les Inquiſiteurs, étoient arrêtées par les magiſtrats en dépit du Pape, que ces procédés irritoient. Pendant la guerre Sa Sainteté avoit été diſtraite par d'autres objets qui l'empêchèrent de punir les citoyens de Lucques ; mais depuis la ceſſation des hoſtilités, Paul ayant la liberté de ſe livrer de nouveau à ſa fougue naturelle, au moyen de l'Inquiſition, regarda le duc de Florence comme l'inſtrument le plus propre aux vues qu'il avoit de punir les coupables. Il ſavoit combien ce Prince avoit lieu d'être mécontent des procédés que cette ville avoit tenus pendant la guerre de

1557.

1557. Sienne : le bruit couroit même partout en Italie que Côme avoit sollicité Philippe II de mettre cette ville sous sa protection, afin d'assurer ses Etats de ce côté là. Ansi le Légat offrit au Duc tous les droits du Pape sur cette ville qui abandonnoit la Religion catholique ; il y ajoutoit les biens de tous les novateurs, les déclarant dévolus au fisc de la Chambre Apostolique, à condition que Côme soumît cette République, & la contraignît par les armes à vivre selon les maximes de l'Eglise. Côme répondit que Lucques lui avoit en effet donné pendant la guerre de Sienne tout sujet de l'assujettir, mais qu'il s'étoit contenté d'en avertir les habitans ; que du reste il les regardoit comme des amis, parce qu'ils se comportoient comme des amis à son égard. « Sa Sainteté, ajouta-t-il, ne peut pas » se résoudre à ce parti sans, au préa» lable, leur avoir envoyé un Prélat » prudent & discret pour les avertir, » & la force est le dernier moyen » qu'elle doit employer dans ces cir» constances ». Enfin le Duc promit au Légat de ménager auprès du roi

d'Espagne les intérêts des Caraffe, & sans aucune autre condition. Mais l'entrevue de Côme avec le duc d'Albe fut plus intéressante. Ce Vice-roi ayant mis ordre à tout ce qui concernoit le gouvernement du royaume de Naples, étoit débarqué à Livourne & alloit se rendre par terre à Milan. Le Duc lui donna un logement à Pise, & y eut avec lui plusieurs entretiens sur l'état politique de l'Italie. Il lui représenta combien il seroit plus avantageux pour le roi d'Espagne de s'attacher le duc de Ferrare par un traité, que de se jeter dans les dépenses qu'entraîneroit la guerre. Il le convainquit de la nécessité de fortifier Portercole, & de tenir bonne garnison dans Piombino; & lui ouvrit le projet d'employer ses propres galères avec celles de Doria pour surprendre Toulon, étant informé combien il étoit facile de s'en emparer. Enfin l'ayant instruit de ce qui le concernoit particulièrement, il l'accompagna jusqu'à Petrasanta; & revint dans l'intérieur de ses domaines, où les calamités des peuples & les disgraces de sa famille le rappeloient.

1557.

Les pluies énormes qui étoient tom-

bées en septembre dans le Mugello &
1557. dans le Casentino, causèrent une désolation générale dans les campagnes & dans la capitale. Ces deux provinces, situées l'une au pied de l'Apennin, l'autre sur les monts mêmes, déchargent leurs eaux dans l'Arno par plusieurs torrens. Les pluies devenues aussi grosses & aussi violentes dans l'une que dans l'autre, augmentèrent tellement les eaux de ce fleuve, par les torrens qui s'y dégorgèrent en même-tems, qu'elles s'élevèrent au-dessus de leurs rives, renversèrent les bords, les digues, & rien ne put tenir contre l'impétuosité du flot qui portoit partout le ravage. Les moulins, les maisons, tous les édifices voisins du fleuve furent renversés de fond en comble, & les habitans périrent malheureusement dans cette inondation. Les courans s'ouvrirent de nouveaux lits dans les champs, & aucune terre ne fut plus propre à être ensemencée. Cette inondation si subite se porta jusqu'à la ville, rompit les levées, renversa le troisième pont; & les ruines formant une espèce de digue occasionnèrent l'expansion & le transport ultérieur des eaux. Elles

s'élevèrent en quelques contrées à la hauteur de onze brasses. Tous les lieux 1557.
souterrains en furent remplis, & les vivres qu'on y conservoit furent perdus. Les fondemens, les voûtes des édifices en souffrirent beaucoup, plusieurs habitans de la ville y périrent; la ville même fut remplie de fange; la terreur devint générale, & fut suivie de la corruption de l'air & de la plus grande disette. La chaleur du mois de septembre faisant fermenter les dépôts limonneux, produisit nombre de fièvres; & d'un autre côté la destruction des moulins, des provisions, ôta pendant quelques jours au peuple affligé sa subsistance ordinaire. Le Duc donna ordre qu'on apportât des habitations circonvoisines, des farines & autres vivres dans la capitale, & l'on fit marcher des gens de la campagne pour enlever des différens quartiers avec la plus grande célérité, les immondices que les eaux y avoient amenées. La perte de tant de vivres fut des plus funestes dans un tems où ils étoient déjà universellement si chers; & il fallut toute la vigilance du Duc pour subvenir aux besoins des sujets dans une pareille occasion. Toute

1557. la plaine voisine de l'Arno se sentit de ces malheurs ; la quantité surabondante des eaux détruisit même dans le territoire de Pise presque tout ce qu'on avoit fait avec de si grosses dépenses pour rendre à l'air des campagnes la salubrité nécessaire. Outre les ravages des eaux, Pise essuya encore les désastres du feu que plusieurs scélérats mirent au vieux palais de la ville, & près duquel il y avoit des magasins de fourages & de munitions ; ce qui occasionna la ruine de nombre d'édifices. Mais le Tybre ne fit pas moins de ravages à Rome que l'Arno à Florence ; & cette vaste cité eut bientôt été réduite à l'extrémité, si Côme ne l'eût secourue avec deux vaisseaux de bled ; le Pape étoit même déterminé à se transporter à Lorète, pour décharger la ville de la consommation nécessaire à sa Cour, & pour se soustraire aux troubles & aux émeutes, que la misère & la famine produisent généralement parmi le peuple en pareilles circonstances. Après ces calamités publiques, Côme éprouva d'autres chagrins domestiques dans sa famille. Dona Marie, sa fille aînée, dont on con-

certoit le mariage avec le prince héréditaire de Ferrare, mourut le 20 décembre, après douze jours d'une fièvre aiguë. La mort de cette Princesse fit imaginer des intrigues secrètes d'amour; on parla même de poison que son père lui avoit fait prendre par rapport à cela. Mais nombre de Florentins, encore animés de l'esprit républicain, & par cette raison très-mal disposés en sa faveur, prenoient plaisir à noircir jusqu'à ses actions les plus héroïques. Il étoit donc naturel que ces gens imaginassent les aventures même les plus extravagantes pour obscurcir sa gloire. Sa constance & sa force d'esprit naturelle le mirent au-dessus de cette perte, & lui inspirèrent au contraire plus de vigueur & d'activité pour veiller à la défense & à la conservation de son Etat & de ses sujets. La nouvelle acquisition du Siennois n'étoit pas la moindre de ses occupations. La désolation, la misère, les soupçons exigeoient des dépenses, des soins, de la douceur, pour procurer du repos & du soulagement à des peuples affligés de tant de calamités, dans un tems où les François, qui venoient de grossir

1557.

1557. leurs garnisons, donnoient lieu de craindre la rupture de la trève.

Lorsque Niccolini eut pris possession de Sienne avec les formalités requises, qu'il eut reçu le serment de fidélité, & que Piombino eut été rendu au feudataire Appiano, on s'occupa de fixer les limites de jurisdiction des ports Espagnols, de Ferraio & de l'Elba. Le Duc voulut que les nouveaux sujets se soumissent sans répugnance. D'abord il ordonna de faire la perquisition des armes, de rendre la justice avec exactitude; & tint en bride, au moyen d'une administration vigilante, les habitans les plus suspects, de peur qu'ils ne troublassent la tranquillité de l'Etat. Il fit un dénombrement dans la ville, & y trouva dix mille cinq cens citoyens, sans la garnison. L'économie des revenus publics, & celle des particuliers y étoient dans la plus grande confusion, & l'une & l'autre exigeoient de sa part les soins les plus réfléchis, pour y apporter quelque remède convenable. Il pourvut la ville de vivres & à un prix commode: enfin, tempérant la rigueur par la clémence, il rétablit le repos parmi un peuple accou-

tumé depuis deux ſiècles aux ſéditions & au tumulte. Mais il n'en étoit pas de même de la république de Montalcino. La diſcorde, les oppreſſions, la méfiance, réunies à une extrême misère, commençoient à fatiguer ce peuple; & nombre de citoyens aimoient mieux vivre à Sienne, ſujets du Duc, que d'être opprimés à Montalcino ſous l'apparence d'une liberté chimérique. Lorſque les Siennois fugitifs transférèrent la ſoi-diſante république de leur ville dans cette place, par un acte du 2 mai 1555, & que deux cens quarante-cinq particuliers firent entre les mains de Strozzi ſerment de fidélité au roi de France, le fanatiſme, le deſir de recouvrer la patrie, les portoient à conſidérer les François comme leurs défenſeurs. La fineſſe de Strozzi, l'extérieur apparent de ſouveraineté, attribué à cette magiſtrature, les penſions, les honneurs que le Roi accorda à pluſieurs d'entre eux, les amusèrent long-tems au point qu'ils ſe contentèrent de cette ſituation, & mépriſèrent les invitations que les Eſpagnols & enſuite le Duc leur firent, de retourner tranquillement

1557.

dans la patrie. Mais leur situation fut
1557. peu-à-peu suivie de la pauvreté, de la misère, de l'oppression & d'un abandonnement général. La monarchie Françoise, conduite par deux partis qui se heurtoient continuellement, vit combien il étoit difficile & dangereux de reprendre la conquête de la Toscane. Elle regarda la possession des places de Montalcino comme un capital qui l'indemnisoit des dépenses de la guerre. N'ayant plus besoin alors de la condescendance des peuples pour conserver ces places, elle commença à les négliger & à les abandonner entièrement à la discrétion de ses Ministres. Il arriva de-là que sous prétexte de dépenses, de fortifications, de gages, on ôta aux magistrats la régie des revenus publics; revenus qui ne montoient qu'à trente-cinq mille ducats. La magistrature eut même ordre de passer à Grosseto, où l'on espéroit lui faire insensiblement oublier toute idée de liberté, ou de renoncer à ses charges, forcée de se retirer, vu l'insalubrité de l'air: ce qui en auroit absolument dissous le corps. Ces malheureux s'imaginèrent qu'en se sou-

mettant sans réserve à l'autorité du Roi, ils en mériteroient plus la faveur & les égards; mais cela ne fit qu'aggraver davantage le joug sous lequel les tenoit l'autorité de Monluc. Les vivres que ce commandant avoit fournis à l'armée de Guise, lors de son passage, occasionna une telle disette dans ces places, qu'on fut obligé d'enlever par force les grains aux particuliers pour le soutien des troupes qui y résidoient. Monluc avoit ensuite publié une ordonnance, qui enjoignoit de sortir du domaine, sous l'espace d'un mois, à tous ceux qui n'avoient pas de quoi vivre pendant huit mois. En conséquence on fit des perquisitions chez les particuliers, & on enleva le surplus à ceux qui auroient pu se soutenir plus long-tems; ce surplus fut mis dans les magasins du Roi. Un traitement aussi dur fut cause que nombre d'habitans retournèrent à Sienne, & ils y furent reçus avec douceur & bonté par Côme, ou par son lieutenant. Les autres contraints par la nécessité & par le désespoir, se répandirent au hasard dans l'Italie: ceux qui étoient restés infestoient les frontières par des

1557.

brigandages & des déprédations. Les
1557. soldats n'étant pas payés exerçoient les mêmes rapines sur les habitans.

1558. Tel fut l'état déplorable dans lequel Monluc laissa la république de Montalcino, lorsqu'il retourna en France où le Roi le rappeloit. Don François d'Este, frère du duc de Ferrare, fut destiné pour lui succéder; mais sa présence devenoit inutile & dangereuse, s'il n'avoit en même tems de grosses sommes & des vivres à sa disposition: or les François étoient dépourvus de l'un & de l'autre; & le Roi voulant pousser la guerre en Picardie, avoit plus besoin de tirer des deniers de ces places du Siennois, que de dépenser pour se les conserver. On offrit donc au duc de Ferrare d'en faire l'acquisition: il les eût volontiers acceptées en compensation des cinq cens mille ducats que la France lui devoit, pour les revendre ensuite à Côme: mais le duc de Florence n'en offrant que trois cens cinquante mille ducats, le Roi & d'Este ne s'accommodèrent pas de ce marché. Côme réfléchit cependant que c'étoit le moment le plus favorable de faire la conquête de ces places. Il rappela donc

au roi d'Espagne l'obligation qu'il avoit contractée par le traité de la cession de Sienne, & le pressa d'en remplir les conditions, lui montrant que si Sa Majesté vouloit fournir quatre mille hommes, savoir deux mille Allemands & deux mille Espagnols, avec trois cens cavaliers, il s'engageoit à chasser les François du Siennois dans l'espace de trois mois : que cette expédition devoit nécessairement être commencée avant la récolte, parce qu'on empêcheroit ainsi les François de la faire : que d'ailleurs il falloit aussi prévenir l'arrivée de la flotte Turque, pour lui ôter tous les moyens de s'emparer de Piombino, ou de Portercole ; enfin qu'il falloit faire la paix avec le duc de Ferrare, & satisfaire les Caraffe, concernant l'indemnité de Palliano, afin de n'avoir plus d'autre obstacle dans cette entreprise. Philippe occupé tout entier à prévenir les grands préparatifs de la France, ne jetoit qu'un œil indifférent sur les affaires de l'Italie : ses Etats dépourvus de troupes, d'argent & de généraux, étoient exposés à la moindre surprise. Il méprisoit les efforts du duc de Ferrare ; mais Far- 1558.

nèſe n'avoit plus ni argent ni vivres pour continuer la guerre. Philippe différoit d'accomplir le traité de Cavi, parce qu'il eſpéroit que la mort du Pape, ou quelqu'autre revers forceroit les Caraffe de s'abandonner à ſa diſcrétion. Les François au contraire ne pouvant ſe perſuader qu'un Pape ſi ambitieux & ſi ennemi des Eſpagnols, pût reſter neutre, tentoient de toute manière de le faire changer de parti & de ſe déclarer de nouveau contre Philippe. Paul IV ne rejetoit pas leurs propoſitions, mais voulant voir l'iſſue des démarches que faiſoit Caraffe pour l'indemnité de Palliano, il attendoit à ſe décider pour le plus offrant. Côme gardoit la plus exacte neutralité avec les François : de part & d'autre on ſe témoignoit beaucoup d'égards. Mais les François n'en avoient aucun pour les garniſons Eſpagnoles. Ceux de Groſſeto s'étant réunis aux troupes de Telamon, tentèrent même une nuit de ſurprendre Orbitello à l'eſcalade. On ſavoit que les Turcs équipoient une flotte de cent vingt galères : on découvrit des intelligences tendantes à ſurprendre Gênes

1558.

& Portoferraio ; & l'incertitude qui divisoit les esprits de l'Italie, les tenoit entre l'espérance & la crainte. Un événement qui fit beaucoup de bruit ranima l'esprit abattu des François, & mit les Espagnols dans la nécessité de pourvoir à leur défense avec plus de circonspection. A peine le duc de Guise fut-il de retour en France, que cette monarchie fit le dernier effort, dans le dessein de tenter un coup qui fît rétrograder l'ennemi avec quelque désavantage, & le retînt sur les frontières. Calais, place que l'Angleterre possédoit depuis deux siècles, & que l'on croyoit imprenable, n'étoit gardée que par peu de troupes & mal aguerries. Guise se flatta de la prendre, & résolut d'employer toute la valeur de la Nation pour tenter de l'enlever. On eut recours à l'intelligence de Strozzi pour en examiner les fortifications & en déterminer l'attaque. Enfin elle fut prise, & la France se dédommagea de la défaite de Saint-Quentin par ce succès qui la tiroit de son avilissement, & par l'importance de la place. Les partisans que cette Couronne avoit en Italie firent beaucoup

1558.

retentir cette heureuſe réuſſite, & ſe
1558. portèrent avec plus d'ardeur à faire ſortir le Pape de ſa neutralité. Ils n'épargnèrent non plus rien auprès de Côme, pour le détacher des intérêts de Philippe.

Dans ces vues, don François d'Eſte qui étoit à Rome, repréſenta au duc de Palliano, combien le roi d'Eſpagne étoit mal diſpoſé pour lui, & lui conſeilla d'accepter de la part de Henri II, les places de la république de Montalcino, & de ſe jeter ſans réſerve dans les intérêts de la France. Mais Caraffe réfléchit que le Roi, en lui donnant ces places, devoit auſſi lui fournir les moyens de les garder après la mort du Pape : don François ajouta qu'il étoit facile de tenter même une ſeconde fois la conquête de Sienne en reprenant le traité d'alliance avec Sa Sainteté. Mais le Pape n'avoit ni argent ni eſpoir de vivre long-tems; & en s'engageant dans une nouvelle guerre, il devenoit plus préjudiciable qu'utile à ſa famille. En attendant, don François ayant ramaſſé les ſommes que les Miniſtres de France purent lui fournir pour payer les troupes,

pes, passa à Montalcino pour y exercer son emploi. Dès qu'il y fut, il envoya au duc de Florence un de ses confidens, lui fit toutes les protestations d'amitié, l'assurant qu'il vouloit vivre avec lui en bon voisin, & qu'il ne demandoit qu'à parvenir à un traité formel de suspension d'armes ou de trève, dans les vues de réparer les désastres antérieurs & d'en empêcher de nouveaux. Il renouvela les offres que la cour de France avoit déjà faites, de donner au jeune prince don François, une fille de Henri II, lui offrant ces places en dot, l'alliance & la protection de Sa Majesté pour la Maison de Médicis. Le Duc accepta ses offres quant au traité d'une trève & à la fixation des limites des deux domaines; mais pour les vues du mariage, il répondit que la guerre qui s'allumoit avec plus de fureur, exigeoit qu'on remît cet objet à des tems plus favorables. Ces instances réitérées des François, leurs préparatifs, les menées sourdes qu'ils pratiquoient pour agir avec vigueur à l'arrivée de la flotte Turque, engagèrent le Duc à aiguillonner Philippe, & à le décider à pren-

1558.

1558. dre enfin un parti. Il lui représenta que la guerre de Ferrare, aussi peu utile que peu glorieuse pour Sa Majesté, occupoit ses meilleures troupes d'Italie, tandis qu'il seroit bien plus avantageux & plus honorable de les employer à reprendre les places du Siennois; qu'en satisfaisant les Caraffe concernant l'échange du fief de Palliano, il n'étoit pas difficile de faire déclarer le Pape contre les François, vu son caractère inquiet, ambitieux & intéressé; que l'Italie étant menacée des plus horribles ravages par la flotte Turque, il falloit y rappeler les troupes, bien fortifier Portercole, & mettre une grosse garnison dans Piombino, parce que les François avoient particulièrement ces deux places en vue. D'aussi justes réflexions appuyées de l'avis prépondérant du duc d'Albe, aiguillonnèrent le Roi, & le déterminèrent à prendre les justes précautions qu'exigeoient les circonstances. Il chargea donc le Duc de fortifier Portercole, & lui remit une somme pour cet effet. Les travaux furent conduits par Chiappino Vitelli: celui-ci fit élever le fort de Mont-Philippe, & ce fut Jean Ca-

merini, architecte du Duc, qui exécuta ces fortifications. Le Roi consentit aussi à traiter de paix avec le duc de Ferrare, envoya à Côme les pouvoirs convenables pour fixer les articles, & ordonna qu'on répartît dans les places fortes maritimes, les garnisons de l'intérieur de la province. Le duc d'Albe avoit renoncé à ses emplois d'Italie, & étoit déjà de retour à la Cour : des Ministres beaucoup moins expérimentés, conduisoient intérieurement les affaires du Milanois & de Naples; c'est pourquoi Philippe y confioit ses principaux intérêts au duc de Florence, le regardant comme son plus fidèle allié, & comme celui qui avoit le plus de finesse, & le plus d'expérience sur le caractère & les inclinations des Italiens. Se promettant donc beaucoup de la vigilance de Côme, Philippe adressa des *lettres-patentes* au commandant d'Orbitello, de Portercole & de Piombino, pour leur enjoindre d'exécuter les ordres du Duc comme les siens mêmes. 1558.

Le duc de Ferrare ranimé par la prise de Calais, voulut suivre la guerre contre Farnèse, fit les plus grands ef-

forts pour augmenter ses troupes, &
1558. reprit même plusieurs de ses places. Dans ces circonstances, Côme sentit bien qu'il seroit plus difficile de l'engager à traiter à des conditions honorables pour le Roi. Il jugea donc à propos de l'intimider par de nouveaux préparatifs. Dans ces vues, il renforça l'armée d'Octave, lui fournit de l'argent, des vivres, & obligea le duc de Ferrare à demander plus décidément la paix : Côme ne négligea pas non plus dans ses instances, les vues secrètes de l'arrangement dont ce Prince lui avoit fait les ouvertures l'année précédente. Hercule II, duc de Ferrare, étoit un Prince entièrement attaché à la France, tant par inclination que par intérêt. Renée de France, son épouse, & les Guise, ses parens, très-favorisés à la Cour, le maintenoient dans ces sentimens: cette Couronne en avoit même reçu les plus grands services. Pendant la guerre de Sienne, il avoit prêté aux François trois cens cinquante mille ducats; de manière que le Roi lui étoit redevable de plus de six cens mille ducats prêtés en différentes occasions. Il possédoit

plusieurs seigneuries en France; le Cardinal son frère y avoit été enrichi de biens ecclésiastiques du royaume. Charles V & Philippe II, quoiqu'instruits de ses dispositions, l'avoient toujours ménagé, de peur qu'il ne se déclarât ouvertement contr'eux. Mais il songea à sa propre sûreté lorsqu'il se vit abandonné du Pape & des François dans cette guerre où Guise l'avoit imprudemment engagé. Réfléchissant donc que jamais les affaires de la France ne pourroient se rétablir en Italie après tant d'inutiles efforts, il crut devoir se garantir des forces de Philippe en faisant un traité avec lui, sans cependant offenser directement la cour de France, dont il espéroit être payé un jour ou l'autre. Le mariage de son fils aîné avec une fille de Côme, lui parut être le gage le plus certain de sa réconciliation avec Philippe II, & le moyen de combiner ses intérêts avec sa sûreté. Ce fut ce plan de politique qu'il adopta pour base des conditions de ce traité. Marie, fille aînée de Côme, étant morte, il se contenta pour ses vues, de Lucrèce, quoiqu'inférieure en graces & en beauté. 1558.

Côme s'apperçut facilement des vues
1558. du duc de Ferrare, & sentit très-bien la juste valeur & l'avantage de ses propositions; mais il étoit nécessaire de consulter les égards dûs à la Majesté royale dans ce traité. Côme vouloit donc que Bersello fût consigné pour gage, & que d'Este ne restât point neutre, mais qu'il se liât avec l'Espagne de manière à devenir utile à cette monarchie sans pouvoir lui nuire. La difficulté de concilier des sentimens si opposés ne découragea point Côme; au contraire, il ne montra que plus de soins & d'activité dans cette affaire, ce qui lui en rendit l'exécution plus facile. Il cacha toujours les pouvoirs & la commission qu'il avoit de Philippe II, & traita comme en son propre nom, espérant que le Roi approuveroit ce qui auroit été arrêté, en supposant que les termes fussent équitables & conformes aux égards dus à sa dignité. Il fallut donc beaucoup de tems pour discuter les propositions du duc de Ferrare & pour le convaincre que, si le Pape l'avoit sacrifié sans ménagement à la vengeance du roi d'Espagne par le traité de Cavi, à plus for-

te raison le seroit-il aussi des François dans un traité général, si leur intérêt le demandoit ; que le but principal de ce traité devoit être leur alliance particulière, & non l'avantage de ces deux Monarques, qui s'inquiétoient peu de mettre l'Italie à feu & à sang, & ne se servoient des Princes de cette contrée, qu'autant qu'ils avoient besoin de leurs troupes & de leur argent ; que l'union des Maisons d'Este & de Médicis, & la conservation de leurs Etats, non-seulement deviendroient aussi leur sûreté commune, mais mettroient encore un frein à l'ambition des Papes, toujours attentifs à l'agrandissement de leurs familles, & à opprimer les autres Princes de l'Italie ; que les forces du Milanois & de Naples ne pourroient leur donner aucun sujet de crainte si leurs Etats étoient bien fortifiés & à portée d'être secourus de tous côtés ; qu'étant donc ainsi unis, ils défendroient plus facilement leur liberté, & ne seroient jamais subordonnés aux volontés des Princes ultramontains. = Il faut, ajoutoit Côme dans ses lettres, nous conduire de manière à bien envisager leur but, nous avertir mu-

1558.

1558. tuellement l'un l'autre, & nous oppo-
ser à leurs injustes desseins : en sorte que nous ne soyons guidés ni par la passion de l'Espagne, ni par celle de la France, mais par le seul amour du bien général de l'Italie, notre patrie commune =.

Le duc de Ferrare convaincu par les raisons persuasives de Côme, expédia à Florence Alexandre Fiaschi, avec les instructions & les pouvoirs nécessaires pour traiter; & le 18 mars il fut fait à Pise entre Côme & le Ministre du duc de Ferrare, un traité dont voici la teneur : = Le duc de Ferrare renonce dès-à-présent à la confédération qu'il avoit faite avec le roi de France, promettant de rester neutre, & de n'offenser ni le roi d'Espagne, ni ses alliés. Toute hostilité cessera entre sa majesté Philippe II & le duc de Ferrare, & on se rendra de part & d'autre toutes les places dont on s'est emparé depuis le commencement de la guerre jusqu'à présent, dans l'état où elles se trouvent actuellement. Le Roi aura la liberté de faire passer ses troupes sur les terres du Duc en payant les vivres au prix

courant. Les troupes auxiliaires Françoises au service du Duc, pourront passer par les provinces Espagnoles pour s'en retourner en France. Il y aura entre les sujets des deux parties, liberté de communication & de commerce, sans rien innover & sans imposer aucune autre taxe. Le Duc promet d'expédier un Ministre à la cour d'Espagne, pour donner au Roi la satisfaction convenable aux deux parties. On priera le Pape & la république de Venise, d'être garans du traité, & Côme en promet la ratification sous un mois =. 1558.

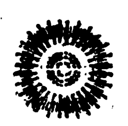
En conséquence, on convint d'une suspension d'armes pour quarante jours, & l'on donna ordre à Farnèse & à Figueroa, de rester tranquilles. Le même jour on ajouta par apostille, trois articles secrets au traité, comme une conséquence légitime des articles. Il y étoit statué que si le roi de France ôtoit au duc de Ferrare les biens qu'il possédoit en France, & lui refusoit de le remplir de ses créances, alors le Duc seroit reconnu pour allié du roi d'Espagne, pourvu néanmoins que Philippe II s'obligeât de l'indemniser de

1558. cette perte. Le duc de Ferrare promettoit encore de pardonner au seigneur de San-Martino son vassal, & de le rétablir dans son Etat & tous ses biens, pourvu que le Roi ne le nommât pas parmi ses confédérés. Il s'engageoit enfin à marier son fils aîné don Alfonse, avec Lucrèce, troisième fille de Côme, & à régler les conditions de la dot pour procéder à l'effectuation du mariage. Cette Princesse avoit été promise à Jules III pour Fabiano de *Monte*, son neveu, à condition cependant que le Pape lui feroit auparavant un Etat convenable à la dignité de cette alliance; mais Fabiano étoit mort, & la petite fortune de la Maison de *Monte* avoit été la proie de la rapacité des Caraffe, de sorte que le pupille Fabiano restoit avec très-peu de chose. Côme pouvoit donc se désister de sa promesse sans injustice, & donner Lucrèce au prince de Ferrare.

Dès que le traité fut arrêté, le duc de Florence représenta au roi Philippe, que le défaut d'argent, de troupes, de vivres, l'arrivée prochaine de la flotte Turque, & la conduite turbu-

lente des Caraffe & du Pape, l'avoient déterminé à cet arrangement ; que malgré les avantages qui paroissoient y avoir été cédés au duc Hercule, Sa Majesté n'y ayant point été regardée comme partie intéressée, n'étoit aucunement blessée. Il lui prouva aussi que les intérêts du duc de Ferrare ne permettoient pas à ce Prince de se déclarer sur le champ confédéré avec Sa Majesté; mais il lui fit espérer de l'amener bientôt à cette déclaration. Philippe ratifia ce traité de Pise, demandant seulement quelques explications ultérieures pour en faciliter l'exécution : aussi-tôt on quitta les armes de part & d'autre, & l'Italie fut fort contente de cet événement. Ce mariage & cette alliance déplurent extrêmement aux Caraffe, qui perdoient par-là toute espérance d'être jamais alliés à la Maison de Médicis.

1558.



1558.

CHAPITRE VIII.

Mort du maréchal Strozzi sous Thionville. La flotte Turque menace les côtes de la Toscane. Côme acquiert Castillon de la Pescaia, & l'isle de Giglio. Nouvelles contestations entre le Duc & les François de Montalcino : intrigues du duc de Ferrare pour obtenir ces places du roi de France. Traité général de paix de Cateau-Cambresis. Difficultés survenues pour l'exécuter dans l'Etat de Sienne. Reddition de Montalcino.

LA fureur de la guerre avoit donc cessé en Italie, & l'on y attendoit en suspens les suites des grands préparatifs que les deux Rois avoient déjà faits sur les frontières de la Flandre. Après la prise de Calais, les François animés d'un nouveau courage, mirent le siège devant Thionville, & s'en rendirent maîtres. Philippe fut très-sensible à la perte de cette place ; mais il fut en quelque sorte dédommagé

par la mort de Strozzi, arrivée le 21 juin. Ce Général étant allé reconnoître une tranchée à pied, sans armes, & accompagné seulement de quatre hommes, y fut frappé à la poitrine d'un coup d'arquebuse qui l'étendit roide mort; & Côme fut par-là délivré de son plus dangereux ennemi: aussi vint-on le féliciter d'un événement si heureux pour lui. Cette mort ne fut pas moins avantageuse au repos de l'Italie; car il avoit été l'auteur des guerres de Parme, de Sienne, & de celle des Caraffe. Continuellement sur ses gardes pour éviter les embûches que Côme lui tendoit, & aussi attentif à lui rendre le change, il étoit devenu par cette activité continuelle, le plus habile Général de son siècle. Ces qualités lui concilièrent la faveur & l'amitié de Paul IV. Ce Pontife avoit même donné le chapeau de cardinal à l'évêque de Beziers son frère. Il avoit aussi particulièrement déféré aux avis de Strozzi dans la guerre qu'il eut à soutènir contre le duc d'Albe. La France perdit en lui un grand capitaine, un guerrier entreprenant, hardi, & ce fut sa trop grande hardiesse qui fit sa perte. Les

1558.

1558. intrigues des Cours, l'envie des grands l'avoient dégoûté du service de la France; il s'étoit même déjà ménagé quelques intelligences pour passer à celui de l'Espagne. Montauto avoit tenté de le réconcilier avec Côme; mais le Duc ne pouvant oublier les injures qu'il avoit reçues, & n'écoutant que la haine qui avoit jeté de trop profondes racines dans son cœur, ne voulut pas changer de dispositions. Strozzi avoit un abord affable, poli, étoit lettré, & possédoit l'architecture militaire de ce tems-là. S'il n'eût pas pris la résolution de faire renaître une république anéantie sous le poids de tant de forces, & de servir la France en Italie contre l'inclination du Connétable, ses entreprises eussent sans doute été plus heureuses, & sa gloire ne l'eût pas cédé à celle des autres Généraux contemporains. La prise de Thionville excita le général Termes, gouverneur de Calais, à suivre les faveurs de la fortune, qui sembloit ouvertement déclarée pour la France. S'étant donc avancé en Flandre à la tête de quinze mille hommes, il tenta de surprendre quelques places. Mais

l'armée Flamande commandée par le comte d'Egmont le joignit à Gravelines, & le défit entièrement. Il resta deux mille François sur le champ de bataille : il y en eut encore plus d'égorgés ou de dispersés par la plaine. Termes & plusieurs personnes de qualité furent du nombre des prisonniers. Cette victoire des Espagnols obligeant Henri II de renforcer l'armée du duc de Guise avec les garnisons répandues dans les places de ses Etats, le repos de l'Italie s'en trouva plus certain, & Philippe fut plus à même de pourvoir à la sûreté & à une exacte administration des provinces qu'il y possédoit. Sans cet événement l'ambition des Caraffe & la haine que Paul IV avoit contre la Maison d'Autriche auroient causé de nouveaux désastres en Italie; parce que Caraffe, mécontent des offres que Philippe lui avoit faites pour l'indemnité du fief de Palliano, en lui proposant la principauté de Rossano & dix mille ducats de rente dans le royaume de Naples, étoit parti de la cour de Bruxelles sans rien accepter; quoique le Roi lui eût protesté que Sa Majesté avoit ainsi

1558.

rempli les engagemens qu'elle avoit
1558. pris par le traité de Cavi. A la suite de ce refus l'on avoit armé de la cavalerie dans l'Etat de l'Eglise. Elle se porta vers Civitavecchia, & donna lieu de craindre qu'elle ne profitât de l'appui de la flotte Turque pour s'unir aux François de Montalcino, n'attaquât Castro, & successivement Orbitello & Portercole. Ce soupçon étoit fortifié par le refus que faisoit le Pape de reconnoître Ferdinand I pour empereur aux sollicitations des François, renouvelant les vieilles querelles agitées dans des siècles barbares, concernant les droits du Pape & de l'Empire. Paul prétendoit que l'Empire étoit un vrai bénéfice ecclésiastique, & que l'abdication devoit en être faite selon les règles établies en cour de Rome au sujet des matières bénéficiales.

Ces extravagances, jointes à l'avis des approches de la flotte Turque, & de l'armement des galères de Marseille, obligèrent Côme à être très-attentif à la défense des ports & aux mouvemens qui pourroient survenir à Montalcino. La discorde qui s'y étoit

élevée entre les nationaux & les François, y occasionnoit déjà un défaut de subordination qui pouvoit facilement produire une révolution générale. Don François d'Este autorisé de l'acte de soumission qu'il avoit en main, y traitoit les Siennois en sujets, & changeoit les formalités ordinaires de la magistrature. Pour se le concilier davantage, ces magistrats lui proposèrent le droit de bourgeoisie ; mais il se trouva un homme d'un avis contraire, & don François leur dit : Dieu me garde d'être jamais un des vôtres, car il en est un parmi vous qui seroit bien fâché de m'admettre. Le mépris qu'un François, commissaire des vivres, montra pour le magistrat suprême de la République, & l'intérêt que don François prit à le défendre, augmentèrent le mécontentement de tout cet Etat ; & il en résulta de plus grands désordres. Nombre de nationaux las d'être opprimés retournèrent à Sienne : les soldats mal payés refusèrent d'obéir à leurs chefs, s'attroupèrent pour piller dans les domaines de Côme. Don François ne pouvant plus les arrêter, Côme

1558.

1558. envoya de la cavalerie ſur les terres des François pour uſer de repréſailles ſans aucun ménagement. Il connoiſſoit la foibleſſe de ces garniſons, que la diſette d'argent & de vivres, l'inſalubrité de l'air réduiſoient à une affreuſe misère, de ſorte qu'elles ne demandoient que la guerre pour avoir un prétexte de quitter ces places. Leur ſituation n'étoit pas ignorée à la cour de France; c'eſt pourquoi Henri II preſſoit le duc de Ferrare de les prendre en compenſation de ſes créances. Mais le Roi ne les lui offrant qu'à condition que Son Alteſſe ne pourroit les aliéner, Côme proteſta que ſi le Duc les acceptoit à condition de ne pouvoir les vendre, & pour le prix convenu de trois cens cinquante mille ducats, il feroit valoir par les armes les droits que Philippe II lui avoit cédés. Cette foibleſſe des François fut cauſe qu'ils ne purent être appuyés du Turc pour aſſiéger les places Eſpagnoles. La flotte parut dans la mer de Toſcane les premiers jours de juillet, après avoir brûlé, pillé les côtes du royaume de Naples: elle ſe retira à Longone dans l'Elba, d'où elle menaça les peuples

circonvoisins. Côme ayant tout mis en état de défense, & les François ne pouvant plus agir de concert avec les Turcs, le Pacha renonça au dessein d'attaquer Portercole; il cingla donc vers la Corse, & gagna Minorque pour surprendre Port-Mahon. Les Turcs le prirent d'assaut, mais ils furent forcés de se retirer avec perte. La flote alla se réunir avec les galères Françoises de Toulon, assiéga inutilement Nice, & l'Amiral Turc mécontent des François, passa tranquillement à la vue de Gênes, & retourna vers le milieu d'août à Constantinople. Cette escadre formidable de cent vingt galères reprit donc la route du Levant, considérablement affoiblie, après avoir répandu la terreur & la désolation dans le royaume de Naples: car outre les mille hommes qu'elle perdit à Minorque, les maladies avoient fait périr une grande partie des équipages; en vain elle avoit attendu des François les vivres & les munitions dont elle avoit eu besoin. Elle emmena même vingt de ses galères en remorque. Dès que cette horrible tempête eut disparu, la joie succéda à la terreur. Côme

1558.

s'occupa de plaisirs au mariage de sa
1558. fille Lucrèce, & voulut se concilier l'amitié & la confiance de son gendre. Ce jeune Prince y avoit fait admirer sa circonspection & concevoir à son beau-père le plus grand espoir de cette alliance. L'âge tendre de Lucrèce ne permettoit pas encore la consommation du mariage. Le jeune époux prit le parti de se rendre à la cour de France, dans l'intention de revenir sous quelques mois, pour emmener la Princesse à Ferrare. L'avarice & les imprudences de son père lui faisoient desirer de s'absenter de cette ville; d'ailleurs les engagemens qu'il avoit contractés avec le Roi l'obligeoient, pour son honneur, de retourner à Paris. Il se flattoit aussi qu'étant présent il obtiendroit du Roi le remboursement de ses créances, ou la cession des places du Siennois.

Le duc de Sessa, nouveau gouverneur de Milan, voulut profiter de l'occasion favorable que lui offroient ce calme & la foiblesse des François: c'est pourquoi il se mit en campagne au milieu d'août, reprit quelques-unes de leurs places, & en délivra d'autres

qu'ils tenoient comme bloquées. Côme ne négligea pas non plus ſes intérêts dans le Siennois. Les Turcs ne donnant plus ſujet de rien craindre, & les troupes Eſpagnoles qui veilloient à la défenſe du royaume de Naples devant paſſer en Lombardie, Côme convint avec Philippe de les faire tourner vers les côtes maritimes de Sienne, pour tenter la priſe de Groſſeto, & enlever aux François Caſtillon de la *Peſcaia* & le port de Telamon. Pour ces vues il réunit des troupes dans les places Eſpagnoles, expédia Chiappino Vitelli à Piombino, afin d'engager le commandant à ſe prêter à cette entrepriſe, & à l'aider de ſes conſeils & de ſes ſecours. Telamon & Caſtillon ſe rendirent ſans réſiſtance; mais on ne put engager le commandant Eſpagnol à faire une tentative ſur Groſſeto. Au contraire, il laiſſa garniſon dans ces deux ports & ſuivit ſa route en Lombardie. Le Duc fut très-fâché qu'on perdît une ſi belle occaſion de reſſerrer les François: mais il ne ſongea pas moins à profiter de la circonſtance. L'iſle de Giglio & Caſtillon, entièrement détachés du domaine de

1558.

Sienne, appartenoient en pleine & 1558. libre souveraineté au duc d'Amalfi, de la Maison Picolomini. Le duc de Florence avoit autrefois été en marché pour en faire l'acquisition: comme les Espagnols les occupoient alors, il sollicita la conclusion de cette affaire. Télamon resta donc au pouvoir du Roi, conformément au traité de la cession de Sienne; & le Duc mit ses propres troupes en garnison dans Castillon & Giglio. Castillon étoit une place très-commode aux établissemens des François; mais Grosseto, où ils pouvoient amener & introduire des grains l'étoit encore plus. Cette acquisition de Côme les consterna; en effet, la conviction de leur propre foiblesse leur faisoit craindre d'être forcés de bientôt abandonner ces places. Don François d'Este crut donc devoir changer de manière d'agir envers le Duc; il lui demanda de conclure une suspension d'armes, & de fixer déterminément les limites des jurisdictions territoriales, espérant qu'il l'empêcheroit, en temporisant, d'en venir à une guerre ouverte. Il se plaignit cependant au Duc qu'il eût abusé de la bonne foi avec laquelle les

François agissoient à son égard; qu'il eût secrètement secouru les Espagnols, 1558.
& qu'ensuite il eût acheté Castillon pendant que cette place étoit dans leurs mains, pour s'en prévaloir au préjudice des autres places que tenoit le roi de France. Côme représenta qu'il étoit obligé de secourir les Espagnols, en vertu du traité de Sienne, & qu'ayant acheté Castillon du vrai propriétaire, il étoit prêt à défendre cette ville contre tout agresseur. Le Duc consentit enfin à l'accord d'une trève, mais qui devroit être ratifiée par le Roi, ne regardant pas l'autorité d'un Lieutenant comme suffisante pour lui donner la sanction requise. Don François promit de se comporter en bon voisin avec cette place. On nomma de part & d'autre des Jurisconsultes pour éclaircir les doutes, & parvenir à stipuler les articles respectifs de la trève. Il y eut pour cet effet plusieurs conférences, on fit des mémoires, des actes, sans jamais rien fixer de positif; enfin une partie protestant contre l'autre, tout aboutit à ne rien conclure, & le congrès fut dissous. Côme & don François ne cherchoient qu'à s'amuser l'un

1558. l'autre, voulant voir quelle seroit l'issue de la maladie du Pape, & des desseins qu'il avoit contre Philippe II. Une attaque d'épilepsie avoit presque mis Paul IV au tombeau, & faisoit espérer à l'Italie la fin d'un Pontificat si turbulent. Mais Paul se releva de cette attaque, quoique pris d'un délire qui lui dura quelques semaines. Les Caraffe croyoient déjà tout perdu pour eux; les Cardinaux couroient de toute part à Rome, pour l'élection d'un nouveau Pontife, lorsque Paul se montra bien vivant, alla en triomphe par la ville, & se rendit à l'église de S. Pierre, tout fier de son rétablissement. Il reprit aussitôt le courant des affaires. Cependant l'indemnité du fief de Palliano n'avoit pas encore été fixée, & cette affaire restée en souffrance tenoit en suspens & les François & les Espagnols à l'égard de Sa Sainteté. Côme se méfioit alors ouvertement des Caraffe. Ceux-ci attribuoient à ses conseils le refus constant que le roi d'Espagne lui avoit fait du duché de Bari; & ils ne manquoient pas d'en montrer tout leur ressentiment, se déclarant en tout contraires aux

aux intérêts du Duc en cour de Rome, jusqu'à refuser même à son envoyé un libre accès auprès du Pape. Dans ces alternatives Philippe nomma don de Figueroa pour ambassadeur à Rome, & lui donna les instructions nécessaires relativement au présent & au futur Pontife, lui recommandant sur-tout de concerter ses opérations avec le duc Côme, & d'user de ses avis. Mais la présence de ce Ministre pouvant déranger les desseins des Caraffe & ceux de plusieurs Cardinaux qui vouloient se frayer le chemin au Pontificat par l'intrigue, Paul IV en prévint l'arrivée par un décret digne de son caractère violent. Il fut donc défendu à cet ambassadeur d'entrer à Rome; on l'y déclara même hérétique, parce qu'étant gouverneur de Milan il avoit fait emprisonner un courier de Rome, chargé de dépêches, par lesquelles Sa Sainteté citoit plusieurs personnes à son tribunal. Un procédé aussi étrange eût sans doute produit de nouveaux troubles en Italie, si Philippe, occupé ailleurs par des objets plus importans, n'eût pensé qu'il étoit plus avantageux pour le bien général de

1558.

dissimuler jusqu'à la mort du Pape.

1558. Depuis la bataille de Gravelines, la France n'avoit plus à opposer aux Espagnols que l'armée du duc de Guise, composée de quarante mille hommes. Le comte d'Egmont s'étoit uni au duc de Savoie, & ces deux corps formoient une armée supérieure en nombre à celle de France. Les deux ennemis n'étoient campés qu'à quelques lieues l'un de l'autre, & les deux Rois étoient venus se rendre chacun à la tête de leur armée. Une seule bataille pouvoit entièrement décider du sort de l'un ou de l'autre, mais ils n'osoient pas confier leur destinée au hasard d'un combat. L'inaction faisoit plus apprécier aux François la grandeur de leurs pertes, la foiblesse de tout le royaume, & la fermentation qu'y occasionnoient les nouvelles maximes de religion parmi le peuple. D'un autre côté, Philippe n'avoit pas d'argent; les provinces accablées murmuroient hautement, & le Roi desiroit ardemment de jouir du repos dans ses royaumes. L'Angleterre avoit entrepris la guerre contre l'inclination de la nation; & la perte de Calais donnoit encore plus de mécon-

tentement aux grands & au peuple. Enfin les deux Monarques étoient réduits à la néceſſité de demander la paix. Les François en firent les premières ouvertures. Le maréchal de Saint-André eut donc à ce ſujet une entrevue avec le prince d'Orange dans un village entre Cambrai & Bapeaume. Cette entrevue occaſionna une autre conférence entre le Maréchal & le Connétable priſonnier de Philippe : en conſéquence le Connétable eut la liberté de retourner en France ſur ſa parole, pour concerter les articles d'un traité. Le 7 ſeptembre il ſe réunit à Lille, des commiſſaires Eſpagnols avec le Connétable & le Maréchal, & l'on mit les premières propoſitions en avant. La mort de Charles V, loin d'interrompre ces négociations, inſpira au contraire plus de deſir à Philippe de repaſſer en Eſpagne. Cet Empereur pris d'une attaque de goutte le 15 août, en avoit été cruellement tourmenté juſqu'au 24. Il s'en étoit tiré ; mais les premiers jours de ſeptembre il fut pris d'une fièvre avec un froid & une douleur de tête, qui augmentant de jour en jour, le conduiſirent au

1558.

tombeau le 21 septembre. Les con-
1558. férences furent donc suivies entre ces députés ; mais pour les faciliter on avoit transféré le congrès dans l'abbaye de Cercamp. On pressoit les choses avec le plus de chaleur, lorsque tout fut interrompu par la mort de Marie, reine d'Angleterre, décédée le 17 novembre à la suite d'une hydropisie. La nation Angloise proclama reine, Elisabeth sœur de Marie. Comme les deux Rois ne connoissoient ni l'un ni l'autre le parti qu'elle alloit prendre, les esprits restèrent en suspens ; & Philippe aussi bien qu'Henri, mit tout en usage pour l'engager dans ses intérêts. Elisabeth ne sachant trop à quoi se décider sur les propositions qu'ils lui faisoient, tint aussi en suspens le traité projetté de part & d'autre pour la paix. Cependant l'espoir du repos étoit une espèce de consolation pour les peuples affligés des désastres précédens ; & les Princes intéressés dans cette négociation, n'omettoient rien pour faire tourner les choses à leur avantage particulier. Les intrigues des cabinets, les stratagêmes & les ruses politiques avoient succédé à la force des armes ; & Côme

ne le cédoit à personne dans toutes ces manœuvres. Les places de la république de Montalcino étoient à plusieurs un objet d'envie. Le duc de Florence prétendoit les avoir comme par une juste conséquence du traité de cession, & en vertu des promesses réitérées qu'on lui avoit faites de lui en donner la possession. Les Caraffe les demandoient comme la récompense de la bonne amitié qui avoit régné entre Sa Sainteté & le roi de France : mais la décrépitude de Paul IV ne permettoit plus de rien espérer de son alliance, & l'on s'inquiétoit peu de se l'attacher par de semblables faveurs. Le duc de Ferrare les eût volontiers prises à titre de payement de ses créances : mais il craignoit les oppositions de Côme, & ne vouloit pas les avoir sous la condition de vasselage. Don François d'Este s'offroit à les prendre à quelque titre qu'on les lui eût données, voulant ainsi exclure tous les compétiteurs. C'est pourquoi il fit en sorte d'être rappellé à la cour de France & d'être remplacé par Corneille Bentivoglio, afin de suivre cette affaire avec plus de succès.

1558.

1559. Les manœuvres de tous les compétiteurs qui prétendoient à un si petit Etat, occupèrent toute l'attention de Côme. Il eut recours à Philippe pour les rendre infructueuses dans le tems même qu'il portoit ses vues plus loin, & cherchoit à se procurer par des degrés insensibles, un domaine plus étendu. Sous prétexte d'éloigner les François de ses Etats, il avoit déjà eu l'avantage de s'établir à Piombino, & d'acquérir la ville de Sienne & ses dépendances : il crut donc devoir suivre la même marche pour se rendre maître de la Corse. La discorde avoit divisé les Génois. Doria, dans l'âge de la décrépitude & infirme, voyoit son autorité diminuer à mesure qu'il s'affoiblissoit : le peuple n'avoit plus pour lui la même soumission. Les François fomentoient un parti dans la République, & pouvoient facilement amener Gênes à la dévotion de la France, si ce parti devenoit assez considérable pour leur assurer la conquête de la Corse. Dans ces vues, les François attaquèrent la Bastie, espérant que la réduction de cette place leur procureroit un établissement solide, & qui

les mettroit à même de soumettre l'isle entière. Côme instruit de ce dessein, fit connoître aux Génois le danger où se trouvoit cette isle, le peu de forces qu'ils avoient pour la défendre, la nécessité de la conserver s'ils vouloient aussi conserver l'empire de ces mers, lequel leur assuroit leur subsistance : enfin il leur proposa d'abandonner la défense des places de cette isle à Philippe pendant la guerre, offrant même de les pourvoir de toutes les munitions nécessaires, & de les garder lui-même au nom de la République, si Sa Majesté ne vouloit pas s'en charger. Quant au Roi, il lui représenta l'avantage que les François tireroient de la conquête de l'isle pour les vues qu'ils avoient en Italie, sur-tout combien il leur seroit alors facile d'attirer Gênes dans leur parti ; & en conséquence, de quelle nécessité il étoit d'en prendre la défense ; que si Sa Majesté ne vouloit pas s'en charger, ni s'engager dans les dépenses requises pour cet effet, il offroit d'en éloigner lui-même les François avec ses propres troupes, puisqu'il y étoit également intéressé pour la sûreté de Portoferraio, & des

1559.

pays maritimes de la Toscane. Phi-
1559. lippe n'écouta aucunement les conseils de Côme; mais il envoya Jean-André Doria à Gênes pour y concilier les esprits, & les engager à être tranquilles, vu la conclusion prochaine de la paix.

Elisabeth, peu contente de la conduite du roi de France, avoit cru qu'il valoit mieux pour elle unir ses intérêts avec ceux de Philippe. Elle promit au roi d'Espagne de se régler sur les mêmes principes que ceux de sa sœur, & suivit la résolution qu'elle avoit prise de faire la paix entre l'Angleterre & la France. Cette résolution décida les deux Rois à s'arranger aussi entr'eux; & l'on reprit avec plus de chaleur les conférences qui avoient été transférées de Cercamp à Cateau-Cambresis. Les deux d'Este pressèrent aussi davantage pour obtenir les places Siennoises, tandis que Montalcino demandoit instamment la liberté. Les exilés & les rebelles Florentins ne négligèrent pas non plus d'intéresser le Roi & le Connétable à leur retour dans la patrie, & au recouvrement de leurs biens. Ayant donc fait cause

commune, ils expédièrent pour ces vues au congrès *Albizo del Bene*, l'un des plus diſtingués parmi eux. 1559.

Le traité de paix entre l'Angleterre & la France fut ſigné le 2 avril à Cateau-Cambreſis, & le jour ſuivant celui de l'Eſpagne & de la France fut pareillement arrêté. Ce traité eut pour baſe le mariage de Philippe avec la fille aînée de Henri II, celui du duc de Savoie avec la ſœur du même, & la reſtitution de toutes les places conquiſes de part & d'autre depuis le commencement de la guerre. Calais & Metz reſtèrent à la France, mais Henri s'engagea de rendre le Piémont, la Corſe & les places du Siennois. On fit donc l'arrêté ſuivant. = « Le Roi » très-Chrétien retirera tous les gens » de guerre, de quelque nation qu'ils » ſoient, qu'il a dans la place de Montalcino & autres places du Siennois » & de la Toſcane, & ſe départira & » déſiſtera de tous droits qu'il puiſſe » prétendre dans leſdites places ou » provinces en manière quelconque, » retirant d'abord l'artillerie, les armes, les vivres & autres munitions » qui s'y trouvent. Il eſt auſſi convenu

» & accordé que tout gentilhomme
1559. » Siennois & autres sujets dudit Etat,
» qui voudront se soumettre au ma-
» gistrat établi dans le gouvernement
» de la ville de Sienne, y seront reçus,
» & on leur pardonnera tout ce qu'on
» auroit pu prétendre contr'eux pour
» s'être retirés audit Montalcino ou
» ailleurs, sans que pour cette cause
» ni pour avoir pris les armes dans
» cette dernière guerre contre qui que
» ce soit, & pour avoir suivi le parti
» du Roi très-Chrétien, ils ayent à être
» inquiétés ou à souffrir quelque dom-
» mage dans leur corps, leurs biens
» ou autrement, en manière quelcon-
» que : & si à cette occasion leurs sus-
» dits biens avoient été pris & confis-
» qués, ils leur seront rendus & res-
» titués pour en jouir par eux paisi-
» blement & pleinement : & pour
» l'accomplissement & sûreté de tout
» ce que dessus, le duc de Florence
» sera obligé d'en ratifier le contenu
» en un tems fixe, & leur en donner
» lettres-patentes en bonne & valide
» forme : il sera semblablement par-
» donné à tous ceux qui auroient suivi
» en Toscane pendant cette guerre,

» le parti de feu l'Empereur, père du » Roi Catholique, & d'icelui Roi, & » dudit duc de Florence ; & feront » iceux remis en tous les biens dont » ils avoient été privés durant cette » guerre & à l'occafion d'icelle, ufant » de bonne foi ; & ne feront inquiétés » ni ès corps ni ès biens pour cette » caufe en manière quelconque. Sera » le général Albizo Florentin, ancien » ferviteur du Roi très-Chrétien, habi- » tant la ville de Lyon, ou fon pro- » cureur pour lui, remis & rétabli » dans la poffeffion actuelle de tous » les biens à lui appartenans fitués » dans la jurifdiction du duc de Flo- » rence, à lui pris & détenus depuis » la déclaration de cette dernière » guerre ; & fera femblablement fait » aux autres Florentins qui font & » habitent dans le royaume de France, » excepté ceux qui auront fpécialement » été déclarés bannis & exilés de l'Etat » dudit duc de Florence ; en cas néan- » moins qu'il ne fe trouve pas que » ledit *del Bene*, ou autres Florentins » fufdits, auroient confpiré contre la » perfonne dudit Duc, ou au préjudice » de fon Etat ».

1559.

1559. Dès que la tranquillité eut été rétablie entre les différens Monarques, des cris d'acclamations, une joie universelle succédèrent à la haine, aux désastres & aux carnages. Les François regardèrent cependant ce traité comme peu avantageux à la nation, & comme portant atteinte à la gloire de Sa Majesté. Nonobstant ces murmures, Henri & le Connétable en ordonnèrent l'exécution dans toutes ses parties. Côme en eut plus de joie que personne : car l'Etat de Sienne lui avoit été assuré, & outre cela il n'avoit plus rien à craindre des droits & prétentions que les François pouvoient avoir sur l'Etat de Florence. Philippe lui fit promtement savoir la teneur du traité, lui demanda la ratification de l'article qui l'intéressoit & les lettres-patentes *à ce nécessaires*. Côme les envoya avec la plus grande célérité. Mais l'article du traité qui concernoit la restitution des places du Siennois, étant conçu en termes équivoques & douteux, le Duc en fut un peu inquiet, craignant que le Roi n'eût intention de se les approprier, ou de les engager à son profit même. Côme

fut donc obligé de faire de nouvelles représentations accompagnées de quelques offres. Philippe lui assûra généreusement que le traité de la cession de Sienne auroit son entière exécution, sans aucune autre vue d'intérêts & sans la moindre difficulté. Les promesses réitérées que le roi de France & ses Ministres avoient faites par lettres aux républicains de Montalcino, de leur garantir leur liberté, ne pouvant effectivement s'accomplir, la Cour se contenta de les persuader, au moins par des termes ambigus, de la vérité du fait. Ils avoient déjà mis tout en usage pour être soustraits à l'autorité du Duc, proposant au congrès de Cercamp de s'assujettir au duc de Ferrare. Comme ils savoient que ce Prince étoit convenu de lui vendre ces places, ils prétendoient que par ce moyen la dignité de Henri, celle de Philippe & les intérêts de Côme n'étoient pas compromis. Malgré cela les commissaires Espagnols avoient rejetté ces offres, & Philippe s'étoit clairement expliqué sur cet article, disant qu'il ne pouvoit entrer en accommodement qu'autant que ces places lui seroient absolument abandonnées. Le

1559.

1559. Connétable trouva le moyen de concilier des sentimens si opposés entr'eux, sans obliger les républicains de Montalcino à se soumettre au roi d'Espagne ou au duc de Florence, & sans compromettre la dignité de son Prince : ce fut de paroître les laisser dans leur ancienne liberté. Il engagea donc sa parole devant les commissaires Espagnols, disant « nous retirerons de » ces places, nos troupes, nos vivres, » les munitions, l'artillerie, & vous » entrerez sans obstacle lorsque nous » serons sortis ». Les choses furent exécutées conformément à ces termes; car le Roi écrivit le 8 avril à Bentivoglio : « je dois renoncer à protéger les Siennois pour les remettre » dans leur ancienne liberté républicaine, & sous le gouvernement des » magistrats auquel ils étoient accoutumés par le passé dans leur ville de » Sienne : ce que faisant, ils seront rétablis dans leurs biens, » &c.

Cette ambiguité dans les termes, produisit deux effets; l'un, de faire espérer aux Siennois de Montalcino, d'être rétablis dans leur entière liberté; l'autre, de donner lieu au duc de Fer-

rare de faire en sorte, par l'entremise de Bentivoglio, que le duc de Florence n'obtînt pas la possession & la propriété de ces places, malgré tout ce que les commissaires François & Espagnols avoient concerté entr'eux. En conséquence, Bentivoglio imaginant des prétextes & des difficultés, ne manqua point de causer des retards à la publication & à l'exécution du traité, quoiqu'il eût ordre de le rendre public. Les citoyens de Montalcino se regardant donc comme libres, se livrèrent inconsidérément à la joie, ordonnèrent des réjouissances publiques pour un événement aussi favorable. Tout conspiroit à les entretenir dans cette persuasion : l'ambassadeur de France à Rome les avoit même consolés par l'article suivant de la lettre qu'il avoit reçue du Roi. « Vous direz à ces Siennois de Montalcino, que j'ai été leur père au » commencement, au milieu & à » la fin de cette guerre, & qu'ils le » verront par la liberté dans laquelle » je les laisse ». Néanmoins, le Duc pressant Bentivoglio de mettre les troupes Françoises hors des places

1559.

1559. où elles étoient en garnison, & faisant avancer des milices sur les frontières de Montalcino, le magistrat de cette République inquiet de ces démarches, envoya un député à la cour de France & d'Espagne, avec des instructions précises tendantes à se soumettre librement à Philippe, & avec ordre de déclarer expressément que la République ne vouloit en aucune manière être assujettie au duc de Florence. Il envoya aussi des députés au Pape, pour implorer son assistance & demander à vivre en liberté sous la protection de l'Eglise.

Mais tout avoit changé de face à Rome : les Caraffe étoient relégués ; Paul IV n'étoit plus ce Pontife ambitieux ; il détestoit même la guerre ; aimoit la justice. Les oppressions, la violence, les taxes exorbitantes avoient cessé, & le peuple Romain lui avoit élevé une statue. Côme avoit été le principal auteur de cette révolution qui étonna toute l'Europe. Lorsqu'il fut question de paix entre le Pape & le duc d'Albe par la médiation du duc de Florence, Paul avoit dicté lui-même à l'envoyé de

Florence, le précis de ses intentions concernant les articles que l'on devoit dresser pour le traité. Cette médiation ne plut pas au cardinal Caraffe, parce que, guidé par les vues de quelque récompense considérable, il vouloit se faire un mérite de cette paix auprès du roi Philippe. C'est pourquoi il avoit engagé le duc d'Albe à agir directement par lui-même; & pour mieux réussir dans la conclusion du traité, il s'étoit prévalu des pouvoirs généraux qu'il avoit du Pape, & avoit avancé contre ses instructions, l'obligation secrète de l'échange de Palliano. Paul ignoroit cette obligation secrète, & croyoit fermement que les Colonne étoient absolument déchus de ce fief. Le Cardinal faisoit en sorte de lui en dérober la connoissance, prévenant les Ambassadeurs & les Ministres de ne lui point parler de ce fait. L'envoyé de Florence en avoit sur-tout été particulièrement prévenu par le cardinal Vitelli, confident de Caraffe; & Vitelli lui avoit représenté quel trouble il résulteroit si Sa Sainteté en étoit instruite : mais depuis que les Caraffe attribuoient à Côme les refus que le roi

1559.

d'Espagne avoit faits du duché de Bari,
1559. ils songeoient à s'en venger en soulevant les feudataires de la Romagne, & en inquiétant les frontières. Ils empêchèrent aussi l'envoyé du Duc d'obtenir audience, & le Cardinal même eut l'imprudence de lui fermer la porte de sa chambre. Côme fut sensible à cet affront. Il eut recours à un Cardinal, homme de confiance, & fit entendre au Pape que c'étoit auprès de Sa Sainteté, & non auprès de Caraffe qu'il tenoit un envoyé; qu'il devoit donc le garantir des insultes de ses neveux. Le Pape demanda l'ambassadeur: celui-ci lui révéla l'affaire de Palliano, & lui conseilla de s'informer par le moyen des Théatins, quelles étoient les malversations des Caraffe. Aussitôt ceux-ci furent éloignés de Rome, & relégués chacun en différentes places. Le gouvernement prit en même-tems une forme plus avantageuse, & fut confié à des Ministres plus circonspects; de sorte que toute la ville se réjouit d'une résolution aussi inattendue. Nombre de personnes pensèrent que le Pape ne punissoit ses neveux qu'afin de se justifier des défauts

qu'on lui attribuoit, & de faire retomber sur ces neveux tout l'odieux des procédés turbulens qu'il avoit tenus par le passé. Il témoigna à Côme la reconnoissance qu'il lui devoit de l'avoir éclairé, & lui promit expressément de ne prêter aucun secours aux Siennois de Montalcino, quoiqu'en général on vît de fort mauvais œil à Rome, que Son Altesse approchât trop ses troupes de leurs frontières. Les Florentins expatriés, & particulièrement Bindo Altoviti, persuadoient à ces Républicains de ne point se laisser opprimer par le duc de Florence, & déjà l'on tenoit parmi eux des conventicules pour imaginer les moyens de défendre Montalcino. Ce fut dans ces occurrences que les députés de cette République arrivèrent à Rome. On les y exhorta au nom du Pape, à se soumettre au Duc, comme le parti le plus avantageux pour eux, & Paul les fit congédier en ces propres termes : « Sa Sainteté ne veut entendre de vous, rien qui puisse contrarier & troubler cette sainte paix ». 1559.

Quant à l'exécution de l'article du traité de paix, portant que chaque puissance restitueroit réciproquement

1559. ses conquêtes, il avoit été statué que les François seroient les premiers à le faire, en commençant le 3 mai, & auroient fini le 3 juin ; qu'ensuite les Espagnols en feroient autant, & auroient fini le 3 juillet. Il y avoit dans chaque province, des officiers chargés de consigner les places, & d'autres pour les recevoir. Quoique l'article relatif aux places Siennoises n'eût pas statué *de consignation formelle*, néanmoins Henri II avoit chargé Saint-Sulpice d'exhorter les magistrats de Montalcino, en retirant les troupes & l'artillerie, de se soumettre au roi d'Espagne, & au duc de Florence pour Sa Majesté. Philippe envoya donc Guévare pour demander l'évacuation des places, & persuader aux républicains de Montalcino de se soumettre sans aucune difficulté au magistrat de Sienne. Le Duc ne négligea point non plus de les engager avec douceur à ne pas s'opposer à l'exécution du traité : mais réclamant la lettre du roi de France qui leur promettoit la liberté, ils se comportèrent avec d'autant plus de hardiesse contre les gens du Duc, leur défendirent même de mettre le pied sur leur territoire.

Bentivoglio les maintenoit dans cette résolution ; & leur illusion alloit jusqu'à leur faire croire que Sienne devoit même être libre en vertu du traité. Ils tentèrent aussi de faire naître des obstacles en recourant à l'Empereur, demandant que la diète de l'Empire examinât si véritablement la république de Sienne étoit déchue des privilèges qu'elle tenoit de Charles IV, & si Charles V pouvoit disposer de cet Etat en faveur de Philippe son fils. Ils se lièrent entr'eux en jurant & signant qu'ils souffriroient toutes les calamités & la mort même, plutôt que de s'assujettir au duc de Florence : de sorte que leur obstination obligea Philippe d'ordonner au duc de Sessa, gouverneur de Milan, de fournir à Côme le nombre de cavalerie & d'infanterie stipulé dans le traité de 1557. Mais le Duc ne voulant pas user de violence envers eux, se flattoit de les décider par la teneur même du traité, & de faire céder par la bienfaisance & par les promesses, la résistance de Bentivoglio. Celui-ci tâchoit de temporiser jusqu'à ce que le duc de Ferrare eût appris de Paris, si Henri II étoit résolu de recevoir cette République 1559.

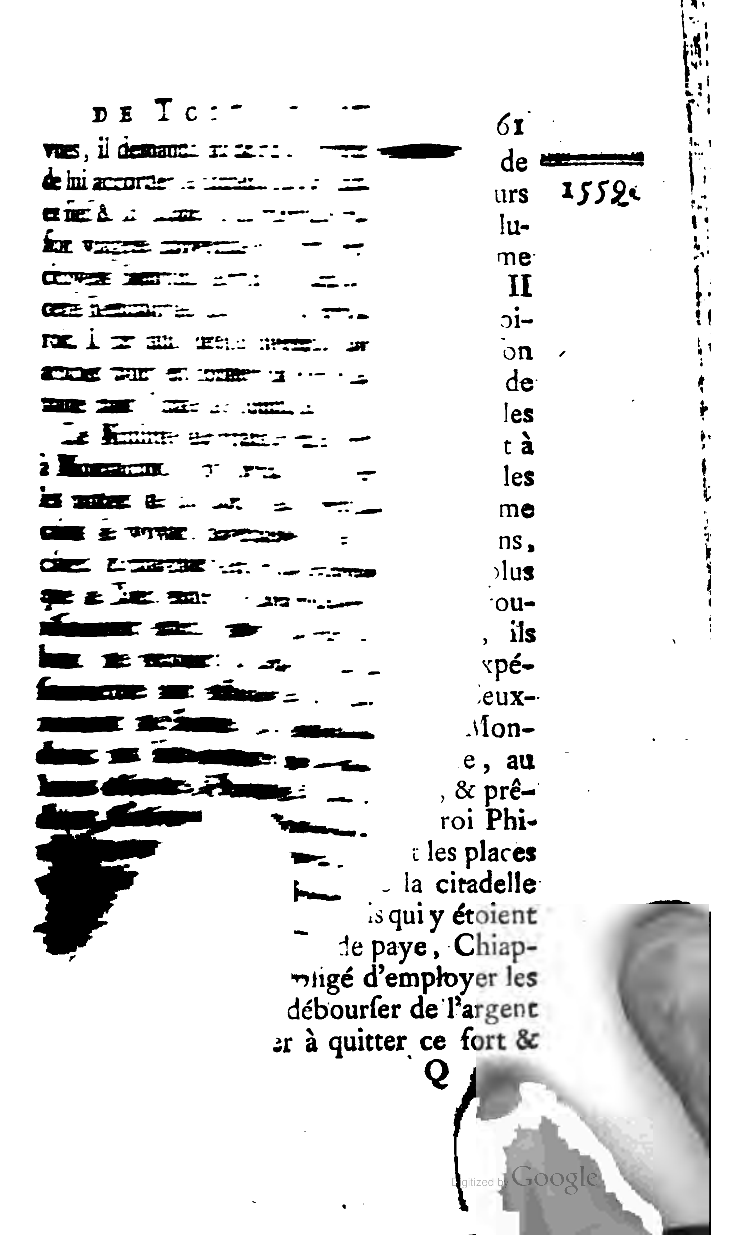
1559. sous son obéissance. Mais l'arrivée de Guévare déconcerta extrêmement leurs desseins. Guévare voyant donc que le terme fixé par le traité pour l'évacuation des places s'avançoit, proposa au Duc de les serrer avec des troupes, & cela auroit été fait si l'arrivée de l'armée Françoise, commandée par Saint-Sulpice, n'avoit donné lieu d'espérer des ordres plus précis de la cour de France. On fit sentir à Bentivoglio qu'on n'ignoroit pas les manœuvres qu'il avoit mises en usage avec le duc de Ferrare, & qu'aussitôt que les troupes Françoises se seroient retirées, celles d'Espagne entreroient par force pour s'emparer de ces places. En conséquence, on lui conseilla de consulter ses intérêts & ceux des sujets avec plus de prudence. Bentivoglio goûta ces avis. Comme la France ordonnoit à ses troupes d'évacuer les places sans faire la moindre difficulté, il vit bien qu'il étoit alors impossible de songer à les soumettre au duc de Ferrare. Il prit donc le parti de seconder Côme, & de tirer quelqu'avantage, tant pour lui que pour les membres de cette République, en évitant une nouvelle guerre. Dans ces

vues, il demanda au duc de Florence de lui accorder le château de Magliano en fief & (a) *sa cour*, d'assigner une pension viagère convenable à vingt-cinq citoyens Siennois, les plus puissans de cette République, & qu'il lui nommeroit. Il fut aussi dressé différens autres articles pour en former une espèce de traité dans l'acte de soumission. 1559.

Le Ministre de France étant arrivé à Montalcino, l'on notifia au Sénat les ordres de la Cour. Ces Républicains se voyant abandonnés de tous côtés, & craignant les six mille hommes que le Duc tenoit à Buonconvento, résolurent enfin, après différens débats, de recourir à Côme, & de se soumettre sans résistance au gouvernement de Sienne. Ils demandèrent donc un sauf-conduit pour envoyer leurs députés à Florence. En attendant, Guévare & Saint-Sulpice eurent une entrevue à Monteoliveto, relativement à la conduite qu'ils avoient à

(a) Voyez pour la distinction de « *feudum* » *in corte & extra cortem* » Jacq. Mascovius dans son Traité Latin du droit public de l'Empire, p. 164, si j'ai bonne mémoire. *Note du Traducteur.*

sous son obéissance. Mais l'arrivée
1559. de Guévare déconcerta extrêmement leurs desseins. Guévare voyant donc que le terme fixé par le traité pour l'évacuation des places s'avançoit, proposa au Duc de les serrer avec des troupes, & cela auroit été fait si l'arrivée de l'armée Françoise, commandée par Saint-Sulpice, n'avoit donné lieu d'espérer des ordres plus précis de la cour de France. On fit sentir à Bentivoglio qu'on n'ignoroit pas les manœuvres qu'il avoit mises en usage avec le duc de Ferrare, & qu'aussitôt que les troupes Françoises se seroient retirées, celles d'Espagne entreroient par force pour s'emparer de ces places. En conséquence, on lui conseilla de consulter ses intérêts & ceux des sujets avec plus de prudence. Bentivoglio goûta ces avis. Comme la France ordonnoit à ses troupes d'évacuer les places sans faire la moindre difficulté, il vit bien qu'il étoit alors impossible de songer à les soumettre au duc de Ferrare. Il prit donc le parti de seconder Côme, & de tirer quelqu'avantage, tant pour lui que pour les membres de cette République, en évitant une nouvelle guerre. Dans ces



vues, il deman[illegible] de
de lui accorde[illegible] urs 1552.
[illegible] lu-
[illegible] me
[illegible] Il
[illegible] oi-
[illegible] on
[illegible] de
[illegible] les
[illegible] t à
[illegible] les
[illegible] me
[illegible] ns,
[illegible] plus
[illegible] ou-
[illegible], ils
[illegible] xpé-
[illegible] eux-
[illegible] Mon-
[illegible] e, au
[illegible], & prê-
[illegible] roi Phi-
[illegible] les places
[illegible] la citadelle
[illegible] s qui y étoient
[illegible] de paye, Chiap-
[illegible] bligé d'employer les
débourser de l'argent
[illegible] er à quitter ce fort &

tenir respectivement lorsque l'on éva-
1559. cueroit les places, & à l'aide que le Duc donneroit pour transporter l'artillerie au port de Vada. La bonne foi du Ministre de France, les instances de Guévare, hâtoient l'exécution du traité lorsque tout fut interrompu par la mort d'Henri II. Ce Monarque célébrant, le 30 juin, les nôces de la Princesse, fut frappé dans un tournois d'un coup de lance qui lui leva la visière de son casque. L'éclat du fût brisé, lui ayant donné dans l'œil droit avec violence, lui fit une blessure considérable. Le coup qu'il se donna en tombant, aggrava encore le mal par l'inflammation qui y survint, & il mourut le 10 juillet. Côme craignit qu'un accident aussi imprévu n'occasionnât quelque changement dans la manière de penser de la cour de France; les républicains de Montalcino en conçurent au contraire une nouvelle espérance de recouvrer la liberté. Les Ministres de France suspendirent les opérations en attendant de nouveaux ordres de la Cour. Côme sonda aussi le roi d'Espagne, pour savoir quelles seroient ses intentions en cas de changement. Mais les circonstances où se

trouvoit

trouvoit la France, ne permirent pas de changer l'état des affaires ; d'ailleurs le traité avoit déjà été exécuté en plusieurs endroits. Henri II en avoit même recommandé l'exécution à François II son-fils avant de mourir, lui enjoignant de regarder Philippe comme son père. Les deux Rois suivirent donc de concert les opérations du traité; & les députés de Montalcino se rendirent à Florence pour demander au Duc les conditions de leur soumission. Comme ils n'avoient pas de pouvoirs suffisans, & que d'ailleurs ils demandoient plus que les circonstances où ils se trouvoient ne le leur permettoient, ils furent congédiés. Le Sénat en expédia d'autres avec plein pouvoir. Ceux-ci abandonnèrent entièrement Montalcino à la volonté de Côme, au nom même de la République, & prêtèrent serment de fidélité au roi Philippe & au Duc. Le 25 juillet les places furent évacuées, excepté la citadelle de Grosseto. Les François qui y étoient s'étant mutinés faute de paye, Chiappino Vitelli fut obligé d'employer les menaces, ou de débourser de l'argent pour les engager à quitter ce fort &

1552.

1559. à se retirer de l'Etat de Sienne. Au retour des députés l'acte de soumission fut ratifié en plein conseil. Guévare & Niccolini se rendirent dans cette place pour en prendre formellement possession, l'un au nom du Roi, l'autre au nom du Duc. Ces nouveaux sujets voulurent paroître, quoique malgré eux, donner au Duc des preuves de leur bonne volonté; ils envoyèrent à la rencontre des deux commissaires une troupe de cinquante enfans, tenant en main une branche d'olivier, & faisant retentir avec acclamation *Palle* (*a*), *Palle*, en l'honneur de leur nouveau Prince. Ils étoient suivis de la bande de Montalcino, composée de deux cens jeunes gens en bon ordre; & le magistrat de la République reçut Guévare & Niccolini à l'entrée de la ville. Dès qu'ils furent dans le sénat, on y observa les mêmes formalités qu'à la prise de possession de Sienne; car Guévare, après avoir reçu le serment de fidélité pour le roi d'Espagne, mit Niccolini, comme représentant le Duc, en possession de la

(*a*) Allusion aux *boules* des armes du duc de Florence.

République en forme d'investiture. On fit entrer les garnisons dans la ville & dans les forteresses, & l'on publia ce que Côme accordoit aux nouveaux sujets. ═« Tous les citoyens de Sienne, » qui s'étoient réfugiés à Montalcino » ou ailleurs, avoient la permission de » retourner dans leur patrie, de jouir » paisiblement de leurs biens & de » leurs charges selon la teneur du traité. » Tous les actes du gouvernement de » Montalcino étoient tenus bons & » valides par Son Altesse, excepté les » aliénations de jurisdictions & des re- » venus publics. On pardonnoit à ceux » qui avoient manqué aux loix de la » république de Sienne, sans excepter » même les délits commis dans l'Etat » de Florence, pourvu néanmoins » que ce ne fussent pas des vols ni des » assassinats publics. On accorda cinq » années de délai pour le paiement » des dettes civiles, contractées par » les citoyens avec le public & avant » la guerre. Il étoit aussi statué que » si quelque Siennois de Montalcino » avoit des créances à exercer sur les » revenus publics en vertu de titres » antérieurs à 1555, il seroit rem- 1559.

» boursé de tout ce qui lui étoit dû :
1559. » que l'on conserveroit aux territoires
» de Montalcino tous les privilèges
» que la république de Sienne leur
» avoit accordés, excepté ceux qui
» concernoient la jurisdiction & la sou-
» veraineté ».

Après les formalités de la prise de possession, le Duc reçut aussi la soumission des autres communes que les François tenoient auparavant, telle que Chiusi, Grosséto, Radicofani, Montepescali, & Buriano qui fut aussitôt restitué au feudataire Appiano comme lui appartenant. Ce fut ainsi que le Duc obtint tout l'Etat de Sienne, excepté Sovana que tenoit le comte de Pitigliano. Comme il refusa de rendre cette place, on fit en conséquence une protestation publique & formelle. Les Siennois qui étoient à Rome & dans d'autres parties de l'Italie, se soumirent au Duc, ou en personne, ou par lettres. Ceux qui retournèrent à Sienne furent très-bien accueillis du gouvernement, & eurent une pleine & entière satisfaction de tout ce qui leur avoit été promis. Il y eut des réjouissances publiques à Florence & à Sienne,

& Côme se félicita au milieu de ces acclamations d'être devenu maître d'un domaine aussi étendu. Les Princes de l'Italie regardèrent cet accroissement avec crainte & jalousie, & généralement tout le monde admira sa conduite. En effet, après une guerre qui avoit désolé & appauvri toute l'Europe, Côme fut le seul qui gagna le plus par le traité de paix qui la termina, & qui intéressoit les plus grandes puissances de cette partie du monde. La France retint Calais & Metz, & fut obligée de rendre cent quatre-vingt-neuf places fortifiées qu'elle avoit prises en Flandre & en Italie pendant le cours de cette guerre. Le Duc de son côté retint l'Etat de Sienne qu'il avoit conquis, & eut outre cela les places qu'il n'avoit jamais pu prendre. Cette acquisition fut pour lui solide & permanente, parce que le roi d'Espagne parvint en Italie à ce degré de supériorité que ses prédécesseurs n'avoient pu conserver; & depuis, la Maison de Médicis a toujours tenu le Siennois conjointement avec l'Etat de Florence. Cependant Côme s'abusa peut-être en croyant que le plan de politique de Philippe 1559.

seroit durable : c'est pourquoi il s'in-
1559. quiéta moins de laisser à sa famille un Etat dont la possession dépendoit de la sujétion qui en faisoit la garantie & la sûreté, que de le transmettre libre & indépendant, mais exposé à mille contrastes. Ce fut assez du cours d'un siècle pour prouver que le systême de Philippe II ne pouvoit se soutenir longtemps, & que Côme fondant la sûreté de sa famille sur la fortune de l'Espagne, l'avoit exposée à se sentir des secousses violentes de cette Monarchie, sans la mettre dans le cas d'en partager les avantages. Quant à Philippe II il mit la dernière main à son plan politique par le traité de Cateau-Cambresis, en faisant renoncer les François à toutes les vues qu'ils avoient eues sur l'Italie ; n'ayant plus alors de concurrent, il devint l'arbitre de toute cette contrée. Les Princes de l'Italie étoient tous liés avec l'Espagne par des traités particuliers & par la reconnoissance. Philippe n'avoit même pas négligé le duc d'Urbin qui tenoit ses troupes à son service, étoit à ses ordres & en recevoit pension. Venise seule ne pouvoit s'opposer à une si grande puissance,

& Paul IV avoit connu par expérience l'inutilité des efforts qu'il avoit faits. 1559.
Côme étoit le principal instrument de cette union, & la tranquillité de l'Italie devenoit le prétexte par lequel on veilloit à conserver cette harmonie.

CHAPITRE IX.

Forme de gouvernement observée par Côme. Suite de la réforme des mœurs. Grands obstacles qu'il y rencontre de la part des Ecclésiastiques. Systême jurisdictionnel. Police & Loix.

Si Côme se fit admirer en Italie par cette infatigable vigilance & cette activité avec laquelle il dirigeoit les affaires du cabinet & de la guerre, il ne mérite pas moins d'admiration pour cette assiduité & cette promtitude qu'il montra dans le gouvernement de ses peuples. Quoique la guerre devienne une source d'abus dans tous les Etats, & fasse méconnoître la sagesse des loix, Côme sut prévenir cet inconvénient dans son domaine, & suivre ses entreprises avec vigueur. Cet esprit d'indé-

pendance républicaine, qui rendoit
1559. autrefois les Florentins récalcitrans aux loix, étoit beaucoup diminué chez eux. Les uns par crainte, les autres par nécessité, un grand nombre par intérêt, tous enfin obéissoient, & l'on ne craignoit plus de révolutions, ni d'éclat. La sévérité des loix, l'extrême attention des tribunaux prévenoient les menées sourdes, & la tranquillité de l'Etat étoit désormais assurée. Les citoyens inquiets & turbulens étoient hors de la patrie & ne pouvoient plus rien entreprendre contr'elle sans un puissant appui. Ce fut cette sûreté qui fit risquer à Côme d'entreprendre la guerre contre les François qui remuoient tout pour lui susciter des troubles. Mais ils ne firent que lui donner plus d'occupations sans le distraire de son travail ordinaire. Le titre de conseiller secret étoit devenu plutôt un titre d'honneur pour les Ministres zélés & fidèles que le caractère distinctif de gens nécessaires à l'administration de l'Etat. On examinoit dans ce conseil les intérêts des Cours de l'Europe; on y formoit des conjectures relativement au Pape & à l'Empereur, mais on n'y

connoissoit rien des vues secrètes de Côme. Le Duc voulut conduire seul la guerre de Sienne, sans en communiquer à personne les circonstances inconnues & les plus importantes. Le jour il étoit infatigable, la nuit il veilloit, écrivant lui-même ses dépêches, ordonnant les opérations militaires, & réglant les dépenses de la guerre. Après la paix, entraîné par le goût naturel des beaux-arts, il distribua lui-même l'ordre du palais ducal, voulut que les faits de cette guerre fussent peints dans la grande salle. Le Vasari avoit déjà dessiné ce Prince au milieu de ses conseillers, comme s'ils lui suggéroient des avis pour les opérations de la campagne. Mais cette idée parut au Duc trop contraire à la vérité, & il reprit à ce sujet le peintre dans la lettre qu'il lui écrivit le 14 mars 1562. « L'assistance des conseillers, lui dit-il, » que vous voulez ranger en cercle » autour de moi, pour représenter le » moment où il s'agit de délibérer sur » la guerre de Sienne, n'est pas néces- » saire, parce que j'étois seul; mais » on pourroit fort bien y suppléer » par l'emblême du silence avec quel-

1559.

1559. » qu'autre attribut qui représentât ce » qu'étoient alors mes conseillers ». Le secrétaire Concino étoit le seul qui sût sa volonté, & il l'exécutoit sans que les conseillers, les citoyens, & Marignan lui-même connussent rien au-delà de l'exécution. C'étoit aussi Concino qui avoit arrêté avec Charles V les conditions respectives de la guerre. Il étoit même resté dans le camp pour veiller sur la conduite du Marquis : enfin il fut celui qui, plus que personne, eut la confiance du Duc, & connut ses vues les plus secrètes. Concino étoit fils d'un campagnard de Terranova dans le Valdarno. Après avoir exercé la charge de *Notaire criminel* dans les tribunaux du domaine, il entra au service même de Côme par la faveur de Lucrèce de Médicis, ayeule de Son Altesse. L'expérience qu'il avoit acquise par le long séjour qu'il fit à la cour de Charles V, lui mérita de la part de son Prince, d'être chargé des commissions les plus importantes. Les succès avec lesquels il les exécuta, lui en concilièrent ensuite la faveur & la bienveillance. Quoique Torello eût conservé le grade de premier secrétaire,

Concino eut cependant la principale direction de la correspondance que Côme entretenoit avec les Cours ultramontaines. A mesure qu'il devenoit plus important par ses services, il acquéroit aussi un nouvel éclat. Il fut même reconnu pour un des descendans des anciens comtes de *la Penna*, & eut part à tous les honneurs de la ville. Le Duc le combla de dons & de bienfaits qu'il transmit à sa postérité. Concino étoit l'ayeul du maréchal d'Ancre : sa famille s'éteignit en 1632. 1559.

Le conseil de *la pratique secrète* étoit infiniment moins passif que le conseil secret. Chargé par le Duc d'examiner les affaires contentieuses, économiques, jurisdictionnelles, de veiller sur tous les magistrats, de connoître des intérêts & des convenances de l'Etat, il étoit continuellement occupé des délibérations les plus importantes. Les citoyens les plus attachés à la Maison de Médicis, les Ministres les plus versés dans les affaires, & les chefs les plus graves des sièges de justice en formoient le corps. Le Duc n'y assistoit pas en personne ; mais il recevoit par écrit le rapport de leurs

délibérations, les approuvoit, y cor-
1559. rigeoit ou ajoutoit selon son bon plaisir. Les décrets de ce conseil étoient censés ceux du Prince ; & les magistrats comme les particuliers, devoient s'y conformer. La vigueur & l'activité de ce corps détruisirent l'autorité des magistratures de Florence, & contribuèrent à rendre le Prince plus absolu. Cet affoiblissement fut cause qu'on en réforma plusieurs, & que la magistrature n'eut plus la considération dont elle avoit joui. Comme l'idée & le prix qu'on attache aux honneurs est toujours en raison de leur rareté & de la difficulté de les obtenir, de même aussi l'on en fait moins de cas à proportion qu'il est plus aisé d'y parvenir. Ce fut dans ces vues que le Duc accorda à beaucoup de monde le droit de bourgeoisie à Florence, & l'étendit même, en 1555, jusqu'au *district*. Les taxes imposées pour soutenir la guerre, la nécessité de tenir les peuples bien affectionnés, dans des circonstances aussi critiques, l'engagèrent à leur donner quelque marque de reconnoissance. Ayant déclaré par un acte du 9 avril *de motu proprio*, qu'il remercioit les

villes & autres places du diſtrict, des
ſecours qu'elles lui avoient fournis, & 1559.
de leur fidélité conſtante envers lui,
il leur permit à chacune pour preuve
de ſa bienveillance, d'accorder aux
familles qu'ils en jugeroient les plus
dignes, le droit de bourgeoiſie à Florence. Le nombre de citoyens que
l'on pouvoit choiſir étoit proportionné au rang que tenoit chaque ville
en particulier dans le domaine. Ceux
qui furent admis en conſéquence de
cette délibération, furent auſſi exemts
des charges dont étoient grevés les autres citoyens. Côme affoiblit donc ainſi
la conſtitution ſans la changer, & mit
ſans aucun obſtacle, les citoyens hors
d'état de s'oppoſer à ſon pouvoir illimité. Il anéantit en même tems l'adminiſtration économique & la juriſdiction de quelques magiſtratures, en
accordant l'une & l'autre à des perſonnes qui dépendoient uniquement de ſa
volonté : il en réforma d'autres, établit
dans toutes quelque nouvel uſage &
quelque réglement relatif au plan d'opérations qu'il s'étoit déjà fait. Selon
l'eſprit apparent de la réforme générale
de 1532, & les vues de ceux qui avoient

élu Côme en 1537, le Prince devoit
1559. être soumis à la constitution du gouvernement : on vouloit éviter le pouvoir arbitraire d'un seul, & l'on regardoit cela comme le chef-d'œuvre de la politique : mais dans le cours de vingt ans, cette même constitution, sans être essentiellement altérée, ne servit qu'à établir avec plus de solidité l'autorité absolue du Prince. Dès que la constitution eut été amenée à ce point, Côme suivit avec soin la même marche pour s'assujettir les esprits.

La réforme des mœurs qu'il croyoit si nécessaire, n'avoit pas encore fait de progrès sensibles, & l'excès des peines irritoit les hommes sans les corriger. Le mauvais exemple des Ecclésiastiques, sur-tout des Moines, mettoit de trop grands obstacles aux vues de cette réforme. Le Clergé de Florence privé de son Pasteur, qui étoit un des rebelles, & l'autorité d'un Vicaire, ne suffisoient pas pour réprimer des vices qui, par cette raison, restoient toujours impunis. Les Moines orgueilleux des grands privilèges qu'ils avoient obtenus des Papes, & soustraits à toute jurisdiction, se faisoient

gloire de commettre impunément ce qui étoit défendu aux Prêtres séculiers 1559.
& aux laïques. Côme avoit sollicité le Pape de remédier à ces désordres en envoyant un légat en Toscane, « avec le pouvoir de châtier, *écrivoit-» il au Pontife*, les Moines pour cri-» me d'héréfie, pour leur inconduite » dans les monastères de filles, pour » leurs blasphêmes, &c. parce que les » supérieurs ne les châtioient pas, » même dans les cas d'assassinat & d'ho-» micide. Or, nous avons nombre de » fois prouvé que ces châtimens n'ont » pas lieu dans les couvens. Il faut aussi » que le légat puisse châtier les Prêtres » qui ne seront pas punis par leur Evê-» que selon les canons, parce que nous » voyons tous les jours les plus gran-» des extravagances; & nous vou-» drions qu'en châtiant les laïques, les » Moines & les Prêtres ne leur don-» nassent pas de semblables exemples » par l'impunité ».

La loi qui concernoit les couvens de femmes n'avoit pas rétabli dans ces maisons religieuses la discipline que Côme y desiroit. La sévérité des inspecteurs commis pour veiller à leur

conduite, leur donnoit de la mauvaiſe
1559. humeur, mais ne les réformoit pas.
Le nombre en étoit exceſſif : car le dénombrement qu'on en fit en 1562, démontra qu'il y avoit dans Florence ſeule, quatre mille trois cens quarante-une Religieuſes réparties en quarante-cinq monaſtères. La ſervitude domeſtique des femmes, autoriſée par les loix de la Toſcane, jointe aux mœurs farouches du ſiècle, étoit cauſe que les femmes abandonnoient leurs propres familles pour chercher ailleurs plus d'égards & moins de rigueur. En 1557, une loi du 13 octobre défendit à tout homme quelconque d'approcher d'un couvent de femmes ſans une permiſſion expreſſe de l'*Ordinaire*. Le débordement de l'Arno ſervit de motif pour cette loi, & on y tint ſérieuſement la main, même après que cette cauſe eut ceſſé ; mais toutes les meſures devenant inutiles ſi on ne réformoit les Moines, on ſe fixa ſur cet objet. Côme tâcha donc d'engager les ſupérieurs à ſe rendre à ſes vues, & d'introduire l'*obſervance* dans les couvens. Il parvint même par ſes inſinuations, à la faire admettre volontairement

dans quelques maisons des Francis- 1559.
cains conventuels. Il fit sortir à Florence, les Dominicains conventuels du couvent de Sainte-Marie-la-Neuve, & les remplaça par les *Observantins*, s'en promettant plus d'édification pour le Public. Il accueillit les *Jésuites*, qui avoient alors le nom de *Prêtres réformés de la Compagnie de Jesus*, & les chargea d'instruire le peuple par la prédication, & de l'édifier par l'exemple. Depuis 1546, Côme avoit admis deux de ces Prêtres réformés que le cardinal de Carpi lui avoit envoyés. On leur avoit assigné un hospice en attendant qu'on leur procurât un établissement plus convenable. Ils gagnèrent en peu de tems la faveur de la Duchesse; & Jacques Laynez devint le confesseur du Duc & de toute sa Maison: il prêcha même à Florence en 1554. Ignace, qui venoit de les fonder, recommanda cette Compagnie naissante à ce Prince, & Côme s'occupa de les établir convenablement à Florence & à Sienne. Mais il ne fut pas moins attentif à empêcher que les opinions des novateurs ne se glissassent dans ses Etats. C'est pour-

quoi il abandonnoit facilement aux
1559. Inquisiteurs les personnes qu'on lui dénonçoit & qu'il tenoit pour suspectes. On les envoyoit subir leur interrogatoire à Rome, à condition qu'elles seroient renvoyées à Florence pour y être punies. L'Inquisition étoit toujours gouvernée dans cette ville par les commissaires : on augmenta même leur nombre d'une personne aux instances du Pape. Mais le Duc avoit grand soin de ne pas permettre à ce tribunal d'outre-passer les limites de son pouvoir ; car cette même année, l'Inquisition avoit tenté d'étendre sa jurisdiction sur d'autres délits qui, jusques-là, avoient été du ressort des seuls tribunaux séculiers. Malgré cette déférence, il renvoyoit souvent absous ceux qu'il croyoit n'avoir été dénoncés que par malignité ; & lorsqu'il fut une fois souverain de Sienne, il ne crut même pas aisément tout ce qu'on lui représenta au sujet des nouvelles opinions que les deux Socins & leurs sectaires répandoient dans cette ville. Afin de conserver la pureté du culte, il tint en vigueur la loi de 1549, concernant la prohibition des livres des héréti-

ques : il permit même en 1553, de publier à Florence un édit de l'Inquisition de Rome contre les livres des Juifs, particulièrement contre le Talmud, souffrant toute perquisition & toute vexation contre ces infortunés. Ce fut là le premier pas que fit la cour de Rome pour prohiber les livres en Toscane. 1559.

Les Princes séculiers avoient pourvu jusqu'à ce tems-là à cet objet de police. Charles V craignant les progrès que les nouvelles opinions pouvoient faire en Flandre, crut devoir défendre les livres par lesquels ces dogmes se répandoient; & la Faculté de Louvain, commise par cet Empereur, publia en 1546, un index des livres qu'elle pensa ne pouvoir pas être lus par le peuple. Dix années après, cet index fut augmenté & autorisé par un édit de l'Empereur. Côme défendit aussi en 1549, d'imprimer & de garder les livres des hérétiques : ce fut en vertu de cette loi qu'on condamna Domenichi. Jusques-là les loix relatives à cet objet avoient été bornées au local dans la ville de Rome, & l'on n'avoit pas prétendu en étendre la force jusqu'à tout le monde

chrétien : mais Paul IV, à l'imitation
1559. de Charles V, voulut faire un index,
même avec plus de rigueur, & y subordonner
toute l'Eglise. Il publia donc en 1559, un index accompagné des comminations de peines les plus sévères, de privation de bénéfices ecclésiastiques, d'infamie, de censures contre ceux qui retiendroient les livres indiqués & ne les présenteroient pas dans un tems déterminé, aux Ministres commis pour les recevoir. Cet index fût divisé en trois classes. La première contenoit le nom des auteurs des livres condamnés en totalité, quelle que fut la matière qui y étoit traitée. La seconde comprenoit les noms des auteurs dont on avoit condamné quelques ouvrages, & dont d'autres avoient été tolérés. La troisième indiquoit quelques livres sans nom d'auteur ; elle contenoit encore la prohibition expresse de tous les livres anonymes qui avoient été imprimés depuis 1519, & de tous ceux qui le feroient à l'avenir sans l'approbation de l'Ordinaire & celle de l'Inquisiteur ; approbations qu'on devoit imprimer avec l'ouvrage même. On y avoit ajouté les noms de plus

de soixante imprimeurs dont les éditions devoient être interdites, de quelque genre & dans quelque langue que ce fût. Les commissaires de l'Inquisition de Florence eurent ordre, de la part du Pape, de publier le décret & l'index; mais Côme voulut en examiner la conséquence avant de le leur permettre. Paul IV, toujours extrême dans les résolutions qu'il prenoit, fit ici connoître son extravagance ordinaire. Heureusement pour la Toscane, le Duc chargea Torello d'examiner ce décret, qui tendoit à éteindre les lettres en Europe, & à l'ensevelir de nouveau dans la barbarie. Torello montra que la perte qu'alloient faire les particuliers en se privant des livres notés dans l'index, monteroit dans Florence seule, à plus de cent mille ducats; que c'étoit ruiner sans ressource les imprimeurs & les libraires, puisqu'il paroissoit que le but de cette loi étoit de réduire en cendres tous les livres imprimés en Allemagne, à Paris, à Lyon; livres qu'on pouvoit regarder comme les meilleurs: les bibles, ni les auteurs classiques, Grecs & Latins, ni d'autres ouvrages de prix &

1559.

d'une utilité publique, n'étoient même
1559. pas exceptés. Le collège de Médecine représenta, par le moyen d'André Pasquali, *archiatre* du Duc, les obstacles que l'on alloit mettre aux progrès des sciences & des arts : les commissaires de l'Inquisition rougirent d'être obligés d'exécuter une délibération si extravagante. On attendoit le parti que prendroient les autres gouvernemens de l'Europe ; mais les Vénitiens dissimuloient ; le vice-roi de Naples & le gouverneur de Milan en avoient donné avis au Roi en Flandre : le seul Cardinal d'Alexandrie insistoit pour l'exécution. Enfin le Duc décida que les commissaires de l'Inquisition pouvoient laisser exécuter le décret de Rome quant aux livres contraires à la Religion, ou qui traitoient de magie, d'astrologie judiciaire, & d'en suspendre l'exécution pour tous les autres. Les Moines de S. Marc vouloient se rendre aveuglément à l'ordre du Pape ; mais Côme, à titre de protecteur du couvent & de la bibliothèque, leur fit savoir sa volonté, & empêcha la perte de tant de livres que leur avoient donnés ses prédécesseurs. Ce fut donc le 8 mars 1559,

qu'on brûla dans les places de S. Jean & de Sainte-Croix, les livres qui restoient expressément défendus, conséquemment à l'exception que le Duc avoit faite. Malgré celà, le dommage qu'en souffrit le commerce fut si grand, que les magistrats de Basle, de Zurich & de Francfort eurent recours à Côme, le priant d'interposer sa médiation auprès du Pontife, pour arrêter à certain point, les pertes que leurs villes éprouvoient. 1559.

Autant il montra de fermeté & de vigueur à réformer la discipline & à soutenir la pureté de la foi, autant il fut attentif à défendre les églises & les Ecclésiastiques contre les impositions exorbitantes des décimes dont la cour de Rome les fouloit. Sans rappeler ici à quel point Paul III avoit foulé la Toscane par ces taxes, il me suffira de dire que les églises de l'Etat de Florence étoient arriérées de huit décimes en 1547. Tout le monde savoit alors combien les procédés de ce Pape étoient injustes : car sous prétexte que les Turcs menaçoient d'une invasion, tandis qu'il étoit secrètement leur allié, il tiroit toute la substance

des églises pour enrichir les Farnèse.
1559. Cette puissance arbitraire & intolérable du Pontife étoit d'autant plus illégitime à cet égard, que c'étoit une infraction manifeste de l'arrêté fait avec serment par le conclave. En effet, les Cardinaux s'étant assemblés au nombre de trente-huit après la mort d'Adrien VI, pour procéder à l'élection d'un Pape, avoient fait de commun accord, & avec serment, une convention de vingt-six articles, dans lesquels ils avoient cru renfermer toutes les conditions requises pour l'intérêt & la splendeur du Saint-Siège, & pour le bien universel de l'Eglise. Par le vingtiéme article, le conclave promettoit & juroit de révoquer toutes les décimes imposées par Adrien VI, & de n'en jamais imposer d'autres à l'avenir. Paul III ne fit sans doute aucune attention à ce serment : car après en avoir imposé un si grand nombre en Toscane, il songea aux moyens de mettre les églises en état de les payer. Il adressa donc un bref au Cardinal camerlingue, par lequel il le chargeoit d'exiger les huit décimes de la Toscane dans l'espace de quatre ans, accordant

cordant à ceux qui ne pourroient les payer, la faculté de vendre les biens-fonds des bénéfices, sous la réserve cependant d'y rentrer au bout de dix ans. Ce plan ne parut pas exécutable, parce que le terme de dix ans fut regardé comme trop court pour amasser le prix du rachat des biens où l'on devoit rentrer: c'est pourquoi la Chambre Apostolique imagina cet autre plan. Les églises & les bénéfices ecclésiastiques devoient présenter un état de tous leurs biens-fonds & du prix qu'ils étoient affermés, avec le consentement de les vendre pour le prix qu'on en trouveroit, sans résilier les baux; de manière que les fermiers ne payassent plus leurs redevances aux églises, mais à ceux qui moyennant leurs déboursés en auroient fait l'acquisition. On s'étoit sur-tout proposé de conserver un droit sur ces biens, afin de les revendiquer dans des circonstances plus favorables; & l'on voulut y laisser annexés les mêmes privilèges & immunités dont avoient joui les Ecclésiastiques. On avoit compris dans cette disposition tous les biens des églises quelconques, lieux *de charité* & bé-

1559.

néfices eccléſiaſtiques, excepté ceux
1559. de l'Ordre de Malte. Les droits de tous les marchés étoient au profit du Duc; & le prix devoit en être remis à la Chambre Apoſtolique par le moyen d'un banquier nommé à cet effet. Treize articles renfermoient les conditions de l'exécution; & on les préſenta à Côme afin qu'il leur donnât ſa ſanction par ſon autorité. Le Duc examina le bref, &, avant de le faire exécuter, il voulut arrêter avec le Commiſſaire apoſtolique, que ces biens reſteroient ſujets à toutes les taxes comme ceux des laïques; s'obligeant néanmoins d'aſſigner aux égliſes & aux lieux de charité, des ſommes à percevoir pour ſatisfaire aux charges qu'ils prenoient. Ce point étant une fois établi, on ſignifia aux égliſes du domaine de préſenter l'état des biens ſuſdits. Outre une ſociété de marchands qui ſe réunirent pour cet objet, pluſieurs particuliers, & Côme lui-même, ſous différens noms, offrirent d'en faire l'acquiſition. Les marchés ſe faiſoient déjà avec célérité; il paſſoit des ſommes conſidérables à Rome, lorſque les réclamations des Eccléſiaſtiques,

ſur-tout celles de l'archevêque de Florence, engagèrent Paul III à révoquer le bref, & à expédier un nouveau commiſſaire à Florence. Il y arriva le 29 avril 1549, & prétendit caſſer les marchés en vertu des pouvoirs dont il étoit porteur. Il allégua la léſion manifeſte des égliſes, & qu'on n'obſervoit pas la teneur du bref. Le Duc au contraire démontroit que tout étoit fait aux inſtances de la Chambre Apoſtolique, & qu'il n'étoit pas juſte que ſes ſujets, qui avoient acquis de bonne foi, fuſſent dépouillés de leurs marchés. Il réſulta de là un grand trouble : il y eut beaucoup de débats avec le commiſſaire : le Duc ſe méfia des Miniſtres, & craignit en même-tems & de grands dommages pour les égliſes, & de grandes pertes pour ſes ſujets. Néanmoins il fallut ſe réſoudre à quelques modifications, & convenir avec le commiſſaire que l'on tiendroit pour bons & valides les marchés faits ſelon les règles & ſans léſion ; que les autres au contraire ſeroient annullés par le moyen de deux commiſſaires, nommés l'un par le Pape & l'autre par le Duc ; que Sa Sainteté rembourſeroit 1559.

de ses propres deniers ceux qui se-
1559. roient obligés de rendre les biens qu'ils avoient achetés, ou qu'elle donneroit un cautionnement certain & suffisant sur les évêchés & les abbayes pour le prix, lequel seroit exigible dans l'espace de six mois; enfin, que le Duc après avoir remis tous les deniers qu'il auroit perçus pour ces biens, seroit indemnisé par quatre décimes qu'il auroit la liberté de lever à son profit dans l'espace de quatre ans, sur les Ecclésiastiques de son domaine. Mais Paul étant mort, Jules III son successeur, regarda cet arrangement comme indigne de son caractère, & injurieux au Saint Siége. Il représenta donc au Duc qu'il étoit de l'honnêteté pour l'un & l'autre, d'annuller le traité, & de rendre aux églises sans aucune réserve les biens qui leur appartenoient. Le Duc promit de faire exécuter cette restitution, & de rembourser les acquéreurs avec ses propres deniers. Le Pape en compensation lui accorda de lever dix décimes sur les Ecclésiastiques dans un tems déterminé.

L'avidité & l'ambition des Papes leur suggéroient alors de semblables

accommodemens ; & les Princes de l'Italie y adhéroient par foiblesse & par la crainte qu'ils avoient de la puissance de ces Pontifes. Malgré cela Côme déjà fait à lutter avec Paul III, n'étoit pas un de ceux qui y déféroient le plus facilement. Peut-être même que l'intérêt fut ce qui le décida plus que tout autre motif à consentir au traité mentionné ; car en toute circonstance il soutint avec vigueur les droits de la souveraineté, sur-tout contre les Ecclésiastiques, maintenant très-rigidement l'observation de la lettre circulaire de 1539, relativement à la possession des bénéfices ; & réservant toujours au juge qu'il avoit élu pour cet effet, la connoissance des causes qui concernoient ces matières. Comme la complication embrouillée des loix pontificales donnoit un titre spécieux à plusieurs concurrens qui prétendoient au même bénéfice, & fournissoit matière aux rixes les plus vives entre les Ecclésiastiques, la tranquillité de l'Etat exigeoit toute la vigilance du Prince pour en prévenir les effets. Ce fut par rapport à cela que le Duc voulut s'approprier insensiblement les droits de patronage 1559.

des communes, ou être à même de
1559. nommer comme leur fondé de procuration, ou, en certain cas, de ſa propre autorité, ſe prévalant ouvertement du droit de ſouveraineté. Il toléra les patronages du peuple, & les élections des *Recteurs*, faites par les habitans mêmes, propoſant ou modérant le nombre des ſujets éligibles; mais évoquant à ſoi l'élection, toutes les fois qu'il apprenoit qu'elle pouvoit troubler la tranquillité publique. Dans tous les cas de crime d'Etat il exerçoit ſur les Eccléſiaſtiques une juriſdiction abſolue. L'archevêque Altoviti ayant été déclaré rebelle, Côme le priva des revenus de ſon égliſe. Après avoir acquis le Siennois, il ſe trouva forcé de procéder contre tout un couvent de Carmes, & permit ſeulement à leur général d'envoyer un commiſſaire pour être préſent aux interrogatoires de ces Moines. Dans tous les cas qui concernoient les monaſtères, il procéda contr'eux juſqu'à la ſaiſie & arrêt des perſonnes, laiſſant à leur *Ordinaire* à faire le reſte. Comme ces monaſtères refuſoient d'obéir à ſes loix, les priſons ſe trouvèrent pleines de Prêtres & de

Moines réfractaires en 1558; ce qui lui fit demander un légat à Rome, ayant pouvoir de connoître de leurs causes. Le Duc regardoit comme une chose injuste que les Ecclésiastiques, complices des désordres des laïques, restassent impunis, tandis qu'il faisoit subir à ceux-ci les peines qu'ils méritoient. Les querelles de jurisdiction entre le for séculier & le for ecclésiastique, ne tendoient alors qu'à s'élever l'un au-dessus de l'autre, ce qui occasionnoit des troubles dans le public; parce que l'un & l'autre employoient pour agir des moyens tout contraires à ceux de son rival. Paul IV entièrement occupé de la guerre & des progrès de l'inquisition, négligeoit la discipline du Clergé; & ce fut la principale cause de l'impunité des Ecclésiastiques. Côme & les autres Princes de l'Italie avoient trouvé les mœurs dans ce degré de corruption, lorsqu'ils pensèrent à les réformer par les loix les plus sévères. Cette négligence du Pape & les désordres résultans donnèrent lieu à nombre de disputes sur les droits de jurisdiction; & les gouvernemens étoient continuellement occupés de ces débats sans aucun avantage pour

1559.

1559. les peuples. La rapacité des Caraffe ne négligeoit aucun moyen d'extorquer de l'argent. Les concordats de Paul & de Jules III avoient fermé la voie à toute imposition de décimes dans la Toſcane; néanmoins ils trouvèrent un autre moyen pour vexer les lieux *de charité* de l'Etat; ce fut de les obliger à payer une taxe (*a*) d'un *quinzième*. La guerre, la diſette, & les autres calamités qui avoient ſucceſſivement affligé le domaine, s'étoient vivement fait ſentir aux hôpitaux & autres lieux de charité, deſtinés à ſecourir les malheureux. Les Pontifes avoient coutume de remettre ces taxes au profit du public; & Côme ne voulut pas non plus permettre que ſon Etat fût ainſi vexé mal-à-propos. Les hoſtilités du cardinal Caraffe, & l'avidité avec laquelle il vouloit obtenir les ſommes demandées, furent une des principales cauſes qui engagèrent Côme à le précipiter. Paul IV devenu plus traitable renonça auſſi ſans difficulté à ce prétendu droit, pour le bien général.

(*a*) Ce mot peut s'entendre d'une taxe à payer tous les *quinze ans*.

Les mêmes motifs portèrent auſſi le Duc à ne pas ſouffrir dans ſon domaine les commiſſaires du tribunal du bâtiment de S. Pierre. Jules II voulant élever à Rome un temple qui ſurpaſsât tous ceux de l'Europe en magnificence, avoit imaginé le moyen de le faire aux dépens de tous les fidèles. Dans ces vues il publia en 1509 une bulle, par laquelle il ordonnoit que les legs pieux qui ſeroient faits à des perſonnes incertaines & à des maiſons inhabiles à les recevoir, de même que ceux qui ne ſeroient pas accomplis par les héritiers ſelon l'intention des teſtateurs, fuſſent tous appliqués au profit de ce bâtiment. On établit à Rome un tribunal avec attribution de juriſdiction très-étendue, & dont l'autorité devoit être déléguée à des commiſſaires nommés pour paſſer dans les différentes contrées de l'Egliſe catholique. Afin de réuſſir plus facilement, on prit la précaution de donner aux agens du tribunal le pouvoir de faire participer les différens Princes aux ſommes qu'on vouloit exiger de leurs ſujets; de publier des indulgences, des jubilés, des graces & des diſpenſes en

1559.

matières d'ordre & de mariage, afin
1559. d'animer les peuples à concourir à cette entreprise. Quoique Léon X & Clément VII eussent apporté tous leurs soins pour la réussite de la bulle de Jules II, en ajoutant même de nouvelles faveurs à celles qu'elle accordoit, il est certain qu'elle n'avoit encore eu aucune vigueur en Toscane jusqu'en 1551. Ce fut alors que le tribunal de Rome sollicita le Duc, de permettre aux commissaires d'exercer librement leur pouvoir : mais on leur répondit que les tems ne permettoient pas d'inquiéter les peuples par de semblables nouveautés. La guerre de Sienne & les autres calamités qui affligèrent la Toscane, avoient servi de prétexte pour rejeter une seconde fois les instances de ce tribunal. Enfin l'on crut ne pas devoir se refuser à celles de Pie IV, à qui le Duc étoit obligé par tant de titres. On fit donc en 1561, avec le commissaire expédié de Rome pour cet effet, un accord en vertu duquel les levées d'argent, perçues selon la teneur de la bulle, seroient divisées en trois masses, dont l'une appartiendroit au Duc, pour être librement par

lui appliquée à des œuvres pies ; l'autre seroit remise au commissaire, lequel seroit chargé de faire les frais de la perception des deniers ; la troisième seroit réservée pour le bâtiment. Le Duc devoit choisir pour soi un commissaire qui, conjointement avec celui de Rome, veilleroit à la levée & à la garde des sommes. Côme nomma à cet emploi le directeur général de l'hôpital des Innocens ; & les Magistrats du conseil ordonnèrent aux Notaires, par une loi de 1565, d'exhiber toutes les minutes des actes contenant des dispositions faites *ad pias causas*, « pour œuvres pies ». Le vicaire de l'Archevêque fut nommé juge en première instance ; & les appels devoient être faits pardevant le *Podesta* de Florence. On jugera facilement de l'activité & des succès qu'eut ce tribunal en Toscane, par l'état où il se trouvoit en novembre 1568. En effet, les deniers qui étoient déjà en caisse, prouvent que les biens dont ce tribunal étoit en possession, & les crédits dont les paiemens pouvoient aisément être remplis, formoient un dividende de vingt-deux mille neuf cens vingt-

1559.

1559. cinq florins. Mais le domaine se trouvant bientôt épuisé par ces commissaires, leurs opérations se réduisirent à des vexations manifestes; d'autant plus que la cour de Rome leur ôta insensiblement tout pouvoir d'accorder des graces & des dispenses; mais ils exemtèrent au moins de la peine & des frais d'un voyage pour recourir à Rome. Les fréquentes réclamations des peuples, & sur-tout celles des notaires, qu'on forçoit avec violence d'exhiber leurs actes; les inquiétudes continuelles que le gouvernement en éprouvoit, jointes au foible produit que le bâtiment tiroit de la Toscane, firent ensuite cumuler dans la personne du Nonce l'emploi de commissaire & de juge pour les causes relatives aux intérêts de cette église.

Tels étoient les procédés que tenoit le Duc pour gouverner ses peuples, & pour défendre ses droits, dans le tems que la guerre de Sienne, les intrigues des cabinets, les trames des rebelles l'obligeoient de veiller continuellement à la sûreté de sa personne & au repos de sa capitale. Les citoyens devenoient de jour en jour plus mécon-

tens, par rapport aux gros impôts qui devoient fournir aux dépenses de la guerre. Il y en avoit peu d'affectionnés aux intérêts du Prince ; & les rebelles attendoient à Rome quelque révolution dans l'Etat de Florence : Strozzi menaçoit même le Prince à la tête d'une armée sur les frontières. Le bas peuple, quoiqu'attaché au Duc, n'aimoit pas sa rigueur, & le moindre revers eût suffi pour déterminer ce peuple à suivre le parti du vainqueur. Dans ces circonstances Côme prenoit les précautions que ses soupçons & sa méfiance lui dictoient. Une extrême attention sur les choses même les plus indifférentes, les perquisitions fréquentes, une rigueur excessive sur les moindres écarts, l'apparence même éloignée d'une faute suivie de la même punition que le fait prouvé, les bannissemens, les confiscations répandoient par-tout l'épouvante & la terreur. Une police si sévère produisit l'effet que Côme en attendoit ; & il maintint ainsi la ville dans une tranquillité parfaite, jusqu'à ce que les succès de ses armes ôtassent enfin à tous les esprits inquiets l'espérance de susciter quel-

1559.

1559. que révolution dans l'Etat. Il n'ignoroit pas l'excès de sa rigueur: c'est pourquoi il voulut profiter de l'occasion de se relâcher. La joie que donnèrent ces heureux événemens, décida donc le Duc à publier un pardon le 5 octobre 1554, & il rappela dans la patrie & dans leurs propres familles ces infortunés qui, frappés par la rigueur de la loi, vivoient absens & condamnés par contumace, & ne pouvoient reparoître que pour subir les peines prononcées. Ce fut le premier pardon qu'il accorda depuis dix-sept ans de souveraineté. Voici comme il ordonna de procéder. On choisit cinq citoyens sous le nom de (a) *Graziatori*, en leur attribuant tout pouvoir de pardonner à qui ils jugeroient à propos, même de remettre la peine de mort, excepté pour crime d'Etat; & de prescrire à leur gré les conditions, termes, facilités qu'ils jugeroient les plus convenables. L'autorité de ces *Graciateurs* devoit durer deux mois: & l'on permit à tout le monde, pen-

(a) *Ceux qui font grace.*

dant ce tems-là, de se rendre librement dans la capitale pour y obtenir grace. Cet acte de clémence modéra l'épouvante qu'avoient jetée la sentence de bannissement portée contre Bindo Altoviti, comme coupable de rebellion, & les confiscations rigoureuses de tant de biens. Les malheurs des tems, la situation de la Toscane, exigeoient alors ces actes de sévérité, qu'on prit pour autant de traits de cruauté & d'oppression : mais le Duc connoissoit mieux que personne le caractère de la nation qu'il gouvernoit, en discernoit plus exactement que ses Ministres les inclinations, & savoit mieux quand il falloit user alternativement de rigueur ou de condescendance. En effet, pendant que la guerre duroit encore, & qu'on faisoit les recherches les plus sérieuses des *conventicules* qui se tenoient dans la ville, il s'y étoit formé en 1555 une assemblée de citoyens, qui avoient pris le nom de *Pianigiani*, & portoient pour devise *des choux & des raves*. Ces gens, au nombre de plus de trente des principales familles de la ville, se réunissoient pour faire des repas, & pour se moquer de toutes

1559.

les affaires de la société, en imaginant
1559. à chaque assemblée quelque emblême bizarre. Là ils s'amusoient, se moquoient de tous les Princes, & donnoient à chacun son nom & son caractère particulier. Le Duc ayant été informé de cette assemblée, comme suspecte & dangereuse à la tranquillité de l'Etat, & que conséquemment il falloit prohiber & disperser, il désabusa lui-même ses Ministres un peu trop craintifs, & leur écrivit, au bas du rapport, ce qui suit: « Il a toujours été d'usage à
» Florence de faire de pareilles plai-
» santeries; & elles n'ont pas de fon-
» dement si réel qu'on se l'imagine. Du
» tems de la République, c'étoit dans
» de pareilles cotteries que se for-
» moient les partis parmi les conseil-
» lers, & les différens ordres de ma-
» gistrature: mais les trames contre
» l'Etat ne peuvent pas avoir lieu dans
» un si grand nombre de personnes
» & de qualités si différentes. Comme
» il y en a de tout état, & que ce
» qui s'y est passé jusqu'ici prouve que
» la plupart sont des gens tranquilles,
» il vaut mieux que les cerveaux Flo-
» rentins, peu faits pour être oisifs,

» s'occupent à de ſemblables cotteries
» joyeuſes, que de reſter penſifs ». 1559.

Le Duc uſant donc ainſi alternativement de ſévérité & de clémence, ſelon le beſoin, ſuivit ſon plan de légiſlation, pour parvenir à corriger les anciennes loix, ſans cependant les abolir, & pour établir par-là une adminiſtration plus exacte dans la juſtice. Les événemens journaliers, les occurrences imprévues faiſoient imaginer des loix : mais, dictées par un gouvernement encore défectueux & incertain, elles portoient l'empreinte & de l'eſprit du ſiècle; & de celui des légiſlateurs. La juſtice devoit alors plutôt punir les crimes, que corriger les délinquans; & la vengeance, paſſion qui irrite, loin de rectifier les abus, détruiſoit l'eſpèce humaine, ſans l'améliorer. Le pardon & les *Graciateurs* rendirent à la patrie une foule de ſujets: cet avantage ſe fit ſur-tout ſentir à Piſtoia, ville dont les déſordres des factions continuelles avoient diſperſé le plus grand nombre des habitans. La loi qu'il porta contre les faux témoins, le 19 juin 1556, eſt une des plus remarquables de cette époque. Les té-

1559. moins attitrés, qui n'étoient que trop communs dans le tems des conjurations, de la guerre, des révoltes, devoient nécessairement être arrêtés. La loi ordonnoit de procéder contr'eux, sans observer les formalités ordinaires de justice, & les assujettissoit aux mêmes peines que ceux qui les avoient commis : mais elle promettoit l'impunité à celui d'entr'eux qui révéleroit l'ordre & le commettant avant l'exécution. Côme fit aussi de nouveaux réglemens concernant la procédure des tribunaux criminels ; pourvut par plusieurs loix à l'honnêteté publique, & aux moyens de rappeler à la vertu ceux qui s'en étoient écartés. Par la loi du 12 août 1550, il conserva aux femmes leurs dots, voulant qu'elles fussent préférées à tout créancier postérieur au mariage, & même au fisc & à la chambre fiscale par cause d'impôts. Il veilla à maintenir le bon ordre dans la *Rôte* (a) *de Florence*, pourvoyant par trois loix à la forme des jugemens, & prescrivant les termes des instances, pour la com-

(a) Tribunal civil.

modité des parties. Ces loix ſont du 26 août 1541, 30 mai 1542, 9 août 1560. Il jeta auſſi les yeux ſur les milices territoriales du domaine, connues ſous le nom de *Bandes*; & fit une eſpèce de légiſlation particulière pour elles. Il ôta aux magiſtrats des Bandes réſidantes dans la capitale, toute juriſdiction ſur ceux qui étoient enrôlés dans celles de la campagne, & les ſoumit aux tribunaux de la province. Les privilèges dont les Bandes devoient jouir, les jugemens & les peines, tant pour les cauſes purement militaires que mixtes, furent fixés par des réglemens. Les ſujets enrôlés & leurs pères étoient exemts de toute taxe, excepté du droit de gabelle & du prix du ſel. Leurs noms devoient être jetés dans la bourſe des communes, ſans ſcrutin préalable (*a*). Ils étoient auſſi exemts de la loi des *Syndicats*, & conſéquem- 1559.

(*a*) Lorſqu'il falloit nommer quelqu'un à une charge publique, on choiſiſſoit d'abord au ſcrutin. On écrivoit enſuite les noms de ceux qui avoient été nommés, & on tiroit au ſort dans une bourſe. Ces *enrôlés* avoient donc droit d'être inſcrits ſans avoir paſſé par le ſcrutin. *Not. du Trad.*

ment de devenir *dénonciateurs des*
1559. *malversations*. En 1551, il se trouvoit quatorze mille six cens soixante-quatorze hommes enrôlés dans cette milice, & répartis dans dix-huit provinces, sous dix-huit commandans qui les conduisoient selon les loix établies à ce sujet. Côme ne voulut faire aucun changement à Sienne dans la législation, jusqu'à ce qu'une paix général le mît à même d'agir en toute liberté. Il trouvoit cependant que les loix de cet Etat n'alloient pas avec le nouveau systême de souveraineté indépendante : il ordonna donc seulement de les examiner, pour les réformer un jour. Malgré cela il y fit observer quelques loix de Florence, sur-tout celle de 1539, concernant la possession des bénéfices dans tous ses Etats, & celle qui regardoit les monastères ; se réservant à faire une réforme générale dans le gouvernement, comme il l'avoit promis aux citoyens de cette ville.



1559.

CHAPITRE X.

Révolutions du commerce depuis la déclaration de la guerre. Négoce particulier des Florentins. Progrès des arts & des manufactures dans Florence. Administration économique de Côme. Son penchant à protéger les beaux arts & les lettres.

L'INTERRUPTION du commerce ne fut pas un des moindres maux que causèrent à l'Europe les querelles des deux rivaux ambitieux, Charles V & Henri II. Après la déclaration de cette funeste guerre, le ministère Impérial occupé des moyens d'ôter à la France les ressources de l'argent, ce grand mobile de toutes les entreprises, crut qu'il falloit pour cet effet, détourner de la foire de Lyon tout le négoce du change. Cette place étoit devenue le centre du commerce de l'Europe. Située comme le point de réunion pour communiquer avec l'Italie, l'Allemagne & la Flandre, elle étoit d'un extrême avantage au trans-

1559. port des marchandiſes qu'il falloit faire paſſer dans l'une ou l'autre de ces contrées. C'eſt pourquoi la banque y avoit fixé ſon ſiège, & le comptant effectif y abondoit plus qu'en toute autre ville commerçante. Cette grande quantité d'argent donnoit au Roi la facilité de faire de gros emprunts dans le beſoin; & il engageoit pour le payement, une partie ſuffiſante des revenus de la Couronne. Charles V défendit donc à tous les marchands de ſes domaines, ſous peine de confiſcation & d'autres punitions arbitraires, de faire à l'avenir aucun payement à la foire de Lyon, ordonnant que le tranſport en fût fait aux foires d'Augſbourg, ville qu'il regardoit comme plus avantageuſe & plus commode pour la communication de l'Italie & de la Flandre. Cette loi, jointe à l'interdiction générale de commerce entre les deux nations ennemies, déconcerta par-tout le négoce, mais particulièrement en Italie. Les affaires mercantiles de cette contrée étoient trop étroitement liées avec la place de Lyon, qui pouvoit ſe dire une colonie de Florentins, de Génois, de citoyens de Lucques & autres. La

nation Florentine fixée dans cette ville, fut en état de prêter au Roi pendant le cours de cette guerre, 1254810 ducats; la nation Génoise en prêta 113300; celle de Milan, 29390; celle de Lucques, 730737; la nation Portugaise, 44010; enfin l'Allemande, 543382. Ceci prouve quel étoit l'état mercantile de cette ville, & que le commerce étoit dans les mains des étrangers; car la nation Françoise n'avoit pas encore su en goûter les avantages. Le dérangement qu'éprouva Lyon par le manque des payemens à faire à la foire, produisit en Italie des faillites considérables. Lucques en fut si à l'étroit, qu'après avoir battu monnoie avec l'or, l'argent des maisons & des joyaux des femmes, on y délibéra dans le conseil, si l'on devoit se servir des richesses des églises pour empêcher des faillites ultérieures. La place de Florence souffrit une perte qui n'alla pas à moins de six cens mille ducats dans cette occasion; & l'argent manqua entièrement dans les autres places de l'Italie. En 1552, le change étoit monté à Gênes à trente-trois pour cent, & il n'y avoit

1559.

plus d'argent à Naples pour traiter
1559. d'aucune affaire. Ce fut dans ces circonſtances que Côme eut beſoin de ſe procurer de l'argent pour ſe préparer à la guerre, & fut forcé de recourir à des emprunts & à des impôts extraordinaires, pour en tirer de ſes ſujets. Il n'avoit pas voulu ſe prêter aux inſinuations de l'évêque d'Arras, qui lui conſeilloit de ſuivre le parti de l'Empereur, & n'interrompit pas la banque entre ſes Etats & la ville de Lyon. Il conſidéra que c'étoit ruiner Florence ſans reſſource ; parce que les plus riches marchands Florentins de Lyon, ayant une grande partie de leurs capitaux entre les mains du Roi, il ne leur étoit pas facile d'abandonner cette place marchande & de revenir dans leur patrie. Côme au contraire fut attentif à profiter du dérangement général à l'avantage de ſes propres ſujets. En effet, l'Eſpagne étant privée de toutes les marchandiſes fines qui lui parvenoient par terre de l'Italie & de Lyon, il obtint par une faveur particulière du gouvernement, d'établir dans ce royaume une correſpondance directe & un dé-

bouché

bouché plus avantageux pour les marchandises de la Toscane. Par ce moyen les draps d'or & de soie, les diverses sortes de draps, l'or filé & autres ouvrages de Florence, se transportoient librement en Espagne pour en tirer de la cochenille, des laines, des soies, des perles & autres bijoux. Il sollicita aussi différens marchands d'Anvers & d'autres places, à venir s'établir à Pise; & Samminiati, le plus riche marchand de soie de Lucques, y transporta son commerce avec 500 ouvriers qu'occupoient ses métiers. 1559.
Côme s'étoit proposé de concentrer de nouveau en Toscane le négoce presque perdu de l'Italie, pour avoir dans son Etat une source d'argent toujours ouverte, & pouvoir ainsi subvenir aux frais de la guerre. Les circonstances furent très-favorables à ce plan: car de toute l'Italie, il n'y avoit que Venise seule qui ne s'étoit pas ressentie des calamités publiques. Les arts & les manufactures languissoient par-tout au moment où l'on en avoit le plus besoin. Florence située dans l'intérieur du pays, ne s'étoit pas sentie des ravages de la guerre: les courses que fit Strozzi

dans le Valdinievole furent très-rapides, & ne tirèrent point à conséquence. L'argent que les François répandoient dans l'Etat de Sienne s'écouloit par la Lombardie, ou par l'Etat de l'Eglise dans le domaine du Duc : & ses sujets surent profiter de cet avantage.

1559. Ces circonstances firent considérablement augmenter les manufactures dans Florence : celles de laines surtout prirent singulièrement vigueur, par le débit qu'elles trouvoient du côté de l'Occident. Les loix que Côme avoit publiées en 1545 & 1546, pour le bon ordre des artisans, une régie plus directe dans les engagemens relatifs à cet art, avoient produit des effets avantageux à l'accroissement de ces travaux. En 1554, dans le plus grand feu même de la guerre de Sienne, on fabriqua à Florence seize mille cinq cens pièces de draps, ce qui excédoit de dix-huit cens celles de l'année précédente ; & le gain des marchands se monta à quinze pour cent. Ces travaux en laine s'accrurent dans une juste proportion, de sorte qu'ils égalèrent & surpassèrent même ceux

des tems heureux de l'ancienne République. Le rapport que *le Chancelier* de cet art fit au Duc, concernant les opérations de 1559, prouve suffisamment les faits, & démontre combien Côme avoit heureusement travaillé au bonheur de ses peuples. Voici ce que dit ce Chancelier le 27 janvier 1560: « On a fabriqué à Florence cette dernière année vingt mille pièces de » draps: l'année précédente on n'en » avoit fait que seize mille, en réduisant les serges & les draps larges aux » draps courans, comme on avoit coutume. Ces draps l'un dans l'autre » valent trente écus, de sorte que les » vingt mille pièces montent à six » cens mille écus: si donc on continue comme on a commencé, on » portera les produits en cette ville, » à la plus grosse somme qu'on ait jamais fait; car le nombre des pièces » n'a monté qu'une fois à vingt-trois » mille. Tout cela vient de la bonne » administration de Votre Altesse Sérénissime, & de ce qu'il y a dans » Florence plus d'argent que jamais. » Les travaux de l'année où nous allons entrer se présentent sous l'as- 1559.

1559. » pect le plus favorable : car ce mois
» de janvier même, on a déballé quantité de laines avec lesquelles on
» pourra fabriquer plus de deux mille
» pièces de serge ; & si les ouvriers
» ne manquent pas, il est certain qu'on
» surpassera le nombre de cette dernière année : or, tout ceci ne peut
» que rendre la ville plus florissante
» & plus heureuse, » &c. En 1561, les draps se montèrent à trente-trois mille pièces ; & le Duc eut le plaisir de voir que ces travaux avoient surpassé à-peu-près d'un tiers ceux des tems de la République. On eût poussé ces travaux encore plus loin ; si l'on eût eu plus d'ouvriers à mettre sur les métiers ; & l'on fut obligé d'en attirer par de nouveaux avantages & par des privilèges. C'étoit sur-tout en Espagne & en Sicile qu'on exportoit ces draps : on en faisoit aussi passer en France pour en tirer de la guède. Le commerce du Levant étoit déjà tombé : les François n'avoient même rien négligé pour donner à la Porte Ottomane de la méfiance sur le compte des Florentins. Il n'y avoit plus que quatre maisons marchandes à Pera en

1554. Malgré toutes les peines que prit l'Agent de la nation Florentine pour persuader les Turcs que ce n'étoit pas contre les François, mais contre les Florentins mêmes que les Florentins faisoient la guerre, cela n'empêcha pas que ces quatre maisons n'éprouvassent du trouble de la part des Turcs; ce qui causa l'extinction presque totale de leur commerce; car il n'y en avoit plus qu'une maison en 1556. Les conservateurs du commerce du Levant, pensèrent alors qu'il étoit inutile de tenir un Résident à la Porte, & furent d'avis de remettre les intérêts de la nation entre les mains de l'envoyé de Venise. Côme désapprouva ce projet, & fit tous ses efforts pour rendre à cette branche de commerce son ancien lustre. La Porte ayant envoyé un *Chiaoux* à Venise pour des vues de négoce, Côme l'invita à passer par Florence à son retour: il y vint & fut accueilli du Duc on ne peut plus gracieusement. Côme lui fit même présent de marchandises d'élite & de grand prix. Ce Chiaoux parut se prêter aux ouvertures qu'on lui fit, & promit de faire en sorte que Sa 1559.

1559. Hautesse confirmât l'ancien traité que la Porte avoit fait avec la République : il devoit aussi employer tout son crédit auprès du grand Visir, afin que la nation Florentine fût préférée à la Cour & dans le sérail pour les approvisionnemens des draps d'or, de soie, enfin de tous ceux de différentes qualités qui seroient demandés : on devoit donner en échange de la soie crue, des épiceries, des cuirs & des bleds. Le Duc promit de justifier par une lettre adressée au grand Visir, ce qui s'étoit passé à Piombino contre les Turcs : il assura qu'il s'étoit simplement tenu sur la défensive, & s'étoit abstenu de toute hostilité ultérieure, ne voulant pas avoir la Porte pour ennemie. Il partit avec ce Chiaoux un marchand très-versé dans le commerce du Levant, & qui obtint la confirmation des traités. Il arrêta vingt-deux articles, en vertu desquels il étoit accordé à la nation Florentine les mêmes priviléges qu'aux Vénitiens, & la liberté de naviguer dans la *mer majeure* ; de tirer des grains de ces contrées-là, en ne payant qu'un droit pour les marchandises ; & d'être

jugés par leur propre Résident dans les affaires contentieuses qu'ils auroient entr'eux pour leur négoce. On y envoya ensuite un nouveau Résident, & l'on entreprit le commerce comme il avoit été arrêté avec le Chiaoux; mais la jalousie des autres nations & les révolutions successives de l'Europe, rendirent inutile ce traité. 1559.

Sans toutes ces mesures, le Duc n'auroit certainement jamais pu tirer de ses sujets les sommes exorbitantes qu'il leur imposa pour fournir aux frais de la guerre: il seroit également impossible de comprendre sans les détails précédens, comment il put charger un si petit État de ces taxes énormes. En effet, le 7 octobre 1552, il imposa d'abord pour trois ans un droit général sur les farines qui furent moulues pour la consommation: c'étoit dans le dessein de fortifier les frontières, à l'occasion de la guerre que les Impériaux alloient faire à l'État de Sienne. Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, approuva cet impôt sur une matière de première nécessité: à l'imitation de Côme, il imposa un *carlin* de droit sur chaque *mesure* (to-

1559. molo (*a*)) de bled qui étoit moulu dans le royaume; & Jules III consentit tacitement que les Ecclésiastiques ne fussent pas exemts de cette imposition de Côme & du Vice-roi. Les Caraffe poussèrent les choses plus loin, en établissant un droit sur chaque pain qui se cuisoit dans les fours publics : car tout le monde étoit obligé d'aller y cuire. En 1553, Côme changea la manière de lever cet impôt, parce qu'on trouva les premiers procédés défectueux, & qu'il étoit facile de s'en affranchir. La même année, la ville de Florence seule fut obligée de remplir les fonds d'un emprunt : mais en 1555, Côme ordonna un emprunt *à perte* dans tout l'Etat, dont la somme étoit de deux cens mille ducats. Cette somme fut partagée en 42603 actions, distribuées en plusieurs classes : elle fut remplie par le peuple avec la plus grande célérité. Il en imposa un pareil en 1558, & dans chacun de ces emprunts, les citoyens

(*a*) Cette mesure, qui est en usage en Sicile, à Malthe & en d'autres endroits de l'Italie, est le tiers du septier de Paris.

qui demeuroient hors de l'Etat, dans différentes places de l'Europe, furent taxés comme les autres. La facilité de ces emprunts à perte devint pour lui le nerf de la guerre, mais non pas totalement ; car il fut obligé de négocier avec les marchands d'Anvers, de Venise, de Gênes ; pour se procurer de grosses sommes d'argent. Sa prévoyance & son exactitude à répondre aux engagemens qu'il prenoit avec les marchands, furent sur-tout ce qui lui procura de l'argent au besoin, tandis que Charles V, Philippe II & les François en mendioient dans toutes les places. L'Italie entière voyoit avec le plus grand étonnement, que le Souverain d'un si petit Etat pût subvenir aux frais d'une guerre qui lui coûta environ trois millions de *ducats d'or*; parce qu'il étoit obligé de fournir non-seulement aux besoins de ses troupes, mais encore à ceux des troupes auxiliaires que lui envoyoit Charles V, & qui arrivoient la plupart en Toscane mutinées faute de paye. En outre les vivres étoient d'une extrême cherté ; & cela même avoit été la cause de la perte totale de l'armée 1559.

1559. Françoise de Sienne. Le commerce fut dans ces circonstances d'une si grande ressource pour le Duc, qu'il subvint & aux nécessités de ses peuples & à celles de ses amis circonvoisins. En octobre 1552, il fit une affaire avec la république de Gênes & s'engagea de lui fournir neuf mille muids de bled, trois mille par an; & le paiement devoit lui en être fait par des remises sur Pise ou Livourne. En 1554, obligé de faire une plus grande consommation, il eut soin de rappeler l'abondance dans ses Etats, permettant à chacun de vendre librement & à prix quelconque des grains & des bleds étrangers, assignant un ducat de récompense par muid aux marchands qui en introduiroient dans le domaine jusqu'à la quantité de cent *salmes* (*a*) par poste (*b*). Cette prévoyance approvisionna continuellement le domaine de Florence, & fournit les moyens de soutenir une guerre dans laquelle on avoit autant à combattre contre la disette que con-

(*a*) Mesure pesant vingt-cinq livres.
(*b*) A chaque distance de six milles d'Italie.

tre les armées ennemies. Côme entretenoit encore un plus grand nombre de vaisseaux, pour le service de son propre commerce. Ces vaisseaux transportoient les marchandises de l'Italie dans les ports de Flandre & d'Espagne, & revenoient en Toscane chargés de grains. La cherté fut si grande par toute l'Italie en 1558, que le boisseau de grains y valoit sept livres. La Sicile en manquoit absolument, parce que les extorsions & les violences des Ministres Espagnols permettoient à peine d'y ensemencer les terres. La nécessité força les Génois de convenir avec la Porte de lui payer par an trente mille séquins, pour avoir la liberté de tirer des grains de toutes les provinces Ottomanes du Levant. Dans le Milanois, la guerre avoit éloigné des campagnes tous les cultivateurs : quant à la Toscane, c'étoit un pays de commerce, où l'esprit d'agriculture avoit été étouffé par l'apparence d'un plus grand lucre dans les affaires mercantiles. Enfin tous les gouvernemens de l'Italie n'étoient alors occupés que de pourvoir à la subsistance des peuples.

1559.

1559. Le déplorable état de l'agriculture en Toscane privoit encore la province d'huiles & de vins, outre les grains qui y manquoient. C'étoient Candie, la Corse, les isles de l'Archipel, qui fournissoient le vin nécessaire à la consommation ordinaire de Pise & de la basse Toscane. La culture des oliviers avoit été si négligée, qu'on regarda en 1557 comme très-abondante la récolte de six mille barils d'huile, tirée des vallées de Buti & de Calci. En 1559, l'huile manquant à Florence pour les manufactures de laine, on fut obligé de s'en procurer à grand prix une quantité assez considérable, que l'on tira de Pérouse, de Gênes, de Provence & de la Pouille. Ces événemens demandoient du Prince les plus grands soins pour subvenir aux besoins des sujets dans de semblables occurrences. En effet, dans les années les plus malheureuses, il distribua plusieurs fois du pain aux plus nécessiteux à Florence & dans les villes du domaine, obligeant les maisons de charité & de piété, & exhortant les gens les plus aisés à concourir à cet acte d'humanité. Ce fut assurément un grand bonheur pour lui que le commerce

rendit son Etat florissant pendant la guerre de Sienne, & que ses sujets conduits par son génie transcendant fussent à portée de subvenir aux calamités publiques, & de fournir aussi aux moyens de soutenir la guerre. Non-seulement il conduisoit les affaires politiques, il dirigeoit encore toute la partie économique. Il avoit un dépositaire général, Ministre qui étoit chargé de veiller à toutes les branches particulières de l'économie publique de l'Etat, au commerce privé du Prince, à ses intérêts particuliers & aux emprunts. Ce Ministre lui rendoit compte par écrit de l'état actuel des affaires; & Côme lui marquoit lui-même, sur les marges des mémoires qu'il en recevoit, quelle étoit sa volonté. La connoissance exacte qu'il avoit de sa principauté, l'expérience qu'il avoit acquise à la gouverner, le mettoient à même de fournir des lumières au Ministre plutôt que d'en recevoir. Comme il connoissoit le pouvoir de chacun de ses sujets, lorsqu'il imposoit des emprunts, des taxes extraordinaires, des subsides, &c, il assignoit les contributions individuelles, selon ce qu'il

1559.

1559. savoit des facultés que chacun avoit pour les paiemens. La manière dont il procédoit dans ces occasions n'étoit cependant pas accompagnée de la plus exacte justice, malgré la prudence dont il usoit alors pour parvenir à son but. Il divisoit donc les personnes en riches, médiocrement aisées, & pauvres, & imposoit les taxes de manière à les lever très-promtement. Mais il en résultoit que, dans les emprunts à charge de restitution, les riches étoient taxés à des sommes considérables, tandis que les autres ne l'étoient que légérement à proportion de leurs facultés. Dans les emprunts *à perte* au contraire, il surchargeoit ordinairement les deux classes qui n'avoient pu contribuer abondamment à l'emprunt. Cependant il tempéroit cette surcharge arbitraire par une certaine modification équitable, accordant aux plus gênés l'avantage du tems & des compensations. Le général des deux dernières classes aimoit mieux perdre une somme modérée dans une taxe extraordinaire, que d'en débourser une considérable dans un emprunt. Les plus riches paroissoient se prêter de bon

cœur à ces contributions pour gagner la faveur du Prince, à qui cette défé- 1559.
rence faisoit plaisir; & l'on ne voyoit guère se refuser à l'obéissance que les sujets les plus éloignés. Cependant toutes les classes n'étoient pas moins mécontentes intérieurement qu'on leur enlevât le fruit de leur industrie. Il est même (*a*) surprenant que ces procédés de Côme, qui n'étoient praticables que dans une République, aient pu s'effectuer dans un gouvernement aussi absolu que celui de ce Prince. Tout tendoit à tirer de l'argent des sujets; car outre les emprunts & les taxes forcées, il fut encore imposé un droit sur la viande en 1557. Côme avoit imaginé en 1556, une loterie pour laquelle il se forma une compagnie de marchands: mais la chambre fiscale y avoit le principal intérêt. Le capital

(*a*) *L'Auteur me surprend ici. Il n'a pas réfléchi que Côme étant lui-même négociant, & même l'ame du commerce par son grand négoce, tenoit tout dans la dépendance. Les expédiens les plus injustes lui eussent également réussi. Je ne puis m'étendre davantage ici.*

consistoit en deniers que le Duc fournissoit, & en pierres précieuses pour le compte des marchands. Les huit premiers tirages produisirent trente mille ducats aux intéressés. C'est à ce tems que remonte l'époque des plus gros impôts de l'Etat de Florence. Plusieurs de ces charges n'avoient été imposées que pour un tems, & par rapport aux besoins de la guerre; elles furent cependant continuées, quoique la cause en eût cessé, & elles devinrent un des principaux revenus de l'Etat & du Prince.

1559.

Malgré la facilité avec laquelle l'état florissant de la nation permettoit d'exécuter toutes ces opérations, il falloit néanmoins faire en sorte que des surcharges aussi considérables ne la détournassent pas du commerce, & n'en altérassent point la prospérité. Pour cet effet Côme songea à faciliter l'importation & l'entrée des marchandises étrangères dans ses Etats, par le moyen du port de Livourne: & dès qu'il eut achevé Portoferraio, il y appela des habitans & le commerce. C'est pourquoi il publia le 14 septembre 1556, un édit en faveur des nouveaux ha-

bitans de cette place, promettant à quiconque s'y rendroit, *franchise absolue*, tant pour les personnes que pour les biens, nonobstant tout engagement contracté ailleurs; joint à cela l'exemtion de tout impôt ordinaire & extraordinaire pour les biens que ces habitans possédoient dans les domaines du Duc. Toute marchandise qui étoit introduite dans ce port étoit aussi exemte de tout droit, de toute taxe, tant en entrant qu'en sortant. On assigna une partie de terrein à ceux qui vouloient y former une habitation; & tout vaisseau qui y étoit construit, étoit franc à tous égards dans les ports & les échelles du domaine. Pise commençoit à se rétablir de ses malheurs passés: l'eau n'en couvroit plus les plaines, & les habitans n'y craignoient plus l'insalubrité de l'air. L'état florissant de l'université, le commerce qu'y avoient introduit les Portugais & d'autres étrangers qui s'y étoient établis, la présence du Duc qui y résidoit plusieurs mois avec sa Cour, tout enfin contribuoit de commun accord à sa prospérité. Les autres villes du domaine se sentirent à pro-

1559.

1559. Côme se décida pour-lors à lui faire ces instances par une lettre du 8 mai 1557. « Puisque les conjonctures actuelles, & les rapports de vos amis » nous donnent lieu de présumer que » vous n'êtes pas absolument éloigné » de faire un tour à Florence & de revoir la patrie & vos biens, après un si » long espace de tems, ce qui nous feroit autant de plaisir que nous l'avons » ardemment desiré, nous avons cru » devoir vous y engager, vous en » prier même par la présente, comme » nous vous en prions & vous y exhortons de tout notre cœur ; vous protestant que nous vous reverrons avec » un souverain plaisir. Ne vous abstenez pas de ce voyage dans la crainte » que nous vous causions la moindre » fatigue, ni le moindre déplaisir; car » nous savons le respect que nous de» vons avoir pour votre âge & pour » vos sublimes talens. Venez, oui, » venez librement, persuadé que vous » passerez à votre gré & avec toute » satisfaction le tems que vous voudrez » bien rester ici. Ce sera beaucoup pour » nous de vous avoir vu chez nous: du » reste notre plaisir sera proportionné

» à l'agrément & à la tranquillité dont » vous voudrez jouir, & nous ne se- » rons occupés qu'à vous rendre les » honneurs & à vous procurer toute » l'aisance que vous méritez ». 1559.

Cet admirable (*a*) vieillard versa des larmes de tendresse à la lecture de cette invitation si gracieuse du Duc; & il se seroit facilement rendu à ses desirs, si la crainte des douleurs que la pierre lui causoit de tems à autre, le grand âge, la construction de l'église de S. Pierre, les prières de ses amis & des grands ne l'avoient détourné de cette résolution. Cependant il offrit au Duc de lui rendre, de Rome même, tous les services qu'il pourroit: « Je suis fâché, lui répondit-il, d'être trop âgé & trop mal portant, pour oser promettre beaucoup de choses de ma personne. Cependant je ferai tous mes efforts pour remplir chez moi-même tous les ordres qu'il plaira à

(*a*) Michel-Ange *Bonarroti*, ou *Bonarota*, étoit né en 1474 à Casentino, village près d'Arezzo. Il descendoit des anciens comtes de Canossa, & avoit alors environ 83 ans. *Not. du Trad.*

Votre Excellence de me donner ; &
1559. je desire être assez heureux que de ne vous manquer en rien ». Côme eut donc recours à ses lumières pour diriger ses principaux édifices, mais surtout par rapport à l'exécution du dessin que Michel-Ange lui avoit fait de la célebre bibliothèque de S. Laurent. La précieuse collection des manuscrits que le vieux Côme & Laurent le Magnifique avoient rassemblés, ayant souffert en 1494 les mêmes révolutions que la Maison Médicis, étoit passée dans les mains de Léon X avec quelque diminution. Ce Pape l'avoit transférée à Rome, comme le monument le plus propre à consacrer le siècle des lettres, qui porta son nom. En 1523, Clément VII la fit rapporter à Florence, en s'occupant des moyens de la conserver & de la rendre utile à la patrie. Les circonstances lui firent présumer qu'un chapitre de Chanoines pouvoit être le gardien le plus sûr d'un aussi rare trésor : il en confia donc la garde au chapitre de S. Laurent. Michel-Ange avoit été chargé du bâtiment : mais les différentes révolutions de l'Etat empêchèrent qu'il ne fût ache-

vé. Côme voulut que les intentions du Pape fussent remplies, & la bibliothèque fut ouverte au public en 1548: il fit même frapper une médaille pour éterniser la mémoire de ce fait devenu si intéressant aux annales de la littérature. Le Duc songea pour lors à faire achever ce bâtiment, & chargea Ammannato de consulter Bonarroti pour la parfaite exécution de son dessein. Bonarroti envoya de Rome en 1559, le modele d'un escalier qu'il avoit fait lui-même pour être exécuté en bois de noyer: mais depuis, il a été fait en pierre. Le bâtiment de ce précieux dépôt des lettres fut achevé en 1571. Côme n'omit rien non plus pour l'enrichir de plusieurs manuscrits qu'il avoit acquis à la mort du cardinal Ridolfi, dans plusieurs abbayes & particulièrement dans le domaine. Il y déposa entr'autres le célèbre manuscrit de Virgile. Ce fameux monument d'antiquité ayant été l'objet des recherches de plusieurs hommes de lettres, je crois pouvoir dire ici d'où il est venu. Nous l'apprenons par une lettre que le cardinal Innocent de *Monte* ou *Bertuccino*, écrivit au Duc

1559.

1559. le 2 janvier 1568. « Comme je desire
» que Votre Excellence Illustrissime
» soit en toute occasion pleinement
» convaincue des bonnes intentions
» que j'ai pour elles, & qu'elle me croie
» aussi zélé à la servir & à l'obliger
» que je le suis effectivement, je suis
» bien aise de lui apprendre comment
» je possède l'ancien manuscrit de
» Virgile qu'elle m'a demandé par sa
» lettre très-obligeante. Ce livre ap-
» partenoit au cardinal Antoine de
» *Monte*; il passa ensuite au Pape
» Jules, mon oncle & son héritier;
» il en faisoit le plus grand cas, com-
» me d'une chose extrêmement ra-
» re. Lorsqu'il me le donna, il m'en-
» joignit de ne jamais m'en défaire à
» quelque prix que ce fût, puisque ce
» manuscrit avoit été si long-tems
» dans notre famille. Le cardinal Far-
» nèse, ayant su qu'il étoit dans mes
» mains, me le demanda plusieurs fois
» avec les plus vives instances: quel-
» ques obligations que je lui eusse, je
» ne voulus jamais céder à ses desirs,
» pour les raisons que Votre Excel-
» lence doit connoître. Malgré cela
» il insista sur la parole que je lui avois
» donnée

» donnée de ne m'en défaire qu'en sa » faveur, en cas que je voulusse en » disposer : mais je dois avoir infini- » ment plus d'égard aux raisons que » je viens de rapporter. Le cardinal » de Carpi desirant voir ce livre, me » fit demander de le lui prêter par » Jean-Louis Pio son frère. L'affec- » tion que je lui portois ne me per- » mit pas de le désobliger en cela. » Peu de tems après je fus emprisonné » au château Saint-Ange, & le Car- » dinal le retint toujours chez lui jus- » qu'à sa mort, quelque instance que » j'eusse faite auparavant pour le re- » couvrer. Enfin voulant le ravoir, » je fus obligé de recourir au témoi- » gnage de Sa Sainteté, qui savoit » que le livre m'appartenoit. Il avoit » déjà été remis dans la bibliothèque » du Vatican : mais Sa Sainteté or- » donna qu'il me fût rendu », &c. Côme changea aussi à certain point les dispositions que Clément VII avoit faites pour la garde de la bibliothèque ; & mit un préfet ducal à la tête du Chapitre, pour veiller à l'augmentation & à la conservation de la bibliothèque. 1559.

1559. Le génie de l'infatigable Duc suivoit avec la même ardeur les progrès des arts, en ce qui pouvoit contribuer à l'ornement de la Capitale & à la magnificence de ses édifices particuliers. En 1553, on éleva dans la galerie ducale la statue de Persée, faite par Bienvenu Cellini. Côme prenoit plaisir à se trouver aux travaux de cet artiste; & il avoit tant d'affection pour lui, que lorsque Cellini lui montra le modèle de Persée, Côme lui dit, « si tu as assez de cœur pour me » conduire ce grand ouvrage au point » de perfection de ce beau modèle, » demande-moi ce que tu voudras ». Outre cela Cellini exécuta différens autres ouvrages pour le service du Duc, & pour l'ornement de ses palais. La ville fut remplie de ses productions: elles sont encore aujourd'hui la gloire de l'art & l'admiration des observateurs. Georges Vasari d'Arezzo mérita aussi singulièrement l'estime de Côme. Il lui avoit offert ses services en 1550, en lui présentant l'histoire des peintres. Vasari étoit peintre, sculpteur, architecte, & le Duc l'employa dans ces différentes

professions pour l'ornement du palais ducal. En 1557, il avoit déjà fini l'escalier & la fontaine de la grande cour du palais. Ce fut lui qu'il chargea aussi de dessiner les faits les plus remarquables de la guerre de Sienne & ceux de ses ancêtres. Au mérite du talent, il joignoit une certaine sagacité & une vivacité d'esprit, qui rendoit sa compagnie agréable au Duc. Comme il dessinoit en 1559, les faits relatifs à la reddition de Sienne, l'Envoyé de Lucques lui demanda à quoi étoit destiné un cadre que le Peintre avoit laissé en blanc : « à peindre, répondit-il, le siége & la reddition de Lucques ». Cette repartie jetta beaucoup de crainte dans cette République. Côme ayant assuré la paix & la tranquillité à ses Etats, s'étoit fait, des ornemens de la ville, une de ses principales occupations : Vasari eut alors beaucoup à faire pour développer les idées de ce Prince, & rendre ce qu'il lui suggéroit. En 1559, le Duc forma le dessein de bâtir le palais de la Magistrature des *Treize*, & le 26 juin 1560, le plan en fut publié, pour être exécuté sous la di- 1559.

rection de cet artiste. D'un autre côté
1559. Ammannato étoit chargé des augmentations que le Duc voulut faire au palais des Pitti ; palais dans lequel il s'étoit proposé de faire briller avec pompe tout ce que ce siècle pouvoit produire de plus grand & de plus élégant. Jean-Paul Fancelli, & d'autres Artistes d'un rang inférieur, s'occupoient à orner de grotesques & de statues le jardin qui y étoit joint, & que la duchesse Eléonore enrichissoit tous les jours de plantes & de fleurs apportées des provinces éloignées ; le rendant également utile par la culture & des semences & des fruits. Le cavalier Baccio Bandinelli, sculpteur & architecte, achevoit le chœur de Sainte-Marie *del Fiore*, & conduisoit à Pise le bâtiment du palais ducal. L'émulation de ces sublimes Artistes contribuoit en même-tems à donner à leurs ouvrages un plus grand degré de perfection, & à exciter dans ceux qui leur étoient inférieurs une envie extrême de les égaler. Côme donnoit à chacun les occasions de se perfectionner ; car outre les bâtimens de la ville, il en avoit encore d'autres à

suivre à ses maisons de campagne de Castello & du Coteau; on y faisoit des parcs, des jardins, des métairies, tant pour y goûter les délices de la volupté, que pour la chasse qu'il aimoit singulièrement. La guerre de Sienne suspendit tous ces travaux pendant quelques mois, sans cependant les lui faire abandonner. Différens expédiens lui fournirent les moyens de pourvoir à la subsistance des ouvriers qui ne recevoient plus de salaire pendant ce tems-là. L'art de la tapisserie fit aussi à Florence de singuliers progrès. Le Flamand Jean Rosts y tenoit une école de vingt-quatre enfans, à qui il étoit chargé d'apprendre cet art dans l'espace de six ans, & recevoit deux ducats de Côme par mois pour chacun. Par ce moyen cette manufacture prit vogue en peu de tems; & la ville embellie extérieurement par ses édifices, eut de quoi orner intérieurement les maisons des habitans. Ces tapisseries devinrent aussi un objet de commerce en Italie: Paul IV recevoit volontiers à cet égard les offres obligeantes du Duc. C'étoient les 1559.

1559. peintres les plus célèbres qui en formoient les deſſins & en dirigeoient l'exécution. Il y avoit continuellement quatre pièces en train, tant pour le Prince que pour les particuliers; & la nobleſſe Italienne s'empreſſoit à l'envi de s'en approviſionner.

Le goût que Côme avoit pour les beaux-arts étoit animé, perfectionné par ce ſingulier penchant qu'il montroit pour l'étude des monumens anciens, & ſpécialement pour celle des médailles. C'étoit ſur-tout vers ce dernier objet qu'on avoit dirigé les études de ſon éducation, afin de le guider ſur les traces de ſes glorieux ancêtres, Côme & Laurent. Voilà pourquoi dans ſa vie privée même, il s'étoit occupé de raſſembler & d'obſerver les monumens de l'antiquité. A peine fut-il élevé à la Souveraineté, qu'il recueillit à grands frais ceux qui avoient été diſperſés dans le pillage que les créatures de Madame d'Autriche, & les ſoldats de Vitelli avoient fait du palais des Médicis. Jove ayant mérité ſa confiance, fomenta dans Côme cette inclination, & lui pro-

cura l'acquisition de ce qu'il étoit possible de rassembler de plus rare en ce genre à Rome & en d'autres villes de l'Italie. Pierre Vettori concourut avec Jove à lui rendre cette étude plus agréable en lui expliquant la partie de l'érudition grecque. C'est pourquoi le Duc avoit à Rome des correspondans chargés de lui acheter & de rassembler ce que l'on tiroit journellement des ruines & des fouilles que l'on faisoit dans cette capitale. La guerre de Sienne ne l'éloigna pas non plus de cette étude agréable. En effet, il écrivoit en ces termes, le 29 septembre 1554, à l'évêque de Pavie, gouverneur de Rome : « J'ai » reçu les médailles qu'il vous a plu » m'envoyer : quelles qu'elles soient je » les garde avec plaisir. Mais comme » je suis sûr que vous avez voulu » mettre mes lumières à l'épreuve, » dans l'intention de m'en envoyer » d'une autre espèce, j'en attends » donc de bonnes de votre part; car » j'ai reconnu qu'elles n'étoient pas » frappées. Je vous prie donc de m'en » faire passer qui soient dignes de venir » de votre main : & s'il se rencontre 1559.

» un Pertinax (*a*), ou un Vitellius ;
1559. » elles ne m'en seront que plus agréables ». Mais on voit encore plus clairement dans l'instruction que le Duc donnoit à son Agent en Turquie, l'inclination que ce Prince avoit pour cette étude, & pour mériter quelque gloire en possédant les moyens de l'approfondir : « vous aurez soin : » lui écrivoit-il en 1546, de vous » procurer autant de médailles an» ciennes que vous le pourrez en or, » en argent, & en tout autre métal, » tant des Romains que des Grecs, » des Egyptiens ; vous nous les ferez » passer, & apportez à cela toute votre » attention ; de même qu'à la recher» che d'anciens manuscrits grecs », &c. Les Ministres ne manquoient pas de seconder ces bonnes dispositions du Prince. Torello l'engageoit même à publier par l'impression les manuscrits les plus importans de la bibliothèque de Saint-Laurent. Ce fut dans ces vues que Côme avoit formé le projet d'élever une imprimerie grecque

(*a*) Cette médaille fait encore aujourd'hui l'objet des recherches de tous les curieux.

à Florence, ſous la direction de Jean Vergezio. Il ne vouloit épargner aucuns frais pour avoir les poinçons grecs les mieux taillés. Torrentin pendant ce tems-là publioit des traductions des auteurs claſſiques. Mais la guerre de Sienne ayant éclaté, ce beau projet dont Torello connoiſſoit mieux l'utilité que perſonne, fut abandonné. Torello contribua plus que tout autre à la célèbre édition des *Pandectes*, publiée par Torrentin ſous le nom de François Torelli fils. Ce précieux manuſcrit tranſporté à Florence après la conquête de Piſe, & ſoigneuſement conſervé, faiſoit l'admiration des juriſconſultes & de tous les gens de lettres. Les copies & les éditions qui s'en étoient répandues étoient toutes remplies d'erreurs. Torello s'en étant apperçu, forma le deſſein d'en donner l'édition la plus correcte & la plus belle qu'on eût vue juſqu'alors. Côme lui accorda le manuſcrit à ſa diſpoſition & chez lui-même. Torello le garda dix ans pour en faire la collation. Il ſe conſacra à ce travail avec Politien, Louis Bolognini, Antoine Agoſtini, & eut

1559.

1559. recours à Vettori pour l'interprétation des passages grecs. Ce fut lui qui rectifia le premier l'erreur qui étoit passée de cet exemplaire dans tous ceux qui en avoient été copiés ; erreur qui venoit d'une transposition fautive des pages, occasionnée par le relieur. Le sens ainsi confondu, ne pouvoit que déconcerter les interprêtes. Cette édition des Pandectes donnée par Torello, fut donc publiée en 1553, & aux frais de Torrentin : cet imprimeur acquis beaucoup de gloire par la netteté & l'exactitude de l'impression. Ce fut à cette occasion qu'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, de retour dans ses Etats en 1559, pour y jouir des avantages de la paix, demanda Torrentin à Côme, dans le dessein d'élever une imprimerie à Montreal, où il avoit fondé une Université pour l'utilité de ses sujets.

Après tous les soins que prirent Côme & ses Ministres pour les progrès des lettres dans l'Etat de Florence & particulièrement dans la capitale, il n'est pas étonnant qu'elles y fussent très-florissantes. L'Académie y étoit dans l'état le plus brillant ;

& ceux qui en formoient le corps, étoient continuellement occupés de traduire, d'éclaircir les auteurs classiques grecs & latins, & de polir, de donner plus de noblesse & plus de vogue à la langue de la patrie. On interprétoit publiquement la comédie du Dante, les sonnets de Pétrarque. Gelli, Segni s'attachèrent à éclaircir ces deux flambeaux du langage Toscan. Vettori & Adriani enseignèrent les lettres grecques. Enfin l'émulation de l'Académie animant tous les individus, donna lieu aux productions les plus utiles pour les progrès de la littérature. Le Duc y coopéroit par les honneurs, les récompenses, donnant tous les ans à chaque Consul (*a*) une tasse d'argent, & cherchoit à contribuer de toute manière à la gloire & à la splendeur de ce corps. On vit même les autres Académies qui s'établirent en Italie, se régler sur l'exemple de celle de Florence. En 1554, les académiciens *Pellegrini* de Venise, lui écrivirent en ces termes : « Notre » Académie ayant ajouté à son tribunal

1559.

(*a*) Chef ou Président de l'Académie.

1559. » nal un Conſul chargé de veiller aux » avantages des ſavans Profeſſeurs, » nous voudrions lui faire un don » qui fût un ſigne diſtinctif & parti- » culier à ſa place; mais nous deſi- » rerions commencer par quelque fa- » veur éclatante. Nous ſupplions donc » Votre Alteſſe de conſulter ſa géné- » roſité & ſa bienveillance, & de nous » accorder pour cette première inſ- » tallation ſeulement, le don d'une » taſſe ſemblable à celle dont elle fait » préſent aux Conſuls de l'Académie » de Florence, avec le même ſigne » & de la même grandeur; & non » autrement. Ce ſera le préſent que » nous ferons à notre Conſul; & nous » en uſerons de même tous les ans à » l'imitation de Votre Alteſſe. La mé- » moire d'un début auſſi glorieux ſera » éternelle pour nous. Outre notre » entier dévouement & nos reſpects, » nous ferons voir au monde le grand » prix que nous avons attaché à la » taſſe que nous oſons vous deman- » der, avec tant de liberté, pour l'heu- » reux augure de l'Académie », &c. Le Duc aimoit cette gloire, & agréoit les hommages que lui rendoient tous

les gens de lettres de l'Italie. Singulièrement jaloux d'acquérir un grand nom & de faire connoître à la postérité sa prudence & sa valeur, il chargea Domenichi en 1555, d'écrire l'histoire de la guerre de Sienne, tandis que Varchi, retiré au fauxbourg dans la maison de plaisance de *la Topaia*, écrivoit au milieu du repos & des délices de la campagne, celle de la ville de Florence. Malgré la réforme que Côme fut obligé de faire dans ses dépenses par rapport à la guerre, les gens de lettres trouvèrent toujours en lui un Mécène, & des ressources dans leurs besoins. La suspension des honoraires avoit été cause en 1553, que l'Université de Pise se trouvoit abandonnée par plusieurs Professeurs : mais ils furent rappellés en 1555 ; de sorte que cette savante Ecole reprit son ancienne splendeur en très-peu de tems. Les campagnes de Pise rendues cultivables, l'air du climat purifié de son insalubrité, les commodités qui avoient été nouvellement procurées à la ville par les soins & la vigilance de Côme, con-

1559.

1559. tribuèrent beaucoup à rendre l'Université plus nombreuse & plus florissante.

Fin du Tome second.

ERRATUM.

Page 289, lig. 17, *lisez*, & Côme le fit &c.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Livre intitulé : *Histoire de Toscane.* Cet Ouvrage dont l'impression doit être desirée, est rempli de recherches savantes, qui doivent jeter un grand jour sur l'Histoire de France & d'Espagne. A Paris, ce 17 Octobre 1781.

Signé, BRAK.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur *** Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public une traduction de l'Italien, d'un Ouvrage intitulé : *Histoire du grand Duché de Toscane, sous le Gouvernement de la Maison de Médicis;* S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège à ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois quebon lui semblera, & de le vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilège, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocéde à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'Acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilège que de la cession; & alors par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilége sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années à compter de ce jour, si l'Exposant décéde avant l'expiration desdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des Priviléges en Librairie. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777 ;

concernant les contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'Impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beau caractere, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilege: qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMÉNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMÉNIL, le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses hoirs, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. Donné à Paris, le quatorziéme jour de Novembre, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-un, & de notre Regne le huitiéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2526, fol. 597, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége: & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 17 Novembre 1781.

Signé, LE CLERC, *Syndic.*

De l'Imprimerie de CHARDON, rue Galande.



